

HISTOIRE  
ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE  
DU DUCHÉ  
DE  
LUXEMBOURG  
ET DU COMTÉ  
DE  
CHINY

par le R. P. JEAN BERTHOLET  
*de la Compagnie de JÉSUS*

PREMIÈRE PARTIE  
*Depuis l'établissement des Romains dans les Gaules*

TOME PREMIER



À LUXEMBOURG,

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur de Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohême  
et Marchand Librairie

---

MDCCLXI

À LUXEMBOURG  
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur de Sa Majesté la Reine de Hongrie  
& de Bohême, & Marchand Libraire

**Recomposé en français moderne et remis en page par et pour :**  
**[www.weris-info.be](http://www.weris-info.be) (Terre de Durbuy) &**  
**[www.eglise-romane-tohogne.be](http://www.eglise-romane-tohogne.be) en octobre 2020.**

© TOUS DROITS RÉSERVÉS – 2020

HISTOIRE  
DE  
LUXEMBOURG

TOME PREMIER



HISTOIRE  
ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE  
DU DUCHÉ  
DE  
LUXEMBOURG  
ET DU COMTÉ  
DE  
CHINY

par le R. P. JEAN BERTHOLET  
*de la Compagnie de JÉSUS*

PREMIÈRE PARTIE  
*Depuis l'établissement des Romains dans les Gaules*

TOME PREMIER



À LUXEMBOURG,

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur de Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohême  
et Marchand Librairie

---

MDCCLXI





## À LA REINE

**M**ADAME,

*C'est au pied du Trône de VOTRE MAJESTÉ que j'ai l'honneur de déposer L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE DU DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET DU COMTÉ DE CHINY. Je ne fais en cela que me conformer aux intentions d'une Province pour laquelle je l'ai écrite ; & qui, par son zèle pour les Augustes Ancêtres de VOTRE MAJESTÉ, & par son attachement inviolable à son service, a toujours regardé comme une des plus singulières prérogatives, la gloire de ne se démentir jamais de l'obéissance & de la fidélité qu'elle lui doit.*

*Vous verrez, MADAME, par cet Ouvrage, qu'il y a eu en tout temps des rapports si essentiels entre la Maison des Comtes de Habsbourg & celle des Comtes de Luxembourg, qu'il est impossible de parler de l'une sans faire l'éloge de l'autre. Mille traits de valeur & de piété, qui ont été communs aux Héros issus de ces deux Souches ; des Alliances mutuelles qui les ont étroitement unis par les liens indissolubles du sang ; des droits & des intérêts réciproques qui ne tendaient qu'à affermir de plus en plus l'une & l'autre des deux Puissances. Même sollicitude à remplir avec gloire le Trône de l'Empire, & ceux de Hongrie & de Bohême, qu'ils ont occupés ; même modération & même sagesse dans les Guerres qu'ils ont été forcé d'entreprendre contre leurs Voisins ; même précaution à ne tirer l'Épée que pour défendre les Autels, pour protéger leurs Peuples, pour faire observer la Justice, & pour maintenir la Foi catholique dans toute sa pureté.*

*Voilà les Faits intéressants qui ont signalé une longue suite de nos Anciens Comtes ; tous Illustres par des vertus & des qualités dignes de l'admiration des plus grands Princes de l'Europe ; & tous capables d'exciter l'envie des plus sages Monarques. Ce sera en les racontant que je retracerai le portrait des Augustes Aïeux de VOTRE MAJESTÉ, qui en ont été les Imitateurs comme les Héritiers.*

*Mais une considération qui me remplit de joie, c'est, MADAME, que dans la liberté que je prends de vous offrir mon Ouvrage, j'ai la consolation de le faire en un temps que le deuxième siècle de l'institution de notre Compagnie vient de finir.*

*Occupés à rendre au Seigneur de très humbles actions de grâces pour toutes les bénédictions qu'il a répandues sur nous, avons-nous pu méconnaître que ç'a été en partie par le canal de l'Auguste Maison de VOTRE MAJESTÉ qu'il les a fait couler ?*

*Je n'avance rien qui ne soit connu à presque tout le monde Chrétien ; & quel tendre souvenir n'en devons-nous pas conserver ? Si je parcoure les diverses Provinces de l'Europe, je vois que l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Silésie, le Tyrol & tous les Pays héréditaires de VOTRE MAJESTÉ publient à haute voix les Biens dont ses pieux Ancêtres nous ont comblés. Si de là je passe en Hongrie & en Bohême, j'y trouve autant de témoignages de leur munificence royale à notre égard qu'il y a de Villes et de Peuples. Et que dirai-je de l'Espagne, des Indes, de l'Italie & des Pays-Bas, où il n'y a presque point de Collège de Jésuites qui n'ait été fondé par leurs libéralités ou appuyé de leur protection.*

*Puisque la Compagnie en général a d'immenses obligations aux Pères de VOTRE MAJESTÉ, combien ne leur en doit point avoir en particulier la Province Gallo-Belgique ? Mais surtout le Collège de Luxembourg, qui est redevable de son établissement & de sa fondation à PHILIPPE II, Roi d'Espagne ; Monarque, dont toutes les Nations révèrent encore aujourd'hui la haute sagesse ? Ce sont là autant de puissants motifs qu'il y a de bienfaits, qui nous engagent sans cesse à lever au Ciel les mains pour eux.*

*Je ne le dissimulerai pas néanmoins, MADAME : Ces justes devoirs que rend toute notre Compagnie à la mémoire de tant d'insignes Bienfaiteurs, & nos prières les plus ferventes pour leur conservation, n'ont pu sauver que leurs Noms du trépas. Nous sommes même accablés de la plus vive tristesse de ce que Votre Auguste & Incomparable Père vient de nous être enlevé dans la force de son âge, & en un temps que toute l'Europe s'attendait de goûter les doux fruits de la Paix, que son amour pour la tranquillité publique avait procurée.*

*VOTRE MAJESTÉ ressent la première les atteintes les plus sensibles d'un pareil revers. Privée d'un Père qui Vous aimait tendrement, & pour qui Vous aviez un retour parfait de soumission & de respect, dans quelle amertume Votre cœur n'a-t-il pas dû être plongé ? Vous perdez quasi tout en perdant Celui qui était l'objet de vos plus profondes vénération. Mais Dieu, juste Juge, & toujours équitable, lors même qu'il nous frappe de plus rudes coups, veut que nous nous soumettions à sa Providence ; persuadés, comme nous le devons être, que rien n'arrive dans ce monde que pour sa gloire.*

*Instruite de maximes si saintes, Vous en aurez profité, MADAME, & je m'assure que pleine d'une résignation digne de Votre piété, Vous avez fait en vraie Héroïne, un sacrifice qui devait tant coûter à un cœur aussi tendre que le Vôtre. Héritière des vastes États d'un des plus puissants Empereurs, Vous l'êtes aussi de ses vertus royales & chrétiennes. C'est dans son École que Vous avez appris avec quelle grandeur d'âme on doit supporter les adversités de cette vie, & avec quelle sollicitude on doit acquérir les qualités qui font les grands Princes, & pratiquer les vertus qui font les grands Saints.*

*Si dans le funeste événement d'une mort si inopinée, on a la douleur de voir une branche de la Maison de Habsbourg éteinte dans les Mâles, on a du moins la consolation de voir l'autre subsister encore dans Votre Auguste Époux. Et voilà, MADAME, un des traits d'une Providence supérieure & impénétrable aux plus clairvoyants. Après que les Maisons d'Autriche & de Lorraine, sorties toutes deux du même Étoc, se sont vues longtemps divisées en deux Branches différentes, elles se trouvent réunies ensemble au bout d'une révolution de plus de huit cents ans ; réunion aussi heureuse qu'elle est admirable, qui en augmentant leur gloire, en affermit la puissance.*

*Il en est de cette réunion comme de deux grands Fleuves qui jaillissent d'une même source, qui, s'étant séparés en plusieurs lits, roulent avec majesté leurs eaux pendant un très long espace sans traîner aucunes immondices, & qui se rejoignant, après avoir traversé différents Royaumes, reviennent à leur centre aussi clairs qu'à leurs sources mêmes. Ainsi les Comtes de Habsbourg, partagés en divers rameaux depuis tant de siècles, se trouvent de nouveau concentrés pour produire des rejetons qui ne seront pas moins glorieux ni moins puissants que l'ont été leurs Ancêtres.*

*Déjà l'événement vérifie la prédiction. La naissance du jeune Archiduc, que*

VOTRE MAJESTÉ vient de mettre au monde, en est une preuve sensible ; naissance tant désirée, qui couronne les vœux du Père & de la Mère, & qui réjouit tous vos Sujets. En considérant ce don du Ciel, ne puis-je pas m'écrier : Saint est le Mariage que le Seigneur regarde d'un œil de complaisance ! Grands seront les Princes qui en naîtront ! L'Autriche les révèrera comme sa gloire, l'Empire les respectera comme son appui, & l'Europe les admirera comme des modèles de piété & de sagesse.

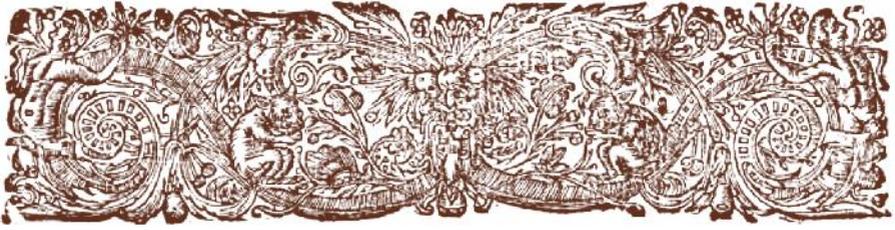
Que nous reste-t-il, MADAME, sinon de prier Dieu qu'il continue de répandre à pleines mains ses plus précieuses bénédictions sur la Maison de VOTRE MAJESTÉ : Maison féconde en Héros bienfaisants, en Guerriers pleins de valeur, en Princes toujours pénétrés de respect pour ce qui regarde le culte de la Religion ; Maison illustre en Alliés fidèles, en zélés Boulevards de la Chrétienté ; qui n'ont jamais profité des divisions des autres pour s'agrandir, & qui se sont toujours opposés comme des murs aux Nations barbares. Maison abondante en Pères de la Patrie, qui ont constamment embrassé les occupations de faire éclater leur bonté envers leurs Sujets.

Oui, CHARLES VI, dernier Mâle de la branche Autrichienne, avait mis le comble à tant de belles qualités en les réunissant toutes en sa Personne. Et ne faut-il pas que la mesure de nos péchés soit complète pour que Dieu nous ait ravi un tel Prince, & nous châtie par là du plus terrible fléau ? Il est vrai que ce grand Empereur avait assez vécu pour sa gloire ; mais avait-il assez régné pour notre consolation ?

Nous espérons, MADAME, de retrouver en VOTRE MAJESTÉ et celle de Votre glorieux Époux, ce que nous avons perdu en Votre Père. Déjà toutes les Nations admirent dans Votre Personne les grâces qui Vous rendent aussi digne de leurs respects, que de l'amour de Vos Peuples. Déjà Vos Provinces sentent l'effet de Votre Protection & de Votre Clémence ; la Religion y sera honorée & maintenue dans ses droits ; la Noblesse y jouira de ses Privilèges ; & Vos Sujets y éprouveront les bénignes influences d'une charité Royale, qui compatira à leurs besoins & cherchera les moyens de les soulager en tout. De là leur attachement à VOTRE MAJESTÉ s'accroîtra à proportion de Vos bontés ; & durant un long & éclatant Règne, que nous attendons de la Miséricorde Divine, Vous aurez la consolation de dominer sur des Sujets qui Vous serviront par affection, & qui regarderont la prompte exécution de Vos ordres, comme le moyen le plus sûr de Vous plaire & de mériter l'honneur de Votre bienveillance.

Fasse le ciel que mes vœux soient exaucés, & daigne VOTRE MAJESTÉ agréer, comme un faible hommage de mon dévouement, les recherches laborieuses de cette Histoire, qui sera en même temps une preuve du respect le plus profond & le plus soumis avec lequel je suis, MADAME, DE VOTRE MAJESTÉ,

le très humble, très obéissant, très fidèle Sujet et Serviteur,  
Jean BERTHOLET,  
de la COMPAGNIE DE JÉSUS.



## PRÉFACE

**S**I un ouvrage a jamais demandé une préface, c'est celui que je donne au public. Une providence supérieure à toutes les vues humaines l'a fait entreprendre, et l'amour de la Patrie l'a dicté. En voilà les vrais motifs ; et en faut-il d'autres pour s'autoriser à le mettre au jour ?

Ayant été occupé pendant quinze années aux fonctions de prédicateur, j'ai eu de temps en temps l'occasion de m'appliquer à l'Histoire, et j'ai cru ne pouvoir mieux employer le reste de mes jours qu'à cette étude. Si l'Histoire par elle-même est féconde en grands événements, elle ne l'est pas moins en maximes saintes ; et par les réflexions qui en naissent, quel fond d'instructions l'auteur et le lecteur n'y trouvent-ils pas ? Il est vrai que celle que je publie, étant particulière, est restreinte dans certaines bornes, et par conséquent plus stérile ; mais la manière dont je la traite et l'abondance des faits curieux qu'elle renferme peuvent en quelque sorte l'égaliser à une Histoire générale.

II. Ceux à qui je m'étais ouvert me conseillaient de la commencer par Sigéfroy, premier comte de Luxembourg. En examinant ce projet, il m'a paru ne pas épuiser la matière. Car comme Sigéfroy ne jeta les fondements de son domaine qu'en 963, une infinité de choses, telles que sont les antiquités, l'établissement de la religion, la destruction de l'idolâtrie, les batailles, les révolutions d'État, la fondation des abbayes, la vie de quelques saints et même des principaux fondateurs, seraient restés dans les ténèbres et auraient causé un vide affreux. Une Histoire doit être entière ; le public s'y attend, et c'est le tromper que de ne pas répondre à son attente.

Il a donc fallu que je remontasse aux premiers siècles du christianisme et même avant la naissance de Jésus-Christ. Quoique le nom de Luxembourg ne fût point connu alors, les peuples qui habitaient la contrée étaient célèbres et méritent par plus d'un endroit qu'on en fasse mention. C'est-à-dire que pour exécuter mon dessein, j'ai dû venir au temps que Jules César fit la conquête de la Belgique et qu'il livra trois batailles aux Trévires dans le territoire de Luxembourg, avant de pouvoir les subjuguier. Par là, mon lecteur sera instruit de l'état où se trouvait ce pays lorsque le christianisme s'y établit ; et il verra quelles étaient les mœurs, le gouvernement et la religion de ses premiers habitants.

Je n'avancerai rien qui ne soit sur le témoignage d'auteurs dignes de foi, bien résolu de détruire les fausses traditions et de ne pas donner dans les contes des prétendus rois de Tongres, que nos anciens historiens ont fait descendre des Troyens. Contes purement romanesques et plus propres à défigurer qu'à enrichir une Histoire. Un auteur gagne beaucoup quand il se fait croire ; mais il ne mérite pas d'être cru s'il ne retranche ou s'il ne discute les faits apocryphes.

III. Pour former un plan proportionné à ce dessein, j'ai donné à mon ouvrage le titre d'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE. Cette annonce en fait connaître l'étendue et me fournit de grands avantages. Car lorsque l'Histoire civile manque de matière, l'ecclésiastique en présente abondamment ; et quand l'ecclésiastique tarit, la civile est féconde. De la sorte, j'ai la consolation de remplir les siècles sans y laisser de vide, et de suivre le fil d'une Histoire non interrompue.

Il m'a paru convenable de diviser mon ouvrage en quatre parties. La première comprend ce qui s'est passé de plus remarquable, tant au spirituel qu'au temporel, sous les Romains ; la seconde sous les rois d'Austrasie, auxquels je joins les empereurs d'Occident. Chacune de ces parties renferme son tome. La troisième commence par Sigéfray, premier comte de Luxembourg, et contient quatre tomes ; la quatrième finit par les ducs du même nom et se continue jusqu'à nos jours. (...)

Dans cette première partie, on voit sous les Romains des antiquités respectables à toutes les nations, divers monuments, des médailles, des inscriptions, l'origine de divers peuples, les chaussées romaines, les premiers apôtres qui ont annoncé la Foi au Luxembourg, et la fondation du monastère Saint-Maximin, le plus ancien de l'Occident. On y rapporte la glorieuse mort de divers martyrs sous l'Empire de Dioclétien et de Maximien ; les circonstances de la conversion de Constantin le Grand arrivée à Neumagen près de Trèves ; la liberté accordée aux chrétiens ; la vie de sainte Hélène, originaire du pays, et les bienfaits envers l'Église.

Un autre point regarde l'invasions des barbares qui ont saccagé si souvent les Gaules, leurs fréquentes défaites par les Romains ; et malgré cela, leur établissement dans la Belgique, les quatre ravages de la ville de Trèves, sa décadence, après avoir été le siège des empereurs et sa ruine totale. À quoi j'ajoute l'origine du château de Luxembourg et de diverses autres forteresses, les circonstances dans lesquelles la nation des Francs s'est emparée du pays de Tongres, ensuite de Cambrai et du Royaume de Soissons, après avoir vaincu Siagrius et chassé les Romains des Gaules ; enfin la conversion de cette nation, occasionnée par celle de Clovis, son roi. Tout cela ramené à un seul point de vue, forme une suite d'événements considérables qui instruisent le lecteur et doivent piquer sa curiosité.

(...)

IV. Quelques-uns m'ont objecté que mes premiers tomes semblaient contenir l'Histoire de Trèves plutôt que celle de Luxembourg ; et que par là on pourrait me reprocher des écarts. Mais cette objection ne m'a nullement embarrassé, et j'espère que mon lecteur en approuvera les raisons que je vais lui exposer.

Le territoire de la province a appartenu aux anciens Trévires et sa principale portion en dépend encore pour le spirituel. Pouvais-je parler de l'établissement de la religion sans nommer ceux qui l'ont établie ? Et si les évêques de Trèves le sont en même temps de Luxembourg, pourquoi seraient-ils étrangers à mon Histoire ? D'ailleurs, Trèves a été la capitale de la Province, et puisqu'une capitale est en droit de s'attribuer ce qui se passe dans sa dépendance, pourquoi ceux de la dépendance ne pourraient-ils point parler de ce qui est arrivé dans leur capitale ?

C'est sur ce principe que je me suis autorisé, avant que le Luxembourg fût détaché du temporel de Trèves, à raconter l'origine de cette ville, son ancien lustre, ses premiers évêques, ses différentes vicissitudes et ses ravages qui ont aussi été ceux du Luxembourg. Je suis bien sûr que les savants n'y trouveront nuls écarts et le jugement des autres ne m'inquiète guère.

S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, combien n'avons-nous pas d'exemples de ce que j'avance ? L'Empire romain, après avoir conquis presque l'Univers

entier, a eu son Histoire, mais les royaumes et les provinces qu'on en a détachés dans la suite ont-ils moins eu la leur ? Et tout n'y est-il point rapporté aux empereurs qui dominaient dans le pays, sans qu'on se soit jamais avisé de blâmer ces prétendus écarts ? Pour ne pas recourir si loin, chaque province en France a son Histoire. Quelle fin s'y propose-t-on ? C'est de ne pas y perdre de vue l'ecclésiastique et le civil. Voilà à quoi tout butte, et voilà le cas où je suis : le titre de la mienne en justifie donc assez le contenu.

Si on venait à me dire que j'ai emprunté trop de traits de l'Histoire générale, je me contenterai de répondre, avec le Père la Guille, auteur moderne, qui a travaillé sur un sujet particulier, comme moi, *que c'est un défaut dont j'aurai peut-être peine à me repentir. Ces morceaux étrangers, continue-t-il, pourront servir à soutenir l'attention et la curiosité du lecteur dans les endroits où mon Histoire est trop stérile et ne fournit que des traits peu intéressants ; ils l'embelliront du moins et leur donneront du lustre. Un jardin a plus d'agrément quand, avec les fruits du pays, on l'orne de fleurs et de plantes étrangères. Si je me suis écarté, j'ai eu les plus habiles historiens pour modèles et pour guides. Les Histoires de France et d'Espagne seraient très maigres en bien des endroits si on voulait en retrancher ce qui s'est passé en Italie et au-delà des mers. Je me suis enfin flatté que la plupart des lecteurs ne seraient pas fâchés d'être amenés en cette province par des routes où on leur met en spectacle ce que la France et l'Empire ont vu de plus éclatant.*

Ainsi parle l'historien d'Alsace, et ainsi puis-je raisonner par rapport à mon ouvrage. J'ai même des raisons plus plausibles que lui pour justifier certains écarts apparents. Car, puisque les contes de Luxembourg ont monté sur le trône impérial, n'ai-je pas été obligé de marquer les différentes vicissitudes de l'Empire ? Tout cela suppose une suite d'événements qu'il n'est pas permis à un écrivain exact de passer sous silence ; et par conséquent, ce qu'on peut regarder en quelque sorte comme des digressions dans l'Histoire d'Alsace, devient essentiel à celle de Luxembourg.

(...)

VII. On reconnaîtra ma sincérité, je m'en flatte, dans un récit simple de la vie des héros dont je parle ; dans la narration des batailles, des victoires ou des sièges, craignant de mettre dans la bouche des généraux des harangues étudiées où l'historien, à l'exemple d'un Tacite, fait montre de son éloquence plutôt que de la réalité des faits ; dans la traduction des diplômes, des titres et des conciles, où j'ai cherché à être littéral plus qu'élegant ; dans la critique des vies de quelques saints, quand j'y ai reconnu de la fausseté ou de l'illusion ; dans certains miracles que je regarde comme apocryphes, et que je n'ai cités que pour les rejeter.

Mais en me précautionnant d'une part contre trop de crédulité, j'ai suivi de l'autre la maxime du P. Longueval : *Malheur à moi, dit-il, si pour me conformer à la délicatesse d'un siècle incrédule, en écrivant l'Histoire de l'Église, j'enlevais à l'Église les armes les plus puissantes qu'elle ait pour combattre l'incrédulité ; à la religion la preuve la plus sensible de sa vérité ; aux saints le plus brillant éclat de leur gloire, et la marque la plus certaine de leur pouvoir auprès de Dieu ; aux fidèles le témoignage consolant qui justifie leur culte, et qui les attache à l'Église, dans le sein seul de laquelle ils voient constamment subsister ce don des miracles, à l'exclusion de toutes les sectes. Non, quand je trouverai des miracles attestés par des autorités respectables, et souvent irréfragables à tout autre tribunal qu'à celui de l'impiété, je ne craindrai pas de les rapporter. Si je n'ai pas le bonheur de plaire par là à des hommes incrédules, j'aurai peut-être celui de les confondre.*

(...)

Si Dieu daigne bénir un travail entrepris pour sa gloire, et si le public le reçoit favorablement, on ne fera point attendre longtemps pour en avoir la suite. Car, comme il est presque tout achevé lorsqu'on débitera les premiers tomes, on travaillera sans relâche à l'impression des suivants, en sorte que, Dieu aidant, en moins d'une année, l'ouvrage entier sera rendu public.



## PRIVILÈGE DE LA REINE

MARIE-THÉRÈSE, par la grâce de Dieu Reine de Hongrie, de Bohême, etc., Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Strie, de Carinthie, de Carniole, etc., Comtesse de Flandres, de Tyrol, de Hainaut et de Namur, etc., Dame de Malines, etc., Duchesse mariée de Lorraine et de Bar, Grande Duchesse de Toscane. À tous ceux qui ces présentes verront, SALUT. Nous avons reçu l'humble supplication et requête du Père JEAN BERTHOLET, prêtre de la Compagnie de JÉSUS, contenant qu'ayant entrepris d'écrire l'*Histoire Ecclésiastique & Civile du Duché de Luxembourg & du Comté de Chiny*, il en avait déjà achevé huit tomes dont il serait prêt de faire imprimer les quatre premiers *in quarto* chez ANDRÉ CHEVALIER à Luxembourg ; mais comme il aurait besoin pour cette fin de notre Permission royale, il Nous à très humblement suppliée de vouloir lui accorder en la forme accoutumée, Nos Lettres patentes d'octroi exclusif pour l'impression dudit ouvrage et pour tel terme que Nous trouverions convenir. Savoir faisons que Nous, les choses susdites considérées, inclinoant favorablement à la requête du Suppliant, lui avons permis, octroyé, consenti et accordé, permettons, octroyons, consentons et accordons de grâce spéciale, par ces présentes, qu'il puisse et pourra faire imprimer pendant le terme de vingt ans, et à l'exclusion de tout autre, par ANDRÉ CHEVALIER, imprimeur en Notre Ville de Luxembourg, ledit ouvrage intitulé *Histoire Ecclésiastique & Civile de Luxembourg & du Comté de Chiny*, et de le faire vendre et distribuer en et par toutes les Provinces de nos Pays-Bas, à charge et condition bien expresse que ledit ouvrage, avant que de le pouvoir imprimer, sera muni de l'Approbation du Censeur de l'Ordinaire ; interdisant et défendant à tous autres imprimeurs et libraires de le contrefaire, imprimer, vendre ou distribuer dans nosdits Pays, ou de l'y introduire sans la permission et exprès consentement du Suppliant, à peine de confiscation et de perte de toute l'impression et pardessus ce d'en courir et de forfaire l'amende de trente florins pour chaque exemplaire qui sera trouvé avoir été imprimé, vendu ou distribué sans ladite permission ou consentement, la moitié applicable à Notre profit, et l'autre moitié au profit dudit Suppliant. Bien entendu que celui-ci et ledit imprimeur ANDRÉ CHEVALIER seront tenus de se régler selon nos Ordonnances émanées ou à émaner au fait de la librairie, et nommément selon l'Édit du vingt-cinq juin mil sept cent vingt-neuf, et déclaration y ensuivie le neuf juillet mil sept cent trente-et-un, et outre ce d'envoyer ou apporter en mains de notre bibliothécaire et garde de la librairie présente et à venir, un exemplaire de chaque volume dudit ouvrage, bien et nettement relié, et ce endéans le terme de quinze jours après que l'impression en aura été achevée ; à peine, tant d'exécution, que ledit bibliothécaire pourra faire faire sans avoir pour ce besoin de nos Lettres exécutoires ou aucune autre autorisation, que de nullité et de cent florins d'amende à encourir *ipso facto* pour le défaut de ladite délivrance. Si donnons en mandement à nos très chers et féaux les Chefs et Présidents et Gens de nos privé et Grand Conseils, Président et Gens de notre Conseil Provincial à Luxembourg, et à tous autres nos Justiciers, Officiers et Sujets, auxquels ce peut ou pourra toucher et regarder que de cette nôtre présente Grâce et Octroi ils fassent, souffrent et laissent ledit Suppliant, ensemble le susdit Imprimeur, pleinement et paisiblement jouir et user, selon et en la forme et manière que dit est, sans leur faire mettre ou donner ni souffrir être

fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement au contraire : CAR AINSI NOUS PLAÎT-IL. En témoignage de quoi, nous avons fait sceller cesdites Présentes du Sêel de feu l'Empereur et Roi Notre très honoré Père et Seigneur, en attendant que le Nôtre soit achevé. Donné en notre Ville de Bruxelles le onzième de Juillet l'an de grâce mil sept cent quarante-et-un, et de nos Règnes le premier. Était signé STENH. v<sup>t</sup> & sur le repli PAR LA REINE EN SON CONSEIL, signé P. M. NEMY, le grand Sceau en cire rouge y pendant à double queue.



## PERMISSION

*du Révérend Père Provincial.*

JE soussigné Provincial de la Compagnie de JÉSUS dans la Province Gallo-Belgique, suivant le pouvoir que j'ai reçu de notre Révérend Père Général, permets au P. JEAN BERTHOLET de la même Compagnie de faire imprimer un livre qu'il a composé, lequel a pour titre *Histoire Ecclésiastique & Civile du Duché de Luxembourg & Comté de Chiny*, qui a été revu par trois théologiens de notre Compagnie. En foi de quoi, j'ai signé la présente permission.

À Lille, le 30 octobre 1741.

ANSELME BATTELET.



## APPROBATION

*de Monseigneur l'Évêque de Namur.*

NOUS PAUL-GODEFROY, Comte de Berlo de Franc-Douaire par la grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique, Évêque de Namur, Abbé Séculier de l'Église Collégiale de Notre-Dame, etc., consentons que l'*Histoire Ecclésiastique & Civile du Duché de Luxembourg & Comté de Chiny*, composée par le P. JEAN BERTHOLET de la Compagnie de JÉSUS, ayant été revue et approuvée par trois théologiens de la même Compagnie, puisse en conséquence être imprimée.

Donné à Namur en notre Palais épiscopal le 12 novembre 1741.

† PAUL-GODEFROY, *Évêque de Namur.*

# LISTE DES EMPEREURS ROMAINS QUI ONT DOMINÉ DANS LA GAULE BELGIQUE,

jusqu'à l'établissement de la Monarchie Française.

*Le chiffre à côté marque l'année de la mort de chaque empereur.*

C. JULIUS César,		Probus	282
mort avant la naissance de J.-C.	43	Carus, Carin et Numérien	284
Auguste	l'an de J.-C. 14	Dioclétien et Maximien	
Tibère	36	(abdication)	305
Caligula	41	Constance Chlore	
Claude	54	et Galère Maximien	306
Néron	68	Maxence à Rome	
Galba, Othon et Vitellius	69	Constantin le Grand	337
Vespasien	79	Constantin le Jeune	340
Tite	81	Constant	350
Domitien	96	Magnence, tyran et Constance	361
Nerva	98	Julien l'Apôstol	363
Trajan	117	Jovien	364
Adrien	138	Valentinien I.	375
Antonin Pie	161	Gatien	383
Marc Arèle	180	Maxime, tyran	388
Commode	192	Valentinien II	392
Pertinax et Didius Julien	193	Eugène, tyran	393
Sévère	211	Théodose	395
Caracalla et Macrin	217	Honorius	423
Héliogabale	222	Constantin, tyran	
Alexandre	235	Jovin et Sébastien, tyrans	
Maximin	238	Valentinien III	455
Les deux Gordiens Pupien		Pétrone Maxime	455
et Balbin, proclamés empereurs et		Avit	456
tués peu de temps		Majorien	461
après Goddien	244	Sévère	465
Les deux Philippe	249	Anthème	472
Dèce	251	Olybrius	473
Gallus et Volusien	253	Glycérius	474
Valérien et Gallien	268	Jules Népos	475
Posthume, Lollien, Marius, Victo-		Momille Auguste, détrôné par	
rin et Tetric		Odoacre, roi des Érules, éteignit	
Aurélien	275	l'Empire d'Occident	en 476
Tacite	276		



# SOMMAIRES DU PREMIER TOME

## SOMMAIRE DU PREMIER LIVRE

*Avant Jésus-Christ 600* ..... p. 19  
*Dessin de l'auteur – Description de Luxembourg et de la Province – Notion de l'Ardenne – Anciens habitants de l'Ardenne – Origine des Gaulois, des Belges et des peuples du Luxembourg ; leur religion et leur gouvernement – Antiquités dans le Luxembourg – Les chaussées romaines qui coupent la Province en divers endroits et dont il reste encore des vestiges – Avantages que les Romains tiraient de l'Ardenne.*

## SOMMAIRE DU SECOND LIVRE

*Avant J.-C. 59* ..... p. 32  
*État de la République romaine – Entrée de Jules César dans les Gaules – Défaite d'Arioviste et des Suisses – Conspiration des Belges contre César – Les Trévires auxiliaires des Romains – Origine de Trèves – Assemblée d'Amberloup – Révolte des Éburons – Défaite des Romains – Première défaite des Trévires par Labiénus – Seconde défaite – César passe le Rhin – Ruine des Éburons – Troisième défaite des Trévires dans le territoire de Luxembourg – Auguste empereur ; il vient dans les Gaules – Naissance de Jésus-Christ.*

## SOMMAIRE DU TROISIÈME LIVRE

*Ans de J.-C. 33* ..... p. 53  
*Mort de Jésus-Christ – Saint Euchaire, disciple de saint Pierre, arrive à Trèves – État de cette ville, capitale du Luxembourg – Sacrifices des druides abolis – Conjuraison des Bataves – Civilis en est le chef, il bat les Romains – Blocus des légions – Vocula vient à leur secours – Les Trévires se joignent à Civilis – Massacre des légions – Assemblée des Gaules à Reims – Arrivée de Céréalis à Mayence ; il défait les conjurés près de Trèves et soumet derechef la Belgique.*

## SOMMAIRE DU QUATRIÈME LIVRE

*Ans de J.-C. 75* ..... p. 73  
*Mort de saint Euchaire – Saint Valère lui succède – Épiscopat de saint Materne – Description de Tongres – Arrivée de saint Materne à Cologne et à Tongres, ses miracles et sa mort – Deux saints Materne de mêle nom, avec la réfutation du sentiment opposé, et l'époque de l'établissement de la religion dans les Gaules – Succession des évêques de Trèves, de Cologne et de Tongres – Origine des Allemands et du château de Luxembourg – Médailles.*

## SOMMAIRE DU CINQUIÈME LIVRE

*Ans de J.-C. 276* ..... p. 86  
*Origine des Francs – Leur défaite – Empire de Dioclétien – Martyre de la légion thébéenne – Ruine des Bagaudes – Martyrs de Trèves – Persécution contre l'Église – Trèves, résidence ordinaire des empereurs et capitale des Gaules – Constance Chlore et sainte Héléne, originaire de Trèves ; leur vie – Empire de Constantin le Grand – Apparition de la Croix à Neumagen – Conversion de cet empereur – Défaite de Maxence – Liberté de l'Église – Concile d'Arles – Partage des diocèses – Mort de Constantin, ses médailles et celles de son fils Crispe.*

## SOMMAIRE DU SIXIÈME LIVRE

*Ans de J.-C. 327* ..... p. 107  
*Voyage de sainte Héléne à Jérusalem ; sa mort – Primatie de Trèves – Episcopat de saint Agrèce – Fondation du monastère de Saint-Jean l'Évangéliste – Première règle de ce monastère – Episcopat de saint Maximin – Exil de saint Athanase à Trèves ; son rappel – Brouilleries entre les fils de Constantin – Maximin combat les Ariens – Concile de Sardique – Miracles de saint Maximin – Episcopat de saint Paulin ; sa mort – Voyage de saint Jérôme – Vie de saint Servais, évêque de Tongres ; sa sépulture.*

## SOMMAIRE DU SEPTIÈME LIVRE

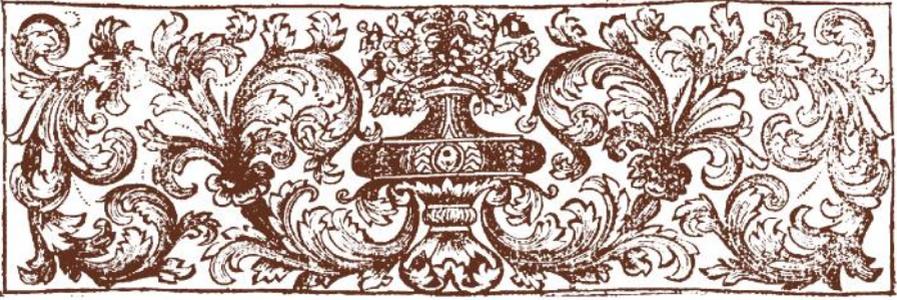
*Ans de J.-C. 382* ..... p. 127  
*Empire de Maxime – Martyre de sainte Ursule – Légation de saint Ambroise à Trèves – Hérésie des Priscillianistes – Arrivée de saint Martin, évêque de Tours, à Trèves – Circonstances de son séjour – Ravage de Tongres – Conversion de deux courtisans qui embrassent la vie monastique – État du monastère de Saint-Jean l'Évangéliste – Nouveaux ennemis des Romains – Leur caractère – Origine des Vandales – Décadence de l'Empire – Invasion des Barbares – Premier, second, troisième et quatrième ravages de Trèves.*

## SOMMAIRE DU HUITIÈME LIVRE

*Ans de J.-C. 416* ..... p. 148  
*Paix avec les Barbares – Premier Domaine des Francs dans le Pays de Tongres – Pharamond, leur premier roi – Clodion, le second – Episcopat de saint Sèvre – Mérovée, troisième roi des Francs – Irruption des Huns – Défaite d'Attila dans les Champs Catalauniens – Règne d'Égidius – Chilpéric, quatrième roi des Francs – Clovis, leur cinquième roi, son mariage, sa victoire sur les Allemands, sa conversion et son baptême ; sa mort – Thierry, un de ses fils, est le premier roi d'Austrasie.*

## SEPT DISSERTATIONS SUR DIVERS SUJETS

1. *Sur la vraie époque de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules.* 2. *Sur le gouvernement des Romains dans les Gaules.* 3. *Sur le gouvernement des rois de la première et seconde races.* 4. *Sur le monument d'Igel.* 5. *Sur les antiquités de Luxembourg.* 6. *Sur les antiquités d'Arlon.* 7. *Sur les antiquités de la Province.* ..... p. 165



# HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE DU DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET DU COMTÉ DE CHINY



## *PREMIÈRE PARTIE*

### *Depuis l'établissement des Romains dans les Gaules.*

## LIVRE PREMIER

**J**'ÉCRIS l'Histoire d'une province d'où est sortie une des plus illustres Maisons de l'Europe, qui a donné des saints à l'Église, des empereurs à l'Occident, des rois à la Bohême, à la Pologne et à la Hongrie, qui a produit nombre d'impératrices, de reines et de princesses, dont les plus puissants monarques se glorifient de tirer leur origine et qui a vu naître dans son sein quantité de héros et de grands hommes, qui ont su allier les maximes de la religion à une haute valeur dans les combats et à une prudence consommée dans les affaires.

Telle est la Province de Luxembourg, qui fait aujourd'hui partie des Pays-Bas autrichiens. La gloire et l'ancienneté de la Maison de ce nom sont assez connues dans le monde ; mais on y connaît peu les choses importantes qui se sont passées dans l'intérieur de sa province, nul historien n'ayant point jusqu'à présent entrepris de les mettre au jour. Plus encouragé par l'abondance de la matière, que rebuté de la grandeur du travail,

j'entre le premier dans cette carrière ; et si c'est une témérité en moi, j'espère de la bienveillance de mon lecteur, qu'il l'attribuera , non à une vaine présomption, mais plutôt à l'ardent désir d'un écrivain qui veut transmettre à la postérité les faits mémorables de sa Patrie ; faits qui édifieront les descendants, et qui en leur apprenant la gloire de leurs Pères, leur traceront la route par laquelle ils doivent marcher pour imiter leurs vertus. Voilà le principal objet que je me propose. Si je n'ai point le bonheur d'y réussir, j'aurai du moins celui de l'avoir entrepris et de n'avoir rien négligé pour fournir une Histoire aussi instructive qu'elle est intéressante.

Luxembourg, ville capitale de la province, est la place de toute l'Europe la plus forte et la plus importante : la plus forte, puisque l'art et la nature en ont fait un boulevard presque imprenable ; la plus importante, vu qu'on la respecte comme la clef de l'Allemagne, de la France et de la Hollande. Elle est au 25<sup>e</sup> degré de longitude et au 49<sup>e</sup> de latitude septentrionale. On la divise en haute et basse Ville : la haute Ville est un heptagone, située en partie dans une plaine et en partie sur des rochers ; la basse est dans de profondes vallées et comprend le *Grundt* et le *Pfaffenthal*. La rivière d'Eltz, ou Alzet, en latin *Alizuntia*, y coule du Midi au Septentrion et y forme deux péninsules, l'une à la montagne appelée la *Rame*, et l'autre à la porte du château, baigne à l'Orient ces rocs escarpés, de même que la *Pétreuse* au Midi, et va se décharger par les prairies de Mersch à Ettelbruck, où elle se perd dans la Sûre.

Au couchant est construite la chapelle de Notre-Dame, célèbre par la dévotion des fidèles, qui y viennent de toutes parts en pèlerinage pour révéler l'Image miraculeuse de la Sainte Vierge, sous le titre de *Consolatrice des Affligés*. À l'Orient, on voit au pied d'une haute montagne dans un parc assez spacieux, quelques restes du palais de Mansfeld, avec les jardins, ornés autrefois de bassins, de jets d'eau, de divinités païennes et d'inscriptions antiques.

Quant aux fortifications, dont Luxembourg est défendu, rien n'est plus achevé. Cette ville, à l'Occident et au Septentrion, est entourée d'une triple enceinte de remparts, avec des fossés larges et profonds, ses contrescarpes y étant revêtues et palissadées. Il y a des cavaliers, des redoutes, des bastions, des demi-lunes et d'autres forts multipliés les uns auprès des autres, où l'on a pratiqué des retranchements et des coupures, qui empêchent qu'on attaque le corps de la place ; laquelle, quoiqu'assez petite dans son circuit, est cependant très peuplée.

Mais ce qui rend Luxembourg presque imprenable, ce sont les mines

creusées dans le roc et dont chaque ouvrage extérieur est soutenu. De plus, tout y est casematé, et par des conduits souterrains, on passe d'un bastion à un autre, jusqu'à une demi-lieue de la Ville.

À l'Orient et au Midi, dans les vallées arrosées de l'Eltz et de la Pétreuse, on a élevé trois écluses, à l'aide desquelles on inonde ces fonds à la hauteur de plusieurs pieds, et les montagnes de ces côtés y sont encore munies de principales fortifications. Enfin cette ville est flanquée de divers forts, dont on n'approche pas impunément, et qui la rendent d'une attaque aussi difficile que meurtrière.

Comme les étymologies ne conduisent à rien, je ne m'arrêterai pas à des conjectures frivoles, ni à de vaines allusions, pour pénétrer celle de Luxembourg. Il me suffira de dire qu'en différents siècles elle a eu différents noms, mais qui tous, si on les examine de près, se trouvent concentrés à la même signification. Sa province est considérable ; car elle a, selon le calcul de Guichardin, soixante et dix lieues de France en longueur. Ses bornes se terminent à l'Orient par les électors de Trèves et de Cologne, au Couchant par la Champagne, au Midi par les trois Évêchés et une partie de la Lorraine, et au Septentrion par la Principauté de Liège et le Comté de Namur : de sorte néanmoins que pour avoir une idée juste de sa grandeur, on doit faire réflexion qu'elle s'étend jusqu'à une lieue de Trèves, deux de Liège, une demi de Charleville, et en y comprenant le Luxembourg français, jusqu'aux portes de Metz.

Cette province a été féconde en hommes illustres et peut-être n'en trouvera-t-on point ailleurs qui puisse se vanter d'avoir produit tant de maisons distinguées, soit par l'ancienneté de leur noblesse, soit par leur élévation aux premières dignités, ou par leur bravoure, et leur attachement à la religion catholique. On la divise en comtés, marquisats, baronnies, prévôtés, seigneuries, dépendances et annexes. Elle est érigée en duché depuis l'an 1354 et les États sont composés de trois membres, savoir : du clergé, de la noblesse et des députés de quelques villes particulières. On y voit fleurir des abbayes célèbres et plusieurs communautés religieuses.

Il est vrai, parce qu'elle est située dans l'Ardenne, c'est-à-dire, dans le sein d'un pays stérile, que quelques-uns lui reprochent sa pauvreté ; mais la vertu et la valeur n'en sont pas pour cela bannies : au contraire, comme l'abondance, selon saint Jérôme, ne donne pas toujours le vrai mérite et n'engendre pas le savoir, la médiocrité, qui est l'état le plus heureux, fait que les pauvres s'élèvent souvent par leur mérite personnel, à la gloire et à l'honneur, tandis que les hommes opulents s'endorment dans la mollesse

et meurent dans l'obscurité.

Quelques auteurs partagent la Province de Luxembourg en quartiers allemand, wallon et français, à cause des différentes langues qui y sont en usage. Ces quartiers renferment une vaste étendue de terrain et sont arrosés de plusieurs rivières, qui serpentent dans des plaines resserrées entre de hautes montagnes et fertilisent le pays, autant que le sol le permet. Les principales sont la Meuse et la Moselle, qui forment en partie les limites de la Province.

La Meuse vient de la Champagne, traverse Verdun, passe par Stenay, Mouzon, Charleville et Givet, coupe le Comté de Namur en deux, et s'écoule par l'Évêché de Liège en Hollande, où il se perd dans l'Océan, entre la Brille et Gravesende. Les rivières du Luxembourg que ce fleuve reçoit sont la Chiers, la Semois, la Lesse et l'Ourthe.

La Moselle tire sa source des montagnes des Vosges, vient à Toul, Pont-à-Mousson, Metz, Thionville, Sierck, Remich, Grevenmacher, va à Trèves et se jette dans le Rhin à Coblenche. Ausonius en a fait l'éloge. Elle s'enfle extraordinairement du côté de Trèves par la jonction de la Sare, de la Sûre, de la Kill, de la Salm et de la Léser. Mais la plus considérable est la Sûre qui, avant son entrée dans la Moselle, se trouve chargée de l'Eltz, de l'Ouren, de la Pruim, de la Nims et de la Wiltz.

Le Luxembourg occupe le centre de l'Ardenne et cette Ardenne n'était qu'une forêt. Cette forêt autrefois si fameuse, connue de César, de Tacite, de Strabon et d'autres historiens, renfermait la plus grande partie de la Gaule Belgique ; mais peu à peu on l'a défrichée et elle a été convertie en de fertiles campagnes, où l'on a bâti de grandes villes. César dit qu'elle s'étendait d'Orient en Occident, depuis le Rhin jusqu'aux confins des Rhémois ; que du Midi au Septentrion elle traversait la région des Trévires et se produisait sans interruption jusqu'à l'Océan. D'où il est aisé de voir qu'elle contenait, à la réserve des pays au-delà du Rhin, tout le territoire des Archevêchés de Trèves, de Cologne et de Mayence, toute la juridiction des évêques de Liège et de Metz, toute l'étendue des duchés de Lorraine, de Luxembourg, de Limbourg, de Juliers et de Brabant ; les comtés de Namur, de Hainaut, de Flandre et d'Artois étaient aussi enclavés dans cette forêt, qui avait dans sa longueur 240.000 pas, et dans sa largeur 150.000.

Quoiqu'il n'en reste aujourd'hui presque rien, sinon dans le Luxembourg, cependant on en tire beaucoup de profit, à cause des forges, qui en sont les principales richesses. Outre cela, le gros et le menu gibier qu'on y chasse, les mines de divers métaux qu'on y découvre, la bonté du bétail

qu'on y nourrit, les chevaux qu'on y dresse, le froment, le seigle, l'épeautre, l'orge et les avoines qu'on y moissonne, les vignes qu'on y vendange, tout cela semble, par une providence du Père commun des fidèles, avoir récompensé les habitants de l'Ardenne de la stérilité d'un sol ingrat, et les avoir quasi mis à l'égal des autres Nations, non seulement pour le nécessaire à la vie, qui ne leur manque pas, mais pour bien des douceurs et des commodités, que les pays les plus fertiles goûtent à peine.

On ne doit pas au reste s'imaginer que la forêt d'Ardenne dans la grandeur que César lui assigne, ne fut point autrefois habitée : au contraire, elle était aussi renommée par la multitude de ses Peuples, que par l'étendue de son terrain. C'était, dit Cluvier, la demeure des Trévires, des Tongriens, des Suniciens, des Ubiens, des Gugerniens, des Éburons, d'une partie des Bataves, des Ménapiens, des Morins, des Béthasiens, des Succoniens, des Nerviens, des Atrebatien et de plusieurs autres. Ces différents peuples étaient si nombreux, que réunis ensemble, ils formaient une armée de trois ou quatre cents mille combattants.

Pour ce qui regarde leur origine, il n'est pas si facile de la débrouiller. Cependant, voici ce que l'on en peut dire de certain, ou de plus vraisemblable.

Tout l'espace, dit César, qui est entre les Alpes, les Pyrénées, le Rhin et l'Océan composait les Gaules, lesquelles étaient divisées en trois parties : en Gaule Belgique, aquitanique et celtique. La Belgique renfermait toute l'étendue de terrain qui est depuis le Rhin jusqu'à la Marne, la Seine et l'Océan ; la Gaule aquitanique allait de la Seine à la Garonne, et même aux Pyrénées ; et la celtique occupait le pays entre les Alpes, la Marne et le long du Rhône. Les habitants de ces Gaules différaient entre eux de langage, de lois et de coutumes. Mais la grande difficulté est de savoir s'ils étaient Celtes, Grecs, Troyens, Doriens ou Germains d'origine.

Un principe vrai est que tous les peuples descendent d'un père commun, qui est Adam : et Japhet, fils de Noé, ayant peuplé, après le Déluge, l'Europe, il est sûr que les Gaulois viennent de quelques-uns de ses enfants. Mais comme en fait d'histoire profane, on n'a guère recours aux Écritures saintes, de là vient que certains génies, qui veulent décider de tout, s'abandonnent au feu de leur imagination, et au lieu d'une opinion probable, ne débitent souvent que des chimères. Les uns disent que les Doriens, nation grecque, après avoir suivi Hercule dans ses conquêtes, s'arrêtèrent sur le bord de l'Océan et y peuplèrent le pays. Les autres, que les Troyens errants et fugitifs vinrent s'y établir, et que d'eux sont sortis

les rois de Tongres et les Gaulois. Mais ces opinions, n'étant soutenues d'aucune preuve, nous les méprisons avec la même facilité qu'elles ont été hasardées. Un fait moins contraire à la vérité est le sentiment de ceux qui prétendent que les Gaulois étaient Celtes d'origine, et voici ce qu'ils en racontent.

Ascenez, petit-fils de Japhet, fut la tige des Celtes. Ces peuples s'étendirent d'abord dans la Germanie, passèrent ensuite le Rhin et peuplèrent les Gaules. Aussi Dion assure-t-il qu'on appelait indifféremment du nom de Celtes, ceux qui habitaient au-delà et en-deçà du Rhin. Hérodote place les Celtes vers la source du Danube et l'Europe la plus occidentale ; ce qui confirme tout à fait mon opinion. Ammien Marcellin dit que le nom de Celtes vient de *Celtus*, un de leurs rois, et celui de Gaulois, de *Galata*, mère de ce prince. Cette nation se multiplia avec une fécondité si merveilleuse, qu'elle mit en peu de temps des Armées formidables sur pied.

L'an de la fondation de Rome 164, avant la naissance de Jésus-Christ 590, sous le règne de Tarquin l'ancien, trois cents mille Gaulois sortirent de leur pays, divisés en deux colonies. L'une, sous le commandement de Bellovèse, s'arrêta dans la partie de l'Italie où sont aujourd'hui les duchés de Savoie, de Milan et de Parme, que les Romains appelèrent dans la suite la Gaule cisalpine. Ils s'y établirent et bâtirent Milan, Padoue, Cremona, Bergame et quelques autres villes. Ségovèse conduisait la seconde colonie, avec laquelle il pénétra, dit Tite-Live, par la forêt Hercinie, jusque dans la Thrace, où il ravagea l'Orient, et retourna chargé de butin dans les Gaules.

Environ deux siècles après, l'an 363 de Rome, les Gaulois d'Italie se sentant affermis dans leurs conquêtes, songèrent à les pousser plus loin. Ils attaquèrent les Romains, les battirent près de la rivière d'Allia, prirent Rome, la brûlèrent et assiégèrent le Capitole, où toute la noblesse s'était retirée. Ce boulevard allait succomber sous leurs efforts, si Manlius, éveillé par le cri des oies, n'avait repoussé avec ses compagnons les assaillants, en les précipitant du haut des tours qu'ils occupaient.

Camille survint à propos, et rassemblant ce qu'il pût trouver de soldats, il marcha au secours de sa Patrie, livra bataille aux Gaulois et les tailla en pièces à trois milles de Rome. Depuis cette défaite, l'Histoire ne présente aucune guerre considérable qui concerne les Gaulois cisalpins, sinon que dans la suite ils plièrent sous le joug de la République romaine, dont ils devinrent membres, comme leurs voisins.

Mais les Transalpins étaient trop multipliés pour vivre en paix. L'an de Rome 459, ils se partagèrent en trois colonies. Céréthrius commandait la

première, Brennus la seconde, et la troisième était sous les ordres de Belgius ; c'était pour s'enrichir des dépouilles de l'Orient, ou y fixer leurs demeures. Céréthrius se jeta sur la Thrace, Brennus ravagea la Pannonie, et Belgius entra dans le Macédoine, où les Macédoniens ayant osé lui faire tête, furent battus. Mais la valeur de Sosthènes réprima la fierté des Gaulois et les chassa de la Grèce. Ce mauvais succès ne les découragea point, ils réunirent leurs troupes et firent l'année suivante une seconde irruption.

Pausanias, qui a décrit cette guerre, dit que l'armée des Gaulois était composée de cent cinquante et deux mille hommes de pied, et de vingt mille chevaux, chaque cavalier ayant deux valets à sa suite, qui se mettaient en la place de leurs maîtres, lorsque ceux-ci étaient tués. Malgré ce nombre et la résistance des combattants, les Gaulois furent battus une fois aux Termopyles, et l'autre au Mont Parnasse. Quoiqu'ils eussent beaucoup souffert de ces deux défaites, ils ne rebroussèrent pas chemin, au contraire ils se glissèrent en Asie, et y maintinrent si bien leur domination, qu'ils donnèrent la loi aux peuples voisins, jusqu'à ce que les Romains les eurent subjugués ; alors leur pays fut érigé en Province, et appelé de leur nom *Galatie*. Tel a été l'établissement des Gaulois en Asie ; et saint Jérôme assure que de son temps, excepté le Grec qui était en usage dans tout l'Orient, les Galates parlaient la même langue que ceux de Trèves. Après ces recherches sur l'origine des Gaulois en général, je viens à ceux de la Belgique.

On ne peut, à mon avis, donner une étymologie plus naturelle des Belges, qu'en disant qu'ils tiraient leur nom de Belgius, leur chef, ou roi, dont je viens de parler. Tout ce qu'en ont dit hors de là quelques auteurs, n'est que conjecture ou fable. Cette Belgique était une région considérable, selon la description que j'en ai donnée. Mais il y a deux questions curieuses à éclaircir sur les Belges. La première consiste à savoir s'ils étaient Gaulois ou Germains d'origine ; et la seconde quelle religion ils professaient, lorsque César en fit la conquête.

Mon lecteur doit d'abord remarquer que c'était une ancienne coutume parmi les Germains et les Gaulois, voisins du Rhin, de faire de temps en temps des transmigrations. Peu à peu, les Germains s'emparèrent d'une grande partie de la Belgique, et en chassèrent les Gaulois. Pour jouir paisiblement de leurs nouvelles habitations, ils empêchaient que ceux de leur Nation propre vinssent s'habituer chez eux, et ils leur déclaraient la guerre. Cent ans avant la naissance de Jésus-Christ, l'an de Rome 652, les Teutons et les Cimbres tentèrent une irruption, mais ceux de la Belgique s'y opposèrent avec tant de valeur, qu'ils les arrêtèrent.

Ces peuples repoussés n'eurent d'autre parti à prendre qu'à se jeter sur la Rhétie, d'où ils se répandirent en Italie et dans la Gaule celtique. Marius vint à leur rencontre et les défit en deux batailles rangées. Il en tua la première fois deux cents mille, et la seconde cent vingt mille, sans compter plus de cent mille prisonniers. Six mille hommes des débris de cette malheureuse armée, qui gardaient les bagages, ayant échappé à la boucherie, vinrent s'établir, soit précairement, soit par force, dans le pays des Éburons. Ils y formèrent une nouvelle domination, sous le titre des *Advaticiens*, et ils y devinrent dans la suite si formidables, qu'ils subjuguèrent les Éburons et les rendirent leurs tributaires.

Quant aux Trévires et aux Nerviens, ils se glorifiaient, dit Tacite, d'être Germains, parce que cette origine les distinguait du reste des Gaulois, peuples plus paresseux et moins vaillants. Il en était de même des autres Nations limitrophes du Rhin, comme des Éburons, des Condrusiens, des Ségniens, des Pémaniens, des Cérésiens. Et pour vérifier ce fait, c'était une tradition constante, au rapport de César, que les Germains, attirés par l'abondance d'un territoire fertile, s'étaient rendus maîtres de plusieurs cantons de la Belgique, après en avoir chassé les Gaulois.

Ces principes étant aussi solidement établis qu'ils le sont, il est aisé de fixer la véritable origine des peuples du Luxembourg. Cette province, dans l'étendue qu'elle a aujourd'hui, était composée de Trévires, de Médiomatriciens, de Pémaniens, de Condrusiens, de Ségniens et de Cérésiens. Ce sont les différents peuples dont César fait le dénombrement dans ses commentaires, et qui étaient célèbres. Cluvier marque les limites du Royaume Trévire et dit « qu'il avait pour ses bornes, à l'Orient le Rhin, au Couchant la Meuse, au Midi les Médiomatriciens, et au Septentrion les Pémaniens, les Condrusiens, les Ségniens et les Cérésiens. » Qui ne verra par cette description que la principale partie du Luxembourg ressortissait de Trèves ? Je dis la principale partie, parce que cette province a réuni peu à peu vers le Septentrion les peuples dont je viens de parler.

Les Pémaniens sont ceux de Famenne, aux environs de Marche ; les Condrusiens, ceux du Condroz, qui avait autrefois plus d'étendue, et s'avancait beaucoup dans le Luxembourg ; les Ségniens ceux de Salm ; les Cérésiens ceux de Caros, ou du Caroscow dans l'Eifel, du côté de l'abbaye de Prüm et de Bullange ; enfin les Médiomatriciens ceux de Metz, où est situé Thionville. Voilà les anciens habitants du Luxembourg, qui tous, selon le témoignage de César, auteur digne de foi, étaient Germains d'origine.

L'autre question regarde la religion que les Belges et les peuples du Luxembourg professaient ; question qui n'est pas moins importante que celle de leur origine. Mais pour la résoudre, on ne doit s'attendre qu'à une triste peinture de superstitions abominables, lesquelles à la vérité ne surprendront pas, si nous considérons que c'étaient alors des siècles de ténèbres, où l'idolâtrie répandue sur la face de toute la terre, dérobaux yeux des hommes la connaissance du vrai Dieu.

Les Gaulois, dit César, étaient fort superstitieux, et on ne peut concevoir que de l'horreur des sacrifices qu'ils offraient. Lorsqu'ils étaient en quelque danger, ou affligés de maladie, ils immolaient des hommes pour victimes, ou faisaient vœu d'en immoler, persuadés que la colère de leurs dieux ne pouvait être apaisée qu'en leur donnant âme pour âme, vie pour vie. Parmi une foule de divinités, ils adoraient principalement Mercure comme l'inventeur des Arts, le patron des voyageurs et des marchands. Après lui, les plus vénérés étaient Apollon, Mars, Jupiter et Mercure. Leurs prêtres se nommaient druides et demeuraient dans d'épaisses forêts pour y exercer leurs abominations ; ils y recevaient beaucoup de disciples, qui venaient à eux, attirés par les honneurs qu'on leur rendait. Un de leurs dogmes fondamentaux était l'immortalité de l'âme et la métempsycose ; ce qui portait à la vertu par le mépris de la mort.

Un fait qui mérite quelque attention, c'est que César met de la différence entre la religion des Germains et celle des Gaulois. « Les Germains, dit-il, ne se servent ni de prêtres, ni de druides ; ils n'offrent point de sacrifices et n'adorent pour divinités que celles qu'ils voient, et dont ils ressentent les influences, telles que sont le soleil, la lune et le feu. » D'où l'on peut conclure que les Trévires et ceux du Luxembourg n'avaient point adopté l'impiété des sacrifices de la nation gauloise, mais qu'ils suivaient la religion, que leurs Pères avaient apportée de la Germanie dans la Gaule Belgique.

En effet, je ne trouve pas dans les monuments de l'antiquité, que le Luxembourg ait adoré d'autres dieux que Diane ou la lune. On vénérât cette déesse à Arlon, à Bollendorff près d'Echternach, à Malmédy, à Trèves, où il y avait une Diane célèbre, par l'organe de laquelle le démon rendait des oracles ; entre Ivoix et Virton, où était érigée une statue monstrueuse de cette idole, que saint Walfroy renversa. Enfin Diane était la divinité spéciale de la forêt d'Ardenne, et les Romains conservaient dans leur panthéon une de ces statues en marbre, avec cette inscription DEANAE ARDUINNAE.

Mais si les peuples du Luxembourg, par une fatalité commune à tous

les gentils, ont eu le malheur, avant la naissance de Jésus-Christ, d'être enveloppés des ténèbres du paganisme, la miséricorde divine s'est fait sentir sur eux, en ce qu'ils ont eu le bonheur d'être éclairés de la lumière de la Foi, presque aussitôt qu'elle a été annoncée. On a eu même la consolation de trouver les enfants de ces anciens idolâtres, plus sincèrement attachés à la religion catholique que leurs pères n'avaient été dévoués à leurs superstitions. Cette vérité se manifeste par la fuite des temps ; car, malgré les schismes scandaleux qui ont de tout temps déchiré l'Église, l'erreur et l'hérésie n'ont jamais corrompu leur province. Toujours fidèles, ils ont constamment allié les devoirs de la religion envers Dieu avec ceux de la soumission qu'ils devaient à leurs souverains.

Quant au gouvernement pour le civil, il était différent dans le Celtique et dans la Belgique. Les Celtes étaient composés de deux sortes de gens, de druides et de chevaliers. On comptait les peuples pour rien, on les traitait en esclaves, on ne les appelait à aucune délibération, et ils ne pouvaient rien entreprendre d'eux-mêmes. Les chevaliers n'avaient d'autre exercice que les armes, et les druides étaient les ministres de la religion ; eux seuls décidaient les contestations, et lorsqu'il s'agissait d'un meurtre, d'une succession ou des limites d'un héritage, on s'en rapportait à leur jugement. L'autorité de leur chef ou Souverain Pontife, était absolue, et personne n'osait contredire ni s'opposer à ses décisions.

Ceux de la Belgique avaient différents statuts et des lois contraires. Les Trévires et les Éburons se choisissaient leurs rois ; mais la faveur ou la brigue les établissaient, et la multitude y avait la meilleure part. Preuve que leur gouvernement était aristocratique et démocratique. Leur manière de vivre, leur coucher et leur vêtement étaient uniformes, la nation brave, endurcie à la fatigue, et les hommes se vêtaient de saies rayés ou ornés de bandes de pourpre étroite. Quelques-uns portaient la barbe, d'autres se rasaient le menton et laissaient croître de grandes moustaches qui leur pendaient sur la bouche.

Ils parlaient la langue celtique ; mais les fréquentes transmigrations des peuples étrangers en ont introduit une différente, et on croit communément que la première était semblable à celle des Bas-Bretons ou de ceux de la Principauté de Galles en Angleterre. Sous les Romains, la latine y devint en usage ; mais la proximité des nations, avec lesquelles on avait plus de commerce, a fait perdre insensiblement l'ancien idiôme et en a produit un nouveau, qu'on parle aujourd'hui différemment selon les différents cantons de la province.

Tel était l'état des peuples du Luxembourg, avant que César eut fait la conquête des Gaules. Après qu'il les eut subjuguées, tout y prit une autre forme de gouvernement, de mœurs, de langage, et tout y fut changé avec la religion. La Belgique fit une telle montre de valeur contre les Romains qu'elle mérita à juste titre ce bel éloge, que *les Belges étaient les plus belliqueux d'entre les Gaulois*. Mais avant que de venir au détail de ces faits, je dois parler de quelques antiquités du Luxembourg, qui sont des pièces détachées du corps de mon histoire. Il n'y a point d'endroit plus propre pour les insérer que ce premier livre, qui sert de connaissance préliminaire à ce qui regarde cette province en général.

Entre les antiquités, je mets les chaussées et les monuments ; il s'en trouve de l'une et de l'autre espèce en quantité ; j'en ferai le choix et je ne rapporterai que ce qui mérite le plus d'attention.

Les chaussées romaines étaient un ouvrage non seulement très utile, mais très magnifique et digne de la majesté du plus puissant des empires. Auguste commença les premières au-deçà des Alpes et crut cette entreprise nécessaire pour y dompter certains peuples qui vivaient de brigandage et qui jusqu'alors avaient été inaccessibles à ses armées. Agrippa, son favori, les continua et tira de Lyon quatre grands chemins : l'un par les montagnes de l'Auvergne jusqu'au fond de l'Aquitaine ; le second jusqu'à l'embouchure de Rhin au Vahal des Hollandais ; le troisième coupait la Bourgogne, la Picardie, et se terminait à l'Océan britannique ; et le quatrième s'étendait le long du Rhône, par la province de Narbonne à la Méditerranée.

Les autres empereurs, successeurs d'Auguste, suivirent ce projet et firent élever de ville en ville, de ces grands chemins, qu'on appelait les routes consulaires, prétoriennes, impériales, royales et militaires, de sorte que les Gaules Belgique, celtique et aquitanique se trouvèrent pavées d'un bout à l'autre, à la pleine satisfaction des peuples.

Pour ce qui regarde le Luxembourg, il y a six de ces chemins spécifiés dans l'itinéraire d'Antonin, ou dans la carte de Peutinger, dressée vers la fin du quatrième siècle, sous l'Empire de Théodose le Grand. Les restes de ces chaussées, qui y subsistent encore, sont d'autant plus précieux qu'ils sont plus anciens. Attribuer ces ouvrages à un prétendu roi des Belges, nommé Brunehauld, en latin *Brunebaldus*, comme font quelques écrivains, ou bien à la reine *Brunehaut*, femme de Sigebert, roi d'Austrasie, c'est adopter des fables grossières. Toutes ces chaussées avaient un but commun, auquel elles se rendaient et d'où elles tiraient leur commencement.

C'était une colonne élevée au milieu de Rome, qu'on appelait le *Milliaire doré*, et que l'empereur Auguste y avait fait poser. On commençait de là, selon quelques savants, à compter les milles ou lieues d'Italie.

Auguste fut le premier curateur ou commissaire de ces grands chemins ; emploi dans la suite si considéré, que les plus distingués seigneurs le briguaient. Et on trouve, parmi les antiquités romaines, des inscriptions qui en sont des preuves, autant que des témoignages, du soin qu'on avait d'entretenir ces routes.

Les autres antiquités de la province de Luxembourg sont très estimables et on doit savoir bon gré au Père Alexandre Wiltheim, jésuite, d'en avoir fait le détail dans un livre manuscrit, qui contenterait les antiquaires s'il était imprimé. On y voit une exposition fidèle des pièces qu'on a trouvées à Arlon, à Luxembourg, Antwen, Hostert, Kehlen, Dahlen, Aspelt, Titelberg, Biedbourg, Igel, Alt-Trier, Gérouville, Bollendorff et ailleurs. J'en ferai mention dans quatre dissertations séparées, que je placerai à la fin des trois premiers tomes. Il me reste maintenant à dire un mot des avantages que les Romains tiraient de l'Ardenne, et en particulier du Luxembourg.

Quoique le sol en soit ingrat, comme je l'ai dit, ils ne laissèrent pas d'y découvrir quelques richesses : César, Strabon, Pline en ont fait le récit, et leur témoignage doit suffire pour vérifier ce que j'avance. Ils y faisaient forger leurs armes, les boucliers, les épées, les dards, les cuirasses, les balistes et toutes les machines de guerre. On trouve à Vichten, à trois lieues de Luxembourg, des restes d'une forge qui leur servait à cet usage, et il y a des inscriptions sur des pierres qui en font foi. Outre cela, Trèves étant devenue la capitale des Gaules ; on y battait monnaie dans un hôtel isolé, dont on a longtems conservé quelques mesures.

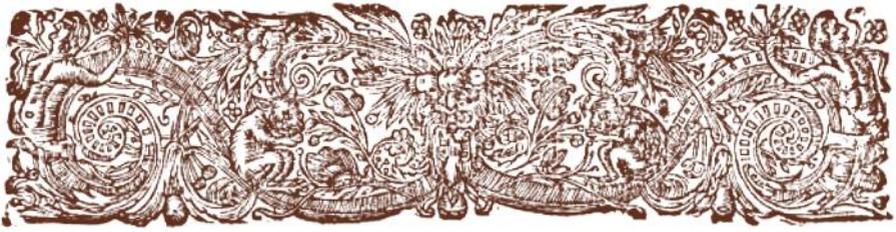
Un autre profit, non moins considérable, venait des gynécées. On appelait gynécées, des bâtiments publics destinés aux femmes et aux filles, qui y filaient la laine et dont on faisait les étoffes pour les habits. Tous ces avantages ont été chantés par le poète Ausonius qui dit que Trèves entretenait, revêtait et armait toutes les forces de l'Empire.

*Imperii vires quod alit, quod vestit & armat.*

En suite de ces avantages et de tout ce que je viens de déduire, ne conviendra-t-on pas de la nécessité où je suis de commencer mon Histoire par les Romains ? Le Luxembourg a été pendant cinq cents ans sous leur puissance ; et l'on y a vu plusieurs expéditions qu'il n'est pas permis de laisser dans les ténèbres. Sa proximité du Rhin, qui obligeait les empereurs

à y entretenir une armée, pour réprimer les barbares ; les batailles qu'on y a livrées, les ravages qu'on y a de temps en temps soufferts, les soulèvements qui y ont éclaté, les révolutions d'État qu'on y a vues, les forteresses qu'on y a construites, les antiquités qui y sont en grand nombre ; enfin la destruction de l'idolâtrie, l'établissement de la religion chrétienne, la fondation de l'Église : tout cela m'a paru un objet si digne de mes recherches, que je regarderais mon ouvrage comme imparfait si j'en retranchais de si beaux morceaux. Dans le dessein donc d'épuiser la matière, j'espère qu'un lecteur judicieux, qui cherche à s'instruire plutôt qu'à lire, apprendra avec plaisir tous ces événements.





# HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE DU DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET DU COMTÉ DE CHINY



## *PREMIÈRE PARTIE*

### *Depuis l'établissement des Romains dans les Gaules.*

## LIVRE SECOND



L'HISTOIRE de la République romaine, dit un écrivain célèbre, semble être l'Histoire de l'Univers entier. En effet, ses exploits ont été si prodigieux qu'ils passeraient toute créance s'il y avait quelque chose d'impossible à un peuple puissant, aussi redouté de ses ennemis, qu'heureux à surmonter les obstacles qui s'opposaient à ses conquêtes. Ce peuple né dans le tumulte des armes, accoutumé à combattre et à vaincre, après sept cents ans de fondation, avait subjugué les Latins, les Volsques, les Véiens, les Falisques, les Sabins, les Samnites, les Étruriens les Tarentins et toute l'Italie. L'Afrique était domptée et Carthage détruite, la Méditerranée nettoyée de tous les pirates ; l'Épire, l'Archaïe et la Macédoine avaient plié sous le joug ; Numance en Espagne, les autres villes de ce royaume et une partie de la Gaule celtique recevaient la loi des Romains ; tellement qu'il ne restait que la Belgique, l'Aquitannique et la Germanie à conquérir pour mettre le comble à leur gloire.

# TABULA GEOGRAPHICA A R. P. ALEXANDRO WILTHEIM

E SOCIETATE IESU.

SEPTEMTRIO.



MERIDIES

Les Alpes, par la difficulté qu'il y a de les franchir, semblaient leur avoir mis quelques bornes. Mais quel obstacle peut arrêter une République avide d'étendre sa domination et qui se croit maîtresse des destinées ? Après tant de triomphes, elle n'était guère d'humeur à ne pas tenter de nouvelles conquêtes lorsque l'occasion s'en présenterait. Elle se présenta, et les Gaules, devenues l'objet de son ambition, le furent aussi de la terreur de ses armes.

Comme c'est ici le commencement de mon Histoire, il convient que je l'éclaircisse et que je marque l'occasion de cette guerre, à laquelle les Trévires et ceux du Luxembourg ont eu la meilleure part. Mais je prie mon lecteur d'être persuadé de deux choses : la première, que je ne donnerai dans nul écart, et que je ne rapporterai aucun fait étranger, à moins que je ne le croie nécessairement lié à mon sujet ; la seconde, que tout ce que je dirai, sera appuyé de preuves solides, résolu, comme je le suis, de ne rien hasarder et déterminé à proscrire tous les faits apocryphes ; outre que je proteste de ne me laisser dominer par aucun esprit de partialité ; ce qui est un écueil commun à presque tous les historiens nationaux.

Ce fut l'an du monde 3945, de la fondation de Rome 695, avant la naissance de Jésus-Christ 59 ans, que les Helvétiens, multipliés à l'infini et trop resserrés dans leur patrie, concertèrent entre eux de chercher ailleurs des demeures plus spacieuses. Leur dessein était de se rendre maîtres d'une partie des Gaules ; et Orgétorix, seigneur opulent, leur en avait représenté la conquête comme facile, ayant surtout autant de valeur qu'ils en avaient. On employa deux ans à se préparer au départ. Mais sur ces entrefaites, Orgétorix, accusé de vouloir se faire roi, fut arrêté et mis en prison, où il mourut quelques temps après, avec soupçon de s'être lui-même empoisonné.

Cependant sa mort ne rompit aucune des mesures prises pour la transmigration ; car au jour marqué, les Helvétiens s'assemblèrent au nombre de 368.000, tant hommes que femmes. Ayant brûlé leurs habitations pour s'ôter toute espérance de retour, et n'emportant avec eux que les vivres nécessaires, ils marchèrent vers le Rhône afin de le passer et d'aller s'établir dans la Saintonge, province voisine de celle de Toulouse, qui obéissait aux Romains.

Le Sénat, informé de cette marche, destina Jules César pour l'empêcher. C'était un prince d'un esprit élevé, entreprenant, soldat et capitaine, grand général, mais ambitieux jusqu'à l'excès et prêt à sacrifier tout à sa passion de dominer. Il se fit donner le Gouvernement des Gaules cisalpines ; après

quoil partit de Rome à la tête de quelques légions et se rendit à grandes journées du côté de Genève, où il ramassa ce qu'il put trouver d'autres troupes, détruisit le pont que les Helvétiens avaient jeté sur le Rhône, et leur fit dire que la République ne consentirait jamais à leur permettre le passage par ses terres, et au cas où ils tentassent de l'obtenir par force, qu'une force supérieure saurait les maîtriser.

Une résolution si fière déconcerta les Helvétiens, qui n'eurent d'autre parti à prendre, craignant le sort d'un combat, qu'à se tourner du côté des Séquaniens. Mais comme l'entrée des Gaules y était difficile à cause des défilés, et qu'ils couraient de grands risques, ils dépêchèrent des ambassadeurs à Dumnorix, leur allié et l'un des plus puissants seigneurs d'entre les Séquaniens, le conjurant de leur obtenir le passage par cette contrée, avec promesse de n'y faire aucun dégât. Dumnorix appuya leur demande et gagna tellement par ses largesses ceux de sa Nation, qu'ils y consentirent volontiers. Alors cette foule de peuple sortit de son pays, comme un essaim d'abeilles de la ruche et alla se répandre dans la Bourgogne, du côté d'Autun sur les bords de la Saône.

Ce fut là que César, après son retour d'Italie, où il était allé prendre du renfort, les trouva campés l'année suivante. Il les harcela plusieurs jours, se contentant de les empêcher de courir et ne permettant pas aux siens de combattre. Il attendait pour cela de nouvelles légions, et quand il les eut reçues, il rangea son armée en bataille et alla brusquement les attaquer. Le combat dura depuis une heure après midi jusqu'au soir et la victoire chancela quelque temps ; mais enfin elle se déclara pour les Romains, et les Helvétiens se sauvèrent à la faveur de la nuit. César les poursuivit, les serra de si près que, désespérés et réduits à l'extrémité, ils vinrent lui demander la paix avec larmes. Il la leur accorda, à condition qu'ils retourneraient dans leur Patrie, qu'ils en cultiveraient les terres et rebâteraient leurs maisons. Tout fut accepté, et les malheureux restes de cette multitude, au nombre seulement de 110.000, repartirent chez eux, avec la honte d'avoir été battus, le chagrin d'être privés de toute habitation.

Le bruit de cette victoire fit différentes impressions sur les Gaulois. Les uns commencèrent à redouter la puissance des Romains et à craindre d'en être subjugués. Les autres se réjouirent de leur présence et se flattèrent d'en être secourus contre les Germains qui les désolaient. Tous cependant coururent féliciter César ; et dans une audience particulière qu'il donna à leurs députés, il s'éclaircit des affaires qui concernaient l'État des Gaules. Ceux de la Celtique lui exposaient la misère à laquelle ils étaient soumis,

par la cruauté d'Arioviste, roi des Germains. Ils implorèrent son secours contre ce tyran, ajoutant que s'ils en étaient frustrés, ils se verraient forcés de quitter leur Pays, à l'exemple des Helvétiens. Ceux d'Autun se plaignaient que les Harudes ravageaient leurs terres, quoiqu'ils leur eussent donné des otages, pour preuve de leur sujétion. Et ceux de Trèves représentaient que les cents cantons des Suèves, nation féroce, campaient sur les rives du Rhin, menaçant de le passer et de conquérir les Gaules. Tous en même temps le priaient de les protéger et de les délivrer de l'oppression.

Le Général comprit l'importance de ces représentations et approuva la justesse des plaintes qu'on lui faisait. Une partie de la Gaule celtique était soumise aux Romains ; les Séquaniens, les Trévires et les Héduens se disaient leurs alliés, et il lui parut qu'il y allait de sa générosité de soutenir les Gaulois, autant que de la gloire du peuple romain de réprimer la tyrannie. Il fit donc un grand amas de provisions et se prépara à chercher l'ennemi le plus formidable. Mais il lui fallut rassurer ses soldats, dont on avait ébranlé les esprits en leur dépeignant les Germains comme des gens d'une taille gigantesque.

Après les avoir attachés à sa personne comme à sa fortune, il arriva à quelque distance du camp d'Arioviste, où les deux généraux eurent une entrevue, mais il n'en résulta ni paix ni trêve ; au contraire, on en vint à un combat qui dura longtemps et dans lequel il y eut une grande effusion de sang. Les Germains, malgré leur bravoure, furent battus et s'enfuirent vers le Rhin, éloigné du champ de bataille d'environ cinq mille pas. Les uns le passèrent à la nage, les autres y furent noyés et plusieurs mis à mort par la cavalerie romaine. Arioviste se jeta dans une nacelle qu'il eut le bonheur de trouver par hasard sur la rive, d'où il se retira avec douleur dans sa Patrie. Nul historien ne nous marque quelle y a été sa fin.

Les Suèves, ayant appris cette défaite, reprirent la route de leur pays, mais leur retour ne fut pas aussi paisible que l'avait été leur départ. Les habitants du Rhin s'étant mis à les poursuivre, ils en tuèrent un grand nombre ; et le peu de résistance que firent ces fuyards ne convainquit que trop qu'ils craignaient plus la mort, qu'ils n'ambitionnaient la gloire de combattre généreusement. Dans une campagne si glorieuse, César défit les Helvétiens, purgea la Gaule des Germains et y rétablit la tranquillité. Après quoi, il ramena ses troupes en quartier d'hiver dans le pays des Séquaniens, et lui il retourna en Italie.

Pendant son absence, toute la Belgique, excepté ceux de Reims, de

Metz, de Trèves, de Toul et de Verdun, conspira contre l'Empire. Les Belges craignaient que César ne les subjuguât comme les Celtes. Ils avaient vu d'un œil jaloux le séjour des Germains, mais celui des Romains ne leur causait pas moins d'ombrage. C'était, à leurs sentiments, des hôtes trop impérieux, dont il fallait se défaire si l'on voulait conserver sa liberté. D'ailleurs, les plus distingués d'entre eux, qui aspiraient au trône, se voyaient dans l'impossibilité d'y parvenir, sous une République si redoutée et si puissante. Voilà ce qui animait la noblesse à fomenter une conspiration qui éclata bientôt, et pour l'affermir, ils s'entredonnaient des otages. César fait le dénombrement des peuples qui y entrèrent et des troupes qu'ils fournirent. Je vais l'insérer ici ; on y verra quelle était la multitude des Belges.

Ceux de Soissons, dit-il, donnaient cinquante mille hommes, et les Nerviens autant ; ceux d'Arras quinze mille ; les Morins vingt-cinq mille ; ceux du Vexin et du Vermandois dix mille ; les Calétiens, avec ceux d'Amiens vingt mille ; les Aduaticiens vingt-neuf mille ; les Ménapiens neuf mille ; les Condrusiens, les Éburons, les Cérésiens et les Pémaniens, qui sont des peuples du Luxembourg septentrional, quarante mille. De la sorte, les Belges avaient sur pied deux cents quarante-quatre mille combattants.

César, averti de cette conspiration, se rendit avec diligence sur leurs frontières. Il y connut que les confédérés avaient déjà pris les armes et assiégeaient Bibrax. Il marcha sans perdre de temps vers la rivière d'Aisne, à quelque distance de Bibrax et il en fit lever le siège. De là, il tourna vers Noyon et la prit. Ceux de Soissons, de Beauvais et d'Amiens ne firent presque point de résistance, tous ayant ouvert leurs portes à l'approche de l'ennemi. Il n'y eut que les Nerviens et les Vermandois qui tinrent ferme, et César les poursuivit jusque dans leur pays, où il leur livra une bataille aussi sanglante qu'opiniâtrée.

Les Belges y firent des prodiges de valeur, et l'armée romaine y eût péri sans la bravoure du général qui fut son salut. Car lorsqu'il s'aperçut du désordre qui troublait ses rangs et qu'il vit les drapeaux par derrière, les légions serrées en flanc, les cohortes qui lâchaient le pied, il arracha le bouclier à un soldat, appela les tribuns et les centurions à sa suite et parut au premier rang. Cette action d'héroïsme engagea les fuyards à retourner au combat. Tout tombe alors sous leur cimeterre et tout plie à droite et à gauche, ils enfoncent les bataillons les plus épais, les rompent et les mettent en déroute. Tant il est vrai que l'exemple d'un brave capitaine peut rétablir les choses les plus désespérées.

César n'ensanglanta point sa victoire. Il pardonna aux vieillards, aux femmes et aux enfants ; il marcha ensuite contre les Aduaticiens, qui accouraient au secours des Nerviens, les assiégea dans leur capitale, les y força, en tua beaucoup et vendit à l'encan tout le butin qui s'y trouvait, avec cinquante-trois mille personnes.

Ceux de Trèves avaient envoyé leur cavalerie aux Romains pour leur servir de troupes auxiliaires. Ces cavaliers passaient pour les plus braves d'entre les Belges et n'avaient rien de barbare, que l'audace et le mépris de la mort. Lorsqu'ils virent les légions ébranlées, les Nerviens pêle-mêle dans leurs cohortes, ils s'enfuirent et publièrent à Trèves que César était battu. Cette nouvelle, quoique fausse, fit d'étranges impressions sur les esprits. On commença à rabattre de la haute idée qu'on s'était formée de la valeur des Romains ; on ne les regarda plus du même œil, ni avec cette opinion de supériorité qu'on en avait conçue ; mais par une estime naturelle, que chaque nation a de son propre mérite, on résolut de se mesurer avec eux si l'occasion se présentait.

Après la défaite des Nerviens et la ruine des Aduaticiens, César alla conquérir une partie de l'Aquitaine. Ses habitants, dans la crainte de la mort ou du pillage, couraient bien loin au-devant du conquérant prendre des chaînes. De ce nombre furent les Tarbelles, les Bigerrions, les Précians, les Vocates, les Tarusates, les Flustates, les Garites, les Ausces, les Garroinois, les Sibulzates, les Cocosates, tous habitants des environs de la Garonne.

César croyait que les Belges ne remueraient plus, mais il se trompait ; et il lui restait encore parmi ces peuples des ennemis, d'autant plus à craindre qu'ils avaient été plus lents à se déclarer ; je parle des Trévires et des Éburons. La liberté chez les nations est le trésor le plus précieux, on la conserve avec soin, on la perd avec douleur, on la recouvre avec avidité. Et les Belges nés libres étaient prêts à sacrifier tout pour se maintenir dans leur liberté. Quoique les Tréviriens fussent alliés des Romains, ils craignaient néanmoins d'en être subjugués, et cette crainte, qui engendre la méfiance, les tint sur leurs gardes et les porta à se soulever. Mais avant que de venir à ce récit, il faut que je donne quelque idée de la ville de Trèves, dont la plus grande partie du Luxembourg dépendait.

L'origine de Trèves est obscure et tient de la fable. Les uns disent qu'elle a été bâtie au temps d'Abraham, l'an du monde 2440 ; les autres, que Trébata, fils de Ninus, fuyant Sémiramis, sa marâtre, et ses amours incestueux, en jeta les fondements ; et que l'an 1200 de l'ère chrétienne, on trouva

dans de vieilles masures une pierre avec cette inscription : *Trèves a été construite treize cents ans avant Rome.*

Il y en a au contraire qui ont écrit que Trébata, qui a donné son nom à cette ville, était Germain d'origine, et que les Trévires, comme le reste des Gaulois, descendaient des Celtes. Cette opinion est la plus probable et conforme à ce que j'ai rapporté dans le premier livre. Un fait dont tous les historiens conviennent, c'est que Trèves est la plus ancienne ville des Gaules. Un siècle avant César, ses habitants étaient riches et si puissants qu'ils avaient empêché les Germains de venir s'établir dans leur territoire.

Mais les richesses, source d'ambition, partagèrent les grands en deux factions. Les chefs se nommaient Induciomare et Cingentorix, princes rivaux et qui ne trouvaient injustes aucuns des moyens capables de leur assurer l'autorité souveraine. Cingentorix recherchait l'amitié des Romains, prêt à l'acheter à quelque prix que ce fût. Mais Induciomare était leur ennemi cruel ; c'est pourquoi il fit alliance avec les Éburons, les Nerviens et les Carnutes, aussi déterminés que lui à exterminer les légions. Le général romain, qui n'ignorait pas ces deux factions, ni aucuns des mouvements d'Induciomare, après avoir vaincu les Morins et disposé toutes choses pour passer dans la Bretagne, qui est l'Angleterre, se mit à la tête de quatre légions et de huit cents cavaliers et s'avança vers Trèves. Cette approche produisit différents effets, selon les différentes inclinations des Trévires. Cingentorix alla au-devant de lui, l'informa de ce qui se passait, lui renouvela les assurances de son attachement et de sa fidélité, et le conjura de le prendre sous sa protection. D'autres seigneurs suivirent son exemple.

La démarche de Cingentorix étonna moins Induciomare qu'elle ne l'embarrassa. Comme il vit que les principaux de la ville allaient à la rencontre de César, il crut devoir feindre, de peur d'être livré seul à une mauvaise destinée ; et pour cet effet, il lui envoya des ambassadeurs qui lui dirent que si leur maître n'était pas venu au-devant de lui, ce n'était pas manque de respect ni d'amitié ; que tandis que la noblesse sortait en foule, sa présence était nécessaire pour contenir le peuple ; que d'ailleurs la ville était à sa dévotion, et que s'il le lui permettait, il se rendrait à son camp en personne et lui remettrait les biens et la fortune de ses sujets.

César pénétra les motifs de cette civilité ; il les dissimula néanmoins, parce que la conquête de la Bretagne lui tenait extrêmement à cœur, en ayant fait les préparatifs ; et ce lui eût été un grand déplaisir de les voir inutiles, par la défection des Trévires. Il reçut donc les ambassadeurs avec bonté, s'assura de la fidélité d'Induciomare, par la délivrance de deux cents

otages qui lui furent remis, consola ce prince et l'exhorta à ne pas manquer à son devoir. Il convoqua ensuite une assemblée secrète des principaux, leur recommanda de s'attacher à Cingentorix et les réconcilia ensemble. Il crut cette réconciliation nécessaire, tant pour relever le mérite personnel de Cingentorix, qu'il considérait beaucoup, que pour faire connaître qu'il le regardait comme un allié plus sûr et moins suspect qu'Induciomare. Ces choses ainsi réglées, César vint s'embarquer au port Iccius, d'où il alla jeter l'ancre en Bretagne, à l'endroit qu'il avait remarqué, l'été précédent, être le plus propre pour la défense.

La conduite de César envers Cingentorix acheva d'indisposer Induciomare qui, moins concerté et plus téméraire, se déclara ouvertement. Il engagea dans son pari Ambiorix et Cativulcus, roi des Éburons. Non content de cela, il sollicita ceux de Sens et de Chartres, les Nerviens et les Aduaticiens à une révolte générale. Il leva des troupes, augmenta sa cavalerie, appela les Germains à son secours, fit revenir les exilés et indiqua un conseil en armes. Ce conseil, selon la coutume des Gaulois, était le signal de la guerre, et tous ceux qui étaient en état de porter les armes, devaient s'y rendre au jour marqué. Quiconque y arrivait le dernier était condamné à divers supplices et mis cruellement à mort, en présence de la multitude.

Ce fut à Amberloup, annexe du Comté de Salm, que le Conseil se tint. Ce lieu parut le plus propre, à cause de sa situation au centre de la forêt d'Ardenne, spécialement consacrée à Diane et par conséquent plus révérée des Trévires. Cingentorix y fut proscrit, déclaré ennemi de la Patrie et ses biens confisqués. Induciomare y déclama beaucoup contre les Romains, dit qu'il avait fait alliance avec ceux de Sens et de Chartres, et qu'il était appelé à leur secours, mais qu'il voulait auparavant passer sur le ventre des légions, lesquelles Labiénus commandait sur la frontière, et que ce serait par leur défaite qu'il s'ouvrirait le passage jusqu'à ses alliés. Le Conseil approuva tout ce qu'il proposait et donna les ordres nécessaires à l'exécution.

Pour l'intelligence de ce qui suit, il faut savoir que César avait dispersé une partie de ses troupes dans différents quartiers d'hiver. Il avait mis sur les terres des Morins une légion conduite par Fabius ; une autre chez les Nerviens, sous les ordres de Q. Cicéron ; Labiénus commandait la troisième sur la frontière du Pays de Trèves et de Reims ; et la dernière, avec cinq cohortes, obéissait aux tribuns Sabinus et Cotta. Le général romain avait regardé ce partage comme nécessaire, tant pour contenir la Gaule Belgique dans le respect, que pour faire subsister ses soldats plus commo-

dément, à cause de la disette des vivres, qui en cette année avaient manqué par une trop grande sécheresse. Ce fut contre une partie de ces légions que la révolte, dont Induciomare était le chef, commença.

Ambiorix et Cativulcus étaient allés recevoir les Romains, sous prétexte d'honneur et d'amitié, sur la frontière de leur pays ; ils les avaient même conduits à leur camp et avaient pourvu à ce que rien n'y manquât. Mais peu de jours après, animés par les fréquentes sollicitations d'Induciomare, ils vinrent fondre sur ceux qui coupaient du bois et des fascines, les taillèrent en pièces et coururent aux retranchements, dans l'espérance de les emporter d'assaut. Les cohortes prirent si à propos les armes et firent une défense si prompte, qu'ils obligèrent les Éburons à se retirer. Alors ceux-ci se mirent à crier selon leur coutume et à demander une conférence, disant qu'ils avaient des choses de la dernière conséquence à communiquer.

Sabinus et Cotta leur envoyèrent deux députés, auxquels Ambiorix confessa les obligations qu'il avait à César, et dit qu'il lui était redevable d'être libéré du tribut qu'il payait aux Aduaticiens ; que ses ennemis détenaient son fils et son neveu en otage, et que c'était à César qu'il devait leur élargissement ; qu'il avait pris les armes malgré lui ; que ses sujets l'y avaient forcé et que les statuts de son royaume donnant au peuple une autorité presque égale à celle du souverain, il lui fallait suivre les caprices.

Il ajouta que la conjuration des Gaules était générale, qu'on avait résolu d'exterminer les légions dans leurs quartiers, et que ce jour était marqué pour l'exécution de ce complot ; qu'il n'était pas assez dépourvu de sens pour oser se mesurer avec les Romains, et qu'après avoir satisfait aux engagements qu'il avait pris avec ceux de sa nation, le succès n'ayant pas répondu à son entreprise, il avertissait les officiers de César, tant par amitié que par reconnaissance, de pourvoir à leur salut. « Une armée de Germains, continua-t-il, a déjà passé le Rhin, elle est à la solde des Gaulois et se hâte de venir à leur secours ; elle me joindra en deux jours, j'en ai des nouvelles positives et il vous importe de quitter vos retranchements, en prévenant un malheur inévitable. Je jure de vous laisser le passage libre et de ne vous inquiéter en quoi que ce soit. »

Ce discours d'Ambiorix était sincère en apparence. Mais quel fond peut-on faire sur un ennemi, dont la meilleure foi doit passer pour supercherie, surtout dans des circonstances si critiques ? Les députés firent leur rapport, on assembla le conseil de guerre, et l'on délibéra sur ce qu'il y avait à faire. Les uns avec Sabinus furent d'avis qu'il fallait décamper ; que les Germains étaient une Nation féroce, laquelle cherchait à venger Arioviste et à laver

dans le sang des Romains la honte de sa défaite ; que les Gaulois portaient à regret un joug étranger ; que confus de voir leur ancienne bravoure enchaînée et leur gloire éteinte, ils n'aspiraient qu'au moment favorable de recouvrer leur liberté ; et qu'avant leur jonction avec les Germains, une prompte retraite était l'unique moyen de salut.

Les autres, au contraire, avec Cotta et la plupart des centurions, soutenaient qu'il ne fallait rien précipiter ; qu'il ne leur était pas permis de lever le camp sans les ordres de César ; que les vivres ne manquaient pas ; que quelque grande que fût la férocité des Germains et la valeur des Belges, on pouvait résister, et que ce serait un opprobre éternel au nom romain si, sur le rapport d'un ennemi qui ne cherche qu'à tromper, on donnait dans le piège. Quel que sage que fût l'avis de Cotta, celui de Sabinus prévalut. On prononça l'arrêt du départ et les soldats s'y préparèrent toute la nuit.

Ambiorix s'était promis un heureux succès de sa fourberie et il ne se trompa point. Attentif à la manœuvre nocturne des Romains, il jugea par leurs mouvements que le départ était décrété. Sur le champ, il partagea son armée en deux et la mit en embuscade à deux mille pas de retranchements, dans des défilés de la forêt d'Ardenne. Ces retranchements étaient près d'un château nommé Varuque, aujourd'hui Wittem, au milieu du pays des Éburons. Au point du jour, Sabinus décampa avec sa légion et les cohortes, qui étaient chargées de butin, et marchaient en désordre, ne soupçonnant ni embuscade, ni trahison.

À peine furent-elles entrées dans les défilés que les Éburons parurent au front, à côté, à dos, et jetèrent une si grande quantité de dards que les Romains, sans pouvoir ni fuir, ni se défendre, en furent presque tous acablés. Les tribuns cependant et les centurions firent voir dans cette extrême nécessité qu'ils n'étaient pas moins braves officiers que soldats. Mais quelles ressources à une surprise imprévue et quels moyens de combattre un ennemi caché ? Sabinus fut mis à mort par les ordres d'Ambiorix lorsqu'il s'offrait pour être son prisonnier. Cotta fut percé de coups en combattant comme un lion, et il mourut sur le champ de bataille. On fit un horrible massacre des autres ; mais ceux qui se retirèrent dans les retranchements, de peur d'être livrés au pouvoir des Éburons, s'y entretinrent, ayant jeté leur drapeau dans la rivière. Il y en eut peu qui échappèrent à la boucherie ; quelques-uns néanmoins se sauvèrent par des routes écartées et arrivèrent au camp de Labiénus, à qui ils apprirent cette triste nouvelle.

Ambiorix, fier du succès de son stratagème, marcha droit aux Nerviens et leur raconta ce qui venait de se passer. Il les persuada d'attaquer Cicéron, et à cet effet il leur offrit son concours. Ceux-ci rassemblent sur le champ leurs troupes, suivent le conseil du roi des Éburons et, mettant toute leur confiance dans une prompte attaque, tombent à l'improviste sur les Romains. Mais il s'en fallut que le succès fût aussi heureux qu'on s'en était flatté. Cicéron repoussa les Nerviens et fit une défense si vigoureuse que, malgré leurs assauts réitérés, ils ne purent remporter le moindre avantage. César, informé de ces mouvements, accourut à la tête de sept mille hommes au secours des légions. Avec ce petit nombre de soldats, il battit soixante mille Nerviens et délivra Cicéron du danger où il était. Ensuite, outré de la défaite de Sabinus et de Cotta, il résolut de tirer une vengeance éclatante de la trahison d'Ambiorix.

Mais avant que de pouvoir en venir là, il lui restait d'autres ennemis à vaincre : c'étaient les Trévires qui continuaient leurs préparatifs de guerre et qui ne cessaient de solliciter les Germains à les joindre. Cependant, le roi, voyant que ceux-ci tardaient, ne crut pas devoir plus longtemps les attendre ; mais pour exécuter les résolutions prises dans l'assemblée d'Amberloup, il conduisit son armée sur la frontière. Labiénus s'y était fortement retranché, et averti par Cingetorix de ce qui se passait, il ordonna aux villes alliées de lui envoyer de la cavalerie à un certain jour qu'il leur marqua.

Le prince Trévire vint en effet se présenter à la vue de Labiénus ; il investit son camp et tenta plus d'une fois de le forcer ; mais, ayant reconnu que l'attaque en était meurtrière, il eut recours aux insultes, aux railleries, aux défis, et fit jeter une grêle de dards dans les retranchements. Labiénus se contenait, lui et les siens, sans agir, et paraissait beaucoup craindre. Cette inaction et cette peur apparente rendirent Induciomare moins circonspect. Il continua sa manœuvre plusieurs jours, mais à la fin, il fut convaincu pour son malheur qu'un ennemi n'est jamais plus redoutable que lorsqu'il est plus méprisé.

La cavalerie, que Labiénus avait mandée, arriva et il l'introduisit, à l'insu des Trévires, dans son camp. Le lendemain, Induciomare voltigea à son ordinaire et consuma une partie de la journée dans cet exercice. Sur le soir, lorsqu'il se retirait en désordre et sans se méfier, Labiénus fit sortir sa cavalerie sur lui par deux portes. Il avait prévu ce qui arriva, que les ennemis effrayés prendraient la fuite. Par une sage précaution, il ordonna de ne poursuivre que le seul Induciomare, promettant une récompense à qui-

conque lui en apporterait la tête. Ses ordres furent fidèlement exécutés : car tout étant dans le désordre, Induciomare fut surpris lorsqu'il était sur le point de passer la Meuse ; on lui abattit la tête, on la rapporta en triomphe à Labiénus, et les victorieux se contentèrent de faire main basse à leur retour sur ceux qu'ils rencontrèrent.

Ainsi finit la première guerre des Trévires par la mort de leur roi, qui eût été plus à plaindre s'il avait été moins téméraire. Les inimitiés entre les Romains et ceux de Trèves ne moururent pas avec lui ; elles augmentèrent au contraire davantage et produisirent d'autres batailles plus sanglantes.

L'année suivante, César convoqua une assemblée générale des Gaules. Tous y comparurent, excepté les Senonais, les Chartrains, les Trévires et les Éburons. Il connut par là que ces peuples étaient encore en armes et tramaient quelque conspiration. Pour les déconcerter et leur ôter les moyens de se joindre, il alla subitement attaquer ceux de Sens et de Chartres qui, se voyant surpris, se soumirent à tout ce qu'on exigea d'eux ; mais ils n'obtinrent la vie sauve que par l'entremise des Héduens et des Rhémois, et encore ne fut-ce qu'aux conditions d'une alliance perpétuelle avec les Romains. Après leur soumission, César s'appliqua tout entier à dompter les Trévires et à se venger des Éburons.

Il savait que ces deux peuples devaient recevoir un puissant secours de la Germanie et il crut, en habile général, qu'il convenait de l'empêcher avant que de rien entreprendre. C'est pourquoi, il se détermina à marcher vers le Rhin et à le passer. Mais pour exécuter ce dessein, il fallait ou combattre, ou écarter les Trévires. Quoiqu'Induciomare ne fut plus, les grands du royaume avaient mis à sa place un de ses parents, animé d'une aussi forte haine contre les Romains que lui. Le nouveau roi, dont les annales ne nous ont pas conservé le nom, songea d'attaquer le camp de Labiénus ; mais ayant appris que César lui avait envoyé un renfort de deux légions, il changea de dessein et prit le parti d'attendre le secours des Germains. Labiénus, instruit de sa résolution, laissa cinq cohortes aux bagages, décampa avec vingt-cinq autres, suivies d'une nombreuse cavalerie et alla se retrancher près d'une rivière qui séparait les deux armées.

Comme le bruit d'un prochain secours continuait, le général, feignant de l'appréhender, simula une fuite précipitée. Ce n'était que dans l'espérance d'attirer les ennemis au-delà de la rivière. Son stratagème réussit ; car les Trévires, informés par leurs espions et les transfuges gaulois de ce décampement, le prirent pour une fuite réelle. Ils passèrent aussitôt le fleuve et se mirent à la poursuite des Romains. Labiénus fuyait lentement,

et lorsqu'il les vit engagés dans un terrain désavantageux, il fit volte-face et se tournant vers ses soldats, il leur dit : « Voilà l'occasion de combattre que vous avez recherchée avec tant d'ardeur ; voilà l'ennemi, glorifiez-vous maintenant de la même bravoure dont vous avez si souvent fait montre sous les yeux de César ; songez qu'il est ici et qu'il vous regarde. »

Après ces courtes paroles, les Romains jetèrent de grands cris et lancèrent leurs javelots sur les Trévires. Ceux-ci, qui ne s'attendaient qu'à poursuivre des fuyards et non à combattre des ennemis déterminés, ne purent soutenir ce premier choc ; ils se débandèrent incontinent et s'enfuirent dans les forêts voisines, où la cavalerie romaine les poursuivit, en tua un grand nombre et en fit plusieurs prisonniers. Puis Labiénus pilla leur camp et deux jours après il avança vers Trèves et s'en rendit maître. Les Germains, qui venaient au secours de leurs alliés, effrayés de cette déroute, retournèrent dans leur pays avec les parents d'Induciomare.

Sur ces entrefaites, César arriva à Trèves à la tête de cinq légions. Il s'y comporta en souverain, fit quelques règlements pour la police, déclara Cingentorix roi, s'assura de la fidélité des uns et des autres, après quoi il mena son armée vers le Rhin. Ce fut pour la deuxième fois qu'il le passa sur un pont d'une structure admirable et qu'il fit construire exprès. Les premiers qui se présentèrent à lui furent les Ubiens. Ces peuples alarmés implorèrent sa clémence, s'excusant sur ce qu'ils n'avaient envoyé aucun secours aux Trévires et le persuadant que les Suèves seuls les protégeaient.

Le général romain, satisfait de cette soumission, ne leur causa point de dommage, mais il souhaitait de pouvoir ravager les Suèves qu'il regardait comme des ennemis implacables ; cependant, ayant appris qu'ils étaient dispersés dans les bois et les marais, prêts à s'y défendre vigoureusement, les vivres d'ailleurs lui manquant, il revint sur ses pas, abattit en partie le pont qu'il avait élevé et retourna dans le pays de Trèves, moins couvert de gloire qu'il ne convenait et qu'il ne l'eût désiré.

Il n'y demeura point longtemps. Prêt à se venger des Éburons, il fit défiler d'abord à travers la forêt d'Ardenne sa cavalerie commandée par Basilus, à qui il donna ordre de se saisir d'Ambiorix, qui se tenait dans le château d'Embourg, à quelque distance de Liège. N'ayant pas pressenti le dessein des Romains, Ambiorix y était sans défense et presque sans monde ; mais quelques cavaliers qui veillaient à sa garde arrêtaient les Romains dans un défilé et y soutinrent leur attaque jusqu'à ce que le roi eût le loisir de monter à cheval et de se sauver. Ses domestiques et les cavaliers le suivirent de près et tous s'échappèrent. César, qui ne tarda pas à venir

avec le reste de ses troupes, fut irrité de ce que sa proie s'était évadée. Il envoya Labiénus avec trois légions vers les Ménapiens, alliés des Éburons, et lui prescrivit d'y mettre tout à feu et à sang. Trébonius fut chargé de porter la désolation dans les terres des Aduaticiens ; et lui, il alla du côté de la Sambre, où l'on croyait qu'Ambiorix s'était réfugié. Il laissa les bagages de l'armée dans le camp de Sabinus et de Cotta à Vatuque avec une légion et deux cents chevaux, sous le commandement de Cicéron.

Quelque diligence que fit César pour joindre Ambiorix, il ne put l'atteindre : ce prince fuyait de côté et d'autre, accompagné seulement de quatre amis, et il se retira à la fin, ainsi qu'on le croit, chez les Germains, où il mourut. Cativulcus s'empoisonna avec de l'if, maudissant mille fois celui qui l'avait jeté dans un pareil malheur. La plupart des Éburons, frappés de ce désastre, s'enfuirent et se dispersèrent. Alors César, pour rendre le nom d'Ambiorix odieux et lui fermer toute espérance de retour, ravagea son pays. On pillait et on abattait les maisons ; les campagnes furent désolées et tout ce que l'on rencontrait passa au fil de l'épée. On n'épargna ni vieillards, ni femmes, ni enfants ; et par ce massacre général, il semblait que les Romains craignissent d'être moins cruels que n'avaient été les Éburons à la défaite de Sabinus et de Cotta. Une grande partie de la nation périt, soit de misère ou de douleur, soit par le fer ou les supplices. Peuple digne d'un meilleur sort, s'il n'était devenu malheureux par la perfidie d'un chef coupable !

Cette vengeance, toute cruelle qu'elle était, ne contenta point les Romains. Car ils conçurent une si grande horreur des Éburons, qu'ils en effacèrent jusqu'au nom de leurs diptyques. Et comme si c'eût été un crime de le prononcer, ils n'en firent plus mention, non pas tant en haine de leur nom, remarque un écrivain judicieux, que pour effacer l'amer souvenir de leur défaite. Les Tongrois, peuple presque inconnu jusqu'alors, s'élevèrent sur leurs ruines : Tongres devint la capitale du pays et les Éburons perdirent avec leur nom la gloire d'être les chefs d'un peuple belliqueux et l'avantage d'être réputés du nombre des Belges.

Ceux du Luxembourg septentrional, c'est-à-dire les Pémaniens, les Ségniens et les Condrusiens, craignant d'être enveloppés dans la disgrâce de leurs voisins, envoyèrent des ambassadeurs à César pour lui représenter qu'ils n'avaient eu nulle part à la guerre d'Ambiorix et pour le conjurer de ne pas les traiter en ennemis. César leur promit toute sûreté, pourvu qu'ils ne donnassent ni asile, ni retraite aux Éburons. Ils obéirent, et tandis qu'on détruisait ceux-ci, ils ne ressentirent d'autre affliction que celle de ne pou-

voir pas empêcher leur ruine. Après ce saccagement, César ramena son armée dans le territoire de Reims, n'ayant perdu dans ces diverses expéditions que deux cohortes. Il y distribua ses troupes en quartiers d'hiver et retourna, selon sa coutume, en Italie.

La République était en ce temps partagée en deux factions : Claudius avait été tué, et on ne respirait à Rome que le carnage, et César avait beaucoup de part à ces troubles. Les Gaulois, à ces nouvelles, se réveillèrent et convoquèrent une assemblée à Bibracte, où la guerre fut résolue. Il n'y eut que ceux de Trèves, de Langres et de Reims qui n'y comparurent pas. Mais toutes les autres provinces y envoyèrent leurs députés qui choisirent Vercingétorix pour général de la Nation, et alors on courut aux armes de toutes parts. Chaque province envoya son contingent ; et les Éburons, quoi qu'après avoir été si maltraités l'année précédente, se trouvèrent encore en état de fournir trois mille hommes. L'absence de César et les divisions de Rome faisaient espérer un heureux succès.

Mais cette espérance fut vaine et l'événement malheureux. Dès que César eut appris la conspiration, il se hâta de repasser les Alpes. Tout plia derechef sans beaucoup de résistance ; il n'y eut qu'Alize en Bourgogne, où Vercingétorix s'était renfermé, qui tint ferme, et il fallut en former le siège. Il fut long et meurtrier ; et comme toutes les Gaules s'intéressaient à le faire lever, ceux de Metz, qui jusqu'alors étaient demeurés fidèles alliés des Romains, firent marcher cinq mille hommes au secours d'Alize. Les autres peuples envoyèrent à proportion de leurs forces, en sorte que l'armée des Gaules se trouva nombreuse de cent soixante mille hommes. Malgré cette supériorité, la ville fut prise, les Gaulois battus, Vercingétorix prisonnier, les alliés dissipés, et César, par une seule victoire, reconquit les Gaules et y rétablit la paix.

Les seuls Trévires firent encore mine de remuer. Ils avaient pris des Germains à leur solde et tâchaient de se maintenir dans leur ancienne liberté. Mais Labiénus leur livra une troisième bataille si à propos qu'il les assujettit entièrement. Il prit leur général avec les principaux seigneurs et battit les Germains. Alors les Trévires, destitués de chefs et de conseil, parurent recevoir la loi, et eurent la douleur de voir une Puissance étrangère établie chez eux, sur la ruine presque totale de leur province. Il est vrai qu'ils en souffraient à regret la domination ; car ces peuples, semblables à un lion qui n'est jamais plus en fureur que lorsqu'il se sent blessé, se révoltèrent plusieurs fois ; mais le camp de la Sare les bridait tellement, qu'ils se voyaient hors d'état de rien entreprendre ou de réussir au cas d'entre-

prise.

Après tant de victoires, les Gaules courbèrent enfin la tête et se soumi-  
rent aux Romains. Pendant les neuf années que César employa à en faire  
la conquête, il livra trente batailles, dont il sortit constamment victorieux.  
Il eut à différentes reprises trois millions d'hommes à combattre, il en tua  
un million, disent les historiens, et en fit un pareil nombre prisonniers. Il  
força près de huit cents villes et assujettit plus de quatre cents peuples,  
dont il fait le dénombrement. Une fortune si suivie le fit croire invincible  
et fut cause qu'on ne lui résista plus.

Les trois Gaules furent réduites alors en forme de province et on leur  
imposa un tribut annuel de quatre cents mille sesterces ; lequel, au juge-  
ment de Velleius Paterculus, auteur contemporain, égalait à peu près le tri-  
but du reste de l'Empire. César y acquit des richesses immenses et il en  
paya ses dettes.

Voilà quelle était la prodigieuse multitude, aussi bien que l'opulence des  
Gaules, d'où il est aisé de convaincre d'erreur ceux qui pensent qu'elles  
n'étaient en ce temps que des solitudes dépourvues d'hommes et d'argent.  
La Belgique fut la dernière domptée et, comme nous le verrons, la pre-  
mière à se révolter, tant ses peuples étaient jaloux de leur liberté !

César, enfin devenu paisible possesseur de sa conquête, porta tous ses  
soins à se concilier les esprits. Il répandit ses bienfaits à pleines mains sur  
les uns et sur les autres ; il honora les principaux d'entre les Gaulois de  
son amitié, leur donna des emplois honorables dans ses légions, fit de  
grandes largesses aux peuples et les affranchit de nouveaux impôts. Ce fut  
par là qu'il mérita l'affection des Gaulois en particulier, la bienveillance de  
toute la Nation en général et qu'il gagna tous les cœurs. Les Trévires, entre  
les Belges, furent les plus distingués, car il les combla de prérogatives. Et  
si ces faveurs ne leur ôtèrent pas tout à fait l'envie de secouer le joug, elles  
adoucirent au moins leurs maux, en rendant leurs chaînes moins pesantes.  
Lorsque César se fut ainsi assuré de la soumission des Gaules, il rassembla  
son armée sur la frontière de Trèves et il en fit la revue. Il la trouva forte  
de soixante et dix mille hommes. Il s'était rendu en personne, dit Hirtius,  
de Nemetocenne en ce lieu, et après cette revue il quitta pour toujours les  
Gaules.

Tout ce qui lui arriva ensuite, savoir la guerre civile qu'il eut avec Pom-  
pée, ses victoires à Pharsale, en Afrique, en Asie et en Espagne, ses  
triumphes à Rome, la dictature perpétuelle qu'il obtint, je le passe sous si-  
lence. Qu'il me suffise de dire, en finissant son article, qu'il fut assassiné

en plein Sénat à l'âge de 56 ans, 43 ans avant la naissance de Jésus-Christ et en 711 de la fondation de Rome, par la conjuration de Cassius et de Brutus. Voilà comment périt le plus grand, le plus heureux et le premier des empereurs romains, vainqueur de Nations innombrables, maître de Rome et de la République, et qui, par une juste punition du Ciel, trouva une mort cruelle sur le trône du plus redoutable des Empires, laissant à la postérité un véritable mais funeste exemple du châtement qui suit de près l'ambition.

Octavien, surnommé Auguste, son fils adoptif, fut son successeur. La bataille qu'il livra à Antoine, son concurrent, et qu'il gagna à Actium, 30 ans avant Jésus-Christ, est l'époque du commencement de son règne qui fut aussi long que glorieux et aussi pacifique que redouté. Pour s'affermir sur le trône, il fut d'abord occupé ailleurs que dans les Gaules, où il se contenta d'envoyer Salvidienus et Agrippa, ses deux favoris. Agrippa était revêtu de la dignité de préfet de la Belgique, et Salvidienus de celle de la Celtique ; mais celui-ci, accusé et convaincu de trahison, fut mis à mort.

Agrippa, fidèle à son maître, passa le Rhin, y réprima les Suèves et transplanta les Ubiens, qui bâtirent une ville en-deça des rives du fleuve, appelée de leur nom *Oppidum Ubiorum* ; nom qu'elle changea dans la suite et prit celui de Cologne *Colonia Agrippina*, en l'honneur d'Agrippine, fille de Drusus, née en cet endroit et qui, à dessein d'honorer le lieu de sa naissance, y envoya une colonie de vétérans pour le peupler. Telle a été l'origine d'une ville qui est aujourd'hui une illustre et célèbre métropole. Agrippa ne demeura que deux ans dans la Belgique, où il fit des actions assez mémorables pour y éterniser son nom, et Carinas le remplaça.

Je ne trouve rien de considérable sous ce nouveau préfet, que la sédition des Morins et le passage des Suèves dans les Gaules. Une lueur de l'ancienne liberté et l'espérance de la recouvrer pendant que les divisions de l'Empire avaient soulevé les Morins. Mais Carinas les fit rentrer dans le devoir presque aussitôt qu'ils en étaient sortis ; il vainquit aussi les Suèves et les obligea à repasser le Rhin, ce qui lui mérita les honneurs du triomphe. Alors l'empereur Auguste, sans guerre au-dehors et au-dedans, paisible possesseur du plus vaste des empires, fit fermer pour la première fois sous son règne le temple de Janus.

Durant cette paix, au milieu de la tranquillité et des réjouissances publiques, Auguste s'appliqua à bien régler les Gaules et à les mettre sur une autre forme de gouvernement. Il prit une déclaration authentique des biens de chaque famille, pour en exiger un cens annuel, selon leurs facultés,

et divisa les Gaules en quatre provinces : en Belgique, Lyonnaise, Aquitaine et Narbonnaise. Il subdivisa la Belgique et la partagea, selon quelques auteurs, en Germanie et en Belgique. La Germanie renfermait tout le terrain qui est en-deça du Rhin, en remontant vers sa source où sont aujourd'hui les diocèses de Mayence, de Strasbourg, de Spire et de Worms, qu'on appela la Germanie supérieure. L'inférieure était composée de Cologne et de Tongres. La Belgique comprenait Trèves, Metz, Toul, Verdun, Reims, Soissons, Châlons, Saint-Quentin, Arras, Cambrai, Tournai, Senlis, Beauvais, Amiens, Théroüanne et Boulogne. Nous verrons en son temps quelle nouvelle division on en fit sous d'autres empereurs.

Un fait que je ne dois pas omettre, c'est qu'Auguste érigea la ville de Tongres en capitale et lui fournit les Aduaticiens, les Condrusiens, les Pémaniens, les Ségniens et une partie des Ménapiens et des Cérésiens. Les écrivains, après ce partage, ont confondu ces différents peuples sous le nom de Tongrois. Il donna aussi à Trèves le nom de ville Auguste, *Augusta Trevirorum*, fit élever dans la Belgique des chaussées avec des travaux immenses, pourvut aux commodités publiques et n'oublia rien, soit pour abolir les exactions et le brigandage des soldats, soit pour introduire un bon gouvernement et procurer la félicité des peuples.

Telles étaient les occupations d'Auguste lorsqu'il apprit que les Sicambres s'étaient révoltés. Ces barbares, par haine pour le nom romain, avaient crucifié quelques soldats prisonniers et, ayant forcé les retranchements de Lollius, préfet de la Belgique, ils menaçaient les Gaules d'une invasion. Cette nouvelle fit rouvrir le temple de Janus et détermina Auguste à venir en personne dans les Gaules. Il n'y fut pas sitôt arrivé, que les Sicambres implorèrent sa clémence et se remirent à sa discrétion. L'empereur, aussi ennemi de toute vengeance qu'amateur de la paix, leur accorda le pardon qu'ils demandaient et fit fermer pour la deuxième fois le temple de Janus. Son séjour fut très avantageux aux Gaules, car il y maintint par sa présence la paix, retrancha beaucoup d'abus, fixa les appointements des préfets, accorda quelques privilèges à la ville de Trèves et y mit une colonie de vétérans pour lui servir de secours en cas d'attaque.

Les favoris d'Auguste, fades et indignes adulateurs, commirent en ce temps une impiété criante en élevant un autel superbe dans la ville de Lyon en l'honneur de leur maître. On fit la dédicace de cette apothéose au premier jour d'août, et tous les peuples des Gaules, et entre autres les Trévires, y envoyèrent leurs députés. Les Ubiens ne s'y rendirent pas ; mais afin de ne rien perdre de ce culte sacrilège, ils dressèrent chez eux un autel et y

placèrent la statue d'Auguste, le chef rayonnant et environné de gloire. Les prêtres vénéraient comme un dieu cette nouvelle idole, et par le plus abominable de tous les cultes, on lui égorgeait de précieuses victimes. C'est ainsi qu'on abusait de la simplicité des peuples dans un temps où les grands de l'Empire n'avaient d'autres dieux que leurs passions.

Deux ans après, Auguste revint dans les Gaules pour y dompter les Germains qui étaient en armes. On destina contre eux les deux plus braves capitaines de l'Empire, Drusus et Tibère. Drusus eut les Sicambes et les Cattes en tête ; Tibère les Daces et les Dalmates. L'un et l'autre en remportèrent beaucoup d'avantages. Drusus surtout se signala ; car, non content d'avoir terrassé les Sicambres, les Usipètes, les Tenchtères et les Cattes, il porta ses armes jusque sur les bords de l'Océan, y défit les Frisons et leurs alliés, fit tirer le canal du Rhin à l'Yssel et puis, retournant sur les Suèves, il en tailla une partie en pièces, mit le reste en fuite et s'empara de toutes leurs richesses. Des victoires si rapides lui méritèrent le surnom de *Germanique*, qui signifiait par excellence le vainqueur des Germains. Mais il mourut au milieu de ces triomphes, à l'âge de trente ans, d'une chute de cheval, prince que sa vertu et sa valeur rendaient digne d'une plus longue vie.

On attribue à Drusus divers monuments d'antiquité qu'on voit à Metz et dans les environs ; un amphithéâtre, des bains publics, une naumachie et un aqueduc dont quelques arcades subsistent encore à Joui-sous-Arches. La douleur que les soldats ressentirent à sa mort fut universelle ; et les honneurs qu'on lui rendit dans tout l'Empire ne furent que de faibles témoignages de la vénération profonde qu'on avait pour lui.

Tibère ne dompta pas avec moins de bonheur les Daces et les Dalmates. Alors le calme revint, et Auguste ferma pour la troisième fois le temple de Janus. Cette paix fut chantée des poètes, et Horace en tirait la gloire de son maître. L'empereur, tout occupé du soin de la perpétuer, ordonna de faire quitter le lieu natal à une partie des Germains et de leur assigner ailleurs des terres à cultiver. Pour cet effet, il introduisit quatre-vingt-dix Suèves et Sicambres dans les Gaules, dont il laissa un bon nombre dans l'Eifel, du côté du Rhin, afin d'en labourer les déserts ; il fit passer les autres sur les bords de l'Océan vers Bruges, et le reste dans quelques cantons que les historiens ne nomment pas. Non content de cela, comme il vit que la Germanie était trop peuplée pour contenir tous les habitants, il en dispersa une grande multitude vers la Bohême et la Thrace, qui formèrent dans la suite des Nations nombreuses, plus redoutables à leurs ennemis

que leurs pères ne l'avaient été aux Romains.

Cette transplantation achevée, l'Empire jouit d'une paix si profonde, que depuis l'Occident et le Midi jusqu'à l'Orient et le Septentrion, les Nations les plus féroces, ou respectaient la puissance des Romains, ou en recevaient la loi. De sorte qu'on pouvait également dire d'Auguste comme d'Alexandre « qu'après avoir gagné plusieurs batailles, forcé les villes et les boulevards, dompté et rendu les rois tributaires, pénétré jusqu'aux extrémités du monde, il s'était enrichi des dépouilles des Nations et que l'Univers s'était tu en sa présence. »

Dans le sein de cette paix, Jésus-Christ, Fils unique de Dieu et Dieu lui-même, voulant sanctifier le monde et le racheter, naquit de la très sainte Vierge Marie.

Ce fut l'an du monde 4004 de la fondation de Rome 754 dans la 194<sup>e</sup> olympiade, et de l'Empire d'Auguste 30, que cet Homme-Dieu prit naissance selon la chair. L'empereur avait ordonné qu'on fit, dans la Palestine, comme dans le reste de l'Empire, le dénombrement des personnes qui l'habitaient, et des biens dont elles jouissaient. Pour satisfaire à cet édit, Joseph et Marie, de la tribu de Juda, se rendirent de Nazareth à Bethléem, où le Maître du Ciel et de la Terre vint au monde dans une chétive étable. Mais si cette nativité fut obscure selon les hommes, elle fut glorieuse selon Dieu, et les prodiges qui l'accompagnèrent firent voir que tout y était mystérieux.

L'an 14 de Jésus-Christ, Auguste mourut à Nole ; prince admirable, qui mérita avec raison le titre de père de la Patrie, et qui, par de sages ordonnances dont il appuya la République, laquelle succombait sous le faix de sa propre grandeur, prévint autant qu'il put les désordres. Les infamies de Tibère, son successeur, augmentèrent le regret de sa perte ; et ce ne fut qu'après la mort de ce grand empereur qu'on en reconnut bien tout le mérite.

Tacite fait mention, sous le règne de Tibère, d'un soulèvement excité dans la Belgique, l'an 25 de Jésus-Christ, par Florus de Trèves et Sarcovir Heduën. Les prétextes de cette guerre furent les plaintes qu'on faisait sur la levée du tribut, sur l'augmentation des impôts, sur la dureté et l'avarice des préfets ; mais tout fut bientôt dissipé : Silius remporta sur eux deux victoires qui lui firent décerner les honneurs du triomphe. Velleius Paterculus dit, à ce sujet, que Tibère réprima les Gaulois avec une telle promptitude, que Rome apprit la victoire avant les combats et la gloire avant les périls. Mais ce récit est plus flatteur que véritable puisque Florus et Sar-

covir durent d'abord remporter quelques avantages, surtout en un temps que Germanicus était mort. Ces deux chefs étaient recommandables par leur noblesse et par leur qualité de citoyen romain ; ils avaient outre cela de la vertu et de la valeur, de l'adresse et de la prévoyance ; et par l'autorité qu'ils s'étaient acquise et l'estime qu'on avait pour leur mérite, ils devaient être les seuls capables de bien conduire une entreprise si hardie. Aussi Sarcovir alluma-t-il bientôt le feu de la dissension dans les provinces d'Anjou et de Touraine, qui de là se répandit dans une bonne partie de la Celtique et de l'Aquitanique. On y tua grand nombre de soldats romains et on fit sur eux des butins assez considérables. Mais Aviola, qui se mit à la tête de quelques légions, arrêta les rebelles, les poursuivit, les harcela, sans leur donner de relâche, et enfin les dissipa avec autant de facilité qu'ils avaient eu de courir aux armes.

Quant à Florus de Trèves, il essaya d'abord de gagner des cavaliers qu'on avait dressés dans la discipline militaire à la manière des Romains. Il massacra, avec ce secours, quelques marchands et autres gens préposés à lever les impôts ; ensuite, il grossit la troupe de personnes accablées de dettes, de ses clients et d'autres mécontents qui résidaient à Trèves ou dans les environs et tenta de les mener dans la forêt d'Ardenne pour y attendre la jonction de divers soulevés qui lui venaient du fond de la Belgique ; mais Silius l'en empêcha et, sans perdre de temps, il attaqua cette multitude indisciplinée, la battit et la mit en déroute. Florus, ayant aperçu dans sa fuite des soldats qui venaient à lui, se tua lui-même, de peur de tomber entre leurs mains, et par sa mort finit le soulèvement.





# HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE DU DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET DU COMTÉ DE CHINY



## PREMIÈRE PARTIE

*Depuis l'établissement des Romains dans les Gaules.*

## LIVRE TROISIÈME



L'ANNÉE dix-neuvième de Tibère fut remarquable par la mort de Jésus-Christ. Cet Homme-Dieu, âgé selon la chair de trente-trois ans et trois mois, consumma son sacrifice sanglant sur la montagne du Calvaire, où attaché à un infame gibet, au milieu de deux voleurs, prêtre et victime tout à la fois, il racheta le genre humain et lui ouvrit les portes de l'Éternité bienheureuse.

Cette mort, aussi cruelle que mystérieuse, ayant été écrite par Tibère, par Ponce Pilate, gouverneur de la Judée, l'empereur prit la résolution de mettre Jésus-Christ au rang des Dieux. Mais le Sénat s'y opposa, et cette opposition, sans doute, était ménagée par la Providence, afin que le vrai Dieu ne fût pas confondu avec les fausses divinités du paganisme.

Tandis que les Romains ne prescrivaient point de bornes à leur ambition et ne fixaient, ce semble, les limites à leur Empire qu'à la conquête de l'univers entier, Jésus-Christ après la Résurrection, glorifié dans le Ciel, voulut aussi répandre les lumières de son Évangile parmi les Nations et étendre la gloire de son Nom jusqu'aux extrémités de la terre. Ses disciples donc,

témoins de ses miracles, de sa mort et de sa résurrection, après avoir reçu le Saint-Esprit, se dispersèrent pour annoncer à tous les peuples la loi et la divinité de leur Maître. Pierre, Galiléen d'origine et prince des apôtres, vint à Rome la deuxième année de l'Empire de Claude, successeur de Caligula, et il établit le Saint-Siège l'an 43. Il prêcha même, fit des miracles et, selon le témoignage de Tertulien et d'Eusèbe, il y convertit plusieurs personnes à la Foi.

Mais le zèle de ce grand apôtre était trop resserré dans Rome ; destiné à parcourir les provinces de l'Occident et né pour les conquérir à son Dieu, il en part, traverse les Alpes, arrive dans les Gaules et pénètre jusque dans la Bretagne. Dans cette course apostolique, on croit qu'il vint à Trèves, capitale de la Belgique, et qu'il passa par le Luxembourg, s'y élevant contre l'impuissance des idoles.

Quoi qu'il en soit, les Gaules n'échappèrent pas à la sollicitude de ce premier pasteur. Par les rapports essentiels que ces peuples entretenaient avec les Romains, ils s'étaient peu à peu humanisés et ils devinrent un objet digne de son zèle. Il forma des disciples propres au ministère évangélique et les envoya dans diverses provinces pour y déclarer la guerre aux superstitions païennes. Baronius, dans ses Annales ecclésiastiques, fait le dénombrement de ces missionnaires et marque précisément les villes et les Nations dont ils furent les premiers apôtres. Mais je dois d'abord observer que l'incrédulité que certains esprits affectent sur cette mission sera bien méprisable si l'on se donne la peine d'approfondir les choses.

Vouloir détruire les traditions anciennes et uniformes de quelques Églises sur le temps de leurs fondations, c'est vouloir réduire, selon moi, l'Histoire à un pyrrhonisme dangereux. Et comme les anciens ne manquaient pas de diligence à s'instruire, ni d'application à recueillir soigneusement ce qui s'était passé dans leur propre pays, nous devons avoir pour eux une certaine vénération qui nous rende leurs écrits respectables et qui nous empêche de les condamner légèrement. Sur ce principe, je me glorifierai de marcher sur leurs traces ; et lorsque je ne trouverai, dans les faits qu'ils racontent, ni contradictions, ni circonstances fausses, leur autorité me servira de règle ; et je croirais manquer à la vérité si je pensais autrement qu'eux, ou si par une critique présomptueuse, j'étais assez téméraire que de les combattre.

Dès que saint Pierre fut retourné de la Bretagne à Rome, il y remplit tous les devoirs de vicaire de Jésus-Christ et travailla sans aucun relâche à la conversion des Romains. Au bout de quelque temps, c'est-à-dire l'an 50

de l'ère chrétienne, il envoya vers le Rhin Euchaire, Valère et Materne. Le premier avait reçu l'ordre sacré d'évêque, le second était diacre et le troisième sous-diacre : trois disciples remplis de l'Esprit de Dieu. Harigère et Gilles d'Orval nous instruisent de ces particularités, outre que nous en avons encore d'autres témoignages plus anciens.

Sous les ordres du Maître qui conduisait leur pas, ces disciples arrivèrent dans le pays des Triboques ; et là, dans un village appelé *Élégia*, aujourd'hui *Ell*, vis-à-vis de Bensfeldt, Materne fut surpris d'une fièvre violente et y mourut. Cet accident pénétra de douleur Euchaire et Valère. Ils prennent la résolution de retourner à Rome et d'y déplorer le malheureux sort de leur compagnon de voyage. Le Souverain Pontife, animé d'une foi vive, les persuada que la mort de Materne était un décret de la Providence, plutôt qu'un effet du hasard ; que le miracle qui s'ensuivrait contribuerait à glorifier Dieu et leur mission : « Retournez, leur dit-il, prenez mon bâton, instrument efficace des plus hautes merveilles, posez-le sur le corps du défunt et commandez-lui de ressusciter en vertu et au nom de Jésus-Christ Notre Seigneur. »

Les disciples obéissent et reviennent à *Ell* quarante jours après la mort de Materne ; ils tirent du sépulcre le cadavre à demi-corrompu ; et alors Euchaire, adressant une fervente prière à Dieu, conjure la mort et exécute fidèlement ce qui lui avait été ordonné.

Chose admirable : comme si le mort sortait d'un doux sommeil, à l'atouchement du bâton, il se lève, marche et paraît plein de vie. Le bruit de se prodige se répandit aussitôt parmi les Triboques ; une foule de païens, qui en avaient été les témoins, en furent les hérauts ; on entendit avec plaisir les mystères de la religion que ces étrangers annonçaient, et plusieurs reçurent le baptême. Les peuples d'Alsace vont encore de nos jours vénérer dans ce lieu la mémoire de leur premier apôtre ; et les chrétiens y bâtirent dans la suite une église, sous le nom de la Résurrection.

Materne et ses compagnons quittèrent ensuite les Triboques et vinrent à Trèves. Les annalistes y fixent communément leur arrivée à la 50<sup>e</sup> année après la naissance de Jésus-Christ et à la 8<sup>e</sup> du pontificat de saint Pierre. Mais avant que de parler des fruits de leur apostolat, il faut que je donne quelque idée de l'état de la ville de Trèves et de ses superstitions.

Depuis près de cent ans que les Romains étaient entrés dans Trèves, la ville avait changé de face. Le peuple y était moins barbare et plus civilisé. La langue latine commençait à y être en usage et l'étude des belles lettres à y fleurir. Des Trévires revêtus de la dignité de sénateurs jouissaient du

priviège de citoyens romains ; les bâtimens y étaient plus magnifiques ; et l'affluence des étrangers qui y abordaient de toutes parts, tant pour s'y faire instruire que pour y commencer, en faisant un séjour agréable.

Mais à l'envisager du côté de la religion, Trèves semblait être le centre de l'impiété et de l'idolâtrie. On y voyait un capitole consacré à toutes sortes de divinités chimériques. On y comptait jusqu'à cent simulacres de différentes idoles, auxquelles on offrait un encens sacrilège. Il n'y avait pas d'abomination dont ce peuple aveuglé ne fût capable ; l'impudicité y marchait tête levée, les mœurs étaient toutes corrompues, le concubinage autorisé et la dissolution si générale, qu'on mettait sa gloire dans sa propre confusion. Désordres ordinaires à l'idolâtrie et qui ne pouvaient être abolis que par la sainteté des maximes chrétiennes.

Voilà le champ que saint Euchaïre eut à défricher. Il ne se rebuta ni des mauvais traitemens, ni des peines qu'il dut essayer, et ne désespéra point du succès. Malgré toutes les difficultés qu'il y a de faire revenir un peuple de ses anciens préjugés, il s'éleva contre les idoles, et Dieu bénit ses travaux. Mais un pareil ministère devait être soutenu de quelques prodiges éclatans pour être plus autorisé ; et c'est ce que le Seigneur, qui par ce même moyen avait rempli la Judée de son Nom, voulut bien accorder.

Harigère, Gilles d'Orval et les Annales du pays en font mention. Ils disent que les prêtres des idoles, pleins de fureur, armèrent la populace et la persuadèrent de chasser de Trèves les nouveaux apôtres ou de les lapider. Un jour donc qu'Euchaïre et ses compagnons prêchaient dans les rues, une foule du peuple vint tout-à-coup fondre sur eux ; on les chargea d'injures et d'outrages et on les aurait assommés si Dieu n'avait veillé à leur conservation. Mais lorsque ces furieux se préparaient à jeter leurs cailloux, ils demeurèrent immobiles, les bras étendus, et ceux qui en ramassaient restèrent courbés contre terre, sans pouvoir se relever, comme s'ils eussent été perclus de leurs membres. Des attitudes si gênantes furent accompagnées de vives douleurs, et tous jetaient de grands cris ; alors Euchaïre s'adressa à Dieu et obtint la délivrance de leurs maux.

À ce premier prodige, un autre succéda qui ne contribua pas peu au progrès du christianisme. *Albana*, dame d'une grande distinction parmi les Trévires, avait un fils unique qu'une mort subite venait de lui enlever à la fleur de son âge. Nul historien n'a transmis à la postérité le nom de ce jeune seigneur ; mais tous disent que la mère éplorée alla se jeter aux genoux de saint Euchaïre, le conjurant de rendre la vie à son fils et promettant de se faire baptiser avec sa maison si elle recevait du Ciel une pareille

faveur. Quoiqu'*Albana* demandât beaucoup, rien n'était impossible à un Dieu qui voulait manifester la vérité de sa Religion. Aussi saint Euchaïre, touché des lamentations de cette veuve, se sentit ému et fut inspiré de secourir ses vœux. Il la suit jusque dans son château ; il y entre, il prie et, soutenu d'une foi vive en Jésus-Christ, il commande au mort de se lever. La même puissance qui avait ressuscité le fils de la veuve de Naïm rendit la vie au fils d'*Albana*.

Des miracles, inouïs jusqu'alors parmi les gentils, saisirent les Trévires d'une sainte frayeur. Mais ce qui les détermina le plus à se convertir fut la vision d'un sénateur, homme d'autorité et d'une famille patricienne. Il vit en songe un vénérable vieillard avec une croix à la main qui lui dit que ces prédicateurs étrangers étaient les ministres du Très-Haut, qu'ils avaient été envoyés à Trèves pour le salut du peuple, et que pour éviter la damnation éternelle, il fallait professer la religion qu'ils annonçaient.

Tant de merveilles, arrivées les unes sur les autres, touchèrent les cœurs et éclairèrent les esprits. Presque tous ne respiraient que le saint Baptême et une meilleure vie ; on se mit à renverser les autels des idoles, on brisa leurs statues et le ruisseau qui coule au milieu de la ville, lequel on appela dans la suite *Olive*, en mémoire de la conversion des Trévires, servit de fonts baptismaux. Voilà les premiers fruits de l'apostolat de saint Euchaïre. Quoique certains historiens les traitent d'apocryphes, j'aime mieux les regarder comme véritables que de décrier sans raison les témoignages de la plus vénérable antiquité et d'anéantir par là les traditions des Églises.

Les nouveaux apôtres ne bornèrent pas leur zèle à la seule ville de Trèves, dit Harigère, dans les bourgades voisines et dans les différentes habitations de l'Ardenne, où ils firent voir, sous la protection du Dieu qui les animait, combien ils étaient puissants en œuvres et en paroles, éclairant les aveugles, guérissant les malades et laissant partout des marques de leur sainteté, avec des preuves sensibles de la vérité de la religion qu'ils publiaient. Dans ces courses apostoliques, une partie du Luxembourg reçut le don de la Foi.

Lorsque le christianisme s'établissait de la sorte, Dieu voulut que les empereurs païens servissent à son progrès. Il inspira à Claude le dessein d'abolir les sacrifices des druides qui avaient coutume, comme nous l'avons dit ailleurs, d'immoler des hommes pour victimes à leurs dieux. Le Sénat, sous les Empires d'Auguste et de Tibère, les avait déjà défendus et proscrits efficacement dans Rome. Mais les Gaules n'obéissaient point à cette loi et il était réservé à Claude, le plus méchant des empereurs, de

l'y faire observer. Il interdit les druides de leurs ministères et fit mourir la plus grande partie de cette race impie. S'il n'eut pas le bonheur de les exterminer tous, puisqu'ils osèrent se révolter dans la suite contre Vitellius et qu'ils prédirent la ruine de l'Empire, il eut au moins la satisfaction de voir le sang humain épargné ; ce qui ne contribua pas peu au mépris des idoles et à la gloire du christianisme.

Claude eut Néron pour successeur. Mais celui-ci étant mort, l'Empire devint la proie de l'ambition de ses citoyens. On vit au même temps Galba, Otton, Vitellius et Vespasien se disputer l'autorité suprême. Les diverses factions, qui partageaient les esprits, causèrent beaucoup de maux dans la capitale et désolèrent les provinces. Ce fut là l'occasion d'un soulèvement presque général, auquel ceux de Trèves, de Cologne, de Tongres et de Langres eurent tant de part et qui commença par les Bataves. Tacite, auteur contemporain, a rapporté cette guerre fort au long, dont il marque le commencement, le progrès et la fin ; et je ne puis mieux faire que de suivre un guide si sûr.

Les Bataves, aujourd'hui les Hollandais, tiraient leur origine des Cattes au-delà du Rhin. Chassés de leurs terres par une sédition domestiques, ils se retirèrent vers l'Océan dans une île déserte, au milieu des marais, dont ils cultivèrent les terres. Ce peuple était guerrier, nourri dans le tumulte des armes et sa puissance répondait à sa valeur. Ses soldats, aguerris et bien disciplinés, obéissaient à des chefs braves choisis d'entre les principaux de la noblesse.

Civilis, seigneur de race royale parmi eux, avait occupé dans les armées romaines les postes les plus distingués. Mais soit jalousie, soit infortune, on l'avait chargé de chaînes sous l'Empire de Néron, et il avait couru une seconde fois sous Vitellius le péril de sa vie pour avoir été soupçonné du crime de rébellion. Le souvenir de ces injures et de ces mauvais traitements, joint à un violent désir de s'en venger, le porta à exciter un soulèvement.

Il fut au commencement fort concerté dans ses desseins car il fit semblant d'épouser les intérêts de Vespasien contre Vitellius ; et comme les troupes de sa Nation murmuraient de ce que Vitellius les avait congédiées, après la bataille de Bédriac, dont elles s'attribuaient le gain, Civilis sut profiter de ce mécontentement et les attira à son parti. Mais ce n'était pas assez, il fallait gagner la Nation entière ; et les moyens de réussir, qui ne manquent pas à un homme capable de grands conseils et propre à une haute entreprise, lui fournirent ce qu'il désirait.

Le temps auquel on devait faire la levée des milices approchait, et Civilis saisit cette occasion pour induire ses compatriotes à les refuser. Il invita les principaux dans un bois, sous prétexte d'y assister à un festin de religion ; il les régala avec somptuosité, et lorsqu'ils furent tous échauffés par la débauche, il leur dit :

« Quelle honte à une Nation libre et belliqueuse de porter un joug étranger. On nous enlève notre plus vaillante jeunesse, et nos garçons les plus beaux servent à la brutalité des Romains ; nous sommes de vrais esclaves ; on nous ravit ce que nous avons de plus cher et tout semble appartenir à des maîtres impérieux. Souffrirez-vous plus longtemps cette tyrannie ? Bientôt on fera les levées des milices : temps de douleur auquel les enfants seront arrachés du sein de leurs pères, et les frères des bras de leurs frères ! Vous savez quel est aujourd'hui l'état de l'Empire ; les haines qui y règnent, les factions qui le divisent ne manqueront pas de le perdre ! Les légions sont dispersées et occupent divers quartiers dans les Gaules ; ce sont là autant de victimes qui ne vous échapperont pas ! Quelles dépouilles et quels butins pour nos soldats ; les Germains sont nos alliés et les Belges n'aspirent qu'à recouvrer leur liberté ! Quelle puissance pourrait tenir contre des Nations si braves ? Donnez-vous seulement à moi, jurez-moi fidélité, et je m'engage à vous délivrer du joug des Romains. »

Ce discours séditieux eut l'effet que le Batave pouvait en espérer. Toute l'assemblée y applaudit ; elle lui jura obéissance par des serments horribles ; et dès que Civilis se vit le chef de la conspiration, il envoya solliciter les Canenisates et les Frisons, peuples voisins, à entrer dans son complot. Il les y engagea sans peine ; puis avec ce secours, il alla attaquer à l'improviste, sur les bords de l'Océan, deux cohortes commandées par Aquiléius, qu'il défit. Aquiléius n'ayant pu se garantir d'une surprise, n'avait pas en outre assez de monde pour faire tête à une multitude de conjurés. Le nouveau général, attentif à grossir son parti, s'attacha la cohorte des Tongrois et se rendit maître de vingt-quatre vaisseaux, qui appartenaient aux Romains. Ces premiers avantages procurèrent aux Bataves des armes et des munitions et leur firent donner le nom de restaurateurs de la liberté.

Les Germains, au bruit de cette sédition, offrirent leurs secours à Civilis et joignirent leurs forces aux siennes. Quoique ces deux Nations eussent différentes vues, l'une ne cherchant qu'à s'enrichir de butin, l'autre tendant à recouvrer sa liberté, elles étaient cependant animées d'un même esprit et déterminées à braver toutes sortes de périls pour chasser les Romains des Gaules. La principale attention de Civilis butait à attirer les Belges

dans cette guerre ; il savait combien il lui importait d'en faire une cause commune, et combien l'Empire en serait ébranlé ; de là vient qu'il envoya des émissaires de côté et d'autre, à qui il ordonna de faire les représentations suivantes :

« Que les Gaules n'avaient été subjuguées que par elles-mêmes ; que leurs divisions et leurs mésintelligences avaient causé leur perte et procuré la gloire de César ; que s'il pouvait se promettre leur union, il les affranchirait du joug insupportable, auquel elles étaient asservies ; qu'il avait dans son armée de vieilles troupes, dont la valeur avait paru à la bataille de Bédriac contre Otton ; qu'on laissât la servitude aux peuples d'Orient, qui voulaient demeurer serfs, mais que ceux d'Occident étant nés libres, devaient à quelque prix que ce fût rentrer dans leur première liberté ; que cette liberté était un bien propre et naturel de l'homme, auquel il fallait tout sacrifier ; que les dieux favorisaient les plus forts ; que l'Empire divisé entre Vitellius et Vespasien présentait une belle occasion de secouer le joug ; que pendant ces troubles, on pouvait se soustraire à la domination de l'un et de l'autre et n'appartenir à aucun ; que l'on devait oublier le malheur de Vindex ; que les circonstances n'étaient pas les mêmes, et que la liberté publique, pour laquelle ce généreux Gaulois était mort, serait maintenant la récompense de ceux qui prendraient les armes pour la recouvrer. »

Par ce discours, on tentait la fidélité des Belges, et le Batave se flattait de l'Empire des Gaules s'il venait à réussir. Hordéonius Flaccus, qui commandait pour les Romains en Germanie, ne s'embarrassa guère de cette conspiration. Il en fut averti, mais il la dissimula ; et par sa dissimulation, il lui laissa le temps de se fortifier. Il ne s'imaginait pas qu'elle aurait les suites funestes qu'elle eut ; et il voulait se persuader que les chefs se dissiperaient d'eux-mêmes à la vue de quelques légions. Cependant il se trompa et il reconnut trop tard que le seul moyen de les réprimer aurait été de s'opposer à leurs commencements.

Lorsque Flaccus eut appris que les cohortes d'Aquiléius étaient battues et les vaisseaux pris, il ouvrit les yeux et envoya Nummius Lupercus avec deux légions contre les confédérés. Ce n'était point assez pour combattre des ennemis devenus déjà formidables par leur jonction avec les Germains. Lupercus tira dans sa marche quelque cavalerie de Trèves et de Cologne, il prit aussi avec lui des cohortes dont la fidélité aurait dû lui être suspecte puisqu'elles n'attendaient qu'une occasion favorable pour se déclarer. Civilis, à l'approche des Romains, livra le combat. Les légions soutinrent

pendant quelque temps l'impétuosité des assaillants ; mais ceux qui étaient à l'aile gauche de Lupercus quittèrent leur rang et allèrent se joindre à leurs compatriotes. Les cohortes de Trèves et de Cologne prirent la fuite et les Germains les poursuivirent ; c'est ce qui donna le temps aux légions de se retirer dans un fort voisin, qu'on appelait *le Vieux Camp*, situé, selon Nuenarius, à Santen au Pays de Clèves.

Civilis, tout occupé à affermir son entreprise, s'était attaché, à force d'argent et de promesses, d'autres Bataves et d'autres Canenisates, à qui Vitellius avait donné ordre de passer en Italie. Ces troupes étaient arrivées à Mayence lorsqu'elles se mutinèrent, sous prétexte d'une double paie qu'elles exigeaient et laquelle Flaccus ne pouvait leur accorder. Après ce refus, elles prirent le chemin de la Batavie. Il aurait été aisé de les en empêcher si la lâcheté des officiers romains n'eut gâté tout et favorisé leur retour. Gallus leur opposa à Bonn trois mille hommes et quelques cohortes de Belges. Mais les Bataves surmontèrent cet obstacle et forcèrent le passage qu'on ne voulait pas leur accorder de bonne grâce. Plusieurs néanmoins y périrent car les fossés ou retranchements furent comblés de corps morts ; malgré cela, ils se firent jour, évitèrent la ville de Cologne et se rendirent au camp de Civilis.

Le général les y reçut avec de grandes démonstrations de joie. Mais il ne laissait pas d'être inquiet et de redouter la vengeance que les Romains pourraient tirer de sa révolte. Il feignit par politique de n'avoir pas quitté leur service et obligea son armée à jurer fidélité à Vespasien. Après quoi, il envoya dire aux deux légions qu'il assiégeait dans le vieux camp, de reconnaître Vespasien pour empereur, et que dès lors les hostilités cesseraient. « On lui fit répondre que les légions ne recevaient aucun ordre d'un ennemi ; que Vitellius était leur empereur et qu'elles mourraient pour défendre ses droits ; qu'il ne convenait pas à un traître de décider des affaires de l'Empire, et que la seule chose qu'il devait prétendre était un juste mais terrible châtement de son infidélité. »

Une réponse si fière transporta Civilis de colère. Il courut aux armes et résolut d'emporter le camp d'emblée. Mais ses efforts furent inutiles : Lupercus et Rufus l'avaient mis hors d'insulte, et quelques vives que fussent les attaques, la défense ne l'était pas moins ; de sorte que dans les fréquents assauts que l'ennemi livrait, il était toujours repoussé avec grande perte. Les Bataves, qui avaient espéré de l'emporter à moins de frais, se rebutèrent d'un siège si meurtrier. Civilis s'en aperçut ; mais ne voulant pas les réduire au désespoir, ni occasionner leur désertion, il prit le parti de tour-

ner le siège en blocus et de couper les vivres et les autres munitions aux assiégés, se flattant de réduire par la faim ceux qu'il ne pouvait vaincre à force ouverte.

Hordeonius Flaccus, informé de la vigoureuse résistance des deux légions, s'empressa à leur envoyer du secours. Vocula en fut chargé, mais s'il ne s'acquitta pas de cette commission avec succès, ce ne fut que par une malheureuse division qui régnait dans son armée. Il s'y était élevé une mutinerie contre Flaccus, que les soldats accusaient, ou d'intelligence avec Civilis, ou de trop de lenteur à s'opposer à ses progrès. Il ne put la réprimer que par un prompt supplice des plus mutins. Après quoi, il alla camper à Geldube, ou Geb sur le Rhin. Son armée était composée de deux légions et de quelques troupes auxiliaires qu'il avait rassemblées à la hâte et que Gallus commandait.

Dès que Vocula y eut fortifié son camp, le hasard fit naître un combat où les Bataves eurent le dessus. Ce fut à l'occasion d'un bateau chargé de blé que les deux armées se disputèrent longtemps avec une égale animosité. Le bateau resta enfin au pouvoir des Bataves, et les légions, irritées de cette perte, tournèrent leur fureur contre Gallus, qu'elles haïssaient, le mirent dans les fers et l'auraient massacré si Vocula, survenu à propos, ne l'eut arraché de sa prison. Quoique ces petites victoires ne décidassent de rien, elles ne laissaient pas de faire quelque renom à Civilis. Les Germains l'exaltaient fort et relevaient son mérite au-dessus de toute expression ; les Belges en parlaient aussi avec éloge, mais jusqu'alors ils n'avaient osé se déclarer et attendaient des circonstances plus favorables.

Le général batave leur reprochait leur lenteur, et pour les obliger à prendre au plus tôt les armes, il eut recours à la violence. Il envoya des soldats dans le Pays des Ubiens, des Trévires et des Ménapiens, leur ordonnant d'y courir au butin. Il avait surtout résolu de se venger des Ubiens, parce qu'étant Germains d'origine, ils reniaient leur Patrie et se faisaient appeler *Agrippiniens*. Il les défit en plusieurs rencontres et remporta sur eux un avantage si considérable à Marcodure, que la Nation manqua d'y périr.

Devenu par là plus fier, il pressa vivement le siège du vieux camp. Mais la seconde attaque qu'il en fit n'eut pas un succès plus heureux que la première. Il avait à faire à des guerriers, que la valeur soutenait autant que la gloire. On ruina ses travaux et ses machines. Tous ses assauts demeurèrent sans effets ; et les assiégés faisaient des sorties si à propos, qu'en peu d'heures, ils détruisaient des ouvrages de plusieurs jours. Alors Civilis essaya de corrompre leur fidélité par de belles promesses et de fausses nou-

velles. Tout cela ne servit qu'à le rendre plus méprisable, et il n'en retira que la honte de voir les deux légions moins disposées à entendre aucune proposition de paix ou de trêve.

La mort de Vitellius, arrivée dans ces circonstances, changea la face des affaires. Les Romains qui tenaient pour lui jurèrent fidélité à Vespasien ; et l'Empire, auparavant divisé, se trouva tout à coup réuni sous un même chef. Civilis, comme je l'ai dit, avait couvert sa révolte du prétexte de soutenir les intérêts de Vespasien contre Vitellius. Lorsque ce prince fut reconnu seul empereur, Hordéonius Flaccus envoya sommer le Batave de mettre les armes bas et de se soumettre, comme eux, à Vespasien. Mais il le refusa, alléguant « qu'il n'avait pris les armes que pour la liberté des Gaules et qu'il ne les quitterait qu'après les avoir affranchies du joug des Romains ; que c'était une honte éternelle à une Nation belliqueuse de ne recevoir pour récompense de sa servitude que des tributs onéreux, des ingratitude, des prisons, des fers, la mort de ses plus illustres citoyens, et d'être assujettie à des maîtres trop durs. »

Une déclaration si nette fit qu'on se préparât de part et d'autre à une bataille décisive. Flaccus, de son côté, fit venir du fond des Gaules toutes les troupes auxiliaires qui y avaient hiverné ; et Civilis mena le gros de son armée à Geldube, à dessein d'y forcer Vocula. Il l'y surprit en effet et le rompit ; mais les cohortes gasconnes, qui venaient à grandes journées au secours des Romains, ayant entendu le cri des combattants, prirent les ennemis à dos et jetèrent parmi eux la terreur et la confusion. Étourdis par une attaque si imprévue, ils s'imaginaient avoir à leurs trousses une armée nouvelle, et cette erreur les découragea et ranima les légions qui, se fiant sur les forces des autres, recouvrèrent les leurs propres. Les Bataves plièrent, les Germains se débandèrent et leur cavalerie ne trouva son salut que dans une retraite honorable.

Malgré cette déroute, Civilis fit mine d'avoir gagné la bataille. Il alla même insulter fièrement les légions dans le vieux camp et les somma de se rendre. On se moqua de lui et les assiégés furent bientôt assurés que la victoire était de leur côté ; car Vocula se montra devant leur retranchement pour en faire lever le siège ; mais il fallut livrer une seconde bataille qui fut plus opiniâtre que la première. Les Romains, sans attendre qu'on les rangeât, coururent droit aux conjurés. Ceux-ci soutinrent leur choc avec fermeté ; le carnage fut grand et la victoire chancela ; cependant les assiégés, qui du haut de leurs remparts épiaient l'occasion de faire une sortie vigoureuse, sortirent en effet par toutes les portes et cette sortie fixa la

victoire. Civilis tomba de son cheval ; on le crut ou blessé ou mort ; les siens en perdirent courage, la fuite fut précipitée, et les Romains restèrent maîtres du champ de bataille.

Vocula ne poursuivit pas les fuyards, mais il envoya un renfort de troupes aux deux légions, sans pourtant les délivrer du long siège qu'elles souffraient. Ce délai donna le temps à Civilis de rallier les fuyards ; alors il continua le blocus du camp et s'empara du fort de Geldube. Ce peu d'activité et de prévoyance dans les généraux romains occasionna un nouveau soulèvement, car les légions, désapprouvant hautement leur conduite, allèrent tumultuairement au quartier d'Hordéonius Flaccus, et l'y tuèrent. Vocula n'aurait point échappé à leur fureur s'il ne se fût déguisé en valet et évadé à la faveur de la nuit.

Telle était, en ce temps de troubles, la licence du soldat, qui prétendait donner la loi au lieu de la recevoir ; et par surcroît de malheur, les officiers étaient forcés de dissimuler ces excès, n'ayant pas assez d'autorité pour se faire obéir. Dans des circonstances si critiques, les affaires des Romains allaient de mal en pis, et sans un secours puissant qui leur survint, comme nous le dirons plus loin, c'était fait de leur Empire dans les Gaules.

Jusque là, les Trévires ne s'étaient pas remués. Soumis en apparence, ils observaient les démarches de civils, déterminés d'ailleurs de se joindre à lui dès qu'ils verraient quelque espérance de pouvoir rentrer en liberté. Ils crurent qu'après la mort d'Hordéonius Flaccus, ce temps était venu ; c'est pourquoi ils voulurent secouer le joug, et ternirent leur gloire par une entreprise aussi mal concertée que peu prudente. Classicus, Trévire d'origine, homme opulent et qui se disait issu des rois de Trèves, parut le premier sur la scène. Il se glorifiait d'une haine héréditaire contre les Romains, et afin de les chasser des Gaules, il se lia avec Civilis. Julius Tutor, autre Trévire, à qui Vitellius avait confié la garde du Rhin, et Julius Sabinus de Langre, s'unirent d'intérêts à lui. Ces trois chefs engagèrent encore dans leur parti plusieurs seigneurs puissants, et s'assemblèrent à Cologne où des articles de la conjuration furent dressés et unanimement jurés avec promesse de vaincre ou de mourir pour la Patrie.

Les confédérés députèrent aussitôt des boute-feu aux villes de la Belgique, les chargeant de représenter « ce que les Daces et les Samates tenaient les légions bloquées, que la Germanie avait pris les armes à l'exemple de la Bretagne, que l'Italie était réduite aux abois par ses propres divisions et Rome presque ruinée. Que la colère des dieux éclatait évidemment sur l'Empire romain, et que ces désastres présageaient sa destruction

prochaine. Que le temps était venu, auquel les Gaules devaient sortir de la servitude et faire montre de leur ancienne valeur, que personne ne devait craindre de s'exposer à la mort pour une cause commune, et que la liberté étant le plus précieux des trésors, on ne saurait l'acheter à trop haut prix. » Ces discours eurent l'effet qu'on s'en était promis ; et Classicus se vit bientôt à la tête d'une armée très nombreuse.

Vocula n'ignorait point cette nouvelle conjuration. Mais quels moyens de s'y opposer ? Les légions assiégées dans le vieux camp, ou divisées entre elles, ne lui présentaient aucune ressource et la fidélité de ses officiers était ébranlée. Il prit le parti le plus sage qui était celui de dissimuler. Cependant, afin de montrer qu'il n'avait nulle défiance, il ne refusa point de se joindre à Classicus et à Tutor qui faisaient mine de vouloir combattre les Germains, mais qui dans le fond ne cherchaient qu'à s'unir à eux. En effet, à peine Classicus et Tutor furent-ils à leur vue, que sous prétexte de reconnaître leur camp, ils se détachèrent de l'armée romaine et allèrent grossir celle des Germains. Vocula eut beau les exhorter, les conjurer à revenir et à ne point se séparer, les motifs les plus pressants furent inutiles. Alors, se voyant trahi, et ne gagnant rien par ses sollicitations, Vocula se retira à Nuitz.

L'on vit alors ce que la postérité ne croira qu'avec peine, savoir : les Gaulois tenter à prix d'argent la fidélité des centurions, des tribuns et des soldats romains. Ceux qui demeuraient attachés à leurs devoirs et refusaient de se soumettre à l'Empire des Gaules étaient impitoyablement égorgés ou chargés de chaînes. Ce fut par ces voies uniques et contre le droit des gens, que Classicus suborna des déserteurs pour assassiner Vocula ; et le crime ayant été exécuté, les assassins en furent récompensés. On se saisit ensuite d'Hérennius et de Numisius, deux tribuns, et on les mit dans les fers.

Classicus alors se fit revêtir des ornements impériaux, et prenant le titre d'empereur, il alla dans le camp pour y recevoir les honneurs dus à ce rang. Tutor jouait le même personnage à Cologne ; tandis que Civilis, tout occupé à réduire les légions du vieux camp, ne pouvait en venir à bout. Classicus lui suggéra un stratagème qui réussit. Il députa le plus traître d'entre les déserteurs pour exhorter ces légions à se rendre, avec promesse d'être honorablement traitées si elles prenaient ce parti, et avec menace de les faire périr par la faim ou par le fer si elles refusaient.

Cette alternative les ébranla ; les vivres commençaient à leur manquer et la famine les avait réduits à manger de la chair des plus vils animaux.

D'ailleurs, elles se voyaient encore à la veille de souffrir d'autres misères, sans aucune espérance de secours. Toutes ces extrémités les déterminèrent à se sauver ; et elles envoyèrent leurs députés pour offrir de mettre les armes bas, pourvu qu'on leur accordât la vie et la liberté de se retirer où elles voudraient. Civilis accepta ces conditions et promit tout. Alors on désarma les légions, on s'empara de leur camp, on se saisit de leur butin et on leur permit de se retirer. Mais à peine eurent-elles fait quelques heures de chemin, que les Germains tombèrent sur elles et les passèrent au fil de l'épée. Cette perfidie et ce manque de parole furent universellement blâmés ; mais Civilis en rejeta la faute sur les Germains qui de leur côté en furent quittes en alléguant qu'ils ignoraient les articles de la capitulation.

Un fait bizarre, que je ne puis omettre, est que Civilis, au commencement de sa révolte, avait juré de ne point se faire raser, ni couper les cheveux, jusqu'à ce que les Romains fussent chassés des Gaules. Il garda religieusement son vœu, et par une superstition de barbare, il ne s'en crut délivré qu'après le massacre des légions. Alors il se fit tondre ; et comme s'il eut été destiné à détruire à lui seul tous les Romains, il prenait plaisir à faire percer de flèches leurs prisonniers, par son propre fils encore enfant. Ces cruautés le rendirent extrêmement odieux ; mais il s'en autorisait, sous prétexte qu'il ne pouvait se frayer le chemin à l'Empire que par la destruction des ennemis qu'il avait le plus à craindre. Aussi, l'espérance de monter sur le trône réglait ses pas ; quand même il lui aurait fallu disputer l'Empire à toutes les Gaules, il y était décidé, se flattant du secours des Germains, avec lesquels il croyait pouvoir tout exécuter.

Cependant, rien ne tenait devant les soulevés ; il n'y avait que Cologne qui les inquiétait, parce qu'ils ne pouvaient répondre de sa fidélité. Ils mirent en délibération s'ils ne la raseraient pas, mais deux raisons arrêtaient ce dessein. La première qu'un nouvel Empire devait s'établir par la clémence, plutôt que par la rigueur ; et la seconde, que ceux de Cologne ayant traité honorablement le fils de Civilis, qu'ils détenaient prisonnier, le souvenir d'un tel bienfait méritait quelque reconnaissance. Les Tenchtëres, qui n'étaient séparés de cette ville que par la Rhin, insistaient le plus fortement au pillage et à sa ruine, alléguant pour raison que la plupart de ses habitants, fils de vétérans, ne renonceraient jamais de cœur à l'alliance des Romains. Mais cet obstacle fut levé et toutes les difficultés aplanies par le serment de fidélité qu'on exigea, et que Cologne prêta pour l'Empire des Gaules. Après quoi, Civilis attira encore à son parti les Suniciens, les Bé-

thasiens et les Nerviens ; ainsi la plus grande partie de la Belgique se trouvait engagée dans la conjuration, et tous voulaient la liberté.

Les chefs, quoi qu'unis pour la même fin, étaient divisés sur le choix du nouvel empereur ; chacun de son côté prétendant l'être. Cette ambition eut de mauvaises suites et ruina leurs projets. Julius Sabinus, homme vain et qui se vantait de descendre de Jules César, impatient de se voir la couronne sur la tête, retourna à Langres sa Patrie et s'y fit saluer empereur. Il y ramassa une populace obscure et alla attaquer les Séquaniens, alliés des Romains. Sabinus fut battu et perdit par son imprudence un Empire, presque au moment qu'il s'imaginait l'avoir conquis. Sa défaite coûta cher ; car de tous ceux qui avaient épousé ses intérêts, il n'en échappa aucun ; ils périrent, ou par une mort volontaire, ou dans une fuite honteuse.

Sabinus, qui ne pouvait se résoudre à quitter sa femme, dont il savait qu'il était tendrement aimé, se retira dans une de ses maisons de campagne où il y avait des caves souterraines ; il s'y renferma avec Éponine, et afin qu'on n'en soupçonnât rien, il mit le feu à sa maison et fit courir le bruit qu'il y avait été consumé par les flammes. On le crut effectivement mort ; et deux de ses affranchis, ses plus fidèles confidents, avaient soin de le pourvoir des choses nécessaires à la vie. Il vécut neuf ans dans ces sombres cavernes jusqu'à ce qu'ayant été découvert, il fut arrêté et conduit à Rome, où Vespasien le fit mourir.

La mort prétendue de Sabinus et sa défaite apportèrent quelques changements. La première ardeur des confédérés se ralentit, et les Rhémois, qui étaient demeurés dans la soumission convenable, convoquèrent une assemblée générale des Gaules pour y consulter s'il fallait combattre pour la liberté ou vivre en paix sous le présent joug. Les députés des provinces s'y rendirent de toutes parts, mais les sentiments y furent partagés, ainsi que les intérêts. Valentin de Trèves y harangua avec force pour la liberté. Il reprocha à la domination des Romains ce qu'on a coutume de reprocher aux grands États ; et son éloquence, propre à séduire les esprits et à fomenter la rébellion, plut à quelques-uns et les entraîna dans son parti.

Mais Julius Auspex, un des principaux de Reims, représenta que les légions accouraient au secours des Gaules ; qu'il n'était pas possible de leur résister ; que la Paix était un trésor dont on ne connaissait le prix que quand on l'avait perdue ; que les intérêts des provinces étaient trop divisés pour les réunir ; que l'état présent était préférable à un avenir incertain ; que la guerre s'allumait ordinairement par les lâches au péril des plus braves, et qu'une victoire en espérance était une défaite réelle.

Il y eut beaucoup de contestations là-dessus, mais le sentiment d'Auspex prévalut, et on écrivit au nom des Gaules une lettre à ceux de Trèves pour les exhorter à se désister de la guerre. Valentin les persuada du contraire, et par ses promesses, il retint ses compatriotes en armes. Tandis que les chefs des confédérés étaient occupés à différentes entreprises, sans avancer beaucoup, Civilis parcourait les bourgades voisines à la poursuite de Labeo, Batave comme lui, mais allié des Romains et son ennemi juré. Tutor, au contraire, augmentait son armée par les troupes auxiliaires des Vangions, des Nemères et des Triboques. Classicus ne se remuait guère et goûtait, semble-t-il, dans une indolence pernicieuse, sans se prémunir contre l'avenir, les douceurs d'un Empire imaginaire. D'un autre côté, les légions passaient les Alpes et s'avançaient à grandes journées vers la Belgique.

Sextilius Félix avait déjà amené sur le Rhin la vingt-et-unième légion et quelque renfort de Grisons avec lequel il se mit aussitôt à harceler Tutor et à le poursuivre de camp en camp. Tutor passa la Nave, en rompit le pont, et se retira à Bingen. Il s'y crut en sûreté, mais Félix vint l'y surprendre de l'obligeance de s'enfuir. Les Trévires, alarmés de cette défaite, n'en augurèrent rien de bon. Ils avaient corrompu la fidélité des légions de Bonn et de Nuits, qui n'eurent pas sitôt appris la déroute de Tutor, qu'elles furent ébranlées et se repentirent de leur désertion. Alors elles renouvelèrent leur serment pour l'Empire de Vespasien et seraient allées joindre Félix, si Valentin ne les avait arrêtées. Il fit tuer Hérennius et Numisius, qui étaient dans les fers et qu'ils soupçonnaient être les auteurs de cette sédition. Il rassura les plus timides, remit les uns et les autres dans son parti, calma toute émotion en permettant néanmoins, par une défiance et une précaution nécessaire, aux légions de se retirer chez les Médiomatriciens.

Tel était l'état de la Gaule Belgique lorsque Pétilius Céréalis vint prendre le commandement de l'armée romaine par ordre de Vespasien. C'était ce grand capitaine qui devait rétablir la Paix et réprimer efficacement les confédérés. Aussi avait-il toutes les qualités requises pour un si grand ouvrage de la fermeté et de la valeur, de la douceur et de la clémence ; outre qu'il était également actif et éloquent. Son activité lui faisait prévenir les desseins des ennemis et son éloquence inspirait efficacement aux peuples l'amour du bien et de la paix. Il s'arrêta à Mayence et y commença par renvoyer les troupes auxiliaires, disant que les légions seules lui suffisaient. Ensuite, il hâta sa marche et alla camper à Rigol sur la Moselle, à une lieue de Trèves, vis-à-vis de Pfaltz. Valentin y occupait un camp avantageux, entouré d'un côté de hautes montagnes, défendu de l'autre par la Moselle,

et muni en front et en queue de retranchements et de larges fossés.

Classicus et Civilis, qui se tenaient aux environs de Cologne, sachant la défaite de Tutor et la marche de Céréalis, envoyèrent courrier sur courrier à Valentin, le conjurant de ne point hasarder le combat. Mais ces remontrances furent inutiles ; il fallut qu'il combattît malgré lui car les légions, qui brûlaient d'envie d'en venir aux mains, ne permirent pas Céréalis de demeurer longtemps oisif. Quelque bien fortifié que fut le camp de Valentin, rien ne rebuta, ni l'officier, ni le soldat ; on l'attaqua et on le força ; les Trévires y furent battus, et Valentin, avec les principaux d'entre les Belges, y fut fait prisonnier.

Céréalis, qui avait résolu de dompter les soulevés par la clémence plutôt que par la rigueur, ne fit mourir aucun des prisonniers ; il se contenta de les envoyer à Domitien, qui était à Lyon. Valentin parut devant ce général avec une contenance qui témoignait la grandeur de son âme et la fermeté de son courage. On le condamna au dernier supplice ; mais lorsqu'on l'y conduisit, quelqu'un lui ayant dit que l'armée romaine était maîtresse de sa Patrie : *si cela est*, répliqua-t-il, *je n'ai plus de regret de mourir*. Paroles qui firent généralement plaindre ce grand homme ; et tous convinrent que les généreux sentiments qu'il avait pour la liberté de sa Patrie, le rendaient digne d'un meilleur sort.

Le lendemain de sa victoire, Céréalis entra dans la ville de Trèves. Les légions voulaient la piller et la brûler, s'écriant que c'était la Patrie des chefs de la rébellion ; que leurs compagnons avaient péri par leur perfidie et que Crémone, qu'on avait rasée en Italie, n'avait pas mérité sa ruine comme Trèves. Céréalis étouffa ces premiers mouvements de colère et empêcha l'exécution d'un dessein si sanguinaire. Il rappela, pour fortifier son armée, les légions qui s'étaient retirées dans le pays des Médiomatriciens, excusa leur défection et les rétablit en honneur, avec défense de leur faire reproche. Puis il assembla les principaux de Trèves et de Langres, à qui il remontra le tort de la révolte ; il leur dit entre autres choses :

« Qu'ils devaient se souvenir que les empereurs n'étaient entrés sur leurs terres qu'à la prière de leurs ancêtres, pour les délivrer de la tyrannie des Germains. Qu'ils n'ignoraient pas les glorieuses victoires que Marius avait remportées des Cimbres et des Teutons, et avec combien de fatigues les légions avaient triomphé des barbares ; que la garde du Rhin ne faisait pas la sûreté de l'Italie, mais uniquement celle des Gaules ; que depuis un temps immémorial, les nations germaniques ne cherchaient qu'à quitter leurs marais pour s'emparer de la Belgique et y fixer leur domination ; que

les seuls Romains avaient été en état de les dompter ; que l'espérance de la liberté n'était qu'un vain prétexte à la révolte ; qu'avant César, les Gaules, déchirées par des dissensions domestiques, exposées à l'insatiable avidité des Germains, vivaient dans une guerre continuelle et que, tandis qu'elles chercheraient à ne point être soumises aux Romains, leur liberté ne serait qu'une vraie servitude ; que les tributs qu'on payait n'étaient que pour assurer la tranquillité publique et mettre le pays à couvert de toute incursion ; que du reste tout leur était commun : emplois, privilèges, prérogatives ; et qu'on les voyait s'occuper avec distinction les premières charges de l'Empire. »

Il ajouta « qu'on ne pouvait guère espérer sous Classius et Tutor un gouvernement plus heureux ; que sous eux, les tributs pour soudoyer une armée en seraient plus considérables et les exactions tyranniques ; que la nécessité d'obéir malgré soi était un motif puissant contre lequel il n'y avait point à réclamer ; et qu'une puissance aussi formidable que celle des Romains ne pouvait être attaquée impunément, ni ébranlée sans la ruine de ses ennemis. » *Aimez donc la Paix, conclut Céréalis, et respectez Rome : vaincus ou vainqueurs, il faudra vous soumettre ; mais chérissez plutôt la soumission avec la sécurité, que la révolte avec la perte.*

Cette harangue fit beaucoup d'impression et contint les Trévires, intimidés d'ailleurs par la présence d'une armée victorieuse. Mais Civilis et Classicus, guidés par d'autres vues, écrivirent à Céréalis et lui marquèrent que Vespasien était mort et l'Italie déchirée par de nouvelles factions ; que Mucien et Domitien, qui commandaient dans la Celtique, n'étaient que des noms sans autorité ; que s'il voulait accepter l'Empire des Gaules, ils le lui déféreraient avec plaisir, pourvu qu'il leur abandonnât la souveraineté de leur Patrie ; ou bien qu'en cas de refus, une bataille, s'il l'aimait mieux, déciderait du sort des uns et des autres.

Céréalis ne daigna pas répondre à cette lettre et se contenta de faire conduire celui qui la lui avait apportée à Domitien. Alors Classicus et Civilis virent bien qu'il en fallait venir à un combat. Ils décampèrent donc et arrivèrent par pelotons auprès de Trèves. L'armée y étant formée, il s'y éleva une grande contestation entre Classicus et Tutor. Celui-là était d'avis de ne point livrer le combat avant la jonction des Germains qu'on attendait, dont le nom seul, disait-il, faisait trembler les Romains. Celui-ci au contraire soutenait que leur secours n'était pas sûr et que cette Nation, plus accoutumée au brigandage qu'à faire ferme, occasionnerait peut-être leur perte ; que les vieilles légions étaient en marche de toutes parts et

qu'avant leur arrivée, il fallait combattre. Classicus fit cesser la contestation en approuvant l'opinion de Tutor.

La résolution finale étant prise, on rangea l'armée en bataille. On mit ceux de Cologne et de Langres au centre ; les Bataves remplissaient l'aile droite, les Bruchtères et les Tenchtères la gauche ; et on avait placé quelques cohortes sur les hauteurs et le long du chemin qui cotoyait la Moselle. Ensuite, on tomba si subitement sur les Romains que leur camp était déjà forcé avant que Céréalis parût à leur tête. Surpris de cette attaque, il se lève, se jette au milieu des dards, rétablit autant qu'il peut l'ordre, court de rang en rang, et va reprendre le pont de la Moselle, dont les ennemis s'étaient emparés ; il y laisse une bonne garde et retourne au champ de bataille où il fit tous les devoirs d'un brave officier.

Mais la confusion y était si générale que les Romains commençaient déjà à prendre la fuite. Céréalis les arrêta en s'écriant : « Lâches que vous êtes, m'abandonnez-vous seul aux traits de nos ennemis ? Je serai du nombre des Numisius et des Herennius qui ont péri par votre faute. Allez dire à Vespasien, ou plutôt à Civilis et à Classicus, que votre perfidie m'a percé de coups. Il viendra des légions qui vengeront ma mort et qui laveront dans leur sang votre ignominie. »

Ces reproches, que les tribuns faisaient aussi valoir, rallièrent les fuyards ; alors ils se rassemblent et retournent à l'ennemi. Cependant, le camp était forcé et on se battait dans son enceinte où le terrain était très resserré par les tentes et les bagages qui empêchaient de s'étendre. On y faisait un carnage horrible. Tout était couvert de corps morts, et tout nageait dans le sang. Civilis, Classicus et Tutor triomphaient déjà. Ils représentaient aux Gaulois le prix de la liberté, aux Bataves l'honneur de la gloire, et aux Bruchtères les richesses du butin ; et par ces différents motifs, proportionnés à la cupidité de ces Nations, ils les animaient à combattre de pied ferme. Tout l'avantage se trouvait de leur côté, lorsque la vingt-et-unième légion gagna un terrain assez large pour ne pas y être rompue. Elle y combattit de front, soutint l'impétuosité des confédérés et les repoussa à son tour. Quoique cela ne décidât de rien, ceux-ci en furent si frappés et une telle frayeur les saisit, qu'ils tournèrent le dos.

Pour couvrir la honte de leur fuite, ils dirent que les Romains recevaient sans cesse de nouveaux secours, et qu'il leur avait paru que les légions, tombées du ciel, les rendaient invincibles. Mais le véritable motif de leur défaite fut leur avidité à s'attacher au butin. Ils quittèrent pour cela le combat, laissèrent le temps de se rallier aux légions, qui revinrent à la charge

avec tant de fureur que les alliés, renversés les uns sur les autres, ne purent plus tenir, et se débandèrent. Dion, en parlant de cette bataille, dit qu'il y eut un si prodigieux nombre de Romains et de Belges tués, que les cadavres firent une digue à la Moselle et en suspendirent pour quelque temps le cours.

Céréalis, en habile conquérant, ne tarda point à profiter de la victoire ; il poursuivit Civilis, qui s'était retiré dans un camp avantageux avec les restes de son armée. Quoique les campagnes fussent inondées et le terrain marécageux, les légions firent des prodiges de valeur et les confédérés n'en montrèrent pas moins. Ceux-ci furent cependant battus par la perfidie d'un transfuge qui marqua à Céréalis un gué par où on les prit à dos. Alors, se voyant chargés en front et en queue, ils se sauvèrent, les uns dans la Batavie, et les autres au-delà du Rhin.

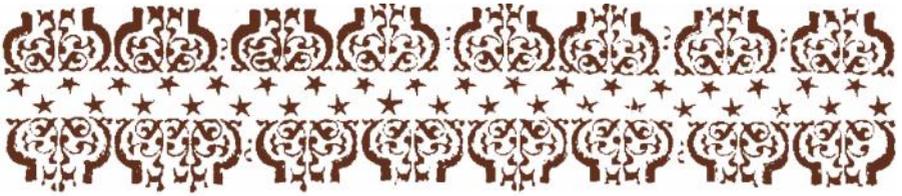
Céréalis fit publier une amnistie générale et se comporta avec autant de modération que de clémence. Civilis fit la Paix en particulier ; Classicus et Tutor, avec cent et treize sénateurs de Trèves, se retirèrent en Germanie où nous ignorons quel a été leur sort. Le reste de la Belgique se calma et tout fut derechef soumis à la domination romaine.

Telle fut la fin de la malheureuse révolte d'une partie de la Belgique. Les peuples n'en remportèrent que la désolation, la ruine de leur Patrie, l'effusion du sang de leurs proches ; et les chefs, que des fuites, des morts honteuses, des exils et des chagrins.

Depuis la conquête que les Romains avaient faites du territoire de Trèves, on bâtit de côté et d'autre des forts où l'on mit quelque garnison. C'est ce qui a été cause qu'on y trouve des antiquités dont je ferai mention. On a tiré de Dalhem et d'Alt-Trier des médailles de Jules César, d'Auguste, d'Agrippa, de Claude, de Néron, de Galba et de Vespasien. Celles de César représentent son type et la face voilée, avec le *lituus* et la cale de souverain pontife ; on lit sur le revers les noms des monnayeurs et ces lettres initiales aux quatre coins : A.A.A.F.F. qui signifient *auro, argento, are, flando, feriendo*.

On en voit aussi une frappée à l'honneur d'Auguste, fils adoptif de Jules César, figurant sa victoire sur Antoine, sur Cléopâtre et l'Égypte. Les médailles des autres empereurs ne laissent pas que d'être curieuses, et j'en parlerai selon les occurrences.





# HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE DU DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET DU COMTÉ DE CHINY



## PREMIÈRE PARTIE

### *Depuis l'établissement des Romains dans les Gaules.*

## LIVRE QUATRIÈME

**L**ES troubles étaient dissipés dans la Belgique et la paix rétablie à Trèves, lorsque la religion chrétienne y eut un cours plus libre. Euchaïre, cet ouvrier infatigable, avait converti plusieurs personnes ; et cette portion d'élus désirait trouver un oratoire en forme de temple où elle pût s'assembler et participer aux saints Mystères. *Albana* ne pouvait mieux disposer de sa maison que de la consacrer à un si saint usage ; aussi l'offrit-elle avec zèle, et on l'accepta avec action de grâces. Ce fut dans ce premier temple, dédié au vrai Dieu du Ciel et de la Terre, que les chrétiens de Trèves tenaient leurs assemblées et faisaient leurs prières.

Au bout de vingt-cinq années d'un épiscopat laborieux, le grand saint Euchaïre mourut la soixante et quinzième de l'ère chrétienne, selon la Chronologie de Marianus Scorus, que je suis. Il avait fondé et gouverné le premier la plus ancienne et la plus illustre métropole des Gaules. Sa mort fut aussi sainte que sa vie ; et les prodiges qui l'accompagnèrent, ainsi que le raconte Harigène, firent bien voir que Dieu glorifie dans le Ciel ceux

qui ont travaillé à le glorifier sur la terre. Valère, son disciple et le compagnon inséparable de sa mission, fut son successeur.

Godelschère, moine de saint Mathias à Trèves, en a écrit la vie ; elle est d'autant moins suspecte, qu'il assure qu'après le sac de la ville, il en recueillit les actes dans des anciens manuscrits que les flammes n'avaient point dévorés. Cet écrivain dit, entre autres choses, que ce saint évêque fit beaucoup de miracles et que sa douceur, soutenue d'une éloquence insinuante, lui attira une foule de disciples ; que tout en lui respirait la sainteté, et que sa contemplation était sublime. Mais quelque sublime qu'elle fût, elle ne l'empêcha pas de remplir les devoirs de son apostolat. Contemplatif et actif tout ensemble, il marcha sur les traces de son prédécesseur et cultiva avec une égale sollicitude le troupeau qui lui était confié. Il mourut l'an 90 de Jésus-Christ et fut enterré à côté de saint Euchaire.

Tous les martyrologes du IX<sup>e</sup> et du X<sup>e</sup> siècles de Wandalbert, de Raban, d'Adon, d'Usuard et de Notger, font mention de saint Euchaire et de saint Valère, aussi bien que le martyrologe romain, et ils les appellent *les Disciples de Saint Pierre*, témoignage irréfragable qui détermine la vraie époque de l'établissement de la religion chrétienne dans le Pays de Trèves. Car s'ils ont été véritablement *Disciples de Saint Pierre*, ils vivaient donc de son temps, et cet apôtre les aura réellement envoyé en mission.

D'où l'on voit quelle créance méritent certains modernes qui nient un fait si évident ; mais ce qui révolte davantage, c'est la témérité avec laquelle Baillet, dans la *Vie des Saints*, ose donner un sens tout à fait étranger à ces paroles. *On n'en a point usé de même à l'égard de saint Valère*, dit-il, *qui est appelé comme saint Euchaire et comme saint Materne*, le disciple de saint Pierre, *soit pour avoir été envoyé en mission avec eux par quelque pape, soit pour avoir fait profession de ne point enseigner d'autre doctrine que celle de saint Pierre, qui se conservait dans l'Église de Rome comme dans une source très pure où allaient puiser la plupart des premiers missionnaires de l'Évangile en Occident.*

Qui ne sera indigné en entendant cet écrivain parler de la sorte ? Car à examiner la chose sans prévention, n'est-ce pas reconnaître clairement le tort de sa critique que d'être obligé pour la soutenir, de recourir à des interprétations si bizarres et si peu conformes à la lettre ? Saint Valère tint le Siège épiscopal quinze ans et Materne lui succéda.

Si les deux premiers évêques de Trèves acquièrent beaucoup de gloire, le troisième ne leur céda en rien ; et je puis dire qu'il n'a pas essayé de moindres travaux, ni moissonné une moindre récolte. Dès que Materne se sentit chargé de ce redoutable ministère, il s'appliqua à s'en acquitter

selon l'étendue de son pouvoir. Il était le père des pauvres, le consolateur des affligés, l'asile des pécheurs, et plus il voyait croître la multitude des fidèles, plus il en recevait de joie, dit Harigère, et moins il plaignait ses peines. Après quelques années de travail, il crut la religion assez affermie à Trèves et il en sortit afin d'éclairer d'autres peuples et les arracher aux ténèbres de l'idolâtrie. Il partit à ce dessein pour la Germanie inférieure et vint à Cologne.

Cette ville, depuis son origine (que j'ai rapportée), s'était fort peuplée et sa situation sur la rive gauche du Rhin la rendait commerçante et riche. Aussi, Ammien l'appelle-t-il une ville de grand renom, *Urbs ampli nominis*. Les officiers qui commandaient les légions romaines en Occident y faisaient leur résidence ordinaire, et plusieurs d'entre eux y ont été élevés à la dignité d'empereur. La vue d'une moisson si abondante embrasa notre apôtre d'un zèle ardent : il attaqua l'idolâtrie, et comme il rencontra un peuple docile, sa mission ne fut pas sans fruit. Les auteurs de sa vie disent qu'il détruisit l'idole de Mars et qu'il bâtit sur sa ruine deux églises : l'une en l'honneur de Jésus-Christ, et l'autre en celui de saint Pierre. Ces glorieux monuments du triomphe de Materne subsistent encore, quoiqu'avec changement de nom, puisque la première de ces églises est consacrée aujourd'hui à sainte Cécile, et la seconde à saint Victor ; il y fonda aussi un nouvel évêché ; ensuite il quitta Cologne et alla vers Tongres.

Les Tongrois, au rapport de Tacite, étaient originaires de la Germanie, d'un village appelé *Tongerheim* dans le Pays des Ubiens. Ce peuple, ayant chassé les Gaulois de leurs anciennes demeures sur les environs du Jecker, s'en mit en possession et y construisit une ville qu'on nomma *Advatuca Tongrorum* qui est Tongres d'aujourd'hui. Avant la ruine des Éburons, elle était peu connue ; mais lorsqu'Auguste, comme je l'ai dit, l'eut érigée en capitale, elle devint célèbre et opulente. Elle avait une lieue de circuit, ses édifices étaient beaux, ses faubourgs embellis de jardins de plaisance ; et la chaussée romaine, qui allait de Bavay à Maastricht, coupait son centre. On y voit encore des restes de monuments antiques, des mesures de grands bâtiments, des simulacres de fausses divinités, des tombes sépulcrales, et le hasard y fait de temps en temps découvrir des médailles rares et très estimées.

Pour en relever la gloire, quelques historiens ont débité que la mer baignait ses murs. Mais c'est une fable, détruite par le sentiment unanime des plus anciens géographes qui ont toujours placé la demeure des Ménapiens et des Taxandrois entre Tongres et l'Océan ; ce qui ne peut nullement

convenir avec le prétendu port de Tongres, ni avec la Naumachie, qu'on dit y avoir été.

Quelques-uns avancent que la fontaine admirable, dont parle Pline, sortait de l'enceinte de ses murailles ; mais si on examine la chose de près, on conviendra que Pline fait l'éloge des eaux de Spa. « Tongres, dit-il, a une fontaine qui jaillit à plusieurs bouillons, d'un goût ferrugineux et qu'on ne sent qu'après avoir bu. Sa vertu est de purger les corps, de guérir la fièvre tierce et de dissoudre le gravier ; claire d'ailleurs, mais qui devient trouble et ensuite rougeâtre lorsqu'on la fait bouillir. » Peut-on se méprendre à cette description et n'y pas reconnaître la qualité des eaux de Spa ? Si la fontaine de Tongres avait des vertus si spécifiques, les médecins ne manqueraient pas de la faire valoir ; mais Pline, selon la coutume des historiens, attribue à la capitale ce qui était renfermé dans sa dépendance.

Ce fut la centième année de la naissance de Jésus-Christ que saint Materne arriva à Tongres. Il y trouva, comme ailleurs, des ronces et des épines, un champ vaste mais inculte. Cependant, le saint homme, armé de l'étendard de la Croix, sa seule consolation, déclara la guerre aux idoles et combattit les désordres. Il essuya des traverses et des contradictions ; mais il supporta avec patience et abattit l'orgueil par son humilité, corrigea les mœurs déréglées par la sainteté de sa vie et renversa les idoles par une fervente prédication de la divinité de Jésus-Christ. Aidé de la sorte du secours d'en haut, il soumit le mensonge à la vérité, disent les auteurs de sa vie, et la religion chrétienne prit le dessus. Il bâtit un oratoire en l'honneur de la sainte Vierge Marie, et fonda un siège épiscopal avec une église, qui a été une pépinière de grands hommes où l'hérésie n'a jamais eu d'accès et laquelle s'est toujours maintenue dans la pureté de la Foi orthodoxe.

Harigène, Gilles d'Orval, Chappeauville, Fisen, Foullon racontent fort au long les bénédictions que Dieu versa sur la mission de Materne. Il parcourut les bourgades aux environs de Tongres et convertit beaucoup de personnes. Il éleva deux églises, dit-on, en l'honneur de la Sainte Vierge, l'une à Maastricht, l'autre à Huy, et ces deux villes se vantent d'avoir embrassé dès lors le christianisme.

On adorait l'idole *Nam* à Namur ; le démon par son organe trompait le peuple et l'aveuglait par de fausses prédications. Mais l'arrivée de Materne le rendit muet, et le peuple se convertit. À Dinant, il brisa le simulacre de Diane qu'on vénérât dans le creux d'un rocher, et il fit adorer Jésus crucifié. Il porta encore les lumières de la Foi ailleurs, et ceux de Ciney, de Leffe, de Walcourt, de Hastier et de Saint-Hubert disent qu'ils ont été ins-

truits par cet apôtre, et veulent le prouver par des monuments de sa piété dans la construction de leurs églises, qu'ils prétendent avoir été érigées de son temps.

Tant de succès n'ont point été sans de grands miracles. Miræus, sur la foi d'anciennes annales, dit que cet apôtre parcourant les Ardennes, arriva au château de Salm ; qu'il y ressuscita le fils du seigneur de ce lieu ; qu'à la vue d'un tel prodige, toute la famille abjura le culte des idoles ; et que l'enfant ressuscité reçut dans le baptême le nom de Simette ; que ce jeune seigneur, ayant été confié à saint Navit, successeur de saint Materne, alla à Rome pour y visiter les tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul ; et que là, sous l'Empire d'Antonin le Pie, il fut couronné du martyre avec vingt-deux autres chrétiens.

Molanus ajoute que saint Babolin, successeur de saint Remacle à l'abbaye de Stavelot, rapporta cette précieuse relique de Rome et l'exposa à la vénération publique dans la paroisse de *Lierneux*, à une lieue et demie de Salm ; et que c'est là où les peuples viennent en foule honorer saint Simette le 26 mai. Mais les annales, dont ce miracle est tiré, sont remplies d'anachronismes et de faussetés.

Quelle apparence qu'un jeune seigneur courre à Rome, vers le milieu du deuxième siècle, pour y vénérer les reliques des saints apôtres ? On ne connaissait point en ce temps ces sortes de dévotion. Et ce ne fut que longtemps après qu'on les honora publiquement. D'ailleurs, on y désigne des papes et des empereurs qui certainement ne régnaient point ; et au temps de saint Materne, on ne portait pas le titre de comte, qui ne comença à être connu dans les Gaules que sous l'Empire de Constantin le Grand.

Il reste à conclure que saint Simette, dont le corps repose à Lierneux, et que saint Babolin rapporta de Rome, était un prêtre séculier et nullement un comte de Salm. Voilà quel est le sentiment des Bollandistes, de Brower, de Fisen, du martyrologe romain ; et après des guides si sûrs, je ne crains pas de m'égarer. Je ne cherche que la vérité, et quoique je ne puisse pas me promettre de la découvrir toujours, en traitant ce qui s'est passé depuis tant de siècles, je puis promettre que je n'aurai jamais de propos délibéré, résolu de ne donner pour vrai que ce que je jugerai vrai, pour douteux ce qui est incertain, et pour faux ce qui est faux.

On ne peut déterminer l'année de la mort de saint Materne. Ce fut vraisemblablement vers l'an 130 qu'il termina une vie remplie de mérites. Il gouverna pendant quarante années les églises de Trèves, de Cologne et de

Tongres ; et cela était de l'ordre de la Providence, disent quelques-uns, afin qu'il fût assis sur la chaire épiscopale autant d'années qu'il avait demeuré de jours dans le sépulcre.

On discute beaucoup sur son origine : tantôt on le fait Juif et fils de la veuve de Naïm, et tantôt Italien. Quoi qu'il en soit, c'est se moquer d'un lecteur judicieux que de le faire ressusciter deux fois et mourir trois. Il décéda à Trèves et non point à Cologne, ainsi que le dit trop confidemment Gilles d'Orval, d'ailleurs auteur de poids, mais trop crédule sur le fait des miracles. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à réfléchir à un trait qu'il raconte ; savoir, que saint Materne célébra le même jour de Pâques la messe à Tongres, à Cologne et à Trèves. Il aurait parlé plus juste en disant qu'il y prêcha, puisque les cérémonies de la messe n'étaient point déterminées alors. Au reste, je sais que le même saint a pu être en différents endroits en même temps, rien n'étant impossible à Dieu, mais que ce miracle se soit opéré à l'égard de saint Materne, c'est ce que Gilles d'Orval ne prouve pas.

Une autre merveille, rapportée par le même auteur, me paraît ne mériter aucune créance. Il avance que saint Materne étant mort à Cologne, ceux de Trèves et de Tongres y accoururent et que chacun répétait son propre pasteur. Les contestations furent terminées par un ange qui parut tout à coup sous la figure d'un vieillard, et qui proposa d'exposer le saint sur un bateau, en l'abandonnant à la merci des flots, avec cette condition que si le bateau demeurait immobile, la relique appartiendrait à ceux de Cologne ; que s'il suivait le courant de l'eau, les Tongrois en seraient les maîtres ; mais s'il remontait contre le fil, ceux de Trèves en jouiraient. Quoiqu'inégal que fût ce compromis, on l'accepta de part et d'autre. Mais, ô merveille inouïe, s'écrie Gilles d'Orval ! le bateau chargé de ce précieux trésor, sans rames et sans conducteur, remonta vers la source du Rhin à une lieue au-dessus de Cologne ; et ce prodige mit les Trévires en possession du corps du saint évêque.

La Providence de Dieu exige qu'il fasse de temps en temps des coups extraordinaires pour la gloire de son Nom, mais celui-ci n'est ni prouvé, ni certain. Harigère dit que les fidèles, présents à la mort de saint Materne, l'enterrent auprès des saints Euchaïre et Valère. Il ne parle ni de Cologne, ni de contestations, ni de miracles, et il insinue qu'il mourut à Trèves ; par conséquent, il n'y eut pas de lieu au prodige qu'on prône.

Au reste, quoi qu'il en soit, saint Materne n'en a pas été moins grand ; et son tombeau devint célèbre par le concours des malades qui venaient y chercher le remède à leurs infirmités. Les aveugles y recouvraient la vue,

les paralytiques la santé et les énerguènes y trouvaient la délivrance de leur possession ; tout cela fit voir combien sa mort avait été précieuse devant Dieu.

Je sais que les modernes confondent saint Materne, dont nous parlons, avec un autre Materne de Cologne, qui assista au concile d'Arles en 314 et qui fut nommé juge dans la cause des Donatistes, avec Rhétice d'Autun, Marin d'Arles et le pape Melchiade. Mais les différents siècles, durant lesquels ces deux prélats ont vécu, et leurs qualités différentes, doivent suffisamment convaincre qu'il n'y a entre eux d'autre ressemblance que celle du nom.

Celui-là, selon la foi du martyrologe romain, était disciple de saint Pierre et convertit à Jésus-Christ ceux de Cologne, de Tongres et les peuples voisins. Celui-ci fut du nombre des docteurs chrétiens qui instruisirent Constantin de la religion avant qu'il marchât contre Mayence. Mais ce qu'il y a de plus surprenant, Baillet convient de cette différence, et cependant il traite de fable les deux Materne prétendus évêques de Cologne et dit que *cette opinion a été introduite par quelques modernes contre la foi des diptyques et des catalogues d'évêques*. Il pense soutenir avec beaucoup de poids sa nouveauté, en ajoutant *que rien n'était plus commun que de voir donner la qualité de disciples de saint Pierre aux premiers évêques des villes jusqu'au commencement du quatrième siècle, surtout dans les Gaules et l'Espagne*.

Ne s'ensuit-il pas de ce raisonnement que cet écrivain anéantit lui-même les diptyques sacrés en ne reconnaissant pas la vérité de la Lettre du Martyrologe ? S'il était vrai, comme il le dit trop librement, que les premiers évêques des Gaules aient été autrefois appelés *les Disciples de Saint Pierre*, pourquoi ne met-on pas à la qualité de chaque premier évêque d'une ville ce mot : *Disciple de Saint Pierre* ? Qu'on se donne la peine de lire tous les martyrologes, on ne verra dans aucun cette qualité, à moins que le saint, à qui elle est appliquée, n'ait été immédiatement *Disciple de Saint Pierre*, c'est-à-dire instruit ou envoyé en mission par le Prince même des apôtres.

À cette première erreur, Baillet en joint une seconde. *On le peint, dit-il, ordinairement, saint Materne, tenant à la main une église à trois clochers pour marquer ses trois évêchés. Mais il est bon de remarquer qu'il n'était d'abord qu'évêque de Trèves, qu'il quitta cet évêché quand il alla à Cologne comme missionnaire ou évêque apostolique, et que cette ville et celle de Tongres ne faisaient sous lui qu'un diocèse ; de sorte qu'on ne peut pas dire qu'il ait jamais tenu deux évêchés à la fois*. Le premier Materne n'a pas quitté l'évêché de Trèves où il mourut ; et le second n'a été qu'évêque de Cologne, sans avoir possédé, ni l'évêché de Trèves, ni

celui de Tongres.

Peu importe que le premier ait été tout à la fois évêque de Trèves, de Cologne et de Tongres, ou bien qu'il ait gouverné les diocèses de Cologne et de Tongres comme dépendants et unis sous un même évêque de Trèves ; c'est une question que je n'entreprends pas de décider et qui ne fait rien à mon sujet. Cependant, quand on accorderait qu'il a été tout à la fois évêque de Trèves, de Cologne et de Tongres, il n'y a rien en cela de contraire à l'usage de l'Église, puisque durant plusieurs siècles, les évêchés de Cambrai et d'Aras n'ont eu qu'un même pasteur, aussi bien que les évêchés de Tournai et de Noyon, sans que personne n'ait jamais blâmé ces évêques de pluralité de bénéfices.

C'est donc à tort que Baillet attaque de grands et illustres archevêques en concluant par ces paroles : *Ainsi c'est en vain que les prélats d'Allemagne se le proposent comme leur modèle dans la pluralité des prélatures, qui est si commune aujourd'hui parmi eux et si contraire au véritable esprit de l'Église.* Ne semble-t-il pas que cet hagiographe, du fond de son cabinet, doive réformer des princes sur un devoir dont ils sont mieux instruits que lui ? Mais pour exercer sa critique, il n'avait nul besoin de sortir de la France où la pluralité des bénéfices est aussi commune que celle des prélatures en Allemagne, quoique cependant le Saint-Siège ait des raisons plus fortes pour dispenser dans un pays que dans l'autre.

Si cette pluralité de prélatures a été le motif qui a engagé Baillet à nier que saint Materne ait été en même temps évêque de Trèves, de Cologne et de Tongres, il n'avait qu'à considérer que ce grand apôtre vivait dans un siècle où il n'y avait d'autres revenus attachés aux évêchés que les fatigues, les peines, les sollicitudes, les croix et la mort. Après cela, doit-il envier à un saint que le zèle de la Maison de Dieu dévorait *la pluralité des prélatures* ? Et n'est-ce point lui envier sa gloire et la principale portion de son mérite que de vouloir borner son zèle ou le resserrer dans l'étendue d'un seul diocèse, surtout en un temps qu'il manquait d'évêques ?

Cette incrédulité de certains auteurs m'a conduit nécessairement à approfondir la vraie époque de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules et dans le Pays de Trèves. Et j'ai tâché de le faire dans une dissertation insérée à la fin de ce premier tome, à laquelle je renvoie mon lecteur.

Pendant près d'un siècle, les empereurs, maîtres des Gaules, ne présentent aucun trait mémorable qui les concernent. Mais après eux, on vit une inondation de barbares qui désolèrent l'Empire et ravagèrent la Belgique.

Malgré les fréquentes victoires que les Romains avaient remportées sur eux, on eût dit que ces peuples renaissaient de leurs cendres ; toujours battus, mais jamais domptés ; suppliants lorsqu'ils voyaient l'ennemi à leurs portes, fiers et insupportables quand ils en étaient éloignés, ils ne cherchaient qu'à sortir d'au-delà du Rhin et à habiter les Gaules. On comptait en ce temps parmi les nations liguées contre les Romains, les Marcomans, les Narisques, les Hermondures, les Quades, les Suèves, les Sarmates, les Victovales, les Roxolans, les Basternes, les Costoloques, les Juzyges et les Allemands, tous belliqueux et puissants.

Je m'arrête plus particulièrement aux Allemands qui commencent à paraître et dont je devrai souvent faire mention. On ne trouve pour la première fois ce nom dans l'Histoire que sous l'Empire de Caracalla, à l'année 213. *Ce prince*, dit Spartianus, *vainquit les Allemands sur les bords du Mein*. Victor Schotti les appelle une nation nombreuse qui combattait bien à cheval. Caracalla, après sa victoire, prit le nom d'Allémanique et s'en fit un vain triomphe. Depuis ce temps, les écrivains confondent les Allemands avec les Germains ; et j'ai eu soin jusqu'à présent de les distinguer, parce que ceux-là n'étaient point encore connus ; mais je n'en ferai dans la suite nulle distinction.

Pour éclaircir leur origine, on doit se souvenir de ce que j'ai dit ailleurs, que l'empereur Auguste, dans le dessein de dompter les Suèves, les avait transplantés du côté de la Bohême. Quelques-uns ont cru que ce pays dépeuplé d'habitants était resté sans nom, et que deux siècles après, les Allemands venus du Nord en avaient cultivé les terres. Mais j'aime mieux dire avec le savant Bucherius qu'il n'est pas vraisemblable que la Souabe ait tellement été épuisée d'habitants, qu'il n'y en soit resté un bon nombre ; que ce troupeau ne se remuant pas, s'était peu à peu accru par la jonction d'autres peuples, soit de Gaulois, soit de Rhétiens, soit de Pannoniens ; que pour ne s'attirer ni jalousie, ni haine, il avait ou supprimé ou changé son nom ; et que lorsqu'il sentit sa puissance, il avait reparu et avait attaqué les Romains.

En effet, si nous consultons Agathias, nous serons persuadés que c'est là la véritable origine des Allemands. Cette nation était un amas de différents peuples, et voilà ce que signifie leur nom propre. Car en leur langue, *all* signifie tout, *man* homme, comme si l'on disait *tout homme*, ou mélange de tout homme ; c'est-à-dire mélange de divers peuples. Ils devinrent dans la suite fameux et obscurcirent les Germains. Aujourd'hui, on comprend sous le nom d'Allemands, ceux qui sont habitués au-delà du Rhin, vers

l'Elbe et la source du Danube jusqu'à la Bohême, la Pologne et la Suède. Ces différentes nations sont distinguées entre elles par des noms particuliers ; mais réunies ensemble, elles composent le corps germanique qui est considérable et qui a des statuts et des lois propres à son gouvernement.

Lorsque les Allemands furent connus, ils se rendirent formidables. À la faveur des divisions de l'Empire, ils ravagèrent plusieurs provinces. Les bords du Rhin étaient alors dégarnis de légions, et le reste des Gaules presque sans soldats ; tant on se fiait sur la fidélité des Gaulois ! Voilà ce qui occasionna l'irruption dont Grégoire de Tours et Eutrope font le récit suivant.

Chrocos, roi des Allemands, avait une mère impie et ambitieuse, qui persuada son fils que pour se faire un nom dans l'Univers, il n'avait qu'à détruire les villes, à passer les habitants au fil de l'épée et en raser les édifices. Chrocos ne fut que trop fidèle exécuter d'un conseil si pervers, qu'il prit pour un oracle. Il passa le Rhin près de Mayence à la tête d'une armée formidable. Il se rendit aisément maître de cette ville et la désola. Il marcha à Metz, et la veille de son arrivée, les murailles tombèrent d'elles-mêmes, ce qui fut pris pour une marque de la colère de Dieu qui voulait châtier ce peuple de ses crimes. Chrocos en fit un affreux carnage et tourna ensuite sur Trèves ; mais les Trévires prirent les armes, se retranchèrent dans l'amphithéâtre et y firent une si vigoureuse défense, qu'ils empêchèrent l'approche et le pillage de leur ville.

Le tyran pénétra alors jusque dans le fond des Gaules, emporta Angoulême, Limoges, Mende ; les ruina et fit souffrir le martyre à quelques saints personnages. Mais il alla chercher à Arles la fin de ses funestes succès. Marius, officier romain, l'y fit prisonnier ; on le reconduisit avec honte par les villes qu'il avait saccagées ; on lui fit souffrir mille avanies ; et par une juste vengeance de Dieu, il mourut couvert d'opprobres et accablé de malédictions.

Les chrétiens, durant cette incursion, souffrirent des maux extrêmes. Saint Augustin en fait une triste peinture et dit que la désolation fut si grande, que plusieurs s'imaginaient que le monde allait finir et que le jugement dernier approchait. Gallien tenait alors les rênes de l'Empire ; et si nous en croyons Trébellius, il gouverna si mal, qu'on vit à la fois trente tyrans ravager différentes provinces. L'empereur, pour remédier à ces maux, munit de quelques légions les bords du Rhin ; mais ce secours étant trop faible, il fit la paix avec un chef des barbares qui empêcha les autres de passer ce fleuve. Par cette paix, le mal était suspendu plutôt que retran-

ché. Gallien ne laissa pas dans cet intervalle de faire construire sur le Rhin des tours et des forts où l'on mettait garnison pour servir de barrière au cas d'une irruption subite. C'est à son Empire qu'on doit rapporter les diverses forteresses bâties de côté et d'autre dans le Pays de Trèves.

Je fixe l'origine du château de Luxembourg au règne du même empereur, et les raisons m'en paraissent si plausibles que je ne doute pas qu'on ne les approuve. Les Allemands, dit Eutrope, menaçaient en ce temps la Belgique de nouvelles incursions, et la route la plus commune pour y entrer était Trèves et le Luxembourg ; puisque la chaussée qui sortait de Reims coupait cette province en différents endroits et y présentait un chemin frayé. Pour empêcher le ravage et arrêter les ennemis, Gallien crut qu'il fallait élever, de distance en distance, des forts et les munir de troupes. Il exécuta ce dessein ; et de là est venue, depuis le Rhin et la Moselle jusqu'à Reims, cette quantité d'ouvrages antiques dont il y a encore des restes à Antwen, Weiler, Hostert et ailleurs.

Mais n'est-il pas plus probable que parmi ces forts on construisit celui de Luxembourg ? Sa situation le rendait nécessaire car il était sur un roc escarpé, inaccessible au Midi et au Septentrion ; et il n'y avait qu'une langue de terre par laquelle on pût l'entamer. D'ailleurs, son élévation ne permettait pas qu'on y appliquât des machines de guerre ; et c'est ce qui le mettait à l'abri d'insulte, outre qu'il bordait une rivière dont il était aisé par son moyen d'empêcher le passage.

À cela on peut ajouter une autre raison tirée des campements des Romains sur la Rame, vis-à-vis du château, où l'on a retrouvé beaucoup de médailles des empereurs. Ce lieu était, à ce qu'on prétend, un ancien bourg des Celtes, qui fut ensuite habité par les Trévires, puis un mélange de Romains ; son étendue était assez considérable, mais aujourd'hui on n'y voit que de nouvelles fortifications avec des casernes et quelques tours. Ce même endroit servait de quartier d'hiver aux Létiens, comme il paraît par la notice de l'Empire. Ces Létiens donnèrent leur nom au château qu'on y avait bâti en l'appelant *Latorum Burgus*, quartier des Létiens, dont on forma, en langue tudesque, le nom de *Letzburg*, et qui, par quelque altération et transposition de syllables, a changé en différents siècles et a dégénéré dans le *Luxembourg* d'aujourd'hui.

Un fait qui confirme ma conjecture est que l'an 1590, on trouva sur la Rame un pot de terre rempli de médailles de Dioclétien, de Maximien, de Constance Chlore et d'autres empereurs du bas Empire ; mais il n'y en avait aucune de ceux qui avaient régné avant eux ; d'où il résulte une preuve

certaine que le château de Luxembourg n'a pas été construit avant le temps de leurs règnes. Pour en marquer donc l'époque juste, on ne doit remonter qu'à l'Empire de Gallien, c'est-à-dire au temps auquel cet empereur garnissait le Rhin et la Moselle de forts pour arrêter les Allemands. Voilà, après les recherches convenables, et sans recourir à des étymologies aussi ridicules que fabuleuses, ce qu'il y a de vrai sur l'origine de Luxembourg.

Posthume succéda à Gallien et rétablit les affaires de l'Empire. Il attaqua les Allemands, les défit en plusieurs rencontres et les obligea de repasser le Rhin. Il ramena par ses victoires la tranquillité publique et mérita l'estime et l'affection des Gaulois. Mais il fut assassiné dans une sédition militaire pour n'avoir pas voulu permettre aux légions le pillage de la ville de Mayence.

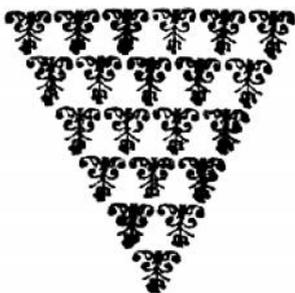
Telle était alors la licence des armées romaines, qui s'arrogeaient le droit de se choisir leurs empereurs ; la majesté du trône ne les mettait point à couvert d'une mort violente. Car en moins de cinquante ans, on en vit plus de vingt se succéder les uns aux autres ; et tous par un juste châtement dû à leur ambition, périrent presque aussitôt qu'ils se virent élevés.

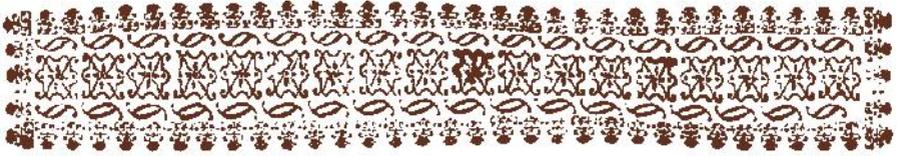
Ces fréquents assassinats lassèrent enfin l'Armée qui se trouvait souvent sans chef et sans général. Après la mort de Claude Aurélien, elle renvoya le choix du nouvel empereur au Sénat, ce qui occasionna un interrègne de six mois. Il y eut des déférences réciproques, les uns remettant aux autres jusqu'à trois fois cette élection. Enfin Tacite fut déclaré empereur par le Sénat, et l'Armée approuva ce choix. On fit de grandes réjouissances à Rome sur le pouvoir d'élection qu'on lui avait rendu ; on en informa les principales villes de l'Empire, et en particulier celle de Trèves. Je ne puis m'empêcher de rapporter la lettre qu'on lui écrivit ; elle marque l'estime qu'on faisait des Trévires et les titres glorieux dont on les honorait.

« Le Sénat romain aux sénateurs de Trèves. Comme vous êtes libres et que vous l'avez toujours été, nous croyons que vous prenez part à notre joie. Le droit d'élire un empereur est enfin rendu au Sénat, et en même temps, on a rétabli et fait revivre le nom et l'emploi du préfet de Rome. » Cette préfecture était éminente, et on appelait à son tribunal, en dernier ressort, des procès et des contestations qu'on devait décider. Mais les empereurs l'avaient supprimée pour être les seuls dépositaires de l'autorité souveraine. Lorsqu'on l'eut rétablie, les sénateurs en firent des fêtes publiques et se flattaient que la République reprendrait bientôt son ancien gouvernement. Leur joie fut courte car, Tacite étant mort au bout de six mois, l'Empire fut plongé dans ses premières divisions.

Les médailles de Gallien ne sont pas rares dans le Luxembourg. Elles représentent presque toutes le bonheur de l'Empire sous son règne. Les unes ont sur le revers Phébus naissant, le chef rayonné qui désigne d'une main la route à l'immortalité, et tient de l'autre un laurier. Les autres ont pour symbole Cérès, avec trois épis de blé et une corne d'abondance. Il y en a où l'on voit gravées les effigies de Bacchus, de Neptune, d'Apollon, de Diane en attitudes diverses, et qui présageaient la félicité et les triomphes de Gallien ; symboles flatteurs et à qui rien ne manquait que la vérité.

On trouve aussi des médailles de Posthume, de Commode, de Victorin, de Lollianus et de Tétricus, au mont de Tittelberg. Celles de Posthume sont les seules auxquelles je m'arrête. Les unes représentent la victoire ailée et un barbare à ses pieds ; d'autres Hercule avec sa massue chargé des dépouilles du dragon ; quelques-unes le Rhin fourché, appuyé tranquillement sur son urne, tenant un gouvernail à la droite et un roseau à la gauche.





# HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE DU DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET DU COMTÉ DE CHINY



## PREMIÈRE PARTIE

*Depuis l'établissement des Romains dans les Gaules.*

## LIVRE CINQUIÈME



PRMI le grand nombre d'empereurs qui gouvernèrent successivement, le Ciel en accorda un, digne de remplir ce poste et accompli en toutes vertus. C'était Probe, natif de Sirmium, élu par les suffrages des soldats en 276. Les historiens nous le représentent comme le plus grand capitaine que Rome ait jamais eu. Il avait déjà porté les armes dans les Gaules et s'y était distingué ; mais dès qu'il fut élevé à l'Empire, il y trouva un nouvel ennemi, d'autant plus formidable qu'il était plus aguerri et qui, ayant passé le Rhin, ravageait la Belgique où il occupait plus de soixante villes. Je parle des Francs, inconnus jusqu'alors, mais qui firent trembler les Romains, dont ils triomphèrent deux siècles après et qu'ils chassèrent des Gaules.

L'Histoire ne nomme pour la première fois les Francs que sous Aurélien, lorsque cet empereur, encore tribun de la sixième légion, en tua sept cents près de Mayence et en fit trois cents prisonniers, qu'il vendit à l'encan. Cette défaite arriva près de vingt ans après que les Allemands furent connus et cinquante-deux avant que l'on parlât des Saxons. On voit par là que ces peuples fameux peuvent être en quelque sorte regardés comme

contemporains.

On discute beaucoup sur la vraie origine des Francs, mais je ne me crois pas obligé de rapporter tout ce qu'on en débite. Grégoire de Tours veut qu'ils soient sortis de la Pannonie, d'où ils étaient venus s'habituer aux environs du Rhin dans la Germanie inférieure. D'autres prétendent qu'ils étaient Sicambres et descendus d'un pays appelé la *Sicambrie*. Quoi qu'il en soit, le nom de *Franc* est un nom teutonique qui signifie *libre*, et selon quelques auteurs, *féroce*.

Ce nom était commun à plusieurs peuples, comme celui de Germains, de Celtes ou de Gaulois ; et ils se liguèrent contre les Romains pour conserver leur liberté et leur franchise. Leur habitation avait à l'Orient l'Elbe et la rivière de Sala, au Midi la Suève, à l'Occident le Rhin et au Septentrion l'Océan. Leur nation était composée de diverses tribus : des Bructères, des Frisons, des Sicambres, des Attuariens, des Chauques, des Chamaves, des Chérusques, des Usipètes, des Tenchtères, des Saliens, des Cattes, des Amsivariens, des Chassuariens et d'autres. La religion qu'ils professaient était celle des Allemands ; leur langue, leurs mœurs, leurs exercices militaires, tout enfin leur était commun, excepté le nom.

Sidonius Apollinaris, dans le panégyrique de Majorien, fait une description des Francs que le P. Sirmond appelle véritable et que je dois mettre ici tout au long, après Cordemoi. « Les Francs, dit cet auteur, ont la taille haute, la peau fort blanche et les yeux bleus : il ne laissent qu'un peu de barbe sur la lèvre d'en-haut, ce qui fait deux moustaches fort petites ; et tout le reste du visage est rasé : leur chevelure est blonde ; ils portent les cheveux fort courts par derrière et fort longs partout ailleurs, les ramenant du haut de la tête vers le front et sur les côtés. Ils ont des vestes si serrées qu'on voit toute la forme de leurs corps ; elles sont si courtes qu'elles ne leur couvrent pas le genou, et ils portent une large ceinture qui sert à attacher leur épée et à leur serrer le ventre. Ils sont exercés aux armes dès la première jeunesse ; si adroits qu'ils frappent toujours où ils visent ; si légers qu'ils arrivent avant leurs javelots là où ils les ont lancés ; au reste, si braves que jamais, pour grand que soit le nombre de leurs ennemis et le désavantage des lieux où ils combattent, on ne les voit trembler. La mort les abat, non la peur ; et ils peuvent perdre la vie, mais ils ne perdent jamais le courage.

Tels furent les ennemis que l'empereur Probe eut en tête. Il les trouva, à son arrivée, répandus dans toute la Belgique ; il les attaqua et les battit. La victoire semblait se ranger sous ses étendards, et il lui suffisait d'en

venir aux mains avec les barbares pour en triompher. Il reprit sur eux les soixante villes qu'ils occupaient, leur tua près de quatre cents mille hommes, et leur enleva plus de butin qu'ils n'en avaient fait. Non content de si grands succès, il les poursuivit jusque dans leur pays, força neuf de leurs rois à venir se jeter à ses genoux et à lui demander la paix. Il bâtit des forts dans leurs terres, y mit garnison et en tira des otages, avec seize mille hommes de milice qu'il incorpora dans de vieilles légions pour servir la République.

Les Gaules étant pacifiées, Probe passa en Orient ; mais obligé de retourner bientôt sur ses pas, il vint s'opposer à la révolte de Procule et de Bonose. Procule s'était flatté de la protection des Francs dont il se disait originaire ; mais cette nation, dit Vopisque, à qui il est ordinaire de manquer de parole et de fausser sa foi, malgré l'asile qu'il avait recherché chez elle, le livra entre les mains de Probe qui le fit mourir. Bonose n'eut pas une fin plus heureuse car, après avoir usurpé l'Empire à Cologne, il fut vaincu dans une bataille rangée, fait prisonnier et puis étranglé. Des victoires si rapides auraient mérité un règne plus long à ce belliqueux empereur si, pour son malheur, il n'avait vécu dans un siècle où la perfidie et la trahison semblaient être le vrai mérite. Il fut assassiné par ses soldats, et Rome perdit en lui son soutien et sa ressource. Carus, qui lui succéda, fut frappé de la foudre ; Carinus et Numérien, ses deux fils, ne lui survécurent pas longtemps et laissèrent par leur mort l'Empire à Dioclétien.

Ce nouvel empereur était d'une naissance obscure, natif de Dalmatie et affranchi, à ce qu'on croit, du sénateur Anulinus. Il fut revêtu de la pourpre l'an 284, et en tuant de sa main *Aper*, meurtrier de Numérien, il accomplit l'oracle d'une druide qui lui avait promis l'Empire lorsqu'il aurait tué le sanglier. Avant son règne, le Pays de Trèves jouissait d'une paix assez tranquille ; mais il se vit sous lui accablé d'afflictions ; et si on n'eût pas d'ennemis à combattre au-dehors, ceux du dedans, qui prirent plaisir à verser le sang des chrétiens, y portèrent la désolation.

Depuis que saint Euchaire avait prêché l'Évangile dans la Belgique, Trèves n'était plus cette Babylone dévoilée au culte infâme des idoles. On y reconnaissait le vrai Dieu et on l'y adorait. Les évêques y avaient soigneusement cultivé leur troupeau et la plus grande partie du peuple croyait en Jésus-Christ. Quoiqu'on y eut déjà fait mourir quelques personnes pour la Foi, les persécutions, au lieu de ralentir le zèle des Trévires, n'avaient servi qu'à l'enflammer davantage ; et cette Foi, à la ruine de laquelle tant de tyrans avaient travaillé, subsistait toujours, jamais plus invincible que

lorsqu'on faisait plus d'efforts pour l'exterminer.

Mais de toutes les persécutions, la plus violente fut celle qui s'éleva sous Dioclétien. Que ce nom odieux nous annonce d'horreurs ! Cette persécution fut interrompue et recommença à plusieurs reprises. Elle était accompagnée d'une tyrannie si cruelle, qu'elle eût détruit l'Église si les promesses de Jésus-Christ eussent pu souffrir sa destruction. Jamais on ne vit plus de sang répandu, et les bourreaux se lassaient de supplicier, plutôt que les fidèles d'être tourmentés. Voici l'occasion qui alluma une tempête, si funeste à tout le monde chrétien mais en particulier au Pays de Trèves.

Les Bagaudes s'étaient révoltés dans les Gaules. On appelait de ce nom les laboureurs et les paysans qui, poussés à bout par les rapines, les injustices et les exactions de ceux qui levaient les tributs, avaient pris les armes et ravageaient les campagnes aux environs de Paris. Ils avaient à leur tête Elien et Amand, auxquels on avait donné le titre d'empereurs. Ils assiégeaient Autun et la serraient de si près que, sans un prompt secours, elle aurait succombé sous leurs efforts. Dioclétien résolut d'arrêter ces brigandages, et comme il ne pouvait se rendre en personne dans les Gaules, à cause des grandes affaires qui l'occupaient en Orient, il associa Maximien Hercule à l'Empire et l'envoya contre les Bagaudes.

Maximien était d'une extraction aussi basse que Dioclétien, mais plus féroce et beaucoup plus sanguinaire ; du reste, brave général et grand capitaine. Il passa les Alpes par le Milanais ; et lorsqu'il fut arrivé à Octodure, fatigué de la marche, il s'y arrêta et ordonna des sacrifices, auxquels il voulut que tous assistassent, exigeant des soldats de nouveaux serments, qui blessaient la conscience de ceux qui étaient chrétiens. Il avait dans son armée la légion thébéenne, dont on avait détaché quelques cohortes pour prendre les devants vers Trèves et Cologne. Maurice, à la suite de l'empereur, commandait le reste. Cette légion venait d'Orient où l'évêque de Jérusalem l'avait instruite et convertie ; de sorte que tous ces soldats étaient déterminés à mourir, plutôt qu'à trahir leur Foi. Lorsqu'ils eurent appris le dessein de l'empereur, ils passèrent outre ; et pour ne point participer à ses sacrifices impies, ils avancèrent jusqu'à Agaune, à huit miles d'Octodure.

Maximien leur envoya dire de se trouver incessamment aux sacrifices et leur fit entendre qu'il voulait se servir de leur ministère pour détruire le christianisme dans les Gaules. Toute la légion refusa d'une voix unanime de lui obéir ; alors l'empereur, transporté de colère, la fit décimer par deux fois. Cette cruauté n'abattit pas le courage de ces soldats de Jésus-Christ.

Les vivants enviaient le sort des morts ; et Maurice, leur chef, avec Exupère et Candide, les entretenaient dans de si nobles sentiments. Ce fut par leur conseil qu'ils envoyèrent à Maximien une remontrance conçue en ces termes :

« Nous sommes vos soldats, seigneur, mais nous sommes en même temps serviteurs de Dieu et nous le confessons avec liberté. Nous vous devons le service militaire et à lui l'innocence ; nous recevons de vous la paie et nous tenons la vie de lui. Nous ne pouvons suivre vos ordres lorsqu'ils se trouvent contraires aux siens, ni renoncer à Dieu, notre Créateur et notre Maître, qui est aussi le vôtre, quand vous ne le voudriez pas. Tant qu'on ne demandera rien de nous qui soit capable de l'offenser, nous vous obéirons, comme nous avons fait jusqu'à présent. Autrement, nous lui obéirons plutôt qu'à vous.

» Nous offrons nos mains contre quelque ennemi que ce puisse être ; mais nous ne croyons pas qu'il nous soit permis de les tremper dans le sang des innocents. Ces bras destinés à votre service peuvent bien attaquer des impies et des barbares ; mais ils ne peuvent être employés à déchirer des gens de bien, des citoyens et des fidèles sujets de l'Empire. Pourriez-vous après tout vous assurer de notre fidélité si nous ne la gardons pas à notre Dieu. Nous lui avons prêté le serment avant que de vous le prêter ; vous ne devez point vous fier au second si nous violons le premier. Vous nous commandez de chercher des chrétiens pour les punir ; en voici, nous le sommes : il n'en faut point chercher d'autres. Vous nous trouverez résolu à souffrir ce que vous voulez faire souffrir à ceux que vous ordonnez de poursuivre. Nous confessons un Dieu auteur de toutes choses et son Fils Jésus-Christ. C'est tout l'objet de notre créance. Nous avons vu égorger nos compagnons à nos yeux sans les plaindre ; nous avons jugé leur sort heureux et nous sommes réjouis de l'honneur qu'ils ont eu de souffrir pour leur Dieu.

» Ce n'est ni cette extrémité, ni le désespoir qui forme nos résolutions. Rien n'est capable de nous porter à la révolte ; nous sommes soumis dans les termes de nos devoirs. Et si nous avons les armes à la main, ce n'est pas pour résister ; car nous aimons mieux mourir innocents que de vivre coupables. Voilà, seigneur, quelle est notre disposition. Si vos ordres veulent nous porter au-delà de nos devoirs, c'est une désobéissance nécessaire que nous voulons bien expier par le feu, par le fer et par tous les supplices qu'il vous plaira d'ordonner. En un mot, nous sommes chrétiens ; ainsi nous ne pouvons assister à vos sacrifices, ni faire la guerre à des chré-

tiens. »

Une remontrance si libre fit connaître à Maximien qu'il ne lui serait pas possible de vaincre leur résolution ; elle était générale, et les menaces semblaient être de trop faibles moyens pour la changer. Il les fit envelopper et ordonna de les passer tous au fil de l'épée. Jamais on ne vit un si grand carnage, sans résistance, sans murmure et sans plaintes. Tous jetèrent les armes bas ; tous bénissaient Dieu ; et tous sans exception, officiers et soldats se dépouillaient de leurs cuirasses pour ne point retarder leur martyre. En cet état, ils présentèrent le col aux persécuteurs, plus ravis d'être vaincus que de vaincre ; et la terre fut en un moment jonchée de leurs corps et teintée de leur sang. Telle fut la fin de ces généreux Thébéens qui ont illustré l'Église par un martyre glorieux et servi d'exemple à tous les fidèles, en leur apprenant, par les effets plus que par les paroles, que tout doit céder à la cause et à la religion de Dieu.

Après ce massacre, Maximien vint dans les Gaules et alla chercher les Bagaudes. Il les trouva dispersés de côté et d'autre et en tailla une grande partie en pièces. Il en assiégea quelques-uns dans la forteresse qui leur servait de retraite, située dans le lieu où est aujourd'hui l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, près de Paris. Il les y pressa si longtemps, qu'ils furent obligés de se rendre à discrétion, et tous périrent ou par le fer, ou par le feu. L'empereur rasa ce château.

Ceux qui ont écrit que les Bagaudes professaient le christianisme, les honorent comme martyrs et disent, que ne pouvant se résoudre à servir des princes idolâtres, ils avaient excité ce soulèvement à dessein d'abolir le paganisme. Mais il est malaisé de croire qu'ils étaient tous chrétiens puisqu'ils n'auraient eu garde de courir aux armes contre l'autorité légitime qui les gouvernait. Il est vraisemblable au reste qu'il y en avait parmi eux bon nombre qui se laissèrent entraîner au torrent de la révolte et qui s'imaginaient peut-être servir l'Église en attaquant à force ouverte les tyrans qui la persécutaient. Quoi qu'il en soit, Maximien triompha d'eux et sa cruauté n'étant point encore assouvie, le nom de chrétien lui devint si odieux qu'il jura de l'exterminer des Gaules. Il fit donc les recherches les plus exactes pour découvrir ceux qui s'en glorifiaient ; et ce fut alors que Trèves devint le théâtre de scènes aussi glorieuses que sanglantes.

Toute la légion thébéenne n'était pas rassemblée à Agaume dans le temps de la persécution, comme je l'ai dit. Les quatre cohortes, qui en avaient été détachées, séjournèrent à Trèves et vers Cologne. La première était commandée par Thyirse, Second et Boniface ; la deuxième par Cassius

et Florent ; Géréon conduisait la troisième et Victor la quatrième. Le bruit du martyre de leurs camarades d'armée était parvenu jusqu'à eux. C'est ce qui les remplissait d'une secrète joie, dans l'espérance de recueillir bientôt la même palme. Ils ne furent pas trompés ; car l'empereur, sachant qu'ils étaient chrétiens, fit venir Rictius-Varus, connu sous le nom de Rictiovere, préfet du prétoire, et lui donna les ordres précis de les mettre à mort.

Ce Rictiovere était un homme très cruel, né pour répandre sans pitié et avec plaisir le sang des innocents. Il avait déjà exercé ce barbare emploi à Amiens, Soissons, Reims, Beauvais, dans le Vermandois et ailleurs ; d'où il vint à Trèves pour l'y continuer. Il entra dans la ville le 4 octobre à la tête d'une troupe de satellites aussi avides de sang que lui. Il occupa le même jour le Champ de Mars, où le peuple avait coutume de célébrer ses superstitions païennes, et y prépara un sacrifice solennel aux dieux de l'Empire. Il y fit paraître la cohorte que Thyrese, Second et Boniface commandaient ; et après l'avoir inutilement sollicitée à abjurer sa religion, il voulut la contraindre à sacrifier aux idoles. Mais ce fut en vain. Ni les menaces, ni les promesses, ni l'espérance d'une meilleure fortune, ni la crainte de la mort ne purent ébranler ces braves champions. Thyrese répondit au tyran, au nom de tous, qu'ils étaient chrétiens et que leur religion leur défendait de pareils sacrifices, ils les avaient en horreur et leur préféraient la mort. Il ne fallut que cette réponse pour animer toute la fureur de Rictiovere ; il ordonna à ses satellites de faire main basse sur eux et à l'instant on les fit tous mourir.

Non content de ce carnage, Rictiovere se transporta sur le Rhin où campaient Cassius, Florent, Géréon et Victor, précieux restes d'une légion glorieuse, et aussi disposés à mourir que leurs compagnons. Il voulut les engager à sacrifier aux dieux ; mais n'ayant pu rien gagner, il les fit massacrer inhumainement. Leurs corps furent portés à Cologne et à Bonn où ils sont honorés par le concours des fidèles. On ne voit aussi presque pas d'église dans les Pays-Bas qui ne se vante d'avoir des reliques des martyrs de Thèbes. Mais la multitude qu'on en produit me fait croire que les persécuteurs y auront enveloppé quelques chrétiens du pays qui n'étaient pas soldats ; et sans une discussion ultérieure, ma conjecture n'est pas vaine.

Pour la fortifier par un fait certain, j'observerai que durant la même persécution, Trèves fut arrosée du sang de ses sénateurs. Palmace, homme d'un grand mérite et d'une égale autorité parmi les siens, en était alors le chef. Ravi d'avoir l'occasion de faire voir par un aveu libre de sa Foi qu'il

n'en rougissait pas, il se glorifia en présence de Rictiovere d'adorer Jésus-Christ et témoigna le zèle qu'il avait de donner sa vie pour lui, à l'exemple de ceux de la légion thébéenne.

Les autres sénateurs firent le même aveu avec la même générosité et eurent le même sort. Le tyran exerça des cruautés horribles sur ces innocentes victimes. Il les fit tourmenter sur le chevalet, déchirer avec des ongles de fer et ensuite décapiter. Les annales mettent de ce nombre Palmace, Maxent, Constant, Crescent, Justin, Léandre, Alexandre, Soter, Hormisdas, Papyrius, Constance et Jovinien, tous illustres par l'éclat de leur naissance, mais plus illustres par leur courage à mourir pour la Foi.

Le carnage, qui ne fait qu'irriter une bête féroce, alluma de plus en plus la fureur de Rictiovere. Il sentait bien que la multitude de Trèves était chrétienne et il voulait, à quelque prix que ce fût, détruire cette religion, entreprise aussi téméraire que bizarre, puisque plus une sainte créance a jeté de profondes racines dans les cœurs, plus il est difficile de l'en arracher ! Cependant il n'épargna ni supplices, ni violences. Il se rendit derechef au Champ de Mars, y fit comparâître les personnes de l'un et de l'autre sexe qu'il soupçonnait avoir embrassé le christianisme et voulut les forcer à offrir des sacrifices aux idoles. Mais il trouva tant de fermeté et un mépris si généreux de la mort dans ces fervents chrétiens que, désespérant de pouvoir les faire changer, il ordonna à ses satellites de les massacrer.

Quel spectacle plus douloureux ! De vénérables vieillards, des matrones respectables par leur âge et leur piété, de jeunes garçons, des vierges et des enfants avec leurs mères attendaient avec patience le coup de la mort et le recevaient avec joie. Ce fut sous le glaive de cette tyrannie que l'Église de Trèves eut la consolation de voir une foule de ses enfants couronnés du martyre ; et sans doute que depuis ce temps-là ils n'ont pas cessé d'être dans le Ciel les soutiens de leur Patrie et le recours des affligés.

Les corps de ces saints furent jetés en partie dans la Moselle, qui roula ses eaux teintes de leur sang, disent quelques historiens, jusqu'à dix mille pas ; d'autres assurent qu'on en remplit un puits, qu'on montre encore aujourd'hui et qu'on appelle *le Puits des Martyrs*. On en célèbre tous les ans une fête particulière dont le martyrologe romain fait mention de cette manière : « À Trèves, la commémoration d'un nombre presque infini de saints martyrs qui, durant la persécution de Dioclétien, souffrirent divers genres de morts pour la Foi de Jésus-Christ, sous le président Rictiovere.

À tant d'horreurs, Dioclétien, sur la fin de son Empire, joignit une affliction plus sensible en publiant un édit par lequel il ordonnait de raser

les temples des chrétiens et de brûler leurs Écritures. On peut juger par là quels progrès le christianisme avait faits et que les tyrans avaient travaillé inutilement à sa perte ; car, bien loin de succomber sous leurs efforts, cette religion était presque devenue la religion dominante de l'Empire ; et c'est ce qui alarmait Dioclétien. Il crut lui porter le dernier coup en faisant exécuter son édit avec autant de rigueur que de cruauté. Pour cet effet, il choisit des hommes sanguinaires, qu'il envoya dans les provinces, en leur enjoignant de veiller à la manutention de ses ordres. Rictiovare fut derechef député à Trèves. Et à qui le prince pouvait-il mieux confier une commission de cette nature qu'à lui qui, pour l'avoir servi fidèlement la première fois, s'était rendu digne d'être employé pour la seconde ?

On ne vit, pendant cet orage, que des ruisseaux de sang couler dans toutes les Gaules. On amenait une foule innombrable de chrétiens à Trèves, et sur le refus qu'ils faisaient d'offrir de l'encens aux idoles, on les mettait incontinent à mort. Pour donner quelque peinture de la cruauté de cette persécution, je ne puis mieux faire que d'emprunter les paroles de Sulpice Sévère :

« Sous l'Empire de Dioclétien et de Maximien, dit-il, il y eut une persécution très violente qui dépeupla l'Église de Dieu. Tout l'univers, durant cette tempête, fut arrosé du sang des martyrs, et les chrétiens courraient à l'envi aux derniers supplices. On recherchait en ce temps la gloire de mourir avec plus d'ardeur, qu'on n'ambitionne aujourd'hui les dignités éclatantes. Jamais le monde ne fut plus épuisé par de plus sanglantes guerres, et nous ne triomphâmes jamais si glorieusement que lorsque nous ne pûmes être vaincus, après dix ans de carnage. » Cet auteur ajoute qu'on avait recueilli les actes des martyrs, mais qu'il n'avait pu les joindre à ces écrits, et que la tempête avait duré jusqu'à ce que les empereurs romains eurent embrassé notre religion.

En effet, nous allons bientôt voir l'Église sortir de ses fers par la conversion miraculeuse du premier empereur chrétien. Tandis que Maximien avait demeuré dans les Gaules pour être plus à portée d'arrêter les incursions barbares, Trèves avait été le lieu de sa résidence. Posthume et Tétricus y avaient déjà tenu leur cour avant lui ; mais après Maximien, elle devint le séjour ordinaire des empereurs et la capitale des Gaules. On commença alors à y bâtir des palais, des cirques, des amphithéâtres et des maisons de plaisance sur les bords de la Moselle. On agrandit son enceinte ; on y ménagea des places publiques où jaillissaient plusieurs fontaines ; on y construisit des édifices superbes, et rien ne fut épargné pour la magnifi-

cence. Son circuit était d'une étendue extraordinaire et, au jugement d'Ausonius, Trêves devenue une seconde Rome, ne cédait en rien à la première.

Enfin Dioclétien et Maximien, rassasiés de sang, quittèrent l'Empire le même jour, l'un à Nicomédie, et l'autre à Milan en 304. L'abdication de Dioclétien, dit-on, vint d'un secret désespoir de ne pouvoir exterminer les chrétiens ; et celle de Maximien fut occasionnée par l'exemple de son collègue. Le même jour, Galère et Constance Chlore, créés Césars depuis quelques années, furent salués Augustes et l'Empire fut partagé entre eux. Constance eut les Gaules, l'Italie et l'Afrique à gouverner ; Galère l'Illyrie et l'Orient.

Alors les affaires prirent un autre train. Constance aimait les chrétiens, quoiqu'il ne professât pas leur religion. Il laissa ruiner quelques églises pour se conformer à l'édit de Dioclétien, mais il n'en fit abattre aucune de son autorité ; au contraire, il arrêta la violence de la persécution et accorda une pleine liberté aux fidèles d'Occident, tandis que Galère les persécutait à toute outrance en Orient. Comme c'est ici le commencement de cette grande révolution qui arriva dans l'Église, et par laquelle la religion chrétienne fut tirée de ses cachots, il convient de parler au long des qualités de Constance.

Constance, surnommé Chlore à cause de la pâleur de son visage, était petit-neveu de Claude II. Sa mère se nommait Claudia, fille de Crispe, qui était frère de cet empereur. Claudia avait épousé Eutrope, Dardanien d'origine, issu d'une famille illustre de ce pays ; Constance naquit de ce mariage vers l'an 250. Ce seigneur se signala dans plusieurs guerres, occupa les premiers postes des armées et mérita en 293 d'être créé César avec Galère. Revêtu de cette dignité, il eut le gouvernement des Gaules et s'y comporta avec tant de valeur, qu'il reprit sur Carause la ville de Boulogne ; chassa les Francs de la Batavie et de la Zélande ; défit les Frisons et les Cauques et transplanta une partie de ces barbares du côté de Beauvais, d'Amiens et de Langres, où il leur assigna des terres à cultiver. Enfin, partout où il porta ses armes, personne ne put arrêter la rapidité de ses conquêtes.

Il passa en Angleterre où il fut reçu avec des démonstrations d'une joie extraordinaire, battit Alecte, meurtrier de Carause, et rétablit la paix dans cette province. Il tourna ensuite sur les Allemands, dont il tua soixante mille, et rangea à leurs devoirs les Helvétiens qui s'étaient révoltés.

Tous les historiens nous représentent cet empereur comme un prince libéral, désintéressé, s'appauvrissant lui-même pour enrichir les autres, d'un esprit doux et humain et plein de vertus morales. Il se déclara le pro-

tecteur des chrétiens ; et Eusèbe en raconte un trait qui mérite tous les éloges. Pendant la persécution de Dioclétien, dit cet historien sacré, une grande partie des seigneurs, qui possédaient quelque emploi distingué, mouraient généreusement pour la défense de leur Foi. Un jour, Constance proposa l'alternative à sa cour, ou de sacrifier aux idoles, ou de quitter son service. Chacun prit son parti selon ses intérêts. Alors le prince, déclarant ses véritables sentiments, blâma ceux de ses officiers qui avaient renoncé à leur religion pour s'attacher à sa personne ; les chassa et retint les autres à son service, ajoutant que ceux qui sacrifiaient leur créance à des intérêts temporels étaient capables de manquer dans l'occasion à la fidélité qu'ils doivent à leur maître.

Constance avait épousé Hélène, native de Trèves, dont il eut Constantin vers l'an 274. Il fut obligé de la répudier pour épouser Théodora, fille de la femme de Maximien. De là, Zozime a osé publier qu'Hélène était la concubine de Constance ; mais tout le monde sait le peu de créance que mérite cet auteur idolâtre, ennemi de Constantin.

Ce jeune prince fut élevé à la cour de Galère, comme dans une prison où l'on épiait ses démarches ; mais lorsqu'il eut appris la maladie de son père, il trouva le moyen de s'évader et arriva à Yorck en Angleterre avant que Constance y mourût. Il en reçut toutes les marques d'un amour vraiment paternel ; et ce fut avec la plus vive douleur qu'en 306, il vit expirer à ses yeux un père qui l'avait toujours aimé tendrement et un prince dont les Gaules pleurèrent amèrement la perte et de laquelle elles ne se consolèrent qu'après avoir connu qu'il revivait dans son fils. Parmi toutes les vertus dont Constance fut doué, il ne lui manqua que celle de la religion ; et encore Eusèbe assure-t-il que sur la fin de ses jours, ayant renoncé à la superstition de la pluralité des dieux, il reconnut le seul et le Souverain Être qui a créé et gouverné toutes choses.

Quoi qu'il en soit, Constance protégea avec zèle les chrétiens ; mais la gloire de les tirer des fers était réservée à Constantin, son fils. Ce fut donc sous le règne de cet empereur que les persécutions cessèrent et que la religion triompha de toute la fureur des tyrans. Quelle consolation pour tant de pasteurs zélés et tant d'âmes fidèles qui n'avaient pu rendre jusqu'alors témoignage public à la vérité et qui étaient forcés de tenir leur foi captive pour n'être point exposé à la trahir ! Mais Dieu l'avait ainsi réglé, afin d'éprouver ses élus. Et le temps marqué dans les décrets éternels pour la liberté de l'Église n'arriva que bien tard ; c'est-à-dire après trois siècles de toutes sortes de tourments, de morts cruelles, d'opprobres et d'humilia-

tions. Le Seigneur plaça alors sur le trône impérial un prince dont il voulait se servir pour la gloire de son Nom et le salut de ses peuples ; et pour cette fin, il l'avait rempli de son esprit et de toutes les vertus nécessaires à un si grand ouvrage. Tel était Constantin, fils de Constance Chlore et d'Hélène, âgé de 32 ans lorsqu'il fut salué empereur.

Il commença par attaquer les Francs et les Allemands qui avaient violé la paix conclue avec son père. Il les vainquit ; et deux de leurs rois, Ascaric et Régaize, ayant été faits prisonniers, pour punition de leur perfidie, furent exposés aux bêtes dans l'amphithéâtre de Trèves. Ce châtement produisit un bon effet car les ennemis en furent tellement intimidés que, durant son règne, ils n'osèrent plus franchir les barrières du Rhin. Constantin, pour les brider davantage, fit construire un pont à Cologne qu'il flanqua d'un fort considérable, à dessein de réprimer leurs courses ou de pouvoir promptement les aller surprendre s'ils remuaient encore : précautions aussi sages qu'utiles, puisqu'il se vit par là en sûreté de la part des Francs.

Mais il ne trouva pas le même bonheur du côté de Rome. Il s'y éleva une furieuse tempête contre lui, et il eut tout à la fois plusieurs concurrents à l'Empire. Maximien, las d'une condition privée, reprit le pourpre. Galère déclara Auguste Licinius ; Maxence prit la même qualité, et Rome se voyait en même temps six empereurs, sans savoir auquel obéir.

Constantin avait épousé Fauste, fille de Maximien, et son beau-père vint le trouver à Trèves où il fut reçu avec honneur. Son séjour ne fut pas long : car on s'aperçut qu'il en voulait à la vie de son gendre ; et comme on le surprit le poignard à la main, ayant tué pendant la nuit un eunuque au lieu de Constantin, on ne laissa à ce malheureux vieillard que le choix du genre de sa mort. Réduit au désespoir d'avoir manqué son coup, il choisit de s'étrangler. Cet ennemi vaincu, le plus à craindre était Maxence ; aussi fut-ce pour en triompher que Constantin fit de grands préparatifs et résolut de passer en Italie à la tête d'une armée formidable.

Tous les écrivains conviennent que Constantin, à son avènement à l'Empire, était encore idolâtre. Les médailles qui furent frappées à son coin, et consacrées au *génie du Peuple romain*, à *Jupiter le conservateur*, à *Mars le vainqueur*, au *Soleil le compagnon invincible*, en sont des preuves certaines. Héritier néanmoins des vertus morales de son père, autant que de sa valeur, il aimait les chrétiens et les favorisait. Il leur laissa le libre exercice de leur religion ; et Sozomène nous apprend que les églises jouissaient sous lui d'une paix profonde et se multipliaient tous les jours par sa protection.

Ces vertus ne devaient pas longtemps rester stériles ; et il était de la mi-

séricorde infinie de Dieu de regarder Constantin d'un œil propice en dissipant les ténèbres de son idolâtrie et en l'éclairant des lumières de la Foi. Voilà aussi quel fut le miracle de la grâce ; mais pour ne rien dire sur cette conversion qui ne soit vrai, je ne ferai que copier Eusèbe, qui en rapporte fidèlement les circonstances, telles qu'il les avait entendues de la bouche propre de ce prince.

Constantin affermi sur le trône et paisible possesseur de l'Empire des Gaules, songeait à venger Rome des cruautés de tant de tyrans qui l'avaient jusqu'alors désolée. Il se promettait une gloire immortelle s'il pouvait y réussir ; et pour cet effet, il prit toutes les mesures que la prudence lui suggéra. Il fit d'abord réflexion qu'il avait besoin d'un autre secours que de celui d'une armée belliqueuse, puisque Rome était remplie de devins et de magiciens, dont Maxence se servait pour perdre ses ennemis.

À ces premières réflexions succédèrent d'autres pensées ; savoir qu'un Dieu supérieur à ces devins pouvait confondre leurs magies ; que ses prédécesseurs avaient tous été dévoués au culte des idoles ; que nul de leurs dieux ne les avait préservés des plus funestes malheurs ; que son père ayant révééré un seul Être Suprême, il en avait reçu des bénédictions abondantes et que c'était le secours de ce même Dieu qu'il devait réclamer. Dans ces pensées, il élève son cœur au Ciel et conjure l'Être Suprême de se manifester à lui afin de pouvoir lui rendre ses hommages.

L'empereur campait à Neumagen, à six lieues au-dessous de Trèves sur la Moselle. On y voit encore quelques débris de son camp, qui doit être en vénération à toute la postérité, à cause du miracle éclatant qui s'y fit. À peine eut-il achevé sa prière qu'il eut une vision céleste. Il vit briller un peu après-midi une croix dans le ciel, formée de l'éclat de la lumière, au-dessus du soleil et bien distinguée dans toutes ses parties, avec cette inscription : EN TOYTO NIKA, *Vainquez par ceci*. Ce signe le surprit, aussi bien que toute l'armée qui en fut spectatrice. Mille pensées lui roulèrent dans l'esprit et l'inquiétaient, désirant avec ardeur d'apprendre ce que cette apparition présageait de bien ou de mal. Mais nul de ses courtisans ni aucun prêtre des idoles ne purent lui en expliquer le mystère.

Il s'endormit plein de salutaires inquiétudes, et Jésus-Christ, pendant son sommeil, lui apparut avec cette même croix qu'il avait vue dans le ciel, lui ordonnant d'en faire une pareille, de l'attacher à un étendard qu'on porterait devant lui à la bataille ; avec promesse qu'en vertu de cette croix il triompherait de ses ennemis. Le prince, à son réveil, raconta ce second prodige à ses officiers. On fit venir des orfèvres à qui on dépeignit la vision

revêtue de ses circonstances, et on leur commanda de travailler une croix d'argent sur ce modèle, ce qui fut exécuté avec promptitude.

Eusèbe, qui atteste de l'avoir souvent considérée, nous en a laissé la description. C'était, dit-il, une longue hampe, droite et chargée de plaques d'or de tous côtés. Le travers formait une vraie croix et on avait mis au faite une couronne garnie de pierres précieuses. On y représentait le monogramme de Jésus-Christ qui était proprement un P. coupé par deux lignes de travers en cette manière. ☩ Le drapeau de cette croix était si artistement orné que sa vue seule excitait l'admiration. Dans des cartouches d'or au-dessous étaient gravées les effigies de l'empereur et de ses fils. Voilà le fameux *Labarum* de Constantin qu'on portait à la tête de son armée et qu'on ne confiait qu'à des officiers d'une valeur reconnue. Les soldats, à cet aspect seul, étaient pleins d'un courage martial et combattaient avec tant d'intrépidité qu'ils vainquaient toujours.

Mais ce n'était point assez que ce prince eut été favorisé d'une vision céleste, il fallait en pénétrer le mystère ; aussi fut-ce là tout l'objet de ses sollicitudes. Il appela des évêques et des chrétiens à sa cour, et après leur avoir fait le récit de ce qu'il avait vu, il les chargea de lui apprendre quel Dieu lui avait apparu. On développa ce qu'il désirait de savoir ; on lui parla de Jésus crucifié, le fils unique de Dieu et Dieu lui-même. On l'instruisit de la rédemption des hommes et de la vertu de la Croix. On le convainquit de la vanité des idoles et de l'impuissance des dieux de l'Empire. On le persuada que pour dompter ses ennemis, il n'avait qu'à arborer la Croix pour son étendard, à adorer Jésus-Christ pour le vrai Dieu, à renoncer au culte des fausses divinités, et que c'était là tout le mystère renfermé dans l'apparition de la Croix.

Constantin écouta ces instructions comme des oracles et se détermina à embrasser la religion chrétienne. Il retint auprès de lui les évêques pour s'en faire instruire plus à fond et le principal fut Materne de Cologne, prélat en qui l'empereur avait grande confiance et dont il se servit dans des négociations importantes.

Ce fut donc à Trèves que Constantin se convertit. Quelle consolation pour les Gaules, et surtout pour la Belgique, d'avoir engendré à l'Église le premier empereur chrétien, qui était désiré par tant de vœux, mérité par le sang de tant de martyrs, attendu avec tant d'impatience, et enfin accordé à la sollicitation de tant de fidèles qui soupiraient pour sortir de l'esclavage ! Nul autre Royaume ne peut se glorifier d'une telle prérogative ; ni Jérusalem, la source de toute bénédiction ; ni Rome, le centre des oracles ; ni

l'Afrique, si féconde en grands hommes ; ni les Espagnes ; ni aucune autre nation de l'univers n'en a point été favorisée : prérogative qui était seule réservée à une province déchirée par de continuelles incursions de barbares et qui, dans l'idée des Romains, passait pour l'extrémité du monde. Là le grand Constantin, appelé par un signe céleste, éclairé des lumières de la grâce, instruit des vérités du christianisme, abjura le culte des idoles et devint catéchumène.

Si les villes et les royaumes se croyaient illustrés par la naissance des héros ou par les faits mémorables qui arrivent dans leur sein, je laisse à juger de la gloire que les Trévires peuvent s'attribuer de cette conversion miraculeuse.

Lorsque Constantin eut appris les mystères de la Foi, il s'appliqua à lire les Saintes Écritures. Ensuite, il munit le Rhin de bonnes troupes ; et plein de confiance dans le secours de son Dieu, il songea à délivrer Rome de la tyrannie de Maxence. Il passa les Alpes et, étant arrivé en Italie, il remporta sur son ennemi les célèbres victoires que les historiens ont décrites. Maxence fut noyé dans le Tibre et, son corps ayant été retrouvé, on lui coupa la tête qui servit au triomphe du vainqueur. Alors Rome sortit de l'oppression.

Le Sénat et le peuple comblèrent Constantin d'éloges ; et tout retentit d'heureuses acclamations. On lui dressa une statue sur la place publique où il voulut paraître ayant une longue croix à la main au lieu de lance, avec cette inscription : « Par ce signe salutaire, qui est la marque visible de la véritable valeur, j'ai conservé votre ville après l'avoir délivrée du joug du tyran. J'ai rétabli le Sénat et le peuple en son ancienne splendeur. »

Constantin régla plusieurs affaires à Rome entre lesquelles furent les indictions dont on fixe le commencement à la fin de l'année 312 selon l'opinion commune. Et de là il se rendit à Milan, accompagné des bénédictions du peuple romain.

Tout l'Occident regarda ce prince comme un homme envoyé du Ciel pour la consolation des affligés ; et cette année 313 doit être prise pour l'époque de la liberté de l'Église. Il publia un édit en faveur des chrétiens, ordonnant de leur rendre tout ce que la persécution leur avait enlevé, avec le libre exercice de leur religion. Non content de ces marques de bienveillance, il fit cesser les vexations par tout l'Empire, rappela les exilés, élargit les prisonniers, fit bâtir des temples plus beaux et plus magnifiques que ceux qu'on avait détruits. Il défendit de se servir à l'avenir de la croix pour supplicier les criminels ; et dès lors la croix ne passa plus pour un signe

malheureux ; au contraire, on l'exposa dans les lieux les plus respectables ; on l'adora comme le trophée de la religion ; les princes la portaient comme un diadème superbe et les armées mettaient toute leur confiance dans la croix.

Les chrétiens, se voyant de la sorte en pleine liberté, ne pouvaient assez admirer les merveilles de la Providence. La joie éclatait sur leurs visages, mais c'était une joie accompagnée de beaucoup de modération ; et toutes leurs réjouissances se terminaient à rendre des actions de grâces à Dieu. On ne voyait tous les jours que lettres ou édits de Constantin, soit pour délivrer les fidèles des persécutions, soit pour répandre ses aumônes et enrichir les églises, soit enfin pour assister les personnes déchuës d'une meilleure fortune. Il n'excluait pas même de ses libéralités les païens, persuadé que la charité regarde indifféremment tout le genre humain.

Je ne puis m'empêcher d'insérer ici le second édit des empereurs romains pour la religion chrétienne. Constantin le publia à Milan, conjointement avec Licinius, qui venait d'épouser sa sœur.

« Comme nous avons considéré, disent ces princes, qu'on ne doit refuser à personne la liberté de conscience, ni gêner qui que ce soit sur le choix de sa religion, nous avons déjà donné un édit par lequel nous ordonnions qu'il fût permis, tant aux chrétiens qu'aux autres, de vivre selon leur créance. Mais parce que dans le rescrit où cette liberté est accordée, il y a des termes obscurs, sujets à quelques contestations ; et pour lesquels plusieurs ont craint d'en observer le contenu, nous avons résolu d'en ôter toutes les ambiguïtés. C'est pourquoi, moi Constantin Auguste et moi Licinius Auguste, étant heureusement arrivés à Milan, et nous y étant appliqués à pourvoir soigneusement au bien public et à l'utilité de nos peuples ; entre plusieurs points importants, celui qui nous a paru le principal et le plus digne de nos attentions, consiste à régler ce qui concerne le culte divin et le respect qu'on doit aux choses saintes ; c'est-à-dire à accorder, tant aux chrétiens qu'à tous les autres, la liberté de suivre telle religion qu'ils jugeront à propos et à ne les inquiéter en rien sur les rites ni sur les cérémonies qu'ils pratiquent. »

Ensuite, les deux empereurs, adressant la parole aux préfets, continuent de la sorte : « Nous avons jugé convenable de vous informer de notre volonté, afin que l'ambiguïté contenue dans nos premières lettres étant entièrement ôtées, les édits pleins de sévérité et si éloignés de notre clémence contre les chrétiens, soient abrogés. À quelle fin il sera libre à tout le monde d'embrasser la religion des chrétiens. De plus, nous ordonnons

que les oratoires, où ils avaient coutume de s'assembler, leur soient restitués incessamment et sans délai, soit par ceux qui les ont achetés ou reçus en don, soit par notre questeur ; et cela sans répéter le prix de l'argent qu'ils ont coûté. Mais les acheteurs pourront s'adresser à nos préfets des lieux où ils demeurent pour en être indemnisés.

» Comme la société des chrétiens, outre les oratoires ci-dessus mentionnés, possédait encore d'autres biens qui n'appartenaient pas aux particuliers mais à la communauté, vous voulons que ceux qui en sont les possesseurs les restituent gratuitement ; et lorsqu'ils auront fait cette restitution, ils doivent se soumettre à notre bienveillance, libéralité ou compensation. Vous devez en cela protéger de toute votre autorité les chrétiens et tenir la main à ce qu'il ne leur soit porté aucun préjudice, tant dans le libre exercice de leur religion, que dans la jouissance de leurs biens. C'est par là que nous espérons attirer de plus en plus sur nous la faveur divine, dont nous avons déjà éprouvé les effets et afin que notre présente ordonnance soit connue de tous les sujets de notre Empire, nous avons mandé qu'elle soit envoyée aux provinces et publiée selon sa teneur. »

Il est aisé de voir combien un édit si favorable rendit de gloire au Seigneur. Dioclétien en fut agité de si cruelles alarmes, qu'il tomba en démence, hurla comme une bête féroce et se laissa mourir de faim, devenant son propre bourreau, après l'avoir été de tant de saints.

Lorsque Constantin eut mis l'Église en sûreté du côté de ses ennemis au-dehors, il se vit en même temps chargé des embarras de la pacifier au-dedans. Les évêques d'Afrique, divisés entre eux, lui envoyèrent une députation à Trèves pour l'établir leur juge, en le suppliant de faire cesser le schisme qui s'était élevé dans leur province entre Cécilien et Donat. Surpris de cette démarche, quoique zélé pour le bien de la paix, Constantin s'écria : *Hé quoi ! Vous voulez que je vous juge, moi qui vis dans le monde et qui attends moi-même à être jugé de Jésus-Christ !* Paroles qui firent connaître la piété de ce prince et la résolution de renvoyer à l'Église ce jugement. En effet, il nomma trois juges des Gaules ; Materne de Cologne, Rhétice d'Autun et Marin d'Arles, qu'il envoya pour adjoints au pape Melchiade. Mais les schismatiques, n'ayant pas voulu acquiescer à la sentence portée contre eux, en appelèrent à l'empereur même, qui regarda cet appel comme une licence effrénée de Donat, et qui lui en témoigna son mécontentement.

Dans l'espérance néanmoins d'éteindre le schisme, il convoqua un concile à Arles en 314 auquel souscrivirent trente-trois évêques avec les députés de douze absents. De ce nombre furent Agrèce de Trèves et Ma-

terne de Cologne. Donat y fut derechef condamné et l'empereur châtia de la peine de l'exil ceux qui ne voulurent pas se soumettre à la décision du concile. On y dressa quelques articles sur la discipline de l'Église qui font voir quels étaient en ce temps ses usages.

Au milieu d'occupations si sérieuses, le grand Constantin n'oublia pas les intérêts de son Domaine. Il alla en Illyrie où, après avoir vaincu Licinius qui s'était révolté, seul maître de l'Empire romain, il fonda une nouvelle Rome sur les ruines de Byzance, qu'on appela de son nom *Constantinople* et qui est encore aujourd'hui la capitale de l'Empire ottoman. Ensuite, il partagea l'Empire en quatre gouvernements généraux. Chaque gouvernement avait des ducs et des comtes pour chefs et était divisé en diocèses. Chaque diocèse, composé de plusieurs petites provinces, était gouverné par des commissaires, des présidents ou des correcteurs. C'est ce qui occasionna le partage de la Belgique en première et en seconde ; et de l'Allemagne en première et en seconde Germanie.

Telle est l'époque de cette fameuse division, que tant d'écrivains ont affecté d'ignorer. J'ai marqué ailleurs l'étendue et les noms des villes renfermées dans la Belgique ; Trèves était la capitale de la première et avait sous elle Metz, Toul et Verdun ; chaque peuple de ces villes retenant la juridiction de ses anciennes limites.

Le pape Silvestre gouvernait alors l'Église de Jésus-Christ, et parmi plusieurs points qui concernaient la hiérarchie ecclésiastique, il crut devoir faire le partage des évêchés. L'Église, depuis son établissement, ayant toujours été agitée de persécutions, n'avait point eu la liberté de fixer les bornes de la juridiction spirituelle dans les provinces, et chaque évêque semblait n'avoir d'autres bornes que celles de son zèle. Silvestre entreprit cet ouvrage et le partage de Constantin lui en facilita les moyens. Aussi ne pouvait-il faire plus sagement que de suivre son plan ; et ce fut pour s'y conformer qu'il étendit la juridiction spirituelle des évêques à proposition de la juridiction temporelle des ducs et des comtes sur les peuples. Par là le gouvernement en devint plus aisé et chaque puissance se prêtant un secours mutuel, il y avait plus de concorde entre l'Empire et le Sacerdoce.

Mon lecteur peut connaître dans cette division quelles étaient les limites du royaume tréviriens par l'étendue de la juridiction spirituelle d'aujourd'hui. Car, quoique les souverains aient diminué ces limites, soit par des traités de paix, soit par des conquêtes, cependant on n'a rien retranché de la juridiction de l'évêque. Nous voyons de nos jours que la plus grande partie du Duché de Luxembourg et tout le Comté de Chiny appartiennent

à l'Archevêché de Trèves pour le spirituel, tandis que la reine de Hongrie, comme duchesse de Luxembourg, est maîtresse du temporel ; il en est de même des autres évêchés de la Belgique.

Cette division a subsisté depuis le pape Silvestre jusqu'à Paul IV, l'an 1559, sans qu'on ait fait aucun changement. Mais l'hérésie ravageant alors les Pays-Bas, elle fut cause qu'on démembraît certains évêchés pour en créer de nouveaux. On ne toucha pas néanmoins à celui de Trèves, comme nous le dirons en son lieu.

Une réflexion qui se présente naturellement, c'est qu'avant cette division, Agrèce de Trèves et Materne de Cologne, en qualité de pasteurs de diverses églises, assistèrent au concile d'Arles en 314 comme je l'ai dit ; d'où il résulte une preuve certaine que ce ne fut pas sous Constantin qu'on détacha de l'évêché de Trèves ceux de Cologne et de Tongres. Il est même très probable que saint Servais gouvernait en ce temps l'église de Tongres ; et voilà ce qui peut convaincre de faux les modernes qui ont osé avancer que, pendant trois siècles, les évêques de Trèves l'étaient aussi de Cologne et de Tongres.

Enfin, Constantin, ayant fait célébrer le concile de Nicée et ayant rempli le trône impérial l'espace de trente-et-un ans, mourut à Achyron, près de Nicodémie, l'an 337. Eusèbe a voulu ternir la réputation de ce premier empereur chrétien en disant qu'il avait reçu le baptême des mains d'un évêque arien et qu'il avait été fauteur de l'arianisme. Cette proposition ne doit pas surprendre dans un homme qui cherchait à illustrer sa secte du nom d'un si grand prince. Mais la fausseté en est évidente par les témoignages de saint Athanase et de plusieurs saint pères. Jamais Constantin ne s'éloigna de ce qui avait été défini dans le concile de Nicée ; et s'il parut favoriser Eusèbe de Nicomédie et les sectateurs d'Arius, ce n'était que dans la persuasion qu'ils avaient renoncé à leurs erreurs.

Il n'est pas vrai non plus qu'il ait reçu le baptême d'un évêque arien ; le pape Silvestre le lui conféra, ainsi que le dit le martyrologe et qu'une foule d'historiens rapportent. De là, on voit la fausseté de ce que Baillet hasarde, que *les défauts de sa vie, non plus que la réception de son baptême des mains des hérétiques, n'ont pas empêché l'Église d'honorer sa mémoire d'un culte religieux, lui étant redevable de sa liberté, de son repos et de sa gloire extérieure.*

L'empereur avait partagé avant sa mort l'Empire entre ses trois fils. Constantin, surnommé le jeune, eut les Gaules, l'Espagne et la Bretagne ; Constance l'Orient ; et Constant l'Italie, l'Afrique, l'Illyrie. Ces princes n'héritèrent en rien de sa valeur, ni de sa piété ; loin de marcher sur ses

traces, ils le perdirent de vue et ne lui ressemblèrent par aucun trait digne de nos éloges. Quoique Constantin ait mérité avec justice la qualité de Grand, laquelle toutes les nations lui donnèrent d'un commun accord après son décès, il a cependant eu ses ennemis comme ses amis ; et si Eusèbe de Césarée lui a prodigué un encens flatteur, Zosime l'a chargé de calomnies grossières. Se sentant proche de la fin, il ordonna de rappeler Athanase de son exil. De plus, il régla beaucoup d'affaires importantes, fit de grandes libéralités aux pauvres et donna en mourant à tous les princes chrétiens un exemple illustre du zèle dont ils doivent être animés pour les intérêts de l'Église et de la soumission due à tous ses oracles.

On a déterré plusieurs médailles de Constantin, de sainte Hélène sa mère, de Fauste son épouse, et de ses fils sur la Rame, à Dalhem, Hostert, Gérrouville et Tittelberg. Il y en a avec le *Labarum* surmonté d'une croix, deux captifs enchaînés, et sur le champ *Vot. xx*, c'est-à-dire *Vota vicennalia*.

Les vicennales chez les Romains étaient des réjouissances publiques qu'on célébrait la vingtième année du règne d'un empereur ; et Constantin la consacra à Jésus-Christ, en reconnaissance des victoires qu'il avait remportées par la vertu de la Croix. Celles qui représentent Constantin le visage voilé et enveloppé d'un suaire sur un char attelé de quadriges s'élevant vers le Ciel et deux mains qui sortent des nues, sont les images de sa mort et de son apothéose. Les autres figurent ses victoires sur les Allemands, sur Maxence et sur les concurrents à l'Empire. On lit sur l'exergue ces lettres initiales S.T. ou TR. P. qui signifient *Signatum Treviris* et *Treviris percussum*, médailles frappées à Trèves.

Le glorieux règne de Constantin le Grand ne semble avoir été obscurci que par un seul trait qui est la mort de Crispe, son fils aîné. Ce prince, dit Eusèbe, était plein de piété et de valeur, aimé des peuples et semblable en tout à son père. Lactance, son précepteur, l'avait formé sur les plus pures maximes du christianisme, et son élève en avait bien pris l'esprit. Il fut créé César l'an 317 et se signala dans une guerre contre les Allemands, desquels il remporta une victoire qui lui mérita l'honneur du triomphe à Trèves.

Mais tant de rares qualités furent la cause de son malheur. Il fut aimé sans savoir aimer ; et Fauste, sa belle-mère, ne pouvant satisfaire sa passion infâme, l'accusa d'avoir attenté à son honneur. Constantin, trop crédule, ajouta foi à cette calomnie sans examiner la chose à fond et il le condamna à mort. Il reconnut trop tard l'innocence de Crispe ; car Fauste l'aima en-

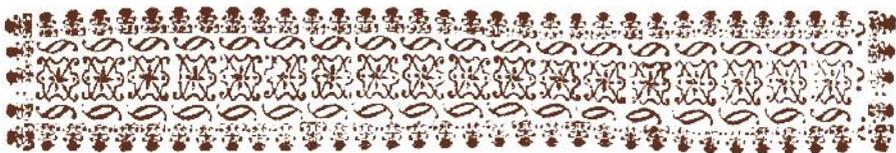
core après sa mort et la violence de son amour fit reconnaître l'injuste accusation. Alors l'empereur fit étouffer la calomniatrice par la vapeur des bains chauds.

Les médailles qu'on trouve dans le Luxembourg sur le type de ce jeune prince nous le représentent le chef couronné de lauriers, le caducée à trois pointes sur l'épaule et armé de son bouclier avec cette inscription : FL. JUL. CRISPUS NOB CAES. C'est-à-dire : *Flavius, Julius, Crispus, Nobilis Cæsar*. Sur le revers, on voit un autel dans le champ, un globe dessus fermé d'étoiles avec cette légende : *Beata tranquillitas*.

Le père fut si affligé de la mort de ce cher fils qu'il ne cessa de le pleurer. Il crut néanmoins adoucir sa peine en ordonnant de le représenter par une statue d'argent doré surmontée d'un chef d'or massif, avec ces paroles autour (en grec ancien) : *Mon fils est mort injustement*. Mais c'étaient là de faibles moyens de consolation, qui ne rendirent pas le fils au père, ni Crispus à l'Empire. Mort trop funeste pour ne point en plaindre l'objet, et trop précipitée pour ne point en condamner l'auteur !

Au reste, si on ne peut pas justifier Constantin de cette mort, et si dans de pareils troubles domestiques, la condition des plus grands princes est toujours à plaindre, il faut convenir qu'il y a bien d'autres endroits de sa vie qui méritent tous nos éloges. « Son amour pour la vérité et la justice, dit un écrivain moderne, cette grande droiture de cœur qui réglait toute sa conduite, ce zèle admirable pour le service de Dieu, ont bien effacé ses autres défauts. Après la condamnation d'Arius, il appuya de toute son autorité cette condamnation et commença d'exercer l'office de protecteur et de défenseur des Canons, qui est l'un des plus glorieux titres que possèdent les princes chrétiens. Il publia des édits très sévères contre les hérétiques, leur défendit les assemblées, les priva de tous les privilèges accordés aux orthodoxes et il en fit revenir un très grand nombre à l'Église par une sévérité si salutaire. Il donna partout des ordres pour seconder le zèle des évêques catholiques et maintenir la bonne discipline ; enfin il montra qu'il était véritablement l'évêque du dehors, comme il se nommait lui-même, n'oubliant rien pour garantir la Foi et l'unité de l'Église, de l'erreur et de la division.





# HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE DU DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET DU COMTÉ DE CHINY



## *PREMIÈRE PARTIE*

### *Depuis l'établissement des Romains dans les Gaules.*

## LIVRE SIXIÈME

 L'Histoire ne nous a fourni que des traits marqués de la cruauté des tyrans, et si nous avons vu jusqu'à présent l'Église de Jésus-Christ horriblement persécutée, nous allons voir cette même Église florissante sous la protection de Constantin, et la piété de sa sainte Mère. Trèves éprouva d'abord de si heureux effets ; et faut-il être surpris des bienfaits immenses dont la mère et le fils l'ont comblée ? Le fils respectait sa mère et lui avait confié la disposition du trésor royal ; la mère aimait sa patrie et voulait lui donner des preuves sensibles de son affection. Par des motifs aussi naturels que chrétiens, l'un et l'autre répandirent à pleines mains leurs largesses sur cette ville. Mais avant d'en donner le détail, il faut que je parle des vertus et du mérite de cette illustre Tréviriennne, devenue si célèbre.

Hélène naquit vers l'an 247 de parents qui n'étaient pas à beaucoup près si obscurs que l'a insinué sait Ambroise, puisqu'ils étaient agents dans les affaires ; emploi considérable, selon la notion que j'en donne dans la description du monument des Secundins. Constance Chlore l'épousa lorsqu'il n'était que simple officier d'armée sous Gallien. Ce mariage fut béni de

Dieu et sans doute que ces bénédictions furent le fruit des vertus d'Hélène. Elle vécut dans une sainte union avec Constance jusqu'en 292 lorsqu'il fut obligé de la répudier pour être créé César et obéir aux ordres de Dioclétien et de Maximien. Après quoi, elle passa une grande partie de ses jours en Dardanie, province de l'Illyrie et patrie de son époux où elle avait été conduite après son mariage. Cette habitation a été cause que quelques saints pères l'ont crue originaire de Drépane. Eusèbe dit qu'elle était née païenne et qu'elle n'ouvrit les yeux à la vérité de l'Évangile qu'après la conversion de son fils Constantin ; mais le sentiment de Théodoret, qui assure qu'elle éleva ce même fils dans la piété, est plus probable. La ville de Trèves, remplie de chrétiens comme nous l'avons vu, et teintée du sang de ses martyrs, forme un préjugé que dès l'enfance elle y avait sucé la religion avec le lait.

Elle devint un modèle parfait de sainteté, et jamais Constantin ne se départit du respect et de l'honneur qu'il lui devait par tant de titres. Lorsqu'il fut monté sur le trône, il la fit saluer Auguste et reconnaître impératrice. Ensuite, il la distingua en tout ; et pour immortaliser son nom, il érigea en ville un bourg qu'il fit appeler *Helenopole*. Enfin, ce fils obéissant, soumis comme Salomon à Bethsabée, seconda ses vues pieuses et ne rompit jamais aucune des mesures qu'elle avait prises pour l'avancement de la religion chrétienne et la gloire de l'Église.

Hélène, dans un âge avancé, passa à Jérusalem. Son zèle et sa piété l'y conduisirent, soit pour y vénérer les lieux saints arrosés du sang de Jésus-Christ, soit pour y travailler à l'entière abolition du paganisme. Dès qu'elle y fut arrivée, elle fit abattre le temple de Vénus que les idolâtres avaient construit sur le calvaire ; elle donna ses soins à recouvrer la sainte Croix, résolue de faire d'une place, profanée par les abominations païennes, un sanctuaire de salut.

Elle fit creuser la terre, découvrit le Saint Sépulcre et ensuite trois croix de la même grandeur et de la même forme. Un miracle fit connaître celle à laquelle le Sauveur avait été attaché. Macaire, évêque de Jérusalem, les fit porter chez une dame malade à l'extrémité ; on lui appliqua les trois croix séparément en faisant des prières ; et aussitôt qu'elle eut touché la troisième, elle fut guérie. Ce prodige leva le doute et remplit sainte Hélène de joie d'avoir trouvé un trésor si précieux. Elle en envoya une partie à son fils, exposa l'autre à Jérusalem et bâtit une superbe église au lieu du Calvaire sous le titre de la Résurrection.

Il n'est pas croyable combien d'œuvres de charité cette sainte impéra-

trice exerça dans son pèlerinage. Elle épuisa quasi les finances par ses aumônes et ses largesses. Il n'y eut point de ville qui n'en ressentît quelques effets. Elle gratifia les légions de sommes considérables, délivra les prisonniers, donna la liberté aux esclaves, consola les opprimés, rappela les bannis, se déclara la protectrice des veuves et des orphelins et tout l'Orient fut comblé de ses bienfaits. Non contente de cela, elle voulut encore honorer des vierges consacrées à Dieu d'une bienveillance particulière ; de là vient qu'elle les recevait avec de grandes marques de distinction, les faisait manger à sa table, oubliant son rang et sa qualité, et ne dédaignait pas de les servir, tenant l'aiguïère pour leur donner à laver, et en portant les viandes, ou présentant à boire.

On ne sait pas combien de temps elle séjourna en Palestine, mais en étant revenue, chargée de reliques et de présents très estimables pour sa patrie, elle mourut à Rome en 327, âgée de près de quatre-vingts ans. Son chef fut ensuite envoyé à Trèves où il est honoré, et tous les ans on y célèbre sa fête. Il semble que Dieu n'avait élevé cette auguste princesse sur le trône que pour être l'appui de l'Église et servir de modèle à toutes les têtes couronnées. On voit à Trèves, à Sinzich et à Cologne des temples qu'elle fit construire ; et le reste des Gaules, aussi bien que l'Angleterre, se vantent d'avoir des monuments de sa piété, comme de sa magnificence royale.

Sainte Hélène, pendant sa vie, eut des liaisons particulières avec saint Agrèce, évêque de Trèves. Elle se servit de lui pour l'exécution de plusieurs œuvres pieuses ; et ce saint homme seconda parfaitement ses intentions. Il était natif d'Antioche, d'où on a cru qu'il avait été transféré l'an 327 pour remplir le siège épiscopal de Trèves. Mais c'est un abus, puisqu'en 314 il souscrivit au concile d'Arles en qualité d'évêque de Trèves. Son mérite avait été suffisamment connu à Rome, avant sa promotion à l'épiscopat, et lorsqu'il se vit chargé de ce fardeau, il s'employa tout entier à le porter avec honneur. Entre plusieurs avantages qu'il procura à son Église, il obtint du pape Silvestre la confirmation de sa primatie sur les Églises de l'Allemagne et des Gaules. Cette pièce est trop intéressante pour ne point en donner le précis.

« Comme vous obteniez, dit Silvestre, en adressant son bref à l'Église de Trèves, le premier rang entre les gentils par le mérite de votre valeur, vous jouissez maintenant d'une primatie particulière sur les Gaulois et les Germains, laquelle, préférablement aux évêques de ces nations, saint Pierre, chef de l'Église, vous a désignée par son bâton et dans vos premiers instructeurs de la religion chrétienne, Euchaïre, Valère et Materne, dimi-

nuant en quelque sorte sa dignité propre pour vous en rendre participants.

» Moi Silvestre, son serviteur et successeur indigne, renouvelant cette primatie dans la personne du patriarche Agrèce, natif d'Antioche, je la confirme à la gloire de la patrie de l'auguste impératrice Hélène, originaire de votre métropole, laquelle a magnifiquement enrichie et spécialement illustrée par le corps de saint Mathias, un clou et d'autres reliques de notre Seigneur. Que tous ceux qui contrediront ce privilège soient excommuniés puisqu'ils sont souillés de l'anathème. »

Ce fut avec ce magnifique privilège et le titre de patriarche ou d'archevêque qu'il a transmis à ses successeurs jusqu'à nos jours que saint Agrèce revint de Rome à Trèves et qu'il en rapporta en 327 les reliques que sainte Hélène avait destinées à son église. Ces reliques, dont le pape parle, n'y sont pas toutes spécifiées ; et l'église de Trèves prétend qu'elles sont en plus grand nombre ; mais je n'ai garde de les contester, ni de les vérifier, mon intention n'étant pas de troubler la piété des fidèles, ni d'assurer un fait dont je n'ai nulle preuve authentique.

Saint Agrèce, revêtu de la dignité de primat des Gaules et de Germanie, acquit avec ce nouveau titre un nouveau lustre. La réputation de sa sainteté attira une foule de disciples qui vinrent de toutes parts pour apprendre de lui les voies du Ciel. Alors, la religion chrétienne prit une autre forme ; on ne se contenta point d'en suivre les obligations essentielles, mais sa plus grande perfection fut réduite en pratique ; une noble émulation animait ses disciples et chacun se disputait à qui remplirait mieux ses devoirs. Cette école doit être regardée comme le berceau du monachisme en Occident ; monachisme qui est aujourd'hui si multiplié et qui a produit tant de saints. Agrèce avait amené avec lui d'Antioche un moine nommé Jean, *homme de Dieu*, comme l'appellent les chartres, et fort versé dans les exercices de la vie acétique. Ce fut à sa conduite qu'il confia ses nouveaux disciples, et sous un aussi habile maître, ils firent des progrès étonnants dans les voies de la perfection.

L'Orient et les déserts de la Thébàide étaient alors pleins de saints anachorètes. On y voit des solitaires qui avaient renoncé aux biens, aux richesses, aux aises, au vain éclat, et qui ne cherchaient qu'à vivre inconnus au monde, dans la pratique des conseils de l'Évangile. Saint Pacôme en rassembla une partie sous une même Règle, et saint Jérôme dit que les disciples de ce patriarche peuplaient plusieurs monastères, et que chaque monastère avait sous son obéissance trente ou quarante celles qui contenaient jusqu'à seize cents solitaires. Dieu avait inspiré à l'Orient cet esprit de re-

traite, et par sa bonté infinie il ne voulut pas en priver l'Occident.

Ce fut dans le même siècle qu'on jeta à Trèves les fondements de la discipline monastique, et si la célébrité n'en fut point d'abord si grande que dans la Thébàïde, le Seigneur n'en fut pas honoré ni servi avec moins de zèle. Jean d'Antioche en fut l'auteur, sous la direction de saint Agrèce. Les disciples qu'il instruisait, morts au monde, tant par ses conseils que par son exemple, ne respiraient que la solitude où, dégagés des liens de la chair, ils pussent vaquer tranquillement à l'affaire de leur salut. Dieu exauça leurs vœux et fit naître une occasion de les accomplir.

Nous avons dit que sainte Hélène, du consentement de Constantin son fils, faisait construire des basiliques à Trèves. Ces ouvrages ne furent achevés qu'après sa mort et consacrés l'an 333. Cette princesse avait cédé son palais et Constantin le sien. Celui de sainte Hélène fut dédié à saint Pierre, le prince des apôtres, et sert aujourd'hui de métropole ; celui de Constantin, au faubourg et dans l'emplacement où est bâti le célèbre monastère de saint Maximin, fut consacré en l'honneur de saint Jean l'Évangéliste.

Dans les idées de sainte Hélène, le palais de son fils, hors de l'enceinte de la ville et du tumulte, devait servir à la retraite ; mais la mort la prévint et empêcha l'exécution de son dessein. Saint Agrèce en fit ses représentations à Constantin ; et ce zélé empereur, qui ne voulait s'éloigner en rien des volontés de sa sainte mère, le consacra volontiers au même usage. On bâtit autour de petites cellules, séparées les unes des autres, pour la demeure des moines à qui l'église devait servir d'oratoire commun. Jean d'Antioche, à la tête de ses élèves, en prit possession, et on l'en constitua le premier supérieur. On y vit bientôt éclore des fruits de sainteté dignes des Paul et des Antoine, et capables d'exciter, sinon l'envie, au moins l'admiration de ceux de la Thébàïde.

Cette bienveillance de Constantin le Grand envers l'état monastique ne surprendra point si l'on fait attention à ce qu'Eusèbe en raconte. Il dit que depuis sa conversion, il appela à sa suite des serviteurs de Dieu, qu'il distinguait par les témoignages effectifs de son respect et de la vénération. Il ne considérait point en eux, continue cet écrivain, la figure extérieure qui paraissait abjecte aux yeux du monde, mais la personne de Jésus-Christ, dont ils étaient les ministres. C'est pourquoi il mangeait avec eux, les entretenait familièrement, se les associait dans les voyages et espérait par leurs avis se rendre propice le Dieu qu'il adorait saintement. Une telle conduite ne pouvait être que favorable à l'Église et aux moines, dont il se déclara si hautement le protecteur.

Aussi dota-t-il les solitaires à qui il venait de donner son palais, et il pourvut royalement à leurs besoins, convaincu, comme il l'était, que rien ne détourne davantage du culte divin que l'indigence et l'embarras de se procurer les choses nécessaires à la vie. D'ailleurs, ce grand prince, qui ne cherchait qu'à maintenir la tranquillité monastique et à faire jouir d'une paix profonde ceux qui en avaient embrasé l'institut, leur accorda les plus beaux privilèges ; et il y a peu de monastères qui en aient reçu de semblables, soit pour le spirituel, soit pour le temporel. Pour vérifier cette proposition, je n'ai qu'à dire qu'outre le fond de son palais et les terres contiguës, dont il céda la propriété aux serviteurs de Dieu, il leur fixa des revenus annuels, entre autres *Pilch* et *Merchedt*, qu'on appelle aujourd'hui Wasserbillig et Mertert, villages de la juridiction de Luxembourg, situés, l'un au confluent de la Sûre, l'autre à celui de la Siren, et qu'on prétend avoir été du patrimoine de sainte Hélène. Il ordonna ensuite que le lieu de ce monastère serait soustrait au pouvoir de ses officiers, se réservant à lui seul et à ses successeurs le droit d'en connaître.

Une fondation de cette nature, avec de si beaux privilèges, la plus ancienne de l'Occident, mérite d'être éclaircie ; et c'est ce que je vais tâcher de faire. Environ trois cents ans après, sous le règne de Dagobert 1<sup>er</sup>, ce prince, suivant le conseil des évêques et des seigneurs, envoya un ordre à Mémilien, abbé du monastère de Saint-Jean l'Évangéliste, de lui faire constater par des pièces authentiques, son origine et ses immunités. L'abbé obéit et en vérifia la fondation par Constantin le Grand, avec les prérogatives qui y étaient annexées. On présenta les chartres à Dagobert, qui en reconnut l'authenticité, et pour plus grande certitude, il les confirma par un diplôme en y ajoutant de nouveaux bienfaits. Je n'ai pu me dispenser d'en traduire une partie.

« L'abbé de Saint-Maximin, dit Dagobert, et ses frères, ayant reçu nos ordres avec sollicitude, après avoir lu soigneusement de très anciennes chartres, ont trouvé que leur monastère avait été un temple royal de Constantin le Grand, consacré en l'honneur de saint Jean l'Évangéliste par saint Agrèce, vénérable archevêque. Dans lequel temple, ainsi que le même abbé nous a fait connaître par des mémoires certains, le susdit empereur, à la prière et sous les auspices de sainte Hélène, rassembla *des pauvres de Jésus-Christ* et leur préposa *un homme de Dieu* nommé *Jean*, afin qu'ils pussent vaquer au service divin et prier assidûment pour lui. De plus, il n'a pas voulu soumettre ce lieu à aucune autre juridiction qu'à la sienne propre et au pouvoir des empereurs ses successeurs. »

On voit que ces cénobites étaient appelés *Pauvres de Jésus-Christ* et que cette pauvreté constituait leur véritable état de religieux. Renfermés dans leurs cellules, ils vivaient tous l'obéissance d'un supérieur, séparés de tout commerce avec le monde, et n'étaient occupés qu'à prier et à chanter les louanges de Dieu. Toute fonction ecclésiastique au-dehors, comme celle de prêcher, de catéchiser ou d'administrer les sacrements, ne leur étant pas ordonnée, ils n'avaient d'autres soins que de tourner leur pensée du côté du Ciel.

Voilà la première institution du monastère de Saint-Jean l'Évangéliste à Trèves qui prit dans la suite le nom de Saint-Maximin, comme je le dirai en son lieu. On lit dans le vestibule, sous les effigies de sainte Hélène et de Constantin le Grand, cette inscription qui en marque la gloire et l'ancienneté : « Sainte Hélène et son fils Constantin le Grand, dit Flavien, premier empereur catholique des Romains, fondateur de ce monastère impérial, l'an de l'Incarnation CCCXXXIII. Les changements qui y sont arrivés m'obligeront d'en parler souvent.

Il me reste à examiner quelle règle ces moines suivaient dans les commencements, puisqu'il semble que ni saint Agrèce, ni Jean d'Antioche ne leur en avaient prescrit aucune. Cependant, comme ils professaient la vie solitaire, il doit être certain qu'ils avaient des statuts particuliers. Quelques écrivains disent qu'ils pratiquaient la règle de saint Antoine ; d'autres, que Jean d'Antioche leur traçait, par son exemple et ses discours, leur manière de vivre. Mais il est plus vraisemblable qu'ils avaient adopté la règle de saint Pacôme. La raison sur laquelle je me fonde vient de l'exil de saint Athanase qui, peu de temps après cet établissement, fut relégué à Trèves. Il connaissait cette règle, ayant conversé avec les solitaires de la Thébaïde et ayant même écrit la vie de saint Pacôme. Durant son exil, il ne goûtait pas de plus douce consolation que de se retirer dans le nouveau monastère et de s'y édifier par l'exemple des vertus qu'il y avait devant les yeux. Souvent, il racontait à Jean d'Antioche et à ses religieux les merveilles de la Thébaïde, et ceux-ci en furent si charmés qu'ils lui en demandèrent l'institut et s'y conformèrent.

Telle fut la première règle du monastère de saint Jean l'Évangéliste. On y embrassa dans la suite celle de saint Basile, puis l'institut de saint Benoît, qui y est encore aujourd'hui en vigueur et sous lequel s'est sanctifié un nombre presque infini de religieux.

Saint Agrèce, principal auteur de cet établissement, mourut l'an 335 dans le temps que les cénobites commençaient à jouir de l'agrément de

leur solitude. Il fut remplacé par saint Maximin, son disciple ; et celui-ci appelé à cet important ministère par la voix du Ciel, plus que par celle des hommes, s'en chargea à regret, mais il s'en acquitta avec gloire. Il serait difficile de rapporter ce que le Luxembourg a d'obligation à ces deux grands saints. Ils en ont été les apôtres et lui ont obtenu des faveurs célestes avant et après leur mort. Ils en parcouraient les déserts avec un zèle infatigable, grimpant sur les rochers et les montagnes et pénétrant dans des lieux inaccessibles, se croyant bien payés de leurs fatigues lorsqu'ils arrachaient une âme à ses anciennes superstitions ou aux dérèglements de ses mœurs.

Saint Maximin était né en Aquitaine, au territoire de Poitiers. Il quitta son pays pour vivre sous la discipline de saint Agrèce, dont la réputation l'avait frappé. Ce prélat l'instruisit et l'attacha à son clergé. Maximin remplit ses devoirs avec un applaudissement si général, qu'après la mort de son maître, il fut choisi d'une voix unanime pour son successeur, et confirmé par les évêques voisins.

À peine eut-il pris possession de son évêché qu'il vit arriver à Trèves le grand Athanase, ce généreux défenseur de la Divinité de Jésus-Christ, cette brillante lumière de l'Église et ce ferme appui de la Foi orthodoxe. Maximin sentit une vive douleur de voir la religion et la vertu persécutée dans ce grand homme ; mais d'un autre côté, il eut la consolation de pouvoir jouir de la conversation d'un hôte si illustre.

On sait assez les mauvais traitements que ce saint eut à souffrir de la part des factieux Ariens, ses ennemis. Ils le chargèrent de calomnies les plus atroces et mirent tout en œuvre pour le décrier dans l'esprit de Constantin le Grand. Après l'avoir déposé en 335 dans le conciliabule de Tyr, ils l'accusèrent d'avoir empêché, contre la teneur des édits, le transport du blé d'Alexandrie vers Constantinople. Ils le firent passer pour un esprit brouillon, superbe, séditieux, et persuadèrent Constantin de l'exiler. Quoique l'empereur fût très attaché à la foi de Nicée, la seule déposition d'Athanase faite dans un concile lui suffit pour le croire coupable. Irrité contre lui et aigri par tant de calomnies, il décréta en effet son exil pour Trèves. Athanase, soumis à cet ordre, s'y rendit dans la plus fâcheuse saison de l'année, le 5 février 336. Mais Maximin le regarda moins comme un homme disgracié que comme un saint persécuté et il le reçut avec tout le respect et la vénération possibles.

Quoiqu'il ne fallut d'autre consolation au grand Athanase que celle qu'il trouvait dans le témoignage de son innocence, il ne fut pas insensible à

ces bontés. Quant à Constantin le jeune, qui gouvernait en ce temps les Gaules, au nom de son père, il y mit le comble en lui faisant l'accueil le plus gracieux, l'honorant de son amitié et pourvoyant avec une magnificence royale à tous ses besoins. Le bruit de l'exil d'un homme si célèbre se répandit dans les Gaules et les évêques s'empressèrent à le venir voir ; de manière qu'il semblait n'avoir été banni que pour être plus honoré. Ainsi Dieu récompense-t-il dès ce monde ses élus ; quelques peines que les méchants cherchent à leur causer, l'estime des gens de bien les suit partout ; et en eux se vérifie l'oracle de Jésus-Christ, que les persécutions glorifient les justes au lieu de les flétrir.

L'exil de saint Athanase dura deux ans et quatre mois, selon Théodoret, et fut très utile à l'Église de Trèves. Il y confirma par sa présence la haute idée qu'on avait de sa sainteté et de son érudition ; il y affermit la foi de la consubstantialité du Verbe, et édifia par ses vertus le monastère de saint Jean l'Évangéliste où il avait coutume de se retirer, soit pour vaquer à l'oraison, soit pour porter les nouveaux cénobites à la plus grande perfection de leur état. Ses conversations fréquentes y produisirent de bons effets et imprimèrent plus avant dans leurs esprits la haine du monde et l'amour de la retraite. Aussi, le pape Julien estimait heureux tous ceux qui l'avaient connu, et il écrivit qu'on devait regarder cette connaissance comme une faveur du Ciel.

Ces communications intimes avec les solitaires de saint Jean ont fait dire à Ruffin que saint Athanase avait été caché six ans dans un puits de ce monastère afin de se dérober à la fureur de ses ennemis. Mais c'est là une fable qui se détruit elle-même ; car quelle apparence qu'on sût le lieu de son exil, sans savoir celui de sa demeure.

Un fait plus considérable à éclaircir regarde sa profession de foi qu'on appelle le symbole de saint Athanase, et qui commence par ces paroles : *Quicumque vult salvus esse*. Les uns doutent si c'est à Trèves qu'il le composa et d'autres l'attribuent faussement à Vigile, évêque de Tapse, qui vivait au sixième siècle. Baronius dit qu'il fut travaillé à Rome en 340 lorsque saint Athanase y vint d'Alexandrie pour se purger des calomnies dont les Ariens l'avaient noirci. Quelle que probable que soit cette opinion, il est plus vraisemblable qu'il l'écrivit à Trèves et le divulguât à Rome à l'occasion dont parle Baronius. C'est le sentiment de plusieurs écrivains, appuyés de l'autorité de Gérard Vossius, qui a traduit ce symbole du grec en latin et dont on conserve l'original dans la bibliothèque du Vatican. Il dit en termes précis que saint Athanase composa cette admirable profession de Foi pen-

dant son exil en Occident. Or, cet illustre persécuté, n'ayant été exilé qu'une seule fois à Trèves en 336, la conséquence n'est-elle pas légitime que c'est là qu'elle doit avoir vu le jour ?

Ce grand homme vivait tranquillement, honoré des Gaulois, aimé et servi de tout ce qu'il y avait de distingué dans le pays, lorsque la mort de Constantin le Grand arriva. Son fils Constance, à qui l'Empire d'Orient était échu, eut de pressantes sollicitations de la part des Ariens pour mettre un évêque de leur faction sur la chaire d'Alexandrie et d'en exclure à jamais son légitime pasteur. Il aurait été facile de réussir auprès de ce prince faible, devenu fauteur de l'arianisme, si Constantin le jeune n'avait prévenu leurs desseins. Aussitôt qu'il eut réglé les affaires de son Empire, il exécuta les volontés de son père qui avait ordonné le rappel d'Athanase, et le renvoya à son Église avec un témoignage très honorable.

Il y dit, entre autres choses, en adressant sa lettre au peuple catholique d'Alexandrie : « que son auguste père ne l'avait relégué dans les Gaules que pour l'arracher à la fureur des hommes pervers qui cherchaient à le faire périr ; qu'il ne faisait qu'accomplir ses volontés en le renvoyant avec honneur ; et qu'il avait pourvu à ce que rien ne lui manquât durant son séjour à Trèves. D'ailleurs, que les bons offices qu'il lui avait rendus n'étaient pas proportionnés au mérite d'un tel prélat qui devait être cher à tout le monde chrétien, et qu'on ne pouvait assez ni aimer, ni estimer.

Saint Athanase, après avoir supporté son exil avec une patience héroïque et donné des preuves de sa résignation, de son humilité, de sa douceur, de sa piété, de sa force dans les adversités, de son attachement inviolable à la loi de Nicée, partit de Trèves et arriva en peu de temps à Alexandrie. Il y fut reçu de son clergé et du peuple avec des démonstrations d'une joie extraordinaire, mais il n'y vécut pas longtemps en paix, ni sans essuyer de nouvelles secousses. C'était là un décret de la Providence divine qui voulait épurer ce fidèle serviteur et le faire passer par des tribulations incroyables, afin d'affermir plus solidement la créance de la divinité du Verbe, et de préparer à celui qui la défendait si généreusement une plus ample récompense dans le Ciel.

Tel était l'état de l'Église lorsqu'il s'éleva une guerre sanglante entre les enfants de Constantin. Ce prince, comme nous l'avons dit, ayant partagé l'Empire entre ses trois fils, l'inégalité prétendue du partage causa de la jalousie et alluma la guerre. Constantin le jeune agit auprès de Constantin son frère pour unir à son Empire quelques provinces d'Italie et d'Afrique ; mais ses remontrances demeurant sans effet, il fit en 339 de grands pré-

paratifs à Trèves et mit toute sa confiance dans les richesses des Gaules, dit Pomponius, dans la cavalerie d'Espagne et dans l'infanterie des Alpes. Il passa en Italie, y livra bataille, et tandis qu'il combattait vaillamment, il fut renversé de son cheval, percé de plusieurs coups et tué. Son corps tout ensanglanté, et qu'on ne reconnaissait pas, fut jeté dans la rivière près d'Aquilée. Prince malheureux qui, s'abandonnant à l'ardeur d'une jeunesse trop vive, ne périt que par un excès de courage et par trop peu de précaution.

Cette mort fut aussi funeste à l'Empire qu'à l'Église, dont Constantin s'était déclaré le protecteur. En quoi il se montra le digne héritier du zèle de son père. Constant lui succéda et réunit comme par hasard, et au-delà de ses prétentions, les Gaules, l'Espagne et l'Angleterre à son domaine. Saint Maximin avait vu à regret cette guerre, et ne pouvant l'empêcher, il prit, dit-on, le parti de sortir de Trèves et d'aller à Rome. Nul historien ne nous en apprend le motif et je ne m'amuserai pas à rapporter les fables qu'on en débite et les rencontres romanesques dont on embellit son voyage.

Étant de retour à son église, il reçut au nombre de ses disciples un jeune gentilhomme appelé Lubence qui, sous la direction d'un si saint évêque, devint par communication saint lui-même. Paulin et Castor y furent aussi admis et héritèrent de l'esprit de leur maître. Maximin lia amitié avec Paul de Constantinople, le fléau des Ariens ; mais ce qui lui acquit le plus de gloire, fut d'avoir rendu inutile la députation des Eusébiens vers Constantin, qui résidait alors à Trèves.

Ces chefs du parti avaient célébré un concile à Antioche où était l'empereur Constance. Ils y déposèrent derechef en 341 saint Athanase et dressèrent une profession de Foi, catholique dans le fond, mais où le terme de *consubstantiel* n'était pas exprimé ; et qui, sous un embarras de paroles spécieuses, n'excluait pas le venin de leur hérésie. Pour surprendre la bonne foi de Constant, ils lui députèrent quatre de leurs évêques : Narcisse de Nérociade, Marin de Calcédoine, Théodore d'Héraclée et Marc d'Aréthuse, avec ordre de justifier leur conduite dans la nouvelle déposition d'Athanase, et de convaincre ce prince de la catholicité de leur créance. Maximin se trouva là pour empêcher que Constant ne donnât dans le piège. Il prouva que cette profession était capiteuse, plaida l'innocence d'Athanase, découvrit les fourberies des Ariens, refusa sa communion aux députés, les fit chasser de la cour et mérita par cette fermeté la gloire d'être regardé comme l'Athanase d'Occident.

Dès lors, Maximin devint autant l'objet de la haine des Ariens qu'Athanasé même ; mais il s'en applaudissait, n'ambitionnant que le bonheur de répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la pureté de sa Foi. Cependant, les affaires de la religion en Orient ne prenaient pas un bon train. On y persécutait, sous l'autorité de Constance, les Catholiques ; et les Ariens se faisaient un vain triomphe de leur pouvoir. C'est ce qui détermina Constant d'écrire à son frère pour assembler un concile qui pût réunir les esprits, et procurer la paix à l'Église. Constance y donna les mains ; et le pape Julien l'indiqua à Sardique, sur les confins des deux Empires, l'an 347.

Plusieurs évêques d'Occident s'y rendirent au nombre, dit-on, de deux cents quatre-vingt-quatre. Les principaux étaient Maximin de Trèves, Servais de Tongres, Euphrate de Cologne et Simplicie d'Autun. Les décrets du concile de Nicée y furent confirmés, les Ariens condamnés, Athanasé rétabli de nouveau, et quelques Eusébiens déposés. On y dressa vingt-et-un articles pour la discipline ecclésiastique et on décréta une députation à l'empereur Constance, avec une lettre de Constant, son frère, dont on chargea Vincent de Capoue et Euphrate de Cologne.

Les Ariens, après cette condamnation réitérée, ne gardèrent plus de mesures, ni de bienséance. Ils se retirèrent à Philippopolis en Thrace, y dressèrent une nouvelle profession de Foi, écrivirent une lettre circulaire aux évêques d'Afrique pour justifier leur conduite, excommunièrent nommément Maximin de Trèves, avec le pape Jules, Paul de Constantinople et d'autres évêques très orthodoxes. Enfin, par les étranges excès auxquels ils se portèrent, ils firent connaître à tout le monde l'esprit d'erreur qui les possédait. Voilà ordinairement l'impuissante fureur des hérétiques qui, au défaut de voies légitimes pour autoriser des dogmes pervers, ont recours à des moyens aussi violents que honteux.

Maximin, à son retour de Sardique à Trèves, reçut une députation du peuple de Cologne contre l'évêque de cette ville. On le suppliait d'assembler un concile et d'examiner sa doctrine ; ce qui fut exécuté en 349. Les actes de ce concile, que quelques-uns regardent comme supposés, nous apprennent que Maximin y harangua avec force, que Servais de Tongres s'y distingua, de même que d'autres évêques des Gaules, et que la divinité du Verbe y fut définie unanimement, après que l'évêque de Cologne y eut été déposé. La raison qui fait douter de la vérité de ces actes est qu'on y lit qu'Euphrate tenait alors le siège épiscopal et que le concile s'assembla contre lui, tandis que le même Euphrate était en Orient où il se signalait

par son grand zèle à soutenir la Foi de Nicée et à combattre les Eusébiens.

Quoi qu'il en soit de ces actes, saint Maximin ne trahit jamais la vérité et se déclara toujours pour la consubstantialité du Verbe. Mais la mort de Constant, prince très religieux et très orthodoxe, le remplit de la plus vive douleur. Magnence, Gaulois de nation, se révolta à Autun et y prit la qualité d'empereur ; après quoi il poursuivit Constant et le fit assassiner à Elne, dans les Pyrénées, lorsque ce prince se retirait en Espagne.

Cette mort imprévue, la rébellion de Magnence et les maux qui s'en suivirent, engagèrent Maximin dans de pénibles négociations. Il ne réussit pas et alla mourir en Aquitaine dans le sein de sa famille vers l'an 351.

Entre les vertus qui ont rendu ce grand homme si recommandable, on peut en remarquer trois principales : sa dévotion envers les saints martyrs, sur les tombeaux desquels il priaït jour et nuit ; son zèle à prêcher la Parole de Dieu et à interpréter les saintes Écritures ; son ardeur à combattre les hérésies et à extirper les restes de l'idolâtrie. Vertus qui lui ont mérité les éloges des plus grands saints, d'Anasthase, de Paul de Constantinople, de Servais de Tongres, d'Hilaire de Poitiers, de Séverin de Cologne, de Grégoire de Tours et de saint Jérôme. Sa mort fut sans doute un bienfait singulier du Seigneur pour qu'il ne vît pas les maux dont l'Église et les Gaules allaient être affligées sous l'Empire de Constance.

Mais plus Maximin avait brillé par ses vertus, plus la douleur de sa mort était sensible à ceux de Trèves. Le clergé et le peuple paraissaient inconsolables de ce qu'il était mort et enterré dans une terre étrangère. Pour soulager en quelque sorte leurs peines, ils prirent la résolution d'aller en Aquitaine et d'y enlever son corps. On en remit l'exécution à saint Paulin qui, avec une troupe de zélés Trévires, entreprit volontiers ce voyage. Dieu guidait leurs pas, et le lieu de la sépulture leur ayant été miraculeusement déclaré, ils l'emportèrent sans bruit et sans délai. Ceux d'Aquitaine accoururent néanmoins et disputèrent le précieux dépôt. Mais soit lâcheté de leur part, soit inspiration divine, ils laissèrent retourner en triomphe les Trévires qui se glorifièrent du succès de leur hardiesse et en remercièrent Dieu.

Il se fit quantité de miracles sur la route, mais principalement dans le Luxembourg ; la manifestation de la gloire du saint étant, semble-t-il, réservée au pays qui avait été l'objet de ses sollicitudes pastorales. À peine fut-on arrivé à Mouzon que le peuple fit éclater sa joie et courut au-devant de la relique, dans de grands sentiments de piété. Un homme perclus de ses membres et paralytique depuis de longues années, animé de foi et d'es-

pérance, demanda à être porté auprès du cercueil ; il le toucha et fut à l'instant guéri.

Un énegumène à Ivoix se mit à crier en s'adressant à ceux qui portaient le saint : *Qu'avez-vous besoin de ce nouveau patron ? Euchaire, Valère et Materne ne vous suffisent-ils pas ?* On pria pour sa délivrance et d'abord l'esprit immonde fut chassé. Deux lépreux à Arlon obtinrent une semblable faveur. Il leur suffit de dire avec dévotion : *Bienheureux Maximin, priez pour nous ;* Dieu leur accorda une guérison aussi prompte que consolante.

Le bruit de ces prodiges étant parvenu à Trèves, il serait difficile d'exprimer la satisfaction qu'on ressentit à l'approche de ce trésor. Une multitude innombrable de peuples sortit de la ville. Les villages et les bourgs voisins y accoururent ; c'était une armée sainte qui venait en chantant des cantiques vénérer son saint pasteur. L'évêque, à la tête du clergé, précédait la multitude et il reçut avec respect la relique, la confia à Tranquille, quatrième abbé du monastère de Saint-Jean l'Évangéliste ; et celui-ci la plaça dans le même caveau où avait été inhumé saint Agrèce. Depuis ce temps-là, saint Maximin n'a pas cessé d'être le protecteur du Pays de Trèves et de la province de Luxembourg ; et tous ceux qui ont réclamé son intercession en ont reçu des bienfaits. Le nécrologe de cette abbaye en fait commémoration le 29 mai de cette manière : « À Trèves, la réception du corps de saint Maximin, archevêque, lorsque par une révélation divine, saint Paulin le transporta d'Aquitaine, à la grande satisfaction de la ville, où il fut mis honorablement dans le caveau du monastère de saint Jean. »

Après le décès de saint Maximin, on vit des révolutions étranges dans l'Église. L'impiété arienne, si souvent proscrite et si souvent réprimée, parut renaître comme une hydre de ses propres défaites, et ravagea le bercail de Jésus-Christ. Elle porta ses attentats sur les Souverains Pontifes qu'elle mit dans les fers, les menaça de mort s'ils ne rejetaient pas les décrets du concile de Nicée et ne souscrivaient à la condamnation d'Anasthase. Les autres évêques et tous les catholiques devinrent aussi l'objet de sa fureur. On usait de caresses pour extorquer une souscription à des formules de foi captieuses ; on employait la violence pour leur faire trahir les intérêts de la Religion ; on se servait de moyens honteux pour abattre leur constance ; de sorte que depuis les malheureux temps de la persécution de Dioclétien, l'Église n'avait rien vu de si tyrannique. En paix au-dehors, du côté des idolâtres dont elle avait triomphé, elle fut si cruellement déchirée au-dedans par ses propres enfants, que sa ruine paraissait quasi certaine. Les évêques les plus orthodoxes furent surpris ou ébranlés, les papes

intimidés, les fidèles désolés, et l'erreur prit tellement le dessus que saint Jérôme n'a pu s'empêcher de s'écrier *que le monde chrétien gémit de se voir tout-à-coup arien !*

Constance, victorieux de Magnence, qu'il défit plusieurs fois, restait le seul maître de l'Empire romain ; les Ariens lui firent accroire qu'il ne devait de si heureux succès qu'à la protection dont il les honorait. Ce prince, trop peu éclairé pour discerner le vrai du faux, les crut et en devint plus insupportable. Il ensanglanta ses victoires, dit Ammien, par la mort des innocents, et il suffisait qu'ils fussent soupçonnés de rébellion pour en être coupables et punis du dernier supplice. Non content de ses cruautés, il tint des conciliabules à Arles et à Milan où les Ariens dominèrent. Les évêques orthodoxes avaient beau lui représenter l'irrégularité de ces assemblées, ils n'étaient point écoutés ; Valens et Ursace, qui l'avaient attaché à leur secte par des basses flatteries, se croyaient en droit de tout entreprendre sous son autorité ; et la liberté, si nécessaire aux décisions de la Foi, n'était qu'un vain fantôme. Il se trouva des évêques assez lâches pour céder à la violence, mais aussi il y en eut d'autres que rien n'ébranla, et de ce nombre fut saint Paulin, successeur de saint Maximin à l'évêché de Trèves.

Paulin, aussi zélé que son maître, sortait originairement d'Aquitaine. On peut assurer que l'Église catholique trouva en lui de quoi se dédommager de la perte de saint Maximin, car il montra une fermeté inflexible à ne vouloir souscrire à aucun acte des Ariens. Ces hérétiques avaient obtenu de l'empereur un décret de bannissement contre tous ceux qui ne condamneraient point Athanase ; et c'est la première chose qu'on proposa dans le concile d'Arles. Les évêques catholiques se récrièrent contre cette proposition et prétendirent qu'il fallait, avant que de traiter la cause personnelle d'un particulier, commencer par la Foi et proscrire derechef les impiétés d'Arius. Mais la faction l'emporta et la plupart des évêques plièrent et eurent la faiblesse de condamner Athanase.

Ce mauvais exemple eut des suites très pernicieuses et le scandale n'en fut réparé que par le courage de Paulin de Trèves qui maintint jusqu'à la mort les intérêts de la vérité et l'honneur de l'Église. Quelques évêques orthodoxes, aussi charmés de le voir à leur tête que frappés de la lâcheté de Vincent de Capoue, s'attachèrent à sa personne et refusèrent toute souscription. Constance se flatta de vaincre Paulin et de l'amener à ses sentiments par les caresses ; mais il connaissait peu ce grand homme qui craignait plus la prévarication dans son devoir qu'il ne recherchait les

bonnes grâces de l'empereur. Alors Constance le maltraita de paroles, tirant l'épée contre lui et le menaçant de mort s'il ne lui obéissait. Au milieu des menaces et des épées nues, Paulin demeura inébranlable. Les Ariens, pour se venger de lui, n'eurent d'autre ressource que de la faire exiler avec les autres évêques catholiques. Alors, ces généreux confesseurs, dit saint Athanase, secouèrent la poussière de leurs pieds ; et recevant leur bannissement avec joie, ils allaient de province en province, chargés de chaînes, y annonçaient librement la vérité évangélique et ne cessaient d'anathématiser Arius.

On ne sait pas précisément en quel lieu saint Paulin fut exilé. On le reléguait d'abord en Phrygie, mais il n'y demeura pas longtemps. On le changeait d'un endroit à l'autre pour le lasser ; et on l'envoya même jusque dans des provinces idolâtres, afin qu'il n'y pût établir sa doctrine. Il y mourut, accablé de misères, et alla recevoir dans le Ciel sa récompense. Cette mort arriva, selon la chronique de saint Jérôme, l'an 358. Félix, un de ses successeurs, en rapporta le corps de Phrygie en 390 et bâtit en son honneur une église collégiale à Trèves.

Quant aux saints Lubence et Castor, disciples de saint Maximin, ils menèrent deux genres de vie différents l'un de l'autre, et s'y sanctifièrent. Lubence prêcha l'Évangile aux Ripuaires, du côté de Coblençe et de la Moselle. Il y trouva un peuple obstiné dans la pratique de ses anciennes superstitions et qui ne mérita point de posséder ses reliques après sa mort ; car elles furent miraculeusement transportées à Diekirch, où elles sont encore aujourd'hui vénérées par un grand concours de fidèles.

Saint Castor se retira dans les solitudes de Cardonne, à côté de la Moselle, au-dessous de Trèves et là, appliqué à la vie contemplative, il finit saintement ses jours. Ceux de Coblençe possèdent son corps et il y a deux collégiales fondées sous son nom.

Il est à propos de remarquer que saint Hilaire, évêque de Poitiers, ayant été un très zélé défenseur de la consubstantialité du Verbe, avait été banni comme saint Paulin. Ce fut pendant son exil qu'il composa le livre admirable des synodes, où il dévoilait les fourberies des Ariens et qu'il adressa aux évêques de la Belgique première et seconde, et de l'Allemagne première et seconde. Vers ce temps, saint Jérôme, ayant appris les belles lettres à Rome sous Donat son précepteur, vint à Trèves et y copia dans le monastère de Saint-Jean le livre de saint Hilaire, avec ses commentaires sur les psaumes. C'était le désir de voir et de converser avec les hommes savants qui attirait Jérôme dans les Gaules.

Trèves était alors la ville la plus renommée en ce genre et la plus florissante. On y trouvait d'habiles historiens, des rhéteurs parfaits, des poètes célèbres ; et toute la noblesse des Gaules y abordait pour s'y perfectionner. Saint Jérôme lia amitié avec Bonose, évêque de Trèves, successeur de saint Paulin. Leurs conversations étaient fréquentes et leurs entretiens intimes. Il allait souvent dans le monastère de Saint-Jean, fort édifié des exemples de vertu qu'il remarquait dans ces cénobites ; et l'austérité de leur solitude ne contribua pas peu à le renfermer dans la grotte de Bethléem.

L'empereur Constance, après avoir causé tant de maux à l'Église de Jésus-Christ, mourut en 361 à Mopsueste en Cilicie, moins regretté que Constantin et Constant ses frères. « C'était un prince, dit Ammien, malheureux dans les guerres étrangères et heureux dans les divisions domestiques ; aussi abattu dans l'adversité, qu'insolent dans la prospérité ; qui n'avait pas cette sage modération dont les hommes vertueux se parent et avec laquelle ils se mettent au-dessus de la fortune. Il se glorifia de la défaite de ses provinces, et par un conseil insensé, il érigea à grands frais dans les Gaules et dans la Pannonie des arcs de triomphes avec l'inscription des victoires qu'il avait remportées de ses propres sujets. Il confondit, continue cet auteur païen, la religion chrétienne, qui d'elle-même est grave et simple, avec de vaines superstitions ; il entretint des troubles scandaleux dans l'Église ; et pour venir à bout de ses desseins, fatiguant les évêques par des courses continuelles dans la tenue de leurs synodes, il faillit ruiner les voitures publiques. » Voilà le caractère de Constance, bien différent de celui de Constantin, son frère, dont il n'eut ni la gloire, ni le mérite.

Julien, surnommé l'apostat, lui succéda. Ensuite, on vit monter sur le trône Jovien, Valentinien, Valens, Gratien et Maxime. L'Empire commença en ce temps à déchoir insensiblement de sa grandeur ; et les guerres civiles en furent la cause. Mais avant de venir au récit de cette catastrophe, il faut que je parle de saint Servais, évêque de Tongres. Il a eu trop de rapport avec les derniers évêques de Trèves et trop de part à la défense de l'Église contre les Ariens, pour que je n'en fasse pas l'éloge.

Quoique les écrivains de Liège disent beaucoup de chose sur l'éducation de saint Servais, de même que sur son origine, il n'y a rien de certain à cet égard. Tout ce que nous en savons de positif est que Servais parut avec éclat au concile de Sardique où il contribua à toutes les délibérations et aux règlements qu'on y fit pour la manutention de la discipline de l'Église. Après quoi, il s'appliqua à cultiver ses ouailles avec une sollicitude vraiment pastorale, et les préserva autant qu'il put de l'erreur et du vice. Ensuite on

l'arracha à ses travaux pour qu'il se rendît au concile de Rimini, où l'on devait, semble-t-il, finir la cause des Ariens et rétablir la paix. Sans entreprendre l'histoire de ce concile, il me suffira de dire que de quatre cents évêques et plus, il n'y en eut que vingt qui ne voulurent pas souscrire à la formule de Foi qu'on leur présenta, ni consentir à la suppression du terme *consubstantiel*. Servais de Tongres et Phébadé d'Agen paraissaient les plus fermes.

Mais comme Taurus, préfet du prétoire, avait ordre de l'empereur de ne laisser sortir aucun père du concile, à moins qu'ils n'eussent tous signé la formule, et comme les affaires traînaient en longueur et qu'on ne cessait de représenter que la profession de Foi n'était point hérétique en elle-même ; qu'il n'y manquait qu'un mot nouveau et nullement essentiel ; qu'il était du devoir des serviteurs de Dieu de procurer la paix, et que de là dépendait la réunion des Églises d'Orient et d'Occident, Servais et les autres se relâchèrent de leur première fermeté et ne résistèrent pas plus longtemps. Cependant, à peine eurent-ils souscrit qu'ils reconnurent leur faute et la désavouèrent. Cette surprise, dit Foullon, ne doit être attribuée qu'à la bonne foi de Servais, homme droit, sincère, incapable de gauchir, et qui jugeait de la sincérité des autres par la sienne.

Les prélats des Gaules étant retournés dans leurs diocèses, y célébrèrent, à la sollicitation d'Hilaire de Poitiers, divers synodes, et abolirent ce qui s'était passé à Rimini. Par là, ils rendirent aux Églises leur premier éclat ; et Servais pleura sa chute et la répara par les fruits d'une pénitence salutaire.

Tandis qu'il gouvernait son peuple avec une charité digne d'un grand évêque, il sut que la ville de Tongres serait bientôt saccagée par les barbares qui menaçaient l'Empire romain d'une ruine prochaine. Il eut, dit Horigène, révélation de ce désastre ; et le saint homme, pour en arrêter le malheur, redoubla ses prières et macéra son corps par les jeûnes et les disciplines. Mais il trouva Dieu inflexible et le Ciel d'airain. Alors il entreprit le voyage de Rome dans une vieillesse vénérable, espérant que la sainteté du lieu et l'intercession des saints apôtres feraient exaucer ses vœux.

Un jour qu'il y priait avec plus de ferveur, il eut une vision céleste par où on lui fit connaître qu'il était inutile de vouloir changer les décrets immuables de Dieu ; que la désolation des Gaules était décernée, et que le Seigneur en tirerait par là une vengeance proportionnée à leurs crimes. Quelque douloureux que fut cet oracle pour un saint qui, comme un autre Moïse, s'intéressait à détourner de son peuple les fléaux de la colère divine,

il s'y soumit et adora la Providence.

Servais partit de Rome, passa par Trèves, fit la prière sur le tombeau de saint Maximin, et étant arrivé à Tongres, il y annonça le ravage futur, exhortant ses peuples à faire pénitence. Comme la fin de sa longue vie approchait, il se disposa à paraître au tribunal de son Dieu. Mais auparavant, il quitta Tongres et alla à Maastricht, où il s'endormit au Seigneur, au grand regret de ses ouailles dont il était aimé comme un bon pasteur et honoré comme un saint. Il mourut l'an 384, âgé de plus de cent ans, selon les historiens du pays, après avoir rempli le ministère d'évêque soixante-treize ans et demi, quoique d'autres ne lui en donnent que quarante-six.

Le corps de saint Servais fut enterré près du pont de la grande chaussée, en un lieu destiné à la sépulture des morts, conformément aux édits des empereurs. À l'occasion de cet enterrement, je crois que mon lecteur saura volontiers un fait historique assez curieux et qui concerne les cérémonies des funérailles dans la primitive Église.

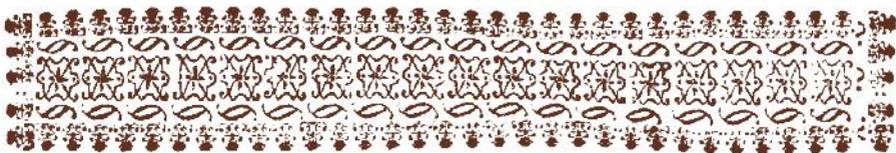
Chez les Romains, une des lois des douze tables défendait d'enterrer les morts dans les villes. Cette loi fut renouvelée et mise en exécution par les empereurs Adrien, Antonin le Pie, Dioclétien et Maximien. Sous l'Empire de Gratien, de Valentinien et de Théodose, il émana un rescrit au même sujet par lequel il était ordonné que les morts renfermés dans des urnes ou des cercueils seraient inhumés hors des villes. Cette loi fut en vigueur jusqu'à Léon, surnommé le philosophe, fils de Basile le Macédonien, qui l'abrogea en 886. Les chrétiens, dans ces premiers siècles, avaient coutume de choisir pour leur cimetièrre le voisinage des lieux où étaient enterrés les martyrs et les hommes qu'ils savaient être morts en odeur de sainteté, s'imaginant que les défunts en recevaient du secours et quelque assistance.

De là est venue à Trèves l'origine du fameux cimetièrre de Saint-Jean l'Évangéliste. C'était le lieu de la sépulture des martyrs de Trèves, d'une partie de ceux de la légion thébéenne et de beaucoup d'autres, outre qu'il était hors de la ville. De là l'empressement des Trévires à y faire enterrer leurs morts. On a trouvé, jusque dans la cour de ce monastère, une grande quantité de tombes sépulcrales avec des inscriptions, et à peine creuse-t-on quatre ou cinq pieds en terre, qu'on y découvre encore des antiquités de cette nature. Ceux qui voudront en avoir connaissance peuvent consulter les annales de Trèves qui en font mention.

Par cet usage, reçu dans la primitive Église et observé universellement, on doit juger de la méprise de Gilles d'Orval qui dit que saint Servais avait

été inhumé dans l'église de Notre-Dame à Maastricht. Cette inhumation aurait été contre les lois de l'empire et contre la coutume ; et voilà ce qui en détruit la réalité, outre qu'on peut révoquer en doute s'il y avait en ce siècle une église de Notre-Dame.





# HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE DU DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET DU COMTÉ DE CHINY



## *PREMIÈRE PARTIE*

### *Depuis l'établissement des Romains dans les Gaules.*

#### LIVRE SEPTIÈME

 OUS les règnes de Julien, de Jovien et de Valentinien, successeurs de Constance, il ne se passa rien de considérable dans la Belgique. Mais pour l'intelligence de ce qui suit, où nous touchons à la décadence de l'Empire, il faut observer que Valentinien eut deux fils, l'un nommé Gratien, et l'autre Valentinien. Gratien l'aîné fut déclaré Auguste en 367 à Amiens, et Valentinien le cadet, seulement l'an 375. Gratien, plus amateur du repos que de l'embarras des affaires, jugea que le poids de l'Empire était au-dessus de ses forces ; et il s'associa le grand Théodose. Ce fut en 379, dans la ville de Sirmium que cet événement arriva. Théodose possédait toutes les vertus dignes d'un prince chrétien, et saint Ambroise en a fait un éloge accompli. Il servit véritablement de père à Gratien et à Valentinien, car il les vengea de leurs ennemis et fit voir, en homme désintéressé, qu'il était plus attaché à leur gloire qu'à la sienne propre.

Maxime, sur ces entrefaites, s'empara de l'Empire en Angleterre l'an 382. C'était un guerrier, dit Sulpice Sévère, plein de valeur et de zèle pour la religion, digne de remplir le trône impérial, si tant de belles qualités n'avaient point été obscurcies par un manque de fidélité et par une noire

trahison qui l'induisit à ôter la vie à Gratien. Ce jeune prince, âgé de 25 ans, et abandonné de ses soldats, fut tué à Lyon lorsque le tyran passait dans les Gaules pour y faire sa résidence. Une mort si cruelle fit appréhender pour la vie de Valentinien, son frère, encore enfant et qu'on élevait à Milan. C'est ce qui occasionna la députation de saint Ambroise à Trèves, de laquelle je parlerai bientôt.

Au commencement de l'Empire de Maxime, en 383, arriva le célèbre martyr de sainte Ursule et de ses compagnes. Je ne m'attacherai pas, ni à prouver, ni à contredire cette histoire ; parce que les mémoires que l'on en a ne présentent rien de certain. Les uns croient, suivant la chronique de saint Tron, que sainte Ursule était supérieure d'un monastère de filles vers Cologne, avec onze compagnes simplement ; que les barbares, en ce temps, pillant et ravageant les extrémités de l'Empire, tombèrent sur son couvent où ils commirent toutes sortes d'excès ; que non contents d'avoir satisfait leur avarice, ils voulurent assouvir leur brutalité sur ces chastes épouses de Jésus-Christ ; et que leur résistance fut la cause de leur mort. Quelque probabilité qu'il y ait en cela, d'autres pensent raisonner plus juste en disant que cette multitude d'onze mille vierges était destinée à peupler l'Armorique, et que sainte Ursule, fille de Dionnot, roi des Cornouailles, devait y épouser Conan, gouverneur ou vice-roi.

Mais de toutes les opinions qu'on a imaginées, la plus vraisemblable, à mon avis, est celle des auteurs qui disent que ce nombre prodigieux de femmes et de filles était à la suite de l'armée de Maxime, et qu'elles allaient rejoindre leurs maris ou leurs parents dans les Gaules. Ursule, princesse d'une grande naissance, marchait à leur tête, et la flotte aborda à l'embouchure du Rhin ; d'où remontant le fleuve jusqu'aux environs de Cologne, elle tomba par malheur au pouvoir des ennemis de l'Empire. Les barbares se saisirent sans peine de cette proie et s'enrichirent de butin. Ils voulurent ensuite attenter à l'honneur de leurs captives ; mais la majesté d'Ursule les arrêta ; et elle fit une exhortation si pathétique à sa troupe que toutes ces héroïnes préférèrent une mort glorieuse à la perte de leur virginité ou à l'infidélité conjugale.

Le nom d'Ursule est devenu célèbre dans l'Église, et les reliques de ses compagnes, outre celles qu'on vénère à Cologne, sont répandues dans toutes les provinces. Gélénus dit qu'il y a, près de Cologne, un canton qu'on appelle le Champ d'Ursule, *Ager Ursulanus*, que l'on croit avoir été le lieu de leur combat et de leur triomphe.

Voilà ce qui me paraît le plus probable sur le martyr de sainte Ursule,

que les modernes ont travesti et déguisé en roman. Pour en dire quelque chose de plus positif, nous attendrons de nouvelles lumières, et j'ai cru devoir m'arrêter au martyrologe, qui ne parle pas d'onze mille vierges, mais uniquement des martyres vierges, compagnes de sainte Ursule, sans déterminer ni leur nombre, ni l'occasion de leur mort. Je reviens à Maxime.

Comme les grands Empires ne peuvent se conquérir sans péril, ni sans guerre, le tyran, après avoir fixé son séjour à Trèves, pensa aux moyens de s'affermir sur le trône. Il prit d'abord la voie des négociations et envoya deux ambassades solennelles, l'une à Théodose, qui séjournait à Constantinople, et l'autre à Valentinien, qui demeurait à Milan. Valentinien II, âgé seulement de douze ans à treize ans, consterné de la révolte de Maxime, autant que de la mort de son frère Gratien, craignait que son ennemi ne vînt fondre sur l'Italie et ne lui enlevât avec les Gaules cette portion de l'Empire. Une crainte si bien fondée fit résoudre de lui envoyer une ambassade ; et on jeta les yeux sur saint Ambroise, évêque de Milan, le seul homme capable de bien réussir. Le saint évêque partit au commencement de l'hiver de l'an 383 avec Marcellin, frère de Maxime, que Valentinien lui renvoyait généreusement, sans vouloir attenter à sa vie.

Le prélat, étant arrivé à Trèves, eut son audience de l'empereur qui témoigna de sa surprise de ce que Valentinien ne s'était pas venu jeter entre ses bras avec la même confiance qu'un fils doit avoir en son père. À quoi l'évêque de Milan répliqua d'un air sérieux qu'il ne convenait pas qu'un empereur enfant vint se jeter entre les bras de son ennemi, ni qu'il passât les Alpes dans la plus rude saison de l'année ; que du reste ce n'était point là le sujet de sa députation ; et qu'il n'était venu que pour traiter de la Paix. Maxime prit l'avis de son conseil, et on convint que l'Empire d'Occident serait démembré ; que le tyran demeurerait en possession des Gaules, de l'Espagne et de l'Angleterre ; et Valentinien, de l'Italie, de l'Afrique et de l'Illyrie. Ce traité aurait été honteux s'il n'avait été nécessaire ; mais le trésor épuisé, la jeunesse de Valentinien et les guerres intestines le firent conclure à la satisfaction des deux empereurs et des deux cours.

Quatre ans après, cette paix ayant été un peu ébranlée, on appréhenda derechef que Maxime n'attaquât l'Italie, et on députa une seconde fois saint Ambroise à Trèves, avec ordre de demander le corps de Gratien. Le saint évêque fait lui-même le récit de ce qui se passa dans cette seconde ambassade.

« Lorsque je fus, dit-il, dans une lettre à Valentinien, en plein conseil, Maxime me reprocha d'avoir voulu l'amuser. Vous m'avez trompé, me dit-

il, vous et ce Bauton, chef des barbares, qui prétendait à l'Empire, sous prétexte de l'affermir sur la tête d'un enfant. Croyez-vous que je n'aie pas des milliers de cette nation à ma solde pour combattre Valentinien ? Et si, lorsque vous êtes venu la première fois, je n'avais point eu ces ennemis sur les bras, qui est-ce qui aurait pu me résister ?

» Ne vous fâchez pas, lui répliquai-je doucement, il m'est glorieux de soutenir les intérêts d'un empereur orphelin, et tel est le devoir des évêques. Mais en quoi vous ai-je amusé ou trompé ? Par quelles voies ai-je empêché votre irruption dans l'Italie ? Quels remparts, quelles armées, quelles barrières vous ai-je opposés ? Vous ai-je fermé l'entrée des Alpes avec mon corps ? Plût à Dieu que cela fut, je m'en applaudirais au lieu de craindre vos reproches. Que vous ai-je promis pour faire la paix ? Vous l'avez demandée avant qu'on ne vous en parlât. En quoi Bauton vous a-t-il trompé ? Il a défendu son prince et il ne l'a point trahi. Que trouvez-vous en cela de criminel ? Vous auriez voulu que Valentinien fût venu vous trouver en personne et se fût remis à votre discrétion ; mais une pareille démarche était-elle concevable ? Et se livre-t-on ordinairement au pouvoir de son ennemi ?

» Comparez votre conduite à celle de Valentinien et vous en verrez la différence. Valentinien a opposé les Allemands aux Huns et aux Alains qui avaient résolu de ravager les Gaules. Mais vous, ne soulevez-vous pas contre lui les troupes romaines ? Il pouvait faire mourir votre frère Marcellin qui est assis à votre droite, et il vous l'a renvoyé comblé d'honneur. Mais vous, n'avez-vous pas assassiné son frère Gratien ? Rendez-lui mort celui que vous ne pouvez pas lui rendre vivant, afin qu'il lui donne une sépulture digne de sa naissance. Vous lui refusez néanmoins cette grâce, de peur que la vue de son cadavre ne réveille l'animosité des soldats ou ne les porte à la vengeance. Mais quelle apparence que les soldats défendent après la mort celui qu'ils ont abandonné pendant la vie.

» Pourquoi craignez-vous un mort que vous avez tué ? C'est mon ennemi, dites-vous, que j'ai tué. N'étiez-vous pas le sien plutôt qu'il n'était le vôtre ? Considérez votre état : si quelqu'un venait à usurper l'Empire que vous possédez maintenant, qui serait ennemi de vous ou de lui ? Si je ne me trompe, l'usurpateur déclare la guerre et l'empereur maintient ses droits. Rendez donc à Valentinien la dépouille de son frère ; ce sera là un gage de la paix que vous désirez d'entretenir ; et si vous enviez au mort une sépulture honorable, comment sera-t-il possible de croire que vous n'ayez point attenté à sa vie ? »

Telle fut la liberté avec laquelle saint Ambroise s'expliqua devant le tyran. J'ai cru devoir rapporter ses paroles, parce qu'on y remarque une grandeur d'âme qui, pour être conforme à l'esprit de l'Évangile et digne des oints du Seigneur, n'en est pas pour cela toujours imitée. Pendant son séjour à Trèves, saint Ambroise se comporta avec si peu de ménagement envers Maxime, qu'il refusa de communiquer avec lui parce qu'il le regardait comme le meurtrier de son maître. Il ne voulut point aussi avoir le moindre rapport avec les ithaciens, qui étaient excommuniés pour avoir pris connaissance d'une affaire criminelle dans la cause des priscillianistes, contre la défense des Canons.

Pour éclaircir ce point d'histoire, je dois remarquer qu'il s'était élevé en Espagne une nouvelle hérésie, formée de celle des Manichéens et dont Priscillien était l'auteur. Le concile de Saragosse l'avait condamné ; mais ses partisans, sans y avoir égard, élurent Priscillien évêque d'Avila. Idace et Ithace, deux prélats orthodoxes, le firent exiler par Gratiens, et cette hérésie fut derechef anathématisée dans le concile de Bordeaux. Les priscillianistes en appelèrent à Maxime, devant qui Idace et Ithace se portèrent pour accusateurs et obtinrent que l'hérésiarque fût mis à mort. Cette démarche fut cause qu'on retrancha ces deux prélats de la communion de l'Église. Mais l'excommunication regardait principalement Ithace, homme vain, hardi, aimant la bonne chère, et qui traitait de priscillianistes tous ceux qu'il voyait jeûner ou s'appliquer à l'étude. Maxime le protégeait, et Ithace se fit relever de son excommunication dans une assemblée d'évêques de son parti. C'est ce qui causa du scandale et divisa l'Église de Jésus-Christ.

Dans ces circonstances, saint Martin de Tours arriva pour la seconde fois à Trèves en 386. Le sujet de son voyage était de solliciter auprès de Maxime la grâce de quelques criminels d'État. Plusieurs évêques, venus de diverses provinces, y séjournaient, soit pour y faire leur cour, soit pour soutenir les ithaciens, qui avilissaient le caractère du sacerdoce sous la puissance séculière. Le bruit de l'arrivée d'un aussi grand homme que saint Martin les déconcerta. Ils craignaient avec raison qu'il ne voulût pas communiquer avec eux, et savaient que son exemple suffirait pour les faire croire coupables. Dans cette perplexité, ils engagèrent Maxime à lui défendre l'entrée de la ville, à moins qu'il ne promît de fréquenter les autres évêques. Le saint répondit qu'il venait avec la paix de Jésus-Christ, entra et se retira dans une église où il passa la nuit. Tout le temps qu'il demeura en cette ville, il s'y comporta d'une manière irréprochable, conserva son

autorité apostolique, et moins il parut courtisan, plus l'empereur et l'impératrice désiraient de le voir et de l'entretenir.

L'un et l'autre le pressèrent de manger à leur table. Il accepta cet honneur, quoi qu'avec répugnance ; et lorsque Maxime lui fit présenter en premier lieu la coupe, il s'attendait à la recevoir de sa main, selon la coutume et la bienséance, mais saint Martin, après avoir bu, la donna au prêtre qui l'accompagnait, ne croyant pas, dans cette occasion, devoir préférer les grands de la terre à un homme honoré du sacerdoce, quelque vil qu'il pût être d'ailleurs. Cette nouveauté, au lieu d'être blâmée, fut universellement applaudie, et on en parlait à la cour et à la ville avec admiration. L'impératrice ne pouvait se lasser d'écouter le saint, ni de recevoir les instructions salutaires qu'il lui donnait. Elle le pria aussi à manger, prépara elle-même les viandes, le servit à table, lui présenta à boire, ramassa jusqu'aux miettes de son pain, dont elle faisait plus de cas que des mets les plus exquis. Les discours qu'ils tenaient ensemble ne roulaient que sur la gloire des saints, sur la vicissitude des choses humaines, le néant des grandeurs et l'unique bonheur qui consiste dans l'assurance de son salut.

L'empereur, à la sollicitation des ithaciens, avait porté un arrêt de mort contre les priscillianistes et décerné la confiscation de leurs biens. Il devait envoyer des tribuns en Espagne pour l'exécuter, avec puissance de vie et de mort ; mais saint Martin n'avait rien plus à cœur que d'empêcher cette commission sanguinaire. Il représenta à Maxime que l'effusion de sang n'était pas de l'esprit de l'Évangile ; que sous prétexte de punir les priscillianistes, les innocents seraient confondus avec les coupables ; que les officiers de la Justice n'en feraient pas le discernement nécessaire ; qu'on jugerait des hérétiques par l'extérieur plutôt que par l'examen de la foi, et que la vengeance y aurait plus de part que l'équité ; que d'ailleurs cette cause regardait les juges ecclésiastiques plutôt que les laïques et qu'il convenait de suspendre les remèdes violents, en tâchant de ramener par les voies de douceur ceux qui s'étaient écartés de leur devoir ou de la soumission due aux décrets des conciles.

Maxime fut deux jours sans lui donner de réponse, et soit qu'il regardât comme un déshonneur la révocation d'un arrêt déjà porté, soit que l'avarice dont on le soupçonnait l'eût déterminé à s'emparer des dépouilles des priscillianistes, il consulta les ithaciens sur ce qu'il y avait à faire. Ceux-ci, affligés de voir saint Martin éviter leur communion, se jetèrent aux genoux de l'empereur et le supplièrent avec larmes de le réduire, disant que c'était fait de leur réputation et que la démarche de Théognoste, qui les avait ex-

communies, serait regardée comme légitime si elle était autorisée par l'exemple de l'évêque de Tours ; qu'à cette condition, il devait tout relâcher, et au cas de refus, qu'il n'avait qu'à employer son autorité. Il y eut même, dit Sulpice Sévère, de ces évêques qui ne parlèrent pas en bonne part de saint Martin, et pour animer l'empereur contre lui, peu s'en fallut qu'ils ne le décriassent comme un hérétique.

Maxime, convaincu de la vertu du saint homme, ne crut pas devoir user de violence. Il entreprit de le vaincre par une voie insinuante mais dangereuse et dont Martin ne se défia point. Il lui représenta en particulier que les priscillianistes avaient été condamnés selon la teneur des Canons ; que les ithaciens étaient des évêques catholiques ; que le seul Théognoste s'était séparé d'eux ; qu'un concile, célébré récemment à Trèves, les avait absous ; que leur communion n'était pas défendue et qu'il désapprouvait la conduite des évêques qui refusaient de communiquer avec eux.

Comme ces raisons ne faisaient nulle impression sur l'esprit de notre saint, Maxime le quitta en colère et ordonna aux tribuns de partir pour l'Espagne, d'y mettre son arrêt à exécution et de faire mourir, en passant par les Gaules, tous les prisonniers d'État pour lesquels saint Martin s'intéressait. Le saint évêque, alarmé de cette nouvelle et sa charité l'emportant sur le zèle de la religion, courut au palais, promit de communiquer avec les ithaciens, pourvu qu'on révoquât l'arrêt de mort. Maxime accorda tout et donna sur le champ des contrordres.

Le jour suivant était destiné à la consécration de Félix, archevêque de Trèves, prélat d'un vrai mérite et qui aurait dû être sacré par d'autres mains. Saint Martin choisit ce jour et communiqua avec les ithaciens pendant deux heures, persuadé qu'il était de son devoir de céder au temps, plutôt que de ne pas soustraire des innocents à la mort. On mit tout en œuvre pour lui faire signer cet acte de communion, mais il refusa constamment et il sortit de Trèves.

Il prit sa route par la Rame, Arlon et Ivoix. Abattu de douleur, il se reprochait en chemin sa lâcheté et s'en condamnait. Lorsqu'il fut arrivé dans la forêt d'Antwen, à deux lieues de Luxembourg, il se retira à l'écart et, prosterné la face contre terre, il pleura et gémit. Un ange lui apparut et lui dit : « C'est avec raison, Martin, que vous êtes triste ; mais vous n'auriez pu autrement sortir de la cour ; ranimez votre vertu et reprenez courage afin que dans la suite vous n'exposiez plus ni votre gloire, ni votre salut à aucun péril. »

Quelque légère qu'ait pu être cette faute, elle sert d'une grande instruc-

tion et fait voir que toute communion avec des personnes séparées de l'Église est non seulement défendue, mais très dangereuse. Soit que Dieu permît cette chute pour servir de contre-poids aux applaudissements que saint Martin avait reçus à la cour, soit qu'elle ait été occasionnée par un excès de charité, elle nous apprend que la plus haute vertu n'est pas à l'abri des écueils, et que le moyen le plus sûr pour la conserver est la fuite du monde. Aussi notre saint n'assista plus à aucune assemblée d'évêques. Il vécut encore seize ans et déplora sa faiblesse jusqu'à sa mort en réparant par les œuvres de pénitence la grâce qui avait été diminuée en lui par une communion défendue. Ainsi tout est instructif dans ces grands hommes que Dieu a destinés à la gloire ; leurs chutes mêmes nous enseignent la manière de faire pénitence et le moyen de rentrer en grâce.

Saint Martin, pendant son séjour à Trèves, avait prédit à Maxime que s'il passait en Italie, comme il l'avait résolu, cette guerre lui serait fatale. L'événement vérifia la prédiction ; car le tyran, ayant conduit une armée nombreuse au-delà des Alpes pour en chasser Valentinien, Théodose le surprit à Aquilée, le battit, et l'ayant fait prisonnier, le livra au bourreau pour être décapité.

À peine Maxime avait-il quitté les Gaules et dégarni le Rhin, que les Francs, sous le commandement de Génébaud, de Marcomer et de Sunnon, vinrent dans la Germanie seconde et la ravagèrent. De là, ils passèrent jusqu'à le Belgique seconde, où ils causèrent une grande désolation. La province qui en ressentit le plus de dommage fut celle de Tongres ; elle fut même accablée de tant de maux qu'il serait malaisé d'en faire le récit. Les plus riches maisons devinrent la proie d'un avare soldat, les églises furent pillées, les villages saccagés, les villes détruites ; et les barbares, sans ennemis en tête, portèrent l'insolence aussi loin que la fureur. Non contents de piller, ils dépeuplèrent quasi le pays d'habitants, n'épargnant ni âge, ni sexe, et laissant partout de tristes vestiges de leur cruauté.

Nannien et Quintin, à qui Maxime avait confié le gouvernement des Gaules et l'éducation de son fils, rassemblèrent ce qu'ils purent de monde et marchèrent du côté de Cologne pour leur couper la retraite. Mais leur lenteur à former une armée fut cause qu'ils arrivèrent trop tard. Une partie des barbares, enrichie des meilleures dépouilles de la Germanie, avait déjà repassé le Rhin, et il fallut aller chercher ceux qui étaient restés en arrière dans la forêt charbonnière en Hainaut. On y livra un combat où plusieurs Francs périrent, et on leur enleva leur bien. Cette victoire ne répara point la ruine de Tongres, ni de la province qui ne se releva point de cet échec

et qui, dans la suite, ne fut plus que l'ombre de ce qu'elle avait été, tant sa plaie était profonde !

Nous lisons dans la vie de saint Séverin, évêque de Cologne, des traits affreux de la désolation de cette province. Il y est dit que ce saint prélat vint peu de temps après à Tongres pour y empêcher l'entrée de l'hérésie arienne ; et qu'à la vue d'un si douloureux spectacle, il gémit sur les ruines de cette ville, sur les portes renversées, ses tours abattues, ses églises et ses maisons brûlées. Les malheureux restes de ses habitants n'avaient pas même de quoi se couvrir ; nulle demeure, nulle nourriture, et ce qui est pis, nulle ressource à leurs maux. Un désastre si général lui tira les larmes des yeux ; il rassembla le peu de personnes qui restaient d'une multitude innombrable, les exhorta à la patience et les conjura de ne point joindre à la calamité de leur patrie, la perte de leur religion et celle de leur salut.

Saint Séverin y rencontra un gentilhomme nommé Évergiste, à qui sa jeunesse, dont les barbares avaient apparemment été touchés, sauva la vie. Il fut inspiré, en le voyant, de le prendre pour son disciple. Évergiste joignait à un naturel heureux, toutes les dispositions à devenir un grand saint. Aussi succéda-t-il, après la mort de son maître, à l'épiscopat de Cologne et cultiva ses ouailles avec des travaux infinis. Il fut tué par des voleurs à Tongres où il était allé détruire les restes de l'idolâtrie. Grégoire de Tours rapporte que le disciple et le maître, en priant selon leur coutume à Cologne, à l'heure même que saint Martin passait à une meilleure vie, apprirent sa mort par un concert de musique qu'on chantait dans les Cieux.

Comme saint Martin mourut vers l'an 400, ou bien l'an 397, selon le père Longueval, sous le consulat d'Attique, ce miracle montre l'erreur dans laquelle sont tombés la plupart des historiens qui veulent que les Huns aient été les destructeurs de Tongres. Les Huns n'avaient pas alors pénétré dans les Gaules, et l'autorité de Sulpice Alexandre, que j'ai citée, ne vérifie que trop que les seuls Francs l'ont saccagée.

Après la mort de Maxime, Théodose rétablit le jeune Valentinien sur le trône de son père. Ce prince vint dans les Gaules et s'y fit reconnaître empereur ; mais il ne jouit pas longtemps de l'Empire. Eugène, secondé du comte Arbogaste, Franc d'origine, se révolta en 391, et l'année suivante le même Arbogaste fit étrangler Valentinien à Vienne en Dauphiné. Ainsi périt un prince âgé seulement de 26 ans et qui n'était encore que catéchumène.

Pendant ces troubles, Trèves était toujours dans une grande splendeur. La religion chrétienne y fleurissait et la régularité des moines de saint Jean

l'évangéliste édifiait et la cour et la ville. Plusieurs, pour les imiter, s'enrôlèrent dans cette sainte milice, et ces beaux exemples de vertu touchèrent deux courtisans qui, ennuyés des grandeurs du monde, s'y ensevelirent pour ainsi dire tout vifs afin de ne vivre qu'à Jésus-Christ. Ce fait est trop curieux pour que je ne m'y arrête pas ; il est rapporté par saint Augustin qui professait, en ce temps, la rhétorique à Milan.

Déjà les larmes, les prières de sainte Monique, sa mère, et les sermons de saint Ambroise avaient ébranlé son cœur. Augustin flottait entre le choix d'une vie austère ou voluptueuse ; mais Dieu triompha de sa résistance par le récit de la conversion que je vais exposer. Potitien, homme craignant Dieu et officier de l'empereur, lui ayant rendu un jour visite, le trouva en la compagnie d'Alipius, son ami, avec les épîtres de saint Paul sur une table à côté. Potitien, agréablement surpris de voir ce livre, en félicita Augustin et lui témoigna sa joie sur une lecture si divine. Le discours tomba ensuite sur la perfection de l'Évangile, sur la vie des anachorètes et sur les merveilles du grand saint Antoine ; ce qui lui fournit occasion de raconter un événement singulier dont il avait été le témoin.

« Lorsque j'étais à Trèves, dit-il, j'allai promener une après dînée avec trois de mes amis dans des jardins contigus aux murailles de la ville, pendant que Valentinien assistait aux spectacles du cirque. Là combinés, moi et mon compagnon, nous allâmes d'un côté, et les deux autres d'un autre. Ceux-ci errant, sans songer où ils allaient, rencontrèrent une cabane où habitaient des serviteurs de Dieu, *faisant profession de cette pauvreté évangélique*, à laquelle le Royaume de Dieu est promis. Ils trouvèrent dans cette cabane un livre avec la vie de saint Antoine. L'un d'eux le prit et lut à haute voix. En lisant, il fut rempli d'admiration, puis touché d'un saint désir de renoncer au monde. Se sentant embrasé intérieurement de l'amour de Dieu, plein d'une vive indignation contre lui-même, il se tourne vers son ami et lui dit : « Que prétendons-nous par nos services ? Quelle récompense ambitionnons-nous ? Et pouvons-nous en espérer une plus grande que d'être les amis de l'empereur ? Mais supposé que nous parvenions à ce bonheur, qu'y a-t-il de plus fragile ? À combien de périls n'est-on pas exposé ? Et combien tout cela durera-t-il ? Ô qu'il en coûte bien moins pour être ami de Dieu ! Il ne s'agit que de le vouloir ; et dès que je le veux, je le deviens en un moment. »

» Après ce premier mouvement, il se remit à lire. Son ardeur s'enflamma de plus en plus. Pénétré du désir d'une nouvelle vie et agité par les troubles de sa conscience, il ne résista point à la volonté de Dieu qui l'appelait.

« C'en est fait, s'écria-t-il à son ami, me voilà dépris de toutes les espérances du monde. J'ai résolu de servir Dieu dès aujourd'hui et dans le lieu où je suis ; si vous n'êtes pas disposé à me suivre, au moins ne combattez pas ma résolution. » L'autre, entendant ce discours, répondit qu'il ne l'abandonnerait pas, mais qu'il voulait être participant du même bonheur et suivre le même genre de vie. Après, ces deux courtisans, par une même inspiration, se dévouèrent au service de Dieu et ne voulurent plus sortir de la solitude où ils étaient. »

» Nous ignorions, continue Potitien, ce qui se passait. Et comme le soleil commençait à baisser, nous allâmes chercher nos amis pour rentrer dans la ville. Nous les trouvâmes dans cette pauvre cabane, affermis dans leur résolution. Ils nous en firent part et nous prièrent de ne point y trouver à redire, ou de nous joindre à eux. À ce récit, les larmes nous tombèrent des yeux, nous les embrassâmes avec affection, nous les félicitâmes d'une résolution si héroïque et nous prîmes congé d'eux, en nous recommandant à leurs prières. Nous retournâmes ensuite à la cour où nous dûmes cette merveille ; mais ces deux amis demeurèrent dans leur cabane, plus contents que s'ils avaient habité les plus riches palais. Ils étaient fiancés et celles qu'ils devaient épouser, surprises d'un pareil changement, crurent devoir l'imiter et consacrèrent leur virginité à Dieu. » Potitien finit là son récit et se retira.

Pendant ce discours, Augustin demeura étrangement ému et sentait différents combats en lui-même. Il voulait et ne voulait pas ; son esprit était plein de troubles ; le désir et la crainte le déchiraient intérieurement ; rêveur et pensif, il s'écrie enfin : « Que faisons-nous ? Qu'est-ce que cela ? Que venez-vous d'entendre, Alipius ? Les ignorants se lèvent et ils ravissent le Royaume des Cieux ; mais nous avec toute notre science, quel profit retirons-nous ? Est-ce que nous serions honteux de suivre de si beaux exemples ? » Ces paroles prononcées avec ferveur firent connaître le trouble de son âme ; de là s'ensuivit ce combat mémorable dont ce grand docteur fait lui-même mention, où son cœur partagé entre Dieu qui l'appelait, et le monde qui le voulait retenir, triompha enfin du monde, de la chair et du sang. Si l'Église se glorifie avec raison d'avoir eu un docteur si éclairé pour soutenir la sainteté de sa religion et la pureté de sa doctrine, quelle consolation n'est-ce pas au monastère de Saint-Jean de le lui avoir en quelque sorte donné et enfanté ?

Par cet extrait de saint Augustin, on peut connaître quel était l'état du monastère de Saint-Jean l'Évangéliste environ soixante ans après sa fon-

dation. Ceux qui y demeuraient, professaient véritablement la vie religieuse. Leurs cellules, bâties dans l'enclos des jardins, montrent qu'ils suivaient la règle de saint Pacôme qui prescrit cette manière de vie ; l'Église située comme au centre leur était commune, et ils s'y rendaient au temps marqué, soit pour la prière et les autres exercices de la religion, soit pour y assister au sacrifice de la Messe, que l'abbé, s'il était prêtre, avait coutume de célébrer, ou à son défaut un prêtre séculier.

Pour expliquer plus distinctement cette vie ascétique, il faut que j'aie recours à Philon et à Eusèbe. L'un et l'autre ont décrit la vie des thérapeutes d'Égypte ; et les solitaires d'Orient, dit Cassien, en ont pris l'institut qui, par communication, a passé jusq'en Occident.

Les thérapeutes habitaient les jardins et les faubourgs de la ville. Leurs demeures n'étaient que des cabanes destinées à tempérer la chaleur du jour et le froid de la nuit. Elles étaient éloignées les unes des autres, mais non pas à une distance considérable, et chaque cabane avait un lieu séparé, que Philon appelle *semnée*, où ces serviteurs de Dieu vauaient seuls aux exercices de piété et y faisaient leur lecture. Ils n'avaient d'autres livres que ceux de Moïse, les oracles des prophètes et les psaumes dont ils étudiaient les sens mystiques et allégoriques.

Outre ce *semnée* particulier, il y en avait un commun à tous les solitaires. Ils s'y assemblaient le septième jour pour prier, chanter des hymnes et participer aux saints Mystères. Ils y prenaient aussi leurs agapes avec beaucoup de frugalité et de tempérance. Leurs jeûnes étaient si rigoureux, qu'ils ne mangeaient qu'après le soleil couché ; leur nourriture ordinaire était un peu de pain, assaisonné de sel ou d'hyssope, et quelques-uns passaient des trois et des six jours sans manger. Lorsqu'ils allaient au *semnée* commun, après le repas ils passaient la nuit à chanter les louanges du Seigneur ; et au point du jour, un chacun retournait dans sa cellule. Leur séparation avec le monde était grande et la contemplation de leur vie presque continue.

Voilà une image, à peu de chose près, des premiers cénobites de Saint-Jean l'Évangéliste. Ils avaient pris cette forme de vie des Orientaux et l'avaient accommodée à leurs usages. Cette austère solitude attirait des disciples de toutes parts, et convertit les deux courtisans dont fait mention saint Augustin. Il est vrai que cette vie n'y est plus aujourd'hui la même, mais on ne doit attribuer ce changement qu'à la diversité des temps qui ont peu à peu introduit diverses manières dans les communautés. Cependant si les nouvelles règles, qu'on y a adoptées, ont changé la vie ancienne,

on n'y a rien perdu pour cela de son mérite devant Dieu.

Une solitude si heureuse fut troublée par une inondation d'ennemis qui ruinèrent les Gaules. Les Romains, toujours divisés par des guerres intestines, que l'ambition et la jalousie allumaient, s'affaiblissaient de plus en plus. Leur Empire, ce fameux colosse, se voyait ébranlé jusque dans ses fondements, et c'est ce qui leur annonçait une ruine prochaine. Aussi furent-ils assaillis tout à coup par des barbares qui joignaient à beaucoup de bravoure une fureur insatiable. C'étaient les Huns, les Alains, les Gots, les Anglois, les Hérules, les Thuringiens, les Vandales ; auxquels saint Jérôme ajoute les Quades, les Marcommans, les Daces, les Cimbes et les Sarmates. Voilà la multitude qui vint fondre sur les Gaules ; et quels moyens de lui résister ? Mais avant de passer outre, il faut que je désigne l'origine et le caractère de ces nations.

Les Huns, dit Ammien Marcellin, habitent l'ancienne Sarmatie, aux environs des marais Méotides. Leur cruauté va au-delà de toute expression ; car dès qu'un enfant vient au monde, ils lui sillonnent les joues avec un couteau, et de là ils vieillissent sans barbe et ressemblent à des eunuques. Ils mangent toutes sortes de viandes à demi-cruës et souvent il leur suffit qu'elles soient échauffées entre leurs cuisses ou entre la selle et le dos de leurs chevaux. Ils n'ont pour habitation que des tentes sous lesquelles ils couchent.

Leurs habits sont des tissus de peaux de bêtes sauvages qu'ils n'ôtent jamais que lorsque le carie les a mis en pièces. Leurs chapeaux sont courbés, leurs jambes couvertes de cuir de bouc et leurs souliers sans forme, ce qui rend leur marche pesante. Ils sont continuellement à cheval, y mangent, y dorment et y font leur commerce. Ils sont traîtres et inconstants. La moindre apparence de conquête les anime et les rend indomptables. La religion ne les règle pas puisqu'ils n'en professent aucune. Ils sont prompts dans la colère et brûlent d'une soif démesurée d'or et d'argent. Voilà le portrait des Huns, tiré d'après nature.

Les Alains, originaires des déserts de la Scythie, du côté de l'Orient, ne diffèrent en rien des Huns. Ils n'ont, comme eux, d'autres maisons que des tentes. Ils ne labourent et n'ensemencent jamais les campagnes, ne vivant que de chair et de lait. Ils se font traîner sur des chars et des tombeaux, leur principale attention étant de mener avec eux des bêtes à cornes et des troupeaux de moutons qui leur servent de nourriture. C'est le peuple, dit Ammien, le plus cruel et le plus sanguinaire. Du reste, ils sont tous grands, bien faits et nourrissent des cheveux blonds. Ils aiment la guerre

et les périls, ils n'ont de l'estime que pour leur nation, méprisent les autres, et se regardent comme bienheureux de mourir en combattant. Ils n'adorent aucune divinité et leur coutume est de planter une épée nue au milieu de leur camp qu'ils reconnaissent pour le dieu Mars. Ils se croient tous nobles et indépendants, exercent le métier de devins, et se choisissent pour juges les plus braves d'entre eux ou ceux qui ont acquis plus de gloire dans les combats.

Les écrivains ne donnent pas une connaissance si exacte des Gots. On croit néanmoins qu'ils habitaient le long de la Vistule, du côté de Dantzig ; d'où, se répandant dans l'Allemagne, ils se divisèrent en Ostrogots et Visigots, c'est-à-dire en Gots orientaux et occidentaux. Les Ostrogots établirent leur domination vers le Pont-Euxin, et les Visigots allèrent jusqu'en Espagne, où ils fondèrent une monarchie qui dura plusieurs siècles. Les Gots, sous Athanaric, leur roi, ne commencèrent à se rendre formidables, qu'après avoir passé le Danube, en attaquant les Romains de front. Lorsqu'ils eurent été chassés de leur pays par les Huns, Valens les reçut sous sa protection ; mais Maxime, leur ayant par avarice refusé du blé, les força malgré eux à prendre les armes.

Prolémée ne parle pas avec assez de justesse de l'origine des Anglois ; cependant il dit vrai quand il les met plus septentrionaux que les Lombards. Ceux-ci occupaient la marche brandebourgeoise, et ceux-là habitaient entre Slewich et Flensborg, où il y a encore un bourg appelé de leur nom *Anglen* ou *Anglesen*. Bède dit que l'étymologie du nom anglois *Anglus*, vient d'*Angulus* qui signifie *coin* et représente que cette nation tenait un coin de l'Allemagne, dans la Chersonèse cimbrique. Ce peuple doit avoir été puissant puisqu'il conquiert la Bretagne, qu'on a depuis appelée Angleterre de leur nom.

La puissance des Hérules et des Thuringiens ne cédait point à la leur. L'habitation des Hérules était au Nord, vers le Mecklenbourg d'aujourd'hui. Ils subjuguèrent les Lombards et peuplèrent les environs du Danube. Ammien veut qu'ils aient été originaires des marais de la Frise et les confond avec les Bataves, mais il se trompe, et nul historien n'a suivi son opinion. Quant aux Thuringiens, ils confinaient aux Anglois et s'étendirent sur les bords de l'Elbe et de la Vistule, où ils fixèrent leurs demeures.

Quoique ces différents peuples fussent divisés et distingués entre eux, ils prièrent néanmoins dans la suite des temps sous le joug des Vandales et en reçurent la loi avec le nom. Les Vandales sortaient des bords de la mer baltique vers la Poméranie et la Prusse d'aujourd'hui. Tacite les com-

prend sous le nom général de Germains. Les Germains, dit-il, adoraient le dieu Tuiton, créé de la terre, et Mannus, son fils, leurs premiers pères et fondateurs. Mannus eut trois fils qui engendrèrent les Ingevons, les Hermions et les Istevons, desquels sont issus les Marses, les Gambriviens, les Suèves et les Vandales. Les Vandales, dit Pline, étaient Germains d'origine et avaient sous eux les Bourguignons, les Variniens, les Carins et les Gots. Au jugement d'Orose, cette nation était lâche, avare, perfide et cruelle à l'excès.

Je ne parle point des Saxons, des Quades, des Marcommans, des Sarmates, ni d'autres peuples qui, tous réunis ensemble, ne furent connus alors que sous les noms de Vandales, de Gots ou de Huns. Voilà les ennemis de l'Empire romain, destinés à y exciter les troubles les plus violents ; à la faveur desquels les Francs s'emparèrent des Gaules et y fondèrent leur monarchie. Comme c'est ici le commencement de la grande révolution dans la Belgique, il faut que j'en marque au juste la source et les suites. Mon lecteur y admirera les secrets ressorts de cette Providence supérieure qui gouverne tout et dont les jugements sont aussi saints que sa justice est redoutable.

Valentinien ayant été étranglé, Théodose vengea sa mort sur le tyran Eugène et sur le comte Arbogaste qui en avait été le meurtrier. Après cette victoire, qui fut sa dernière, Théodose mourut à Milan en 395. Il avait deux fils nommés Arcadius et Honorius. Arcadius, sous la tutelle de Rufin, fut déclaré empereur d'Orient, et Honorius eut l'Occident sous celle de Stilicon. Ces deux généraux abusèrent des bontés de Théodose qui les connaissait mal et lesquels il honora d'une confiance qu'ils ne méritaient pas ; car tous deux, ambitieux et rivaux, voulurent s'arroger l'autorité et perdirent l'Empire.

Stilicon était Vandale d'origine et sa valeur l'avait élevé aux premières charges. À peine fut-il maître de son peuple, qu'il porta ses vues jusqu'au trône et résolut d'y placer son fils Eucher, élevé dans l'idolâtrie, et à qui, dès son bas âge, on avait inspiré une haine mortelle contre les chrétiens. Pour couvrir ce pernicieux dessein, Stilicon fit une alliance secrète avec les Gots. Il favorisait sous main Alaric, leur roi, et le portait à s'emparer de l'Italie, tandis qu'en public il feignait d'être son ennemi et ne voulait traiter avec lui, ni de paix, ni de trêve. Non content de ces perfidies, il souleva d'autres nations, les Alains, les Suèves, les Vandales, les Bourguignons, et les arma, dit saint Jérôme, contre les Romains avec l'argent des Romains mêmes. La défaite d'Alaric en Italie et celle de Radagaïse n'étant pas de

mon sujet, je reviens à la Belgique première.

Stilicon, qui avait vu avec chagrin que l'entreprise sur l'Italie eut échouée, se tourna du côté des Gaules et persuada les Barbares de les saccager. Par là, il divisait l'Empire d'Occident en divisant ses forces, et il ne réussit que trop dans une politique si détestable. Les Vandales furent les premiers qui y pénétrèrent. *Ô trahison funeste !, s'écrie Orose. Stilicon crut, qu'après avoir mis, par des voies si iniques, la couronne impériale sur la tête de son fils, il lui serait aussi aisé de réprimer les Barbares, qu'il lui avait été facile de les soulever. Mais il se trompait ; et ce malheureux ne considérait pas que de tels hommes, guidés par l'avarice ou l'espérance d'un établissement, ne reculent jamais, surtout lorsqu'ils sont en possession d'un pays qu'ils regardent comme le fruit de leurs conquêtes.*

Ce fut donc environ six mois après l'expédition d'Italie, le dernier jour de décembre de l'an 406, selon la chronique de Prosper, et sous le consulat d'Arcadius et de Probus, qu'une multitude effroyable de Vandales se jeta dans les Gaules. Ce qu'il y a de remarquable, nul historien, dans cette irruption générale, ne fait mention des Francs. Sans doute que Stilicon parut les mépriser, ne leur ayant fait, ni présent, ni promesse ; ou bien cette fière nation dédaigna toute société, se fiant sur ses propres forces quand elle verrait une occasion favorable à envahir quelques provinces.

Salvien déplore fort au long les maux qui affligèrent en ce temps les Gaules, et il s'élève avec zèle contre les désordres des chrétiens auxquels il attribue ces calamités, en punition de leurs crimes. « Les Barbares, dit-il, qui sont autant de fléaux dont Dieu se sert pour nous châtier, sont tous, ou gentils, ou hérétiques. Du nombre des gentils sont les Saxons, les Francs, les Gépides et les Huns, nations féroces, perfides, cruelles et impudiques. Mais l'impudicité des Huns est-elle si violente que la nôtre ? La perfidie des Francs est-elle plus condamnable que celle de notre siècle ? L'impiété des Allemands crie-t-elle vengeance, comme l'ivrognerie des fidèles de nos jours ? L'avarice des Alains est-elle comparable à la rapacité des chrétiens ? Si le Franc se parjure, il ignore que le parjure soit un crime. Si le Hun ou le Gépide trompe, il ne sait pas que la tromperie soit défendue. Si le Saxon est cruel, il est chaste ; et ainsi on trouve encore quelque prétexte d'excuse aux vices de ces nations. Mais peut-on excuser de même les crimes des chrétiens ? Du nombre des hérétiques, continue Salvien, sont les Vandales et les Gots. D'où est sortie l'hérésie, sinon du sein de l'Empire romain ! C'est donc notre impiété qui a occasionné leur perversion ; et en cela même, ne sommes-nous pas plus coupables qu'eux ? »

Le ravage des Gaules ne se fit que successivement et dura dix années.

Il commença par Mayence en 407, et les Vandales, par la perfidie de Stilicon, ayant trouvé cette ville sans défense, la prirent et la détruisirent. Ceux qui s'étaient réfugiés dans les églises, comme dans des asiles inviolables, n'échappèrent pas à leur fureur. Tout fut violé et ensanglanté, et tout devint la proie d'un vainqueur insolent. De là, ils se précipitèrent sur la Belgique qui fut mise en combustion.

Pendant ces troubles, l'armée romaine en Angleterre, se voyant abandonnée d'Honorius, éleva à l'Empire un soldat d'une obscure naissance nommé Constantin, qui n'avait d'autre mérite que celui de son nom. Ce fut là la cause de son élévation, remarque Orose, et par des pronostics aussi ridicules qu'insensés, on se flatta qu'il égalerait le Grand Constantin et qu'il hériterait, avec le nom, de son bonheur et de sa puissance.

Le nouvel empereur passa d'Angleterre à Boulogne pour venir résider à Trèves. Il courut de grands risques dans une marche infestée d'ennemis. Il fut attaqué vers le Château-Cambrésis, et l'on y voit encore des retranchements qu'on appelle par tradition le champ de la bataille des Vandales. Mais Constantin en remporta une victoire signalée ; les Barbares auraient tous périés s'il ne leur avait pas donné le temps de se rallier et de tirer de nouveaux secours. Ensuite, il arriva à Trèves d'où il munit le Rhin de quelques troupes pour en empêcher le passage ; fit alliance avec les Francs et les Bourguignons ; défit Sarus, que Stilicon avait envoyé contre lui, mit l'Espagne dans ses intérêts, et prit toutes les mesures convenables pour se maintenir sur le trône, décidé de le laisser à son fils qu'il créa César.

Cependant Constantin III ne se croyait point en sûreté à Trèves ; il transporta le trône impérial à Arles en Provence et toute la cour l'y suivit. Dès lors, Trèves déchet insensiblement de sa splendeur ; réduite à son seul clergé et à un peuple à la vérité très nombreux, elle n'avait plus ce lustre, ni cette magnificence qui la rendait si superbe. Ainsi Dieu ménageait peu à peu la décadence d'une ville qui aurait mérité un meilleur sort si son luxe et sa mollesse, comme le dit Salvien, n'avaient armé le Ciel contre elle. Lorsqu'elle fut dépourvue de sa garnison, les Vandales s'en rendirent aisément les maîtres, et voici à quelle occasion.

La nouvelle de la prise de Rome par Alaric, roi des Gots, rendit les Barbares moins traitables. Ils parcoururent les provinces que leur fureur avait jusqu'alors épargnées, et rien ne tint devant eux. Trèves paraissait insensible aux malheurs de ses voisins. Mais pour la tirer de cette léthargie criminelle, le temps destiné à sa punition arriva, et elle essuya d'horribles secousses. Salvien en parle de la sorte : « Un peuple qui se réjouit dans sa

captivité et au milieu des supplices de ses compatriotes n'est-il pas un peuple frappé d'un aveuglement déplorable ? Les lamentations de ceux qu'on égorgéait sans pitié étaient mêlées avec nos festins et nos bacchanales. L'ennemi veillait à nos portes, prêt à tomber sur nous ; et malgré cela, nous nous divertissions aux jeux de cirque. Dieu nous avertissait et nous faisons la sourde oreille ; il voulait nous sauver et nous voulions périr : quel aveuglement ! J'ai vu de nobles Trévires, plus perdus de mœurs que de biens ; l'affliction les avait abattus, mais non pas convaincus ; et après leur ruine, ils n'avaient pas de plus cruels ennemis qu'eux-mêmes. »

Apparemment, ce fut pour les punir que Dieu leur envoya les Vandales, qui ne cherchaient qu'à s'enrichir des dépouilles de cette ville opulente. Ils y entrèrent en 410 sans résistance, et le butin les occupa plus que le reste. On n'y fit pas un grand carnage, mais tout fut pillé et les plus précieux meubles contentèrent l'avarice du soldat. Trèves, en cette occasion, dut la conservation de ses citoyens à ses richesses. Mais ce n'était là qu'un commencement aux maux dont elle était menacée.

Pendant les incursions des Barbares, la plupart des villes de la Belgique, se voyant sans défense, firent des alliances mutuelles pour se garantir d'eux. Les Francs furent admis dans la société et se liguèrent avec les Belges contre les Vandales. Ceux-ci occupaient Trèves et en faisaient leur place d'armes. Là les Belges vinrent les attaquer avec une armée formidable ; ils tuèrent leur roi Godégisile et vingt mille de ses soldats ; ils mirent le reste en fuite et les auraient chassés des Gaules si les Alains ne fussent venus à leur secours. Les victorieux n'en demeurèrent pas là ; ils voulurent enlever aux Vandales la ville de Trèves et crurent qu'il était de leur honneur de reprendre cette capitale des Gaules ; c'est ce qui occasionna un deuxième ravage.

Mon lecteur s'attendra peut-être à voir un détail de cette entreprise, la défense des assiégés, la valeur des assiégeants, le nombre des morts, la ruine de la ville et les malheurs qui en sont inséparables. Mais nous ne saurions lui en donner aucun, puisque les historiens de ce temps nous ont privés d'une relation si curieuse. Tout ce que nous en conjecturons après Salvien, c'est que l'attaque fut aussi opiniâtre que la résistance vigoureuse ; que les Francs, animés d'une ancienne haine contre une ville qui leur avait causé tant de maux, ne la ménagèrent pas ; que les Vandales, soutenus de Respendial, roi des Alains, tuèrent beaucoup de Francs ; et que ceux-ci emportèrent la ville d'assaut. On peut même assurer qu'après cette prise, la Rome des Gaules fut moins épargnée que ne l'avait été la Rome d'Italie ;

soit parce que le Seigneur voulait conserver l'une et faire périr l'autre, soit parce qu'il y avait plus d'humanité et moins de fureur dans les assiégeants d'une part, que dans les ennemis de l'autre.

Les vandales étant défaits, les Belges et les Francs se retirèrent de Trèves et les Romains s'en mirent derechef en possession. Dans cet intervalle, Honorius avait fait mourir Stilicon, ce perfide favori dont la trahison n'avait été connue que trop tard. Constantin avait aussi subi le châtimement dû à sa rébellion ; mais à peine furent-ils morts que Jovin et Sébastien, deux autres tyrans, s'emparèrent de l'Empire des Gaules ; tant l'amour du diadème est aveugle ; la mort violente d'un tyran paraissait servir d'aiguillon à un autre, qui se flatte toujours d'être plus heureux ! Jovin fixa sa résidence à Trèves, et c'est sous lui qu'arriva le troisième ravage, dont les historiens nous ont donné des relations moins confuses que les deux premiers.

Trèves, dit Aimoin, malgré deux secousses consécutives, subsistait encore dans une certaine splendeur qui en marquait l'ancienne majesté. Mais elle fut prise pour la troisième fois et brûlée par la faction d'un sénateur nommé Lucius. En voici l'occasion. Jovin se livrait à des plaisirs honteux qui le rendirent abominable et en horreur de tous les gens de bien. Un jour, il feignit d'être malade ; et dans une visite que lui fit la femme de Lucius, laquelle passait pour une beauté mais qui était aussi vertueuse que belle, il lui fit violence et en abusa. Non content d'une action si brutale, il porta l'impudence jusqu'au point de s'en applaudir et d'insulter Lucius par des railleries piquantes. Celui-ci, outré d'un juste dépit, résolut de s'en venger ; mais sa vengeance fut plus funeste à sa patrie qu'à l'adultère. Il livra Trèves au pouvoir des Francs qui firent main basse sur la garnison romaine et sur une partie des citoyens et pillèrent derechef les maisons et y mirent le feu.

Voici la peinture que Salvien nous en a laissée. « La capitale des Gaules, dit-il, a été renversée trois fois de suite et sa ruine n'a fait qu'augmenter son infamie. Quel spectacle plus horrible ! Les uns, percés de douleur, sentaient successivement, dans le cours d'une fièvre lente, toutes les horreurs de la mort ; les autres manquaient d'aliments et expiraient faute de nourriture ; ceux-ci étaient dépouillés de leurs habits et tous accablés de misères. J'ai vu des cadavres sans sépulture, nus, déchirés et mangés des animaux carnassiers ; la puanteur infectait les passants. La ville était épuisée et perdue, le peuple captif ou misérable, et ceux à qui il restait quelque souffle de vie excitaient tellement la compassion, que la condition des morts pa-

raissait plus digne d'envie que celle des vivants. L'image de la mort se présentait de tout côté, on ne voyait que sang répandu, que membres mutilés et que corps morts. Le reste gémissait dans la désolation, la ville était réduite en cendres et cependant de si grands maux n'ont point encore corrigé le dérèglement des mœurs.

Castinus, général d'Honorius, que cet empereur avait envoyé contre les Barbares dans les Gaules, songea à réparer les ruines de Trèves ; il y fit rebâtir quelques maisons et l'entoura de murailles. Ensuite, les principaux citoyens, échappés au carnage, lui proposèrent, pour rendre plus d'éclat à leur ville, d'y rétablir les jeux du cirque. Sur quoi Salvien se récrie avec cette véhémence que le zèle inspire : « Vous demandez des jeux publics, mais où les représenterez-vous ? Sera-ce sur le bûcher, sur les cendres, sur les ossements, sur le sang de vos concitoyens massacrés ? Ville infortunée : je ne suis pas surpris des maux que tu as soufferts ; parce que les premiers malheurs ne t'ont pas corrigée, tu mérites de périr pour la quatrième fois. »

En effet, ce dernier ravage arriva peu de temps après. Castinus, ayant battus les Francs, les crut domptés et renvoya son armée contre Ataulphe, roi des Visigots en Espagne. Mais à peine la ville de Trèves fut sans défense que les Francs vinrent derechef la prendre et y mirent tout à feu et à sang. Salvien dit à ce sujet : « Enfin Trèves, la ville la plus superbe et la plus opulente des Gaules, a été quatre fois saccagée. Il en est des péchés des Trévires comme de l'hydre de la fable ; les plaies en reproduisent d'autres, et les coups réitérés d'un Dieu en courroux n'ont pu arrêter le torrent de l'iniquité. Leur penchant au vice était si violent qu'on eut dit qu'il était déterminé que la ville restât sans habitants plutôt que les habitants sans crimes.

Le monastère de Saint-Jean l'Évangéliste n'échappa point à ce déluge de calamités. Sa basilique fut renversée et ses cabanes consumées par les flammes ; de sorte que les moines n'eurent pendant quelque temps que des souterrains à habiter. Si la vertu avait pu préserver de ces malheurs, personne n'en méritait mieux l'exemption qu'eux ; mais lorsque Dieu châtie les méchants par un fléau général, il y confond les bons ; et le châtiment dont il punit les pécheurs sert à perfectionner les justes.

Trèves, après ce dernier sac, prit beaucoup de temps à se rétablir ; et encore ne répara-t-elle jamais entièrement ses pertes. C'est ce qui fut cause que l'empereur Honorius fit une constitution l'an 418 par laquelle il transporta le siège impérial à Arles, ordonnant que tous les ans on y tint l'assemblée des sept provinces des Gaules. Ce transport fut une marque

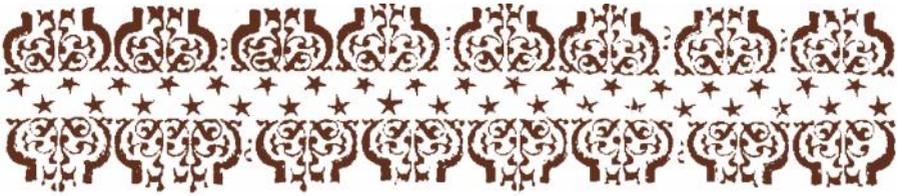
sensible de la décadence de l'Empire ; car la barrière en étant une fois forcée, il n'était plus possible de résister aux Barbares qui le ravageraient.

Mais chaque chose dans ce monde a son commencement, son milieu et sa fin. Comme les hommes meurent, les Empires périssent aussi ; et rien n'étant stable, faut-il être surpris si l'on voit les monastères les plus formidables succomber sous le faix de leur grandeur et s'ensevelir sous leur ruine ?

Si Trèves fut si maltraitée, on peut juger du triste sort des villes et des bourgs de sa dépendance, et par conséquent à quelle désolation les Pémaniens, les Cérisiens, les Ségniens et les autres peuples du Luxembourg ne furent-ils pas exposés ? Quoique les historiens n'en parlent pas, il est cependant permis de juger de leurs calamités par celle de la capitale.

Les médailles qu'on trouve dans cette province, depuis Constantin le Grand jusqu'à Honorius, représentent les différents empereurs qui y ont régné ; mais ce qui est remarquable, on n'en déterre plus aucune après l'Empire d'Honorius. C'est là, ce me semble, une preuve certaine qu'après l'invasion des Vandales et des Francs, les forts du Luxembourg furent ruinés et qu'il n'y eut plus nul quartier d'hiver, ni nul campement des Romains.





# HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE DU DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET DU COMTÉ DE CHINY



## PREMIÈRE PARTIE

### *Depuis l'établissement des Romains dans les Gaules.*

## LIVRE HUITIÈME



CEUX des Barbares qui retirèrent plus de profit de leurs invasions furent les Francs. La désolation commencée depuis dix années continuait toujours et la puissance d'Honorius n'avait pas suffi pour la faire cesser. Ce furieux orage avait ravagé les villes, les bourgs et les campagnes qui n'étaient plus que des solitudes affreuses ; des peuples innombrables et de tout sexe y avaient périés. Les temples du Dieu vivant étaient brûlés, les vases sacrés emportés et profanés, les vierges violées, les anachorètes chargés de chaînes et les prêtres mis en esclavage. Enfin, on ne saurait bien exprimer les calamités qui s'ensuivirent, ni dénombrer les maux qui l'accompagnèrent ! Il était temps que Dieu s'apaisât sur les crimes de son peuple ; et comme les Gots, les Vandales et les Francs avaient été les instruments de sa vengeance, ils le furent aussi de sa réconciliation.

Honorius fit la paix avec eux, et alors le calme revint. On partagea l'Empire des Gaules et on y assigna aux ennemis des habitations et des terres à cultiver. Vallia, roi des Visigots, renvoya Placidie, sœur d'Honorius, qu'il

détenait prisonnière, et l'empereur la maria à Constance. Ensuite, Vallia se déclara allié des Romains et eut, avec la ville de Toulouse, la seconde Aquitaine jusqu'à l'Océan. Les Visigots faisaient profession de l'arianisme et cette hérésie se vit par ce traité introduit dans les Gaules. Les Vandales et les Alains, qui avaient pénétré en Espagne, demeurèrent en possession de ce qu'ils y occupaient, à condition qu'ils ne priveraient pas les anciens habitants de leurs héritages, ni de leurs biens. Les Anglois fixèrent leur domination dans la Grande-Bretagne, les Saxons eurent la Batavie, la Ménapie et la partie de la Flandre vers l'Océan ; pour les Bourguignons, ils restèrent dans l'Allemagne première, du côté de Mayence, de Worms, de Spire et de Strasbourg, où ils formèrent une nation puissante. Par ces démembrements, Honorius ne renonçait pas absolument à la souveraineté. Les chefs et les peuples de ces provinces étaient encore ses tributaires ; ils en recevaient des ordres ; comme vassaux, ils en acceptaient des charges militaires ou civiles et ils dépendaient toujours de lui, tant la majesté de l'Empire romain, quoique mourant, leur paraissait encore respectable !

Les Francs ne s'oublièrent pas dans ce partage. Ils s'établirent dans l'Allemagne seconde, dont Cologne et Tongres étaient les capitales. On appela leur domaine la *Ripuarie*, en latin *Ripuaria*. Ce pays comprenait le terrain compris entre le Rhin et la Meuse, à l'embouchure de ces deux fleuves. Mais pour s'en former une idée plus distincte, il se terminait au Midi à la rivière d'Aar qui se perd dans le Rhin à Sinzich, s'étendant sur la même ligne vers Saint-Vith et Malmédy où est la séparation des évêchés de Trèves et de Cologne. Au Septentrion, il avait pour bornes le Rhin qui se perd dans la Meuse à Ruremonde ; à l'Orient la ville et le territoire de Cologne ; et à l'Occident la Meuse, y compris Tongres avec la juridiction qui est au-delà. Ainsi la Ripuarie, qui eut dans les suites plus d'étendue, renfermait une partie de l'électorat de Cologne d'aujourd'hui, les duchés de Juilliers, de Gueldre et de Limbourg et une partie de la Principauté de Liège. Voilà quelles furent les limites de la première domination des Francs dans les Gaules.

Ces Francs, que je ne dois plus perdre de vue, parce qu'ils vont devenir le principal objet de mon histoire, étaient Saliens d'origine et habitués dans le Pays de Tongres, avant qu'Honorius ne leur eut fait la cession dont je viens de parler. Chassés autrefois de leur pays, ils s'étaient réfugiés dans la Batavie ; mais il ne leur fut pas possible d'y vivre longtemps en paix. Les Chamâves, autres Francs, mais ennemis de la noblesse, dont les Saliens se vantaient, les y poursuivirent et les obligèrent à passer le Rhin. Alors ils

vinrent s'établir précieusement dans la Taxandrie. On les incorpora peu à peu dans la milice romaine et ils furent de braves soldats. Unis aux Tongrois, avec qui ils ne firent qu'un même peuple, ils le gouvernèrent par des statuts particuliers, secouèrent le joug des Romains pendant l'incursion des Barbares et s'éluèrent des rois de leur nation dont le premier, au rapport de Paul Orose, auteur grave et contemporain, fut Théodémer, fils de Ricomer.

Les statuts des Francs étaient tirés de la loi salique. Vendelinus assure, dans une dissertation savante, que c'est dans le pays de Tongres que cette loi a été dressée et promulguée en premier lieu. Les raisons qu'il en allègue sont solides, et je ne vois pas qu'on puisse les réfuter. Cette loi était écrite dans un latin tudesque ou plutôt dans un langage latinisé, peu intelligible, sans de bons commentaires. Elle fut dans la suite la loi fondamentale de la monarchie française et elle contenait quatre-vingts articles dont le soixante-deuxième excluait les femmes de la portion des terres saliques et ne leur accordait partage que dans certains fiefs et acquêts quand il y avait des mâles.

Quoique Théodémer, dont j'ai vu une médaille d'or avec la qualité de roi dans le cabinet du baron de Crassier à Liège, ait régné au-deçà du Rhin, cependant les écrivains français comptent Pharamond pour leur premier souverain dans les Gaules. On ne connaît pas les exploits de ce prince. Peut-être n'en fit-il aucun digne d'être transmis à la postérité, aimant plus la paix que la guerre et jouissant dans un doux repos du fruit de sa conquête ; peut-être aussi tourna-t-il ses soins à se fortifier contre les Allemands et à les empêcher de passer le Rhin de peur d'en être troublé. Quoi qu'il en soit, nous ne savons rien de lui, sinon qu'il était fils de Marcomir et qu'il fut salué roi de sa nation suivant les cérémonies de ce temps.

Ce n'est que sur les conjectures vraisemblables, qu'on croit que Pharamond construisit des forts nouveaux pour s'y défendre en cas d'attaque ; que les Attuaires, les Bructères, les Chamâves et les Cattes, tous Francs de naissance, aidés de son secours, firent une excursion jusqu'au Mein, où ils occupèrent les terres que les Bourguignons avaient abandonnées et y fondèrent un nouveau domaine appelé de leur nom *Franconie* ; qu'enfin Pharamond mourut après dix années de règne dans une vénérable vieillesse, regretté de tous ses sujets qu'il avait gouvernés avec cette clémence qui fait les bons rois.

Nous avons dit que Constance avait épousé Placidie, sœur d'Honorius. De ce mariage naquit en 419 un jeune prince nommé Valentinien.

Constance était mort l'an 425, de même que l'empereur, Valentinien III, âgé de six ans, fut salué Auguste à Ravenne. Ce fut sous le règne de ce jeune empereur qu'on vit dans la personne d'Aétius, Patrice des Gaules, le plus grand capitaine et le plus glorieux défenseur que l'Empire ait eu depuis longtemps. Il fut le seul général qu'on opposa heureusement à tout le déluge des Barbares qui désolaient l'Occident. Il vint dans les Gaules et y défît Théodoric, roi des Visigots. Ensuite, il attaqua, avec autant de succès que de valeur, tous ceux qui, non contents de leur portion, tentaient encore de démembrer l'Empire romain.

Clodion, surnommé le chevelu, avait succédé à Pharamond. C'était un prince qui joignait au feu et à l'ardeur de la jeunesse toute la capacité d'un vieux capitaine. Il entreprit la guerre contre Aétius ; mais Aétius le battit et l'obligea à chercher un asile au-delà du Rhin. Clodion répara ses pertes et alla porter la terreur jusqu'au centre de la Belgique seconde. Il tua dans cette expédition tout ce qu'il rencontra de Romains, et après avoir mis le siège devant Cambrai et Tournai, qu'il emporta d'assaut, il y fixa sa résidence. Il augmentait par là de beaucoup le domaine que lui avait laissé Pharamond, son père.

Aétius ne le poursuivit pas, soit qu'il ne voulût pas hasarder un combat, ne se sentant peut-être pas assez fort pour le vaincre ; soit que d'autres ennemis l'occupassent du côté de Trèves où il campait ; soit enfin qu'il attendît une occasion plus favorable pour attaquer à coup sûr Clodion. Ce général romain, pendant son séjour à Trèves, ne songea pas à en relever les ruines ; il se contenta d'y construire, à tout événement, quelques forts et d'y établir des magasins, en laissant aux citoyens le soin de rebâtir comme ils pourraient leur ville. Tel était le pitoyable état des Romains à qui tout manquait ; et qui, bien loin de tirer quelques avantages de leurs victoires, n'en étaient que plus accablés et moins en état de réprimer leurs ennemis.

Le cinquième siècle, si fécond en toutes sortes de calamités, ne le fut pas moins en erreurs funestes qui troublèrent l'Orient et l'Occident. L'arianisme n'était point encore bien éteint, malgré tant d'anathèmes dont les conciles œcuméniques l'avaient frappé lorsque, pour surcroît de malheurs, l'Angleterre enfanta un nouveau monstre, moins cruel, mais plus artificieux ; ce fut l'hérésiarque Pélage. Si cette hérésie trouva d'abord ses défenseurs et ses appuis, elle eut de grands prélats qui la combattirent avec gloire. De ce nombre fut saint Sévère, évêque de Trèves, missionnaire apostolique en Allemagne, disciple de saint Loup de Troyes, et qui accom-

pagna en 440 saint Germain d'Auxerre en Angleterre pour achever d'y détruire le pélagianisme. On sait les victoires que ces deux saints en remportèrent, les miracles qu'ils opérèrent et les conversions qu'ils y firent ; de sorte que la docilité des peuples répondant à leur zèle, par une révolution aussi prompte qu'étonnante, ils eurent la consolation de voir l'incendie éteint et la vérité triompher du mensonge.

Mais ce qui acquit une gloire immortelle à saint Sévère fut la conversion des Bourguignons qu'on lui attribue. Voici comment l'historien Socrate raconte cet événement : « Sur les bords du Rhin, dit-il, habite une nation barbare appelée les Bourguignons. Ils ne demeurent qu'à la campagne, sous des tentes, s'appliquant aux arts mécaniques, étant charpentiers de profession et se nourrissant du pain qu'ils gagnent à la sueur de leur front. Lorsqu'ils virent que les Huns, qui avaient désolés leurs terres, les menaçaient encore de les chasser de leurs habitations, pour se garantir de leur fureur ils se déterminèrent à ne pas mendier le secours des étrangers contre des ennemis si formidables, mais à se confier à la défense d'un Dieu supérieur et à réclamer, en l'adorant, sa protection.

» Après avoir mûrement délibéré, ils reconnurent que le Dieu des Romains secourait toujours ses fidèles serviteurs et ils se disposèrent à croire en Jésus-Christ. Ils allèrent dans une ville des Gaules, *c'était Trèves*, et prièrent l'évêque du lieu de les instruire et de les baptiser. Celui-ci les y prépara par un jeûne de sept jours ; après quoi, il leur conféra le baptême et les renvoya en paix. Alors ces nouveaux convertis, au nombre de trois mille hommes, pleins de confiance dans le secours du Dieu dont ils venaient d'embrasser la religion, cherchent dix mille Huns qui étaient sans chef, les attaquent et remportent sur eux une pleine victoire. Depuis ce temps, continue Socrate, cette nation a constamment suivi les lois et les maximes de la religion chrétienne.

» Saint Sévère ne borna point son zèle à la conversion des Bourguignons ; il parcourut les régions idolâtres, y annonça les vérités de l'Évangile, et par ses ferventes prédications ouvrit les yeux de l'esprit à ceux qui les avaient fermés aux lumières de la Foi. Il ne négligea pourtant point ses peuples, mais il les cultiva jusqu'à sa mort avec une vigilance vraiment pastorale, les consolant dans leurs malheurs, et les exhortant à méditer, par une vie pénitente, un meilleur sort pour l'avenir.

Sur ces entrefaites, Clodion, qui avait conquis Cambrai et Tournai, songea à étendre ses conquêtes plus loin et alla assiéger Arras, qu'il se flattait de réduire. Aétius vint l'y surprendre lorsqu'on y célébrait un mariage

d'éclat. Il l'attaqua à *Houdain* ou *Olain*, village de l'Artois, et le défit. Cette défaite n'eut pas de suite. Clodion fit la paix et demeura en possession de ses premières conquêtes. Peu de temps après, il envoya son fils aîné à Soissons avec une armée puissante afin de prendre cette ville ; mais ce jeune prince y mourut sans avoir rien fait. Cette mort affligea tellement le père, qu'il ne lui survécut pas. Il partagea son Royaume entre ses autres enfants encore mineurs et confia leur éducation à Mérovée, son parent et son général, en le constituant leur tuteur.

Clodion mourut à Cambrai en 448 et y fut enterré.

C'était un prince qui, quoique païen, avait de belles qualités, et on peut le regarder comme le fondateur de la monarchie française dans les Gaules. Non content de s'être maintenu sur le trône de Pharamond, il en étendit la puissance jusqu'à la Somme et s'assura la conquête de presque toute la Belgique seconde. Prince digne d'être la tige de la race royale et d'avoir ses enfants pour successeurs, si l'ambitieux Mérovée n'avait trahi tous les droits de l'amitié et du sang, en ravissant le diadème à ses pupilles pour s'en couronner.

Selon la foi de nos annales, les fils de Clodion se nommaient Albéric, Réginald et Ranchaire. Mérovée se comporta, dans les premières années de sa tutelle, avec fidélité ; il fit ce que Clodion lui avait recommandé en mourant et maintint la paix. Mais lorsqu'il eut formé le dessein de se faire roi, afin d'en venir sûrement à bout, il congédia les troupes subsidiaires, prétextant que le trésor ne suffisait pas pour les soudoyer. Cette conduite exposa le Royaume à des incursions ; et c'est ce que Mérovée avait prévu et désirait. Le peuple, alarmé, craignit le ravage, et ne pouvant espérer aucun secours de ses jeunes souverains, il s'assembla tumultueusement et déclara le régent roi. Mérovée, ravi de voir son ambition couronnée, agit alors en maître, rappela les troupes congédiées, marcha contre les ennemis et les battit en plusieurs rencontres.

La mère des princes mineurs, frappée de cette perfidie et craignant pour sa vie et celle de ses enfants, se sauva avec eux vers Tongres et l'Austrasie. Quelques auteurs disent que l'aîné se retira à l'armée d'Attila, roi des Huns, et le cadet chez Aétius qui, l'ayant reçu avec de grandes marques de distinction, l'envoya à Rome où il gagna les bonnes grâces de Valentinien et fut élevé aux premières dignités de l'Empire. D'autres veulent que Ranchaire, troisième fils de Clodion, ait possédé en Austrasie le duché de Mosellane et le comté d'Ardenne, dont je devrai souvent parler.

Après la fuite des enfants de Clodion, Mérovée resta possesseur du

Royaume. Il fit de nouvelles conquêtes et tenta de réunir à son domaine les deux Belgiques. Il passa à Metz et à Trèves ; et ces villes, destituées de défense, lui ouvrirent leurs portes ; il se rendit encore maître d'autres places et étendit ses limites bien au-delà des conquêtes de Clodion. Les historiens français le comblent de grands éloges ; et à la vérité, Mérovée était brave, sage, modéré et propre à exécuter de grands desseins ; mais de si belles qualités seront toujours ternies par un manque de fidélité et par l'usurpation du trône qu'il enleva à ses légitimes héritiers. Il fut le chef des premiers rois de France qu'on appelle *la race mérovingienne*.

Pendant que les Francs s'agrandissaient, les Romains devenaient de jour en jour plus faibles. Leur Empire, semblable à un vase fragile, se brisait à chaque secousse ; et il se voyait, sans espérance d'aucune ressource, dépouillé peu à peu de son autorité et dénué de sa grandeur. L'irruption d'Attila, roi des Huns, acheva de le perdre. Les autres barbares n'avaient été, semble-t-il, que ses précurseurs et, quelques cruautés qu'ils eussent commises, elles n'étaient qu'un léger crayon de celles qu'il exerça. Aussi se fit-il appeler *le fléau de Dieu*. Et combien de misères, de sacrilèges, de profanations, d'impiétés, de douleurs, d'incendies, de morts, de désolations ne causa point ce fléau terrible de la colère divine ? Les maux qu'il fit dans l'Orient et en Italie n'étant pas de mon sujet, je m'arrête à la seule Belgique.

Les Gaules étaient alors partagées, ainsi que je l'ai dit, entre les Francs, les Visigots et les Bourguignons. Le prétexte qui y attira les Huns fut la résolution, dit Priscus, qu'avait prise Attila de rétablir sur le trône les fils de Clodion. Mais il me paraît plus vraisemblable que ce fut son avarice et son insatiable cupidité. Il sortit de la Pannonie avec une armée forte de sept cents mille hommes, traversa l'Allemagne sans opposition, arriva dans la forêt Hercynie, y fit construire un grand nombre de bateaux pour passer le Rhin et entra l'an 450 dans la Belgique comme un torrent qui ravage tout ce qu'il rencontre sur son passage.

Les premières villes qui ressentirent le poids de sa fureur furent Strasbourg, Worms et Mayence. Il tomba la veille de Pâques sur Metz qui avait jusqu'alors échappé à tout ravage. Il la désola, tua le peuple, massacra inhumainement les prêtres du Seigneur au pied des autels, égorga les femmes et les filles, profana sans respect la sainteté du sanctuaire et mit le feu à la ville qui fut dévorée par les flammes, à la réserve de l'oratoire de saint Étienne, suivant la prédiction de saint Servais. De là, Attila vola jusqu'à Orléans.

Les Francs, les Visigots et les Bourguignons, aussi bien que les Romains, effrayés de la rapidité de ses conquêtes, se liguèrent ensemble pour les arrêter. On sera sans doute surpris de voir des nations, si divisées entre elles, se réunir tout-à-coup et être animées d'une haine commune contre un ennemi qui ne leur devint commun que parce qu'il était trop puissant. Mais telle est la vicissitude des choses : tout cède à l'intérêt ; et le péril ou la crainte de perdre ses État à la vue d'un danger inévitable, réunissent ordinairement des ennemis irréconciliables en toutes autres choses. Aétius, chef de cette ligue, rassembla ses alliés et ses troupes les plus aguerries. Il marcha contre Attila, lui fit lever le siège d'Orléans et l'obligea à se retirer dans la Gaule Belgique. Le général romain l'y poursuivit avec les rois confédérés et le força d'en venir à un combat.

Attila ne pouvait s'y résoudre ; et soit qu'il ne comptât point assez sur la valeur de son armée, soit qu'il eut un présentiment de son infortune, il consulta ses devins et ceux-ci lui annoncèrent la perte du chef des ennemis qui ensanglanterait sa victoire par sa mort. Le roi des Huns le souhaitait avec ardeur ; et il n'en fallut pas davantage pour le déterminer à accepter la bataille ; mais afin que la nuit pût la terminer, en cas d'une défaite, il ne la commença qu'à trois heures de l'après-midi.

Ce fut dans les champs catalauniens ou mauriaques, l'an 451, qu'elle se donna. Théodoric, roi des Visigots, commandait l'aile droite, Aétius la gauche et Sangiban, chef des Alains, avec les Francs, était au centre. Les généraux, persuadés par une longue expérience, que d'ôter aux lâches les moyens de fuir, c'était les mettre dans la nécessité ou de vaincre, ou de mourir, entourèrent leur camp de troupes fidèles afin de forcer les fuyards à retourner au combat. Le succès d'une si sage précaution fit voir combien elle était nécessaire. Du côté des Huns, Attila occupait le centre d'où il pouvait aisément donner ses ordres et pourvoir à tout. Les Ostrogots, les Gépides et d'autres nations innombrables, tributaires ou alliées, formaient les deux ailes.

Une petite colline, au milieu de cette vaste plaine, ouvrit le combat. Attila détacha quelques cohortes afin de s'en emparer ; mais Aétius l'avait prévu et en était le maître. Il repoussa les Huns, les poursuivit à quelque distance et en tua un grand nombre. Ce mauvais succès ébranla les rangs et y mit le désordre. Attila s'en aperçut, mais il ranima ses soldats et leur parla de la sorte : « Quoi ! Après tant de nations vaincues, sera-t-il nécessaire de vous rappeler le souvenir de votre ancienne bravoure ? Regardez vos ennemis, ils cherchent déjà les hauteurs pour y creuser leurs tombeaux.

Les Romains ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois ; c'est les vaincre que de les blesser. Rompez les Alains, terrassez les Visigots, abattez les Francs, et cette multitude effroyable d'alliés disparaîtra comme des atômes devant vous. Que personne ne se rebute : voilà le champ où vous vous enrichirez de butin. Marchez sur mes pas, je courrai le premier tous les périls ; et malheur à quiconque restera en arrière.»

Après cette courte harangue, les Huns reprennent cœur et se précipitent comme des furies sur les ennemis. Alors on ne connut plus de danger ; tout se mêle, tout combat ; on s'attache homme à homme et on ne veut rien perdre de son terrain. Le courage des uns augmente par le désespoir d'échapper, et la vue d'une mort inévitable en fait perdre la crainte aux autres ; on marche sur des tas de cadavres ; des ruisseaux de sang coulent ; et un spectacle si cruel, au lieu d'inspirer quelque horreur, anime de plus en plus les combattants. L'acharnement est universel ; on ne fait aucun quartier. Aétius remplit tous les devoirs de capitaine et de soldat. Théodoric et Mérovée encouragent leurs troupes par leur valeur plus que par leurs harangues et tuent de leurs mains tout ce qui se présente devant eux. Jamais, si l'on en croit les historiens, l'antiquité n'avait vu de bataille, ni plus opiniâtre, ni plus sanglante. Un ruisseau qui serpentait le long de cette plaine ne fut pas seulement teint de sang, mais il en regorgea et s'enfla en peu d'heures comme un torrent.

Tandis que Théodoric, roi des Visigots, combattait vaillamment, il fit une chute de cheval, fut foulé aux pieds et mourut sur la place. Les Visigots, pour venger sa mort, se séparent des Alains, courent sur les Huns en désespérés, les enfoncent, se font jour au travers des plus épais bataillons et pénètrent jusqu'à Attila, résolus à le tuer. Ce dessein leur aurait réussi si Attila eut fait ferme. Mais de peur d'être enveloppé, il s'enfuit dans son camp qu'il avait entouré de quantité de chars et de chariots, selon la coutume, et s'y renferma ; trop heureux de trouver à propos ce rempart pour se dérober à la fureur de ceux qui le poursuivaient !

La nuit fit cesser le carnage. Thorismond, fils de Théodoric, qui avait défendu la colline avec Aétius, s'égara pendant les ténèbres ; et croyant retourner dans son camp, se trouva au milieu d'un gros d'ennemis. Il y combattit en danger de sa vie, jusqu'à ce qu'aidé du secours des siens, il s'en tirât heureusement sans autre malheur qu'une légère blessure. Aétius courut plus d'un péril, de même que Mérovée. Mais toutes les hostilités étant finies, on passa le reste de la nuit sous la garde des boucliers. Ce ne fut qu'au point du jour que les Romains connurent que la victoire était de

leur côté. Le champ de bataille était couvert de corps morts, et Attila n'osait sortir de ses retranchements.

Cependant, il y faisait bonne contenance ; ses soldats y jetaient de grands cris, sonnaient de la trompette et tout retentissait de leurs clameurs. Semblable à un lion qui se voyant enveloppé de filets, remplit les montagnes voisines de ses rugissements, le formidable Attila, au désespoir de sa défaite, cherchait en vain à intimider les victorieux. Ceux-ci délibérèrent s'ils le bloqueraient pour le faire périr de faim ou s'ils hasarderaient un second combat. Mais Aétius désapprouva l'un et l'autre de ces desseins. On convint donc qu'il était plus expédient, pour le bien des Gaules, de se contenter du présent avantage que de s'exposer à tout perdre ; qu'Attila battu serait forcé de retourner dans son pays et que sa retraite était la victoire la plus complète qu'on pouvait espérer.

Ce conseil parut le plus sage et on le suivit. Alors les victorieux s'occupèrent à rendre les derniers devoirs à leurs morts. On trouva parmi les cadavres celui de Théodoric ; les Visigots l'emportèrent à la vue des Huns avec une pompe funèbre qui fit connaître l'estime qu'on faisait de son mérite et la douleur qu'on ressentait de sa perte. Attila cependant tremblait dans ses retranchements ; et dans l'appréhension d'y être forcé, il fit, dit-on, construire une pile avec les selles des chevaux, déterminé à y mettre le feu et à s'y brûler pour qu'il ne fût point dit qu'un roi si fameux, maître de tant de nations, était tombé vif entre les mains de ses ennemis.

Mais quand il vit qu'on ne s'y préparait pas, il sortit de son camp et reconduisit, avec plus de chagrin que de gloire, les malheureux restes de son armée en Pannonie. Ce lion, acharné au carnage et devenu plus furieux par ses blessures, revint une seconde fois dans les Gaules, où Thorismond le défit derechef l'an 454. Ensuite, il mourut d'un vomissement de sang pour avoir pris trop de vin dans une débauche de table, en solennisant son mariage.

Aétius, craignant qu'après cette victoire les alliés ne s'emparassent de quelques nouvelles provinces, les renvoya sous prétexte d'amitié. C'était une adroite politique du général romain qui ne se sentait pas assez fort pour leur résister et qui, s'étant servi d'eux à propos, devait s'en défier pour se conserver les villes fidèles. Dans cette fameuse journée, dit Jornandes, il y eut cent soixante mille hommes de tués, sans y comprendre quinze mille Francs et Gépides, qui moururent la veille de leurs blessures mutuelles. Idace fait monter le nombre des morts à trois cents mille ; ce qu'il y a de vrai, c'est que le carnage fut horrible et la victoire glorieuse.

Les services du grand Aétius furent mal payés ; car lorsqu'il fut de retour à Rome, Valentinien III, séduit par les intrigues de Maxime, sénateur romain et puis tyran, en conçut de tels ombrages, qu'il le fit assassiner dans son palais avec son ami Boèce. Ainsi périt le vainqueur d'Attila, le soutien de l'Empire d'Occident et la gloire de Rome. Avec lui périt l'Empire des Gaules qui échappa pour toujours aux Romains. Ses amis vengèrent sa mort sur l'assassin ; mais ils ne lui rendirent pas la vie, et depuis ce temps, tout alla de mal en pis.

Voilà quelle était la malheureuse constitution de Rome. Elle faisait mourir ses plus braves capitaines ; elle trempait ses mains dans le sang de ses empereurs ; elle sacrifiait à de simples soupçons des citoyens innocents ; elle avait recours à la tyrannie des étrangers pour hâter sa ruine ; et elle se servait des barbares pour fomenter ses propres divisions. Ses trésors étaient épuisés, ses légions mal disciplinées, ses finances mal administrées, ses officiers mal récompensés ; et tout cela ne pronostiquait qu'une ruine prochaine. Dieu l'avait ainsi décrété ; et comme cette République, par sa concorde et son union, s'était élevée au suprême degré de la gloire, elle devait, par ses divisions et ses guerres intestines, tomber dans le mépris et rentrer dans le néant. Telle fut en effet sa destinée, et l'événement, comme je vais le dire, ne l'a vérifié que trop.

Mérovée, roi des Francs et tige de la première race, mourut vers l'an 456. Son fils Childéric, ou Chilpéric, prit en sa place les rênes du gouvernement. Le nouveau roi, livré à la vivacité de l'âge et au feu de la jeunesse, s'abandonna à de honteux plaisirs qui furent cause que ses sujets, scandalisés de ses mœurs déréglées, le chassèrent du Royaume. Il se retira auprès de Basin, roi de Thuringe. Mais, avant sa retraite, il se confia à Winomad, son ami, seigneur de grande autorité parmi les Francs, et le chargea de procurer son rappel. Il coupa en deux une pièce d'or, dont il retint la moitié et laissa l'autre à son ami, en lui faisant promettre qu'il la lui renverrait lorsque le temps serait venu de remonter en toute sûreté sur le trône.

Winomad ménagea bien ses intérêts. Il engagea les Francs à élire pour roi Égidius, patrice romain, à qui il persuada sous divers prétextes de se défaire des principaux seigneurs qu'il savait être contraires à Childéric. Par cet artifice, il rendit Égidius odieux. Cependant, son règne fut très utile à la religion chrétienne, car ce prince, dit Paulin, grand par sa valeur, mais plus grand par sa piété et sa foi, rétablit la religion dans son premier lustre et l'Église dans son autorité. Il anima les évêques à combattre les erreurs et les soutint de tout son pouvoir. Il remit, entre les chefs et les membres,

cette communication si nécessaire à la hiérarchie ecclésiastique ; et saint Léon, qui remplissait en ce temps la chaire de Souverain Pontife, fit célébrer plusieurs synodes dans les Gaules. Non content de ces témoignages de son attachement à la Foi, Égidius répara des églises abattues ou ruinées, en construisit de nouvelles et fit plusieurs autres œuvres qui lui ont mérité les éloges des plus grands saints.

Ce fut aussi sous sa protection royale que les moines de saint Jean l'Évangéliste à Trèves, délivrés des tempêtes dont il avaient été accueillis, reprirent comme auparavant le train de la vie monastique qu'ils n'avaient interrompu que par une triste nécessité.

Winomad néanmoins, qui ne laissait échapper aucune des occasions qu'il croyait favorable pour procurer le retour du roi exilé, représenta à la nation, qui se plaignait des duretés d'Égidius, qu'on avait eu tort de chasser Childéric ; que ce prince avait pour elle toute l'affection d'un bon père ; qu'il était maintenant aussi réglé dans ses mœurs qu'elles lui avaient auparavant paru dissolues ; et qu'il y allait de sa gloire de le rappeler. Ces représentations eurent leur effet et on décréta son rappel au bout de huit ans d'exil.

Winomad, sans perdre de temps, renvoya à Childéric la moitié de la pièce d'or qu'il en avait reçue, et lui fit dire : *Revenez en maître désiré et régnez heureux*. Childéric se mit en chemin et arriva bientôt au château de Bar où les principaux d'entre les Francs l'attendaient et où ils le reçurent avec des démonstrations d'une joie extraordinaire. Les réjouissances y furent publiques et l'espérance d'un règne glorieux lui gagna l'affection des peuples et fit oublier la honte de sa vie passée. Dès que Childéric se revit sur le trône, il assembla une armée pour s'y affermir ; il alla attaquer Égidius, le battit et l'obligea à se retirer à Soissons. Peu satisfait de cette première victoire, il s'empara de Metz, de Trèves et de Cologne, y tua tout ce qui était attaché au parti des Romains et étendit de beaucoup les limites de la domination des Francs.

On ne peut déterminer au juste quelle était alors son étendue, mais s'il est permis dans des faits si obscurs de donner quelque chose à la conjecture, elle comprenait les provinces qu'on appelle aujourd'hui la Gueldre, le Brabant, la Flandre, le Tournaisis, l'Artois, la Picardie, le Vermandois, le Hainaut, le Namurois, le Limbourg, le Luxembourg, la Lorraine, les trois évêchés, Juliers, Cologne, Trèves et Tongres. C'est ainsi que s'élevait peu à peu une nouvelle Monarchie sur les débris du plus formidable Empire du monde ; mais l'humiliation des uns, comme il arrive dans les grandes

révolutions d'État, faisait la gloire et le bonheur des autres.

Égidius mourut à Soissons. Prince aussi religieux que brave, et qui méritait un plus long règne. Childéric avait épousé Basine, que les uns disent avoir été la femme du roi de Thuringe et les autres sa fille ; de ce mariage naquit le grand Clovis, premier roi chrétien de la nation, illustre par sa valeur et par ses conquêtes. Ni le lieu, ni l'année de sa naissance ne sont pas certainement connus. On croit qu'il naquit en 567 à Tournai parce que Childéric en avait fait sa place d'armes. Il y tenait aussi sa cour et y mourut en 482, après vingt-six ans de règne.

On trouva l'an 1653, près de l'église Sainte-Brice, son sépulcre avec les ornements royaux et plusieurs antiquités, dont Chifflet a fait la description. Childéric, quoique païen, aimait les chrétiens et les protégeait. Cette bienveillance des rois des Francs, que nous appellerons dans la suite Français, selon l'usage, fut cause que les Gaulois préférèrent leur domination à celle des autres barbares ; jusque là qu'ils leur ouvraient volontiers les portes de leurs villes, persuadés que la religion, au lieu de souffrir quelque dommage, en recevrait avec son accroissement plus de gloire.

Clovis était âgé de quinze ans lorsqu'il monta sur le trône. Il vécut les quatre premiers en paix, se contentant de s'exercer dans le métier des armes et de se préparer à conquérir de nouvelles provinces. Lorsqu'il s'en crut en état, il alla fondre sur Siagrius, fils d'Égidius, lui livra bataille et l'obligea de s'enfuir vers Toulouse chez Alaric, roi des Visigots. Clovis le répéta fièrement, avec menaces de porter ses armes jusqu'en Aquitaine, au cas de refus. Alaric, qui ne voulait pas se brouiller avec un jeune conquérant, soit crainte, soit politique, renvoya ce malheureux prince chargé de chaînes, et le roi français l'ayant enfermé dans un cachot, l'y fit décapiter.

Alors Clovis se vit maître du Royaume de Soissons et le réunit à son domaine. Par là, les Romains furent dépossédés de toute juridiction dans les Gaules. Cette révolution arriva cinq cent quarante-deux ans après que César en eut fait la conquête ; auquel temps les Gaules se trouvaient partagées entre les Français, les Visigots, les Bourguignons et les Allemands. Les Français possédaient tout le terrain qui est entre le Rhin et la Loire, l'Océan et la Marne. Les Bourguignons, depuis leur entrée dans l'Allemagne première, avaient fondé le Royaume de Bourgogne et occupaient Langres, le pays des Séquaniens, des Helvétiens et Vienne jusqu'aux Alpes. Les Visigots s'étendaient de la Loire aux Pyrénées et du Rhône à l'Océan. Quelques colonies d'Allemands s'étaient nouvellement établies du côté de Mayence et de Strasbourg. Voilà le commencement de la Monarchie fran-

çaise dont les souverains ont mérité, par leur piété, les titres glorieux de fils aînés de l'Église et de rois très chrétiens.

Quelque considérable que fut la portion des Français, elle ne suffit pas à un jeune héros qui n'avait pas moins d'ambition que ses prédécesseurs et qui était résolu de pousser ses conquêtes plus loin qu'eux et de les étendre sur toutes les Gaules ; mais avant que d'en venir là, Clovis prit le parti de se marier. Ce mariage était de l'ordre de la Providence et Dieu lui destinait une épouse catholique et chrétienne, digne de lui, aussi vertueuse que belle, élue pour procurer sa conversion et pour faire son bonheur avec celui de ses sujets : c'était la sage Clotilde, issue du sang des rois bourguignons.

Des ambassadeurs, dit Grégoire de Tours, que Clovis avait envoyés en Bourgogne, où était élevée cette princesse, en firent à leur retour un portrait si avantageux, que le jeune monarque l'aima avant que de la connaître. Il la demanda en mariage à Gondebaud, oncle de Clotilde ; et celui-ci, honoré d'une telle alliance, y consentit. On reçut la princesse à Soissons avec tous les honneurs dus à son rang ; mais à sa vue, Clovis prisait plus cette conquête que toutes celles qu'il aurait pu faire sur ses ennemis. On y célébra ce mariage en 493 et il fut béni d'une heureuse fécondité.

Cependant Clotilde regardait sa grandeur avec mépris et ne s'estimait heureuse qu'autant que son élévation la mettait à portée d'obtenir la conversion du roi et celle de son Royaume. Voilà quel était le plus ardent de ses désirs. Cette princesse, quoique nourrie dans une cour arienne, avait échappé à la séduction et vivait selon les plus pures maximes de la religion catholique dont elle faisait une profession ouverte, sans que Clovis y trouvât à redire. Elle sut même ménager avec tant d'adresse l'humeur et l'esprit du roi, qu'elle en demeura toujours maîtresse. Mais comme il tardait à se convertir, elle ne cessait de prier. Elle pleurait, elle jeûnait, elle pratiquait diverses mortifications, elle faisait de grandes aumônes et intéressait toutes les personnes de piété à seconder ses vœux. Enfin, Dieu lui accorda la faveur qu'elle demandait avec des empressements si vifs, et voici à quelle occasion.

Les Allemands avaient forcé les barrières du Rhin et cherchaient à s'établir en Alsace, croyant avoir le même droit que les autres de profiter des dépouilles de Siagrius. Mais Clovis, qui regardait cette province comme une partie de son Royaume, se mit en devoir de les en chasser. Il vint les y attaquer avec une armée puissante. Le combat fut très sanglant et tout l'avantage tourna du côté des Allemands ; en sorte que Clovis désespérait

de pouvoir rallier ses troupes enfoncées et il voyait avec douleur qu'elles commençaient à fuir.

Dieu attendait ce moment pour triompher de son attachement aux idoles. Car dans une si fâcheuse extrémité, le roi élève les mains au Ciel et dit à haute voix : « Seigneur Jésus-Christ, que Clotilde dit être le Fils de Dieu vivant, qui aidez ceux qui vous réclament et qui accordez la victoire à ceux qui espèrent en vous, je vous invoque maintenant ; et si vous me faites triompher de mes ennemis, je croirai en vous et je me ferai baptiser en votre nom. »

À peine eut-il prononcé cette prière que ses soldats, revenus de leur frayeur, reprirent courage et retournèrent comme des lions au combat. Ils courent sur les Allemands, les rompent et les mettent en fuite. On en fit un carnage qui ne cessa qu'après qu'ils eurent mis les armes bas et qu'ils se furent entièrement soumis au roi de France. Cette bataille se donna près du Rhin en 496 et la victoire miraculeuse de Clovis lui assura l'Alsace et le fit chrétien.

Il manda à Clotilde le vœu qu'il avait fait. À cette nouvelle, la reine fut transportée de joie, et aussitôt elle en fit rendre à Dieu des actions de grâces par tout le Royaume ; elle appela saint Remi, évêque de Reims, à la cour, félicita son mari de son vœu de conversion, avec les sentiments de la plus douce allégresse ; et lorsqu'il fut suffisamment instruit, elle voulut prendre elle-même le soin des préparatifs nécessaires aux cérémonies de son baptême. Le baptistère fut orné des plus riches tapisseries, les rues et les places publiques tendues ; et le jour si désiré étant venu, Clotilde continua, par de ferventes prières, à remercier Dieu de ce qu'il avait regardé et son mari, et son Royaume, d'un œil de miséricorde.

Alors le nouveau Constantin, dit Grégoire de Tours, approcha des saints fonts avec respect ; il y fit sa profession de Foi, brûlant d'envie d'effacer les souillures de son âme et de devenir, par la grâce du baptême, une nouvelle créature. Saint Remi, ce vénérable vieillard, le lui conféra en présence de toute la cour et lui dit : *Courbez la tête, humble Sicambre, adorez ce que vous avez brûlé, et brûlez ce que vous avez adoré.* Paroles par lesquelles le saint évêque lui faisait entendre le changement mystérieux que la vertu du baptême allait opérer en lui.

Aimoin fait mention d'un miracle qu'on dit être arrivé en cette cérémonie. Le prêtre, selon lui, dépositaire du Saint-Chrême, se trouva tellement arrêté par la foule, qu'il ne put la percer. Mais Dieu y pourvut ; car un esprit céleste en forme de colombe descendit tout-à-coup d'en haut

avec une petite fiole dans le bec, qu'il remit entre les mains de l'évêque. À ce spectacle, tous furent saisis de respect et d'admiration ; Clovis lui-même en remercia Dieu et reçut le Baptême avec une gaieté de cœur inexprimable.

On baptisa avec lui deux de ses sœurs encore païennes, nommées Alboflède et Lenthilde ; trois mille Français, du nombre de ses plus braves soldats, reçurent aussi la même grâce, et ensuite tout le Royaume se convertit. C'est ainsi que la Foi catholique monta sur le trône de France. Car il est bon de remarquer qu'en ce temps, les Bourguignons et les Visigots étaient ariens, comme je l'ai dit ; mais Clovis, par des instructions orthodoxes de saint Remi et par l'exemple de la reine Clotilde sa femme, avait la gloire d'être le seul souverain catholique dans les Gaules. Cette vraie Foi le rendit plus pur et plus saint ; son union conjugale avec Clotilde en devint plus parfaite, et tous deux concoururent à maintenir dans leurs États la catholicité et à en bannir les erreurs. Depuis ce temps-là, nul de leurs successeurs ne s'en est départi, et l'Église de France, sous leur protection, a toujours triomphé des hérésies qui ont voulu troubler la paix du Royaume et corrompre la foi des peuples.

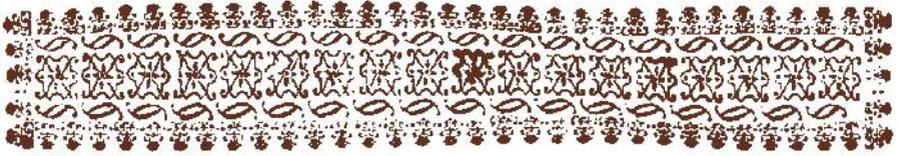
Clovis eut encore plusieurs guerres avec les Thuringiens, les Bourguignons et les Visigots. Armé de sa francisque, il tua deux princes de sa nation qui régnaient à Cologne et à Cambrai ; par là, il réunit toutes les Gaules à son domaine et il en fut le seul monarque. Après beaucoup d'actions mémorables, ce grand roi, âgé de 45 ans, mourut à Paris l'an 509, le 27 novembre selon la chronologie de Henschenius. Il fut enterré dans l'église des Saints-Apôtres qui est aujourd'hui celle de Sainte-Geneviève, laquelle il avait fait bâtir, à la prière de la reine Clotilde. Héros recommandable par sa rare valeur, mais plus estimé par la double gloire d'avoir été le fondateur de la Monarchie française et le premier roi chrétien.

Clotilde lui survécut longtemps ; mais elle se retira à Tours, près du tombeau de saint Martin, où elle finit ses jours dans les exercices continuels de la piété. Elle laissa de son mariage trois fils : Clodomir, Childebert et Clotaire, qui partagèrent entre eux le Royaume. Ce partage fut une source féconde de guerres civiles. Childebert eut le Royaume de Paris ; Clotaire celui de Soissons, et Clodomir régna à Orléans. Ces princes, souvent divisés, causèrent beaucoup de chagrins à leur sainte mère, et elle se vit plus d'une fois obligée de quitter sa chère solitude pour les réunir.

Quant à Thierry, fils d'une concubine que Clovis avait entretenue avant son mariage, il fut déclaré roi d'Austrasie et alla demeurer à Metz, dont il

fit sa capitale. C'est ici que mon histoire, plus resserrée dans son centre, n'aura besoin d'aucun écart pour être diversifiée, ni d'aucun fait étranger pour être abondante. Tout ce que j'ai dit néanmoins n'a servi qu'à répandre plus de jour sur ce que j'écris ; et ce sont des événements liés si nécessairement avec ce qui doit suivre, qu'à moins de donner une histoire mutilée, je n'ai pu ni dû les omettre.





# DISSERTATIONS SUR DIVERSES MATIÈRES HISTORIQUES

ADRESSÉES À UN GENTILHOMME  
DU DUCHÉ DE LUXEMBOURG



*DISSERTATION PREMIÈRE*

## SUR LA VRAIE ÉPOQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA RELIGION CHRÉTIENNE DANS LA BELGIQUE



EST une grande controverse, agitée parmi les savants, si le christianisme a été prêché dans les Gaules par les disciples des apôtres ou si l'on doit en rapporter l'établissement au milieu du deuxième ou troisième siècle. Quoique j'aie déjà traité en passant cette matière, je n'ai pu l'épuiser à cause des difficultés qui s'y rencontrent. C'est pourquoi, j'entreprends ici de le faire, et c'est ce qui me fournira occasion de confirmer un des points les plus intéressants de mon histoire.

Pour y garder quelque méthode, je le divise en deux propositions. Je montrerai en premier lieu que la religion chrétienne a été prêchée et reçue dans les Gaules avant le deuxième et troisième siècles ; et en second lieu, je ferai voir qu'elle a été établie dans la Belgique, et plus particulièrement à Trèves, par les disciples immédiats des apôtres.

## PREMIÈRE PROPOSITION

### ***La religion chrétienne a été reçue et prêchée dans les Gaules dès le premier siècle.***

LES écrivains, qui rejettent l'établissement de la religion chrétienne après le premier siècle, prétendent s'appuyer de deux textes : l'un de Sulpice Sévère et l'autre de Grégoire de Tours ; et pour leur donner plus de poids, ils traitent de fausses et de populaires, les traditions qui enseignent le contraire. Mais il s'en faut que leur opinion ait la probabilité qu'ils lui donnent. J'en appelle au jugement d'un lecteur équitable, qui cherche la vérité et qui, se dépouillant de tout préjugé, la fuit quand il l'a découverte.

Sulpice Sévère, en parlant de la cinquième persécution qui commença en 177 sous Marc Aurèle, fils d'Antonin, dit qu'on vit alors pour la première fois des martyrs dans les Gaules ; la religion chrétienne, continue-t-il, ayant été reçue plus tard au-delà des Alpes. *Sub Marco Aurelio Antonini filio, persecutio quinta agitata, ac tùm primùm intrâ Gallias Martyria visa, seriùs trans Alpes Dei Religione susceptâ.*

Grégoire de Tours semble le confirmer dans son Histoire des Francs, où il marque que sous le consulat de Dèce et de Gratus, l'an 250, sept évêques furent ordonnés et envoyés dans les Gaules pour y prêcher la Foi. Que Gatien fut destiné à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Saturnin à Toulouse, Denis à Paris, Austrémoine à Clermont et Martial à Limoges. *Decii tempore septem viri Episcopi ordinati, ad prædicandum in Gallias missi sunt ... Turonicis Gatianus Episcopus, Arelatensibus Trophimus Episcopus, Narbonæ Paulus Episcopus, Tolosæ Saturninus Episcopus, Parisiacis Dionisius Episcopus, Arvernus Stremonius Episcopus, Lemovicinis Martialis est destinatus Episcopus.*

Or deux autorités si respectables, concluent-ils, ne prouvent-elles pas que le christianisme n'a été annoncé dans les Gaules qu'aux temps de Marc Aurèle ou de l'empereur Dèce ? Je vais examiner ces textes et j'espère d'en démontrer que le précieux raisonnement qu'on en tire est très faible quand on approfondit la matière.

Lorsque Sulpice Sévère assure qu'on vit pour la première fois des martyrs dans les Gaules, sous Marc Aurèle, *tùm primùm intra Gallias Martyria visa*, il ne parle que des martyrs d'éclat qu'on n'y avait point vus avant cet empereur, comme à Rome et ailleurs sous Néron, Domitien et Trajan. Il veut en rendre raison et dit, sans y avoir beaucoup réfléchi, que la religion chrétienne avait été reçue plus tard au-delà des Alpes, *seriùs trans Alpes Dei Religione susceptâ*. Si on pèse bien ses paroles, on se persuadera que tel est

le sens ; il ne dit pas que la religion y fut prêchée plus tard, mais uniquement embrassée plus tard, *serius Religione susceptâ*, à cause que quelques-uns sont d'avis qu'elle y fit peu de progrès dans les commencements.

Le même écrivain avoue dans le même texte que sous Marc Aurèle il y a eu des martyrs dans les Gaules ; il y avait donc des chrétiens pour souffrir ce martyre, et par conséquent le christianisme y avait été embrassé. N'est-ce point là une preuve que la religion y avait été prêchée et reçue longtemps avant Marc Aurèle ? Car la détermination de mourir, plutôt que de renoncer à la Foi, suppose une persuasion de la sainteté de cette Foi et de ses maximes. Or tout cela ne s'acquiert pas en un jour, à moins que ce ne soit par l'effet d'une grâce toute particulière, grâce que Dieu n'accorde qu'à peu d'élus ; grâce du martyre qui n'est pas commune ; et lorsqu'il en favorise quelques fidèles, ce n'est ordinairement qu'après qu'ils s'en sont rendus dignes par une longue suite de bonnes œuvres ou par une pratique constante des vertus de l'Évangile.

La cinquième persécution, dit Sulpice Sévère, éclata sous Marc Aurèle, *sub Marco Aurelio, Antonini filio, persecutio quinta agitata*. Elle fut si violente et si générale, qu'Eusèbe marque dans sa chronique que la terre gauloise fut teinte du sang des chrétiens, et qu'on conservait soigneusement par écrit les combats de ces glorieux athlètes. *Plurimi in Galliâ gloriosè ob Nomen Christi interfecti ; quorum usque in præsentem diem condita libris certamina perseverant*. Elle commença par Lyon et par Vienne, et on y chargea les chrétiens de noires calomnies qui furent suivies des plus sanglants outrages ; on les insultait partout où ils osaient paraître : on pillait leurs biens et leurs maisons, et on les poursuivait à coups de pierres. On n'avait jamais rien vu de pareil, et les chrétiens souffraient ces outrages avec douceur et avec humilité. Mais ne sont-ce point là des martyres inouïs jusqu'alors dans les Gaules, des martyres d'éclat qui ne détruisaient pas des martyres antérieurs et moins cruels que ceux dont parle Sulpice Sévère.

Les martyrologes font commémoration de saint Photon, évêque, d'Atale, d'Alexandre, de Mature, de Sancté, de Blandine, de Valérien et de quarante-huit autres, que le glaive de cette persécution moissonna. Les uns furent égorgés dans l'amphithéâtre ; les autres tués à coups de poing et de pieds ; ceux-ci brûlés et rôtis vifs ; ceux-là suspendus à des poteaux et exposés aux morsures des bêtes, dans lesquels supplices ils expirent pour le Nom de Jésus-Christ. Les Églises de Lyon et de Vienne écrivirent la relation de leurs combats aux Églises d'Asie ; et Eusèbe nous a transmis leur lettre qui sera à jamais un monument de la gloire et de l'héroïsme de

ces généreux Gaulois.

Mais parce que c'est la première relation que nous avons par écrit de ceux qui sont morts pour la Foi dans nos contrées, s'ensuit-il qu'il n'y en ait point eu d'autres avant eux ? Et peut-on légitimement en conclure que la religion chrétienne n'y ait pas été reçue qu'au temps de Marc Aurèle ? Non, car il est certain que plusieurs ont été suppliciés en haine du christianisme, sans qu'on sache, par le défaut d'écrivains, ni leurs noms, ni les circonstances de leur martyre. D'ailleurs, un argument négatif n'a nulle force ; et bien des faits ont échappé aux recherches et à la connaissance de Sulpice Sévère qui, au jugement de quelques criminels, se trompe dans son texte en mettant la *cinquième* pour la quatrième persécution.

Quant au témoignage de Grégoire de Tours, cet auteur nous est plus favorable qu'opposé. Car en accordant que sous l'Empire de Dèce, on envoya sept évêques dans les Gaules pour la propagation de la Foi, ce n'est point dire qu'on n'y en envoya pas au temps des apôtres ! Le contraire paraît par l'aveu de Grégoire de Tours même qui reconnaît que saint Photin et saint Irénée, évêques de Lyon, avaient été couronnés du martyre plus de cinquante ans avant Dèce. Il dit que saint Clément, successeur de saint Pierre au Pontificat, avait destiné Eutrope à Saintes, et qu'Ursin, évêque de Bourges, était de la même consécration. Ce qu'il y a de plus particulier, il confesse dans son premier Livre des Miracles, que Saturnin a été sacré évêque de Toulouse par les disciples des apôtres ; et dans son histoire, il le fait arriver cent cinquante ans plus tard. Était-ce le même Saturnin, ou est-ce le même Grégoire de Tours qui parle ?

Quoi qu'il en soit de ces contradictions, la mission des sept évêques au temps de Dèce n'a été que pour fonder de nouvelles Églises, ou en remplir de vacantes. Et s'il y a eu alors un second Saturnin à Toulouse et un second Denis à Paris, ils étaient différents de ceux qui en ont été les premiers pasteurs.

De plus, il paraît que Grégoire de Tours s'est mépris sur Trophime d'Arles. Car selon une tradition ancienne et universellement reçue, dit le père Longueval, Arles est la première Église des Gaules. C'est sur ce principe que le pape saint Zosime fonde les privilèges qu'il lui accorde ; et ce fut là le motif de la requête que les évêques de la province présentèrent à saint Léon pour le supplier de les confirmer. *Toute la Gaule sait, disent-ils, et la sainte Église romaine ne l'ignore pas, qu'Arles, la première ville des Gaules, a mérité de recevoir de saint Pierre saint Trophime pour évêque, et que c'est de cette ville que le don de la Foi s'est communiqué aux autres provinces des Gaules.* Comment

donc Grégoire de Tours a-t-il pu dire que saint Trophime ne fut envoyé à Arles qu'au milieu du troisième siècle ? Mais si cet écrivain s'est mépris dans ce fait, pourquoi ne pourrait-il pas s'être trompé dans d'autres ?

Pour appuyer mon opinion de manière à ne pas souffrir de réplique, je vais rapporter les témoignages des saints pères, plus voisins des apôtres que Sulpice Sévère et que Grégoire de Tours ; par conséquent dont l'autorité doit être d'autant plus respectable qu'elle est plus ancienne. Je commence par saint Cyprien.

Ce saint père écrit en 255 au pape Étienne et le conjure d'ordonner aux évêques des Gaules de ne pas permettre que l'opiniâtre et le superbe Marcien (il était évêque d'Arles), ennemi de la charité et de la concorde fraternelle, insulte plus longtemps au corps épiscopal, dont il se vante d'être séparé par sa communion avec Novatien. *Quapropter facere te oportet plenissimas Epistolas ad Coëpiscopos nostros, in Galliis constitutos, ne ultra Marcianum, pervicacem & superbum, & divinæ pietatis, ac fraternæ salutis inimicum, Collegio nostro insultare patiantur, quod necdum videatur à nobis abstensus, qui jam pridem jactat & prædicat quòd Novatiano studens, à Communionem se nostrâ segregaverit.*

Selon ce passage, il y avait dès l'an 255 des évêques dans les Gaules. Il y en avait même qui enseignaient et adoptaient les dogmes pernicieux de Novatien, et on supplie le pape d'y apporter les remèdes convenables. N'est-ce point une preuve que longtemps avant Dèce, le christianisme y était reçu ? Car Marcien n'était pas le premier évêque d'Arles, c'était saint Trophime, comme je l'ai dit ; et quand Marcien l'eût été, il lui aurait fallu beaucoup de temps pour fonder son Église ; ce qui suppose toujours que cette fondation a été avant le milieu du troisième siècle.

On voit dans le livre que Tertullien, maître de saint Cyprien, publia contre les juifs l'an 200, avec quelles bénédictions la foi en Jésus-Christ avait été prêchée et embrassée par différents peuples de l'Univers. Ce saint père comprend les Gaules dans l'énumération qu'il en fait. « Déjà, dit-il, toutes les Espagnes croient en Jésus-Christ ; les provinces des Gaules et de la Bretagne, inaccessibles aux armées romaines, les Sarmates, les Daces et les Germains sont soumis à son Empire. » *In Christum jam credere Hispaniarum terminos omnes, Galliarum diversas nationes, & Britannorum inaccessa Romanis loca Christo jam subdita, Sarmatarum item, Dacorum, & Germanorum.*

Ce ne fut point dans l'espace d'une année que la religion fit de si merveilleux progrès ; il fallut du temps pour faire revenir les peuples de leurs préjugés, pour déraciner les anciennes superstitions et faire embrasser une morale si contraire aux passions et si éloignée des sens. Cependant, avant

le troisième siècle, les apôtres et leurs disciples avaient déjà annoncé l'Évangile aux Daces, aux Sarmates, aux Germains et à des peuples chez qui les armées romaines n'avaient pu pénétrer. Quelle apparence que le même Évangile n'ait point été prêché en même temps aux Gaules ; eux qui habitaient aux portes de l'Italie ? Aussi Tertullien assure-t-il , à la conclusion des juifs, que non seulement les Gaules, mais encore d'autres nations barbares avaient plié sous le joug de la Foi : *iancessa Romanis loca Christo jam subdita.*

Je joins à Tertullien saint Irénée, évêque de Lyon, qui fleurissait vers 180. C'est un prélat qui écrit dans le sein de la Gaule et qui confirme que de son temps plusieurs Églises y étaient établies. « Les peuples, dit-il, qui parlent dans le monde tant de langues différentes, tiennent sur la Foi le même langage et ont la même tradition. Les Églises qui sont fondées dans les Germanies, en Espagne, parmi les Celtes, en Orient, en Égypte ou dans l'Afrique, ont toutes la même croyance et ne diffèrent en rien sur les mystères de la religion. » *Etsi in mundo loquelæ dissimiles sunt, sed tamen virtus traditionis una & eadem est. Et neque hæc, quæ in Germaniâ fundatæ sunt Ecclesiæ, aliter credunt, aut aliter tradunt ; neque hæc quæ in Iberis ; neque hæc quæ in Celtis ; neque hæc quæ in Oriente ; neque hæc quæ in Ægypto ; neque hæc quæ in Lybiâ ; neque hæc quæ in medio mundi sunt constitutæ.*

Sur quoi il faut remarquer que saint Irénée dit que les Germains avaient reçu la Foi ; c'est-à-dire la première et la seconde Germanie, dont Cologne et Mayence étaient les capitales ; car on sait assez que la Foi ne pénétra dans la Germanie au-delà du Rhin que quelques siècles après. Quoi de plus clair ? Et peut-on nier raisonnablement que longtemps avant l'Empire de Marc Aurèle, la religion chrétienne n'ait été prêchée et reçue dans les Gaules ?

Je puis encore me fonder sur les autorités de saint Épiphane et de Lactance, qui vivaient au IV<sup>e</sup> siècle, et qui étaient antérieurs à Sulpice Sévère et à Grégoire de Tours. Le premier assure que le ministère de la parole divine ayant été confié à saint Paul, *il l'exerça dans la Dalmatie & dans la Gaule ;* et le second, qu'après la mort de Dominien, arrivée dans le premier siècle, *il n'y avait aucun coin de la terre si reculé où la lumière de la Foi n'eût pénétré.*

Mais je voudrais savoir pourquoi les modernes, qui combattent cette vérité, veulent ôter aux Gaules la consolation d'avoir été instruites par les apôtres mêmes, ou immédiatement par leurs disciples. Est-ce incrédulité en eux ? Est-ce amour de la nouveauté ? Ou est-ce vanité, et cherchent-ils à penser mieux que les Anciens ? Quoi ! On avouera que les provinces

de l'Empire romain, l'Inde, la Scythie, l'Éthiopie et d'autres contrées ont eu le bonheur d'entendre de la bouche des apôtres les mystères de la Foi, et on refusera cette satisfaction aux Gaules ! Ces mêmes apôtres auront parcouru tout l'Orient et pénétré jusqu'aux extrémités de la terre ; mais une des principales portions de l'Occident aura échappé à leur sollicitude et sera restée dans les ténèbres de l'idolâtrie, faute de prédicateurs ! Si cela est, où est la vérité de ces oracles, que les disciples de Jésus-Christ devaient *voler comme des nues, & faire retentir leurs voix dans toutes les parties du monde ?*

On convient assez que saint Paul a prêché en Espagne, puisque dans la lettre des Romains il marque qu'il avait dessein de passer dans cette province. Mais est-il croyable qu'il n'ait pas en même temps été dans les Gaules ? Si l'on consulte la vie de cet apôtre, rapportée par les Bollandistes, Eusèbe y déclare qu'après avoir été absous et délivré de sa prison, sous l'Empire de Néron, Paul entra dans les Gaules, y annonça Jésus-Christ et convertit plusieurs idolâtres, qu'il agrégea au troupeau du Seigneur. *Eusebius dicit Paulum, cum tunc quidem causam dixisset apud Neronem, fuisse absolutum, & Dei verbum, cum esset relaxatus, Romæ agentem prædicasse totis decem annis, per quos dicitur peregrè profectus in Hispaniam, Galliam, Italiam, Christi Præco ; verbum Dei disseminasse, & multos à diis patribus abduxisse, ac gregi Dominico adjunxisse.*

Mais supposé que ce fait ne soit pas trop certain, quoique tiré d'un auteur grec, quelle apparence que saint Pierre et saint Paul, demeurant à Rome, n'aient pas pour le moins envoyé dans les Gaules quelques-uns de leurs disciples, afin d'y remplir leurs fonctions ? Peut-on le penser sans faire injure à la Providence de Dieu et sans attaquer la réputation de ces grands hommes, que le zèle de la Maison du Seigneur dévorait, et qui n'avaient rien plus à cœur que de faire connaître par toute la terre la gloire de leur divin Maître ?

Baronius, sur la foi de bons auteurs, donne le dénombrement des premiers évêques des Gaules. Il dit que, quoique par le défaut d'écrivains, on ignore les noms de la plupart des missionnaires destinés à l'Occident ; les Gaules néanmoins reconnaissaient et révéraient les suivants pour leurs premiers instructeurs, à Limoges, à Toulouse et à Bordeaux : saint Martial ; à Tongres, à Cologne et à Trèves : les saints Materne et Valère ; à Reims : saint Sixte ; à Arles : saint Trophime ; à Sens : saint Sabinien ; au Mans : saint Julien ; à Vienne et à Mayence : saint Crescent. Enfin, que ceux de Châlons honoraient pour leur fondateur : saint Memmius, ceux de Bourges : saint Ursin, ceux d'Auvergne : saint Austremoine ; ceux des Saintes : saint Eutrope, et les Germains : saint Euchaïre. *In Galii Limovi-*

*censes, Tholosani & Burdegalenses Martialem habuerunt. Tungrenses, Colonienses & Trevirenses Maternum, nec non Valerium ; Rhemenses Sixtum ; Arelatenses Trophium ; Senonenses Sabinianum ; Cenomacenses Julianum ; Vienna & Moguntia Crescentem ; Cathalauni Memmium ; Bituricenses Ursinum ; Arvernenses Austremonium ; Sanctones Eutropium ; Germani Eucharium.*

Ce témoignage, qui n'est contredit par aucune Église particulière, paraît décisif. Car le même auteur ajoute que ces missionnaires étaient disciples de saint Pierre, qui les ordonna évêque et les envoya en Occident pour y fonder diverses Églises. *Ad diversas instituendas Ecclesias, per Occidentem à Petro sunt missi Discipuli, & ordinati Episcopi.*

On peut hasarder une dernière preuve ; savoir que Lazare et ses deux sœurs Marthe et Madeleine sont sortis de Jérusalem, suivant quelque tradition, et se sont retirés aux environs de Marseille, afin d'y finir leurs jours dans les austérités de la Pénitence. Si cette retraite est avérée et véritable, ils n'y auront pas vécu sans parler de Jésus-Christ et sans avoir converti quelques idolâtres ; d'où il résulte que le christianisme y aura dès lors été prêché.

Je sais que pour le mieux affermir, il convient de détruire beaucoup de traditions. Car, quoique l'antiquité soit un des plus beaux titres de noblesse, il faut néanmoins que ces titres ne soient pas faux ; et comme plusieurs Églises des Gaules, pour faire remonter leur origine jusqu'aux apôtres, ont adopté des traditions qui ne sont pas plus infaillibles que celles de quelques maisons sur leur ancienneté ; de là vient qu'on a mis au rang des fables tout ce qu'elles en ont publié. Mais mon intention n'étant pas de discuter ce qu'il y a de vrai ou de faux dans la fondation de chacune de ces Églises, je me borne à celle de Trèves, qui est le principal objet de mon travail et dont je vais éclaircir l'antiquité dans la proposition suivante.

## SECONDE PROPOSITION

### ***La religion chrétienne a été établie à Trèves au temps des apôtres.***

SUIVANT une tradition fort ancienne, saint Pierre allant de Rome en la grande Bretagne, passa par Trèves ; mais comme ce fait n'est pas bien avéré, je n'y ferai aucun fond, et je me contente de placer l'établissement du christianisme dans cette Église, au temps des trois disciples que le prince des apôtres y envoya et qui se nommaient Euchaïre, Valère et Ma-

terne.

Les écrivains qui l'attestent sont Harigère, Anselme de Liège et Gilles d'Orval avec d'autres dont je citerai dans l'occasion les textes. Harigène, abbé de Lobbes, vivait en 980. Il a été fort estimé des savants et honoré des éloges de Sigebert de Gembloux et de ceux de Trithemius de Spanheim. Il n'est point probable qu'il ait forgé de son chef l'Histoire des Évêque de Tongres qu'il a écrite. Il l'aura travaillée sur des manuscrits très anciens et sur une tradition constante des Églises du pays. Qu'importe qu'il raconte de temps en temps des miracles qui sont apocryphes ; les circonstances fausses, ajoutées à la réalité d'une mission, ne détruisent pas la mission en elle-même ; et malgré cela, l'apostolat des saints Euchaire, Valère et Materne n'en doit pas être moins certain.

Anselme, chanoine de Saint-Lambert de Liège, était plus jeune de 50 ans que Harigène ; son style a un caractère de vérité qui doit faire recevoir son ouvrage avec respect et vénération. Gilles d'Orval est plus récent et vivait l'an 1240. S'il est trop crédule, c'est à la simplicité de son siècle qu'on doit l'attribuer. Mais pour ce qui regarde la fondation des Églises de Trèves, de Cologne et de Tongres, l'époque en est juste ; et voilà tout ce que je prétends.

Or Harigène, et après lui Anselme de Liège et Gilles d'Orval, disent que l'an 50 de l'ère chrétienne, saint Pierre destina vers le Rhin Euchaire, Valère et Materne ; que le premier avait reçu l'ordre sacré d'évêque, le second celui de diacre, et le troisième de sous-diacre. *Sub ipso enim tempore Beatus Petrus ad Metropolim Trevirorum, scilicet Civitatem, ternos destinavit unica Trinitatis adstipulatores, Eucharium videlicet, Valerium, atque Maternum.*

Ces trois disciples étant arrivés dans le pays des Triboques en Alsace, Materne y fut surpris de la fièvre et mourut dans un village nommé *Elegia*, aujourd'hui *Ell*, vis-à-vis de Bensfeldt. Ses compagnons de voyage, pénétrés de douleur, retournèrent à Rome, y déplorèrent le malheureux sort de Materne et se référèrent à une nouvelle destinée et au conseil de saint Pierre. Le prince des apôtres les consola et leur enjoignit de s'en retourner, en leur disant : *Prenez mon bâton, instrument efficace des plus hautes merveilles, posez-le sur le corps du défunt, et commandez-lui de ressusciter au nom et par la vertu de Notre Seigneur Jésus-Christ.* Les disciples obéirent ; et ayant exécuté ce qui leur avait été commandé, le mort, inhumé depuis quarante jours, sortit de son sépulcre et parut plein de vie : *Ejus baculo beatum revocavit à morte Maternum.*

Je sais que le miracle d'un mort ressuscité de cette manière révoltera les

esprits prétendus forts de notre siècle, mais que ne peut pas au-dessus de la nature l'Auteur de la nature même ? Il peut tout et il devait tout, lorsqu'il s'agissait de manifester la sainteté de sa religion ; surtout en un temps où ces coups extraordinaires semblaient être d'une nécessité absolue, soit pour désabuser les idolâtres, soit pour persuader aux incrédules la vérité de notre sainte religion. D'ailleurs, ce miracle est tellement constaté, qu'on ne peut pas le révoquer en doute. Harigène, Pierre de Cluny, Honorius, Otton de Frisingen, Gilles d'Orval, Gebweiller et beaucoup d'autres en font mention. Les actes et la tradition constante des Églises d'Alsace, de Trèves, de Tongres et de Cologne le publient ; et ces autorités ne sont-elles pas suffisantes pour le faire croire ?

Après la résurrection miraculeuse de Materne, que j'ai déjà rapportée ailleurs, lui et ses compagnons vinrent à Trèves et ils y annoncèrent la Divinité de Jésus-Christ. Euchaire gouverna le premier cette Église vingt-cinq ans durant ; Valère lui succéda, et ensuite Materne qui fonda aussi celles de Cologne et de Tongres. On trouve dans le corps de mon histoire les travaux et les fruits de leur apostolat.

Mais ce est qui fait plus particulièrement à mon sujet, c'est 1° de réfuter les modernes qui avancent que l'histoire de saint Euchaire et celle de saint Valère et de saint Materne, que l'ont fait les compagnons de la mission apostolique et ses successeurs à l'épiscopat, ne sont remplies que d'*aventures fabuleuses* ; 2° de montrer la différence qu'il y a entre les deux saints Materne, dont l'un vivait au premier siècle du christianisme, et l'autre au quatrième, sous Constantin le Grand ; 3° de prouver la succession des évêques de Trèves, depuis la fondation de cette Église jusqu'à nos jours. Si j'ai le bonheur de bien éclaircir ces trois points, j'espère qu'on y reconnaîtra la vérité de la proposition que j'ai avancée, savoir : que *la religion chrétienne a été établie à Trèves au temps des apôtres*.

Personne ne s'élève plus vivement que moi contre les fausses traditions, mais personne peut-être ne soutient avec plus d'ardeur celles que je regarde pour véritables. Voici le principe sur lequel je me fonde ; vouloir sans de bonnes raisons détruire les traditions anciennes et uniformes de quelques Églises sur le temps de leurs fondations, c'est vouloir réduire l'Histoire à un pirrhonisme dangereux. Comme les anciens ne manquaient, ni de diligence à s'instruire, ni d'application à recueillir les faits remarquables de leur province, leurs écrits doivent nous inspirer une certaine vénération qui nous empêche de les condamner légèrement. J'avoue qu'il y a des traditions populaires dont on se doit défier. Elles supposent une vé-

rité qu'il n'est pas permis de contester ; mais on a voulu embellir cette vérité, et on l'a revêtue de circonstances fausses qui l'ont altérée ou défigurée.

J'applique ce principe et je dis qu'il paraît certain que les saints Euchaïre, Valère et Materne ont fondé l'Église de Trèves au temps des apôtres ; mais pour ce qui regarde leurs miracles et les autres faits, dont Harigène et Gilles d'Orval ont orné leur apostolat, on peut avec raison employer la plus sévère critique, afin de les discuter ; et c'est ce que j'ai fait.

La vie la plus ancienne que nous ayons de ces saints missionnaires est celle que les savants bollandistes rapportent et qui a été composée par Goldschère, moine de Saint-Matthias à Trèves. On ignore le siècle auquel il vivait, mais il semble qu'il était fort ancien et très estimé. Or Goldschère dit au commencement de sa narration qu'il ne doit pas passer sous silence les gestes des saints pères de la ville de Trèves qu'il savait par un *récit très certain* de ses devanciers. *Undè & ea quæ de gestis sanctorum Patrum Treverica Urbis, certissimâ majorum relatione, agnovimus, silentio segniter præterire non debemus.* Il n'écrit donc pas le premier, ni de source, la vie de saint Euchaïre, Valère et Materne ; mais il n'en parle que sur la foi des écrivains qui vivaient peut-être plusieurs siècles avant lui et de qui il avait *très certainement* appris ce qu'il en rapporte : *certissimâ majorum relatione agnovimus.*

Le même auteur assure dans son épilogue que tout ce qu'il vient de dire des premiers fondateurs de l'Église de Trèves, il l'avait recueilli de différentes chartres que les flammes n'avaient point dévorées après le sac de Trèves. *Hæc de gestis sanctorum Patrum, post excidium Treverica Urbis relictos cineres, diligentius perscrutantes, sparsim in chartulis scripta invenimus.* Y a-t-il une preuve plus authentique de l'antiquité, et par conséquent du mérite de cette pièce ? Les Bollandistes l'ont eux-mêmes tirée d'anciens manuscrits des monastères de Saint-Martin à Trèves, de Saint-Laurent à Liège, de Marchiennes et de Rouge-Cloître. Or on y trouve que saint Pierre, après avoir jeté les fondements de la Foi à Rome, résolu par les inspirations du Saint-Esprit de faire évangéliser la Germanie et les Gaules, et qu'il destina à cette mission trois de ses disciples d'une probité reconnue, savoir : Euchaïre, Valère et Materne : *Ubi dum firmiter veræ fidei fundamenta collocasset, & per totam Italiam fama doctrina ejus longè latèque percrebuisset, tandem à Spiritu sancto præmonitus, Galliæ quoque ac Germaniæ verbum salutis inferre ordinavit, atque ad hoc opus probatissimos viros ex suis Discipulis elegit, Eucharium videlicèt, Valerium & Maternum.*

Une foule d'autres écrivains confirment la même chose, tels sont Ma-

rianus Scotus, Albertus Abbas Stadensis, Joannes Nauclerus, Guilielmus Eysengreinus, Petrus Merssæus, Autbertus Miræus, et plusieurs que les Bollandistes citent. Tels sont encore les martirologes de saint Jérôme, de Raban, d'Usuard, d'Adon, de Bède, de Notger, et celui de Rome où il est dit en termes exprès : à Trèves saint Valère, évêque, disciple de l'apôtre saint Pierre. *Treviris depositio beati Valerii Episcopi, Discipuli sancti Petri Apostoli.*

Je sais que quelques critiques, qui veulent éluder la force de ces paroles, répondent qu'on doit les entendre, non point à la lettre, mais seulement en tant que ces missionnaires ont été envoyés par le Saint-Siège et que pour cela on les a appelés les disciples de saint Pierre. Voici comme s'en explique Baillet : *On n'en a point usé de même à l'égard de saint Valère, qui est appelé, comme saint Euchaire et saint Materne, le disciple de saint Pierre, soit pour avoir été envoyé en mission avec eux par quelque pape, soit pour avoir fait profession de ne point enseigner d'autre doctrine que celle de saint Pierre, qui se conservait dans l'Église de Rome, comme dans une source très pure où allaient puiser la plupart des premiers missionnaires en Occident.*

Je conviens que *saint Pierre*, selon l'expression de saint Chrysologue, *vivant et présidant toujours dans son siège*, doit être regardé comme inspirant ses successeurs, et je conviens que les envoyés du Saint-Siège peuvent quelquefois avoir été appelés les disciples de saint Pierre ; mais ce ne sera jamais, comme parle l'école, qu'*improprement, in sensu improprio* ; et on ne pourra pas dire qu'ils aient été disciples immédiats de saint Pierre ; c'est-à-dire instruits et envoyés en mission par le prince des apôtres ou par saint Pierre en personne.

On trouve dans quelques auteurs, entre autres dans Constantius Felicius, Mamolycus, Galesinius et le martyrologe d'Allemagne, que saint Valère a été un des soixante et douze disciples de Jésus-Christ ; qu'il s'attacha à saint Pierre et fut envoyé de lui dans les Gaules où il succéda à saint Euchaire dans l'épiscopat de Trèves, qu'il y convertit plusieurs idolâtres et s'y endormit doucement au Seigneur. *Treviris sancti Valerii Eposcopi, Hic unus è LXXII. Discipulis, beati Petri Apostolorum Principis Auditor, in Galliam missus, ingenti sollicitudine ad Evangelii propagationem attentus, mortuo Euchario in ejus locum creatus Episcopus, cum annos XV Trevirensi Ecclesiæ præfuisset, obdormivit in Domino.* Tout cela ne montre-t-il pas une tradition uniforme ?

Ceux qui tâchent de l'affaiblir soutiennent que saint Materne, qu'on dit avoir été disciple de saint Pierre, ne vivait qu'au quatrième siècle, et qu'on a mis la confusion dans cette histoire pour persuader qu'il y avait eu deux

Materne, à deux cents ans loin l'un de l'autre, sans aucune vraisemblance, et *contre la foi des Diptyques*. C'est le raisonnement de M. Baillet : mais il est aisé de le réduire en poudre en faisant voir la différence réelle qu'il y a eue entre les deux Materne, tous deux évêques en différents siècles.

Le premier a succédé à saint Valère et a été troisième évêque de Trèves ; d'où il sortit vers l'an 90 pour fonder les Églises de Cologne et de Tongres ; ce qu'ayant exécuté avec autant de travaux que de succès, il mourut l'an 130.

Le second a été le premier catéchiste de Constantin le Grand ; c'est-à-dire son maître pour les éléments de la religion chrétienne. Il assista au concile d'Arles en 314 et fut nommé juge avec Rhétice, Martin d'Arles et le pape Melchiade en la cause des Donatistes. Le premier Materne a gouverné les Églises de Trèves, de Cologne et de Tongres, après la mort des saints Euchaïre et Valère ; et le second n'a été qu'évêque de Cologne, et jamais d'un autre siège. L'un est inscrit au catalogue des saints, mais l'autre n'a de rang que dans la liste des évêques de Cologne. C'est donc à tort que Baillet se récrie contre l'existence des deux Materne en disant qu'elle a été introduite par divers modernes, *contre la foi des Diptyques*.

Il pense donner beaucoup de poids à son opinion en ajoutant que *rien n'était plus commun que de voir donner la qualité de disciple de saint Pierre aux premiers évêques des villes jusqu'au commencement du quatrième siècle, surtout dans les Gaules et l'Espagne*. Ne voit-on point par là que cet écrivain élude ou veut anéantir les Diptyques sacrés en ne reconnaissant pas lui-même la vérité de la lettre des martyrologes ? Car s'il était vrai que les premiers évêques des Gaules aient été autrefois appelés *les disciples de saint Pierre*, pourquoi ne donne-t-on pas cette qualification à chaque premier évêque d'une ville ? Qu'on prenne la peine de parcourir les martyrologes, on ne verra pas qu'un évêque soit qualifié de *disciple de saint Pierre*, à moins qu'il n'ait été instruit immédiatement par le prince des apôtres ou envoyé par lui-même en mission.

Il ne me reste, pour finir cette dissertation, qu'à bien établir la succession non interrompue des évêques de Trèves ; succession qu'on trouvera dans la liste chronologique que j'ai mise dans le titre de mes preuves. J'avoue cependant qu'elle est difficile, surtout par rapport aux premiers évêques. Flodoard s'en plaint aussi en parlant de l'Église de Reims, et d'autres sont dans le même embarras ; mais tous le rejettent sur les malheureux temps où les empereurs païens sévissaient contre les fidèles, ou bien sûr sur les incendies et les incursions des barbares qui ont souvent saccagé les

Gaules. *Frequentibus*, ce sont les paroles de Flodoard, *persecutionum procellis intonantibus, Ecclesiæ nostræ Puppis jactata, diversisque oppressa fluctibus, quoniam vix caput attollere poterat, quanto Sedes ipsa tempore, Rectore vacua resederit, haud facile panditur : adeo ut post præmissos Fidei nostræ Patres, Sixtum atque Sinicium, unum dumtaxat Præsulem, inveniamus Amausium, ad Imperium usque Constantini.*

Cependant, on ne peut rien conclure de là, et plusieurs Églises ont droit de rapporter leur origine au temps des apôtres. La raison en est claire. Les *hiatus* dans la succession des évêques, occasionnés par les guerres, les ravages ou le défaut d'écrivains nationaux, ne détruisent pas absolument ni l'ancienneté, ni la fondation de leur Église dans les premiers siècles du christianisme ; au contraire, souvent ils la supposent, surtout lorsqu'on a de bons témoignages d'un premier évêque qui l'a anciennement régie. D'ailleurs, on n'était attentif autrefois qu'aux Églises patriarches et aux métropoles ; et les historiens perdaient les autres de vue ou peut-être ne les connaissaient-ils pas.

Mais par une bénédiction particulière, ce malheur n'a point eu lieu dans l'Église de Trèves, et voilà ce qui en relève la gloire. Les troubles, les persécutions, les incendies et les ravages, qui y ont été si fréquents, n'ont pas interrompu la succession de ses évêques. Après que Materne, dit Méthodius, eut gouverné quarante ans l'Église de Trèves, Auspice fut son successeur. Ensuite ce siège fut rempli dans une légitime succession par des hommes éminents en sainteté et en doctrine. On y vit paraître, les uns après les autres, Celse, Félix, Mansuet, Clément, Moïse, Martin, Anastase, André, Rustique, Auteur, Maurice, Fortunat, Cassien et Marc ; qui tous acquièrent beaucoup de gloire, soit en y maintenant la Foi, soit en répandant leur sang pour le Nom et la cause de Jésus-Christ. *Post Maternum, qui quadraginta annis Treviri prædicationis regimen tenuit, Auspicius sedit ; deinde insignes per legitimas successiones, & sanctitate & gratiâ pollentes extiterunt, sanctissimus quisque nomine & meritis. In his Celsus animo sublimis, & genere clarus, Felix, Mansuetus, Clemens, Moses, Martinus, Anastasius, Andreas, Rusticus & Autor, Fabritius, Fortunatus, atque Cassianus, nec non Marcus, cæterique quàm plurimi & illustrissimi.*

Un témoignage d'un auteur de ce mérite, qui vivait au IV<sup>e</sup> siècle, convainc de faux ceux qui ont dit qu'après la mort de saint Materne, l'Église de Trèves avait été abandonnée, et que par le défaut de pasteurs, les fidèles avaient abjuré le christianisme, autant par la crainte des supplices, que par le dégoût des saintes maximes de la nouvelle religion.

J'en appelle maintenant à votre tribunal. Après tout ce que je viens de

dire, n'est-il pas certain que *la religion chrétienne a été établie à Trèves*, et par conséquent dans le Luxembourg, qui était de sa dépendance *au temps des apôtres* ? Qu'on pénètre mes raisons, et je me flatte qu'on en conviendra.

Je dois faire une dernière réflexion sur les paroles suivantes du P. Longueval. *Les actes*, dit-il, qui veulent justifier l'époque de la mission de plusieurs évêques, *sont ornés de tant de circonstances merveilleuses, qu'on n'y reconnaît pas les caractères de la vérité toujours simple. Ils paraissent même évidemment copiés en plusieurs choses, les uns après les autres. Par exemple, saint Martial ressuscite saint Austrichien, son compagnon, avec le bâton que lui donna saint Pierre ; saint Euchaire avec le même bâton ressuscite aussi son compagnon Materne ; saint Clément de Metz opère le même miracle par la vertu de ce même bâton sur saint Domitien, son compagnon ; et saint Front de Périgueux rend aussi la vie avec le même bâton à saint George, son compagnon. Peut-on après cela faire quelque fond sur de pareilles pièces ?*

Je vous prie de peser ce que je vais dire. En premier lieu, dans la vie de saint Martial, dit Brower, on a substitué le nom de *saint Austrichien* à celui de *saint Materne* ; et ce qui vérifie sa conjecture, c'est que dans Surius et plusieurs autres manuscrits, on lit que cette résurrection miraculeuse arriva à *Ell*, qui est en effet le village où saint Materne fut ressuscité. D'ailleurs, cette vie n'a aucune autorité, selon l'aveu du P. Longueval même ; *et les savants, éditeurs des Acta Sanctorum, ne l'ont pas jugée digne d'être mise dans leur ouvrage... tant elle leur a paru insoutenable en tout.*

En second lieu, suivant le récit de Meurisse, qui est l'historien approuvé de l'Église de Metz, on ne voit pas que saint Clément ait ressuscité saint Domitien, son compagnon ; on trouve au contraire saint Materne, au lieu de Domitien. Voici ses paroles : *Saint Pierre lui mit un bâton en main, et saint Clément appliquait ce bâton prodigieux toutes les fois que l'occasion s'offrait de faire des opérations miraculeuses, et singulièrement quand il s'agissait de ressusciter les morts, comme il fit lorsqu'il rendit la vie à saint Materne.* Meurisse ne dit pas que saint Pierre ait donné à saint Clément *son bâton*, mais simplement *un bâton* qui pouvait être différent du sien. Cependant, supposé que cela ait été son bâton, on ne peut rien conclure de cette objection contre nous ; car Paul Diacre, qui vivait au siècle de Charlemagne et qui a écrit les gestes des premiers évêques de Metz, *Pauli Diaconi gesta Episcoporum Metensium*, parle bien de saint Clément, envoyé par saint Pierre dans la Gaule Belgique, mais il ne dit pas un seul mot de ce prétendu bâton, ni de cette résurrection miraculeuse : d'où je tire la conclusion que ce récit est tout à fait fabuleux.

En troisième lieu, quant à la résurrection de saint George par saint Front de Périgueux, la vie de ce saint évêque porte qu'elle se fit dans la

compagnie de saint Euchaire en Italie, à trois journées de Rome, et non point à *E//* en Alsace. Cela a donc pu être une résurrection différente de celle de saint Materne et dans la compagnie d'un autre Euchaire : d'où il doit résulter que c'est à saint Euchaire seul que saint Pierre a confié son bâton pastoral, et que la seule Église de Trèves en a demeuré en possession. Elle conserve encore de nos jours une partie de cette précieuse relique et on peut consulter là-dessus ce que je dis dans le corps de mon ouvrage.





DISSERTATION DEUXIÈME  
SUR LE GOUVERNEMENT DES ROMAINS  
DANS LES GAULES

**J**E parle quelquefois, soit dans mes notes, soit dans le corps de mon ouvrage, du gouvernement usité autrefois dans les Gaules ; mais n'ayant fait qu'en effleurer la matière, et ne l'ayant point regardée comme essentielle à certains endroits, ce point néanmoins m'a paru si important que j'ai cru devoir en faire une dissertation expresse. Je mettrai par là mon lecteur au fait de bien des choses qui lui serviront à une plus ample instruction.

Pour garder une méthode convenable, je divise ce dessein en deux propositions. La première éclaircira la forme du gouvernement introduit par les Romains dans les Gaules, et plus spécialement dans la Belgique, qui en était la principale portion. Dans la seconde, j'examinerai ce qui y fut retranché et ajouté sous les rois de la première et seconde races. Voilà une ample matière à deux dissertations. Et quoique M. l'abbé du Bos l'ait déjà éclaircie savamment dans son *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française*, je ne craindrai pas de la traiter après lui en me faisant honneur de suivre pas à pas un guide si sûr, mais d'une manière plus succincte.

Il faut d'abord observer que les Romains, après avoir subjugué les Gaules, y introduisirent insensiblement les usages, les mœurs et les lois de Rome ; en sorte qu'il n'y avait presque plus de différence entre les habitants des Gaules et ceux de l'Italie. Tout était commun entre eux, et les Gaulois jouissaient de tous les droits et de toutes les prérogatives des citoyens romains. C'est ce que nous apprenons de Tacite, dans la harangue que Céréalis fit à ceux de Trèves et de Langres, lorsqu'il eut apaisé la révolte que Civilis avait excitée. « Rome, dit ce général, ne vous donne-t-elle pas tous

les jours ses légions à commander ? Ne vous confie-t-elle pas le gouvernement de ses provinces, même celui de votre propre patrie ? Quelle est la dignité à laquelle il vous soit défendu de prétendre ? » *Ipsi plerumque Legionibus nostris præsidetis. Ipsi has aliasque Provincias regitis. Nihil separatum clausumvè.*

Cinq nations différentes peuplaient alors les Gaules ; savoir les Belges, les Celtes et les Aquitains, dont Jules César parle dans ses commentaires ; auxquels on doit joindre les Romains, qui s'étaient établis dans les colonies que les empereurs y avaient fondées, et les Germains, qui étaient sortis du delà du Rhin, ou qui, en ayant été transplantés par force, habitaient les contrées de la Gaule, voisines de ce fleuve, et qu'on appela de leur nom, la Germanie. Mais ces diverses nations, par un long usage avec les Romains, en contractèrent les inclinations, en adoptèrent les goûts, en apprirent la langue, en étudièrent les lois et en prirent l'habillement, de sorte qu'en moins de deux siècles, elles se virent tout à fait métamorphosées en Romains, avec qui elles ne faisaient plus qu'un même peuple.

Les Gaules, réunies de la sorte, étaient divisées en dix-sept provinces, dont chacune avait sa métropole ou sa ville capitale. Chaque province se subdivisait en un certain nombre de cités ; et chaque cité avait sa capitale, dont la juridiction s'étendait sur tous les cantons qui composaient son territoire. On peut consulter là-dessus la notice de l'Empire. Au commencement du cinquième siècle, on comptait cent quinze cités dans les Gaules, quoiqu'il n'y en eut que soixante-quatre sous le règne de Tibère. Mais ses successeurs, ayant diminués celles qui étaient trop étendues en ôtant une portion de leur territoire, avaient formé de nouvelles cités jusqu'au nombre de cent quinze. J'ai expliqué ailleurs la signification du mot de cité, ou *Civitas*, prise dans le sens que les Romains lui donnaient, bien différente de celle d'aujourd'hui, par laquelle on se représente l'ancien quartier d'une ville dont l'enceinte a été agrandie : mais autrefois une cité était un certain district de pays qui renfermait des villes et des bourgs.

Les cités des Gaules avaient leurs habitants qui étaient, comme partout ailleurs, ou libres ou esclaves. Il y avait des esclaves de deux sortes : les uns demeuraient dans les maisons de leurs maîtres, soit à la ville, soit à la campagne ; ils travaillaient pour leur profit et en recevaient tout ce qui est nécessaire à la subsistance. Les autres, quoique serfs, avaient leurs domiciles particuliers, cultivaient les terres, s'entretenaient eux-mêmes, mais à condition de payer annuellement la redevance convenue, qui consistait en denrées, en bestiaux, en étoffes ou en deniers. Ceux-ci s'appelaient *serfs*

*d'héritage*, et ceux-là *serfs de corps et d'héritage*.

De plus, la Gaule était composée d'ecclésiastiques et de laïques de condition libre. Le clergé commença d'avoir part à la confiance des empereurs vers la fin du quatrième siècle ; mais il fut bien plus accrédité sous les rois de la première et seconde races. Le pouvoir des évêques était alors très grand : ils disposaient comme ils le jugeaient à propos des biens de leur Église ; ils gardaient ou rendaient les esclaves et criminels qui avaient cherché un asile dans les temples des chrétiens, selon leur bon plaisir ; ils étaient autorisés à être les tuteurs des veuves et des orphelins ; ils suspendaient les jugements des tribunaux laïques, et en certains cas, ils les réformaient. Ils étaient revêtus de la dignité d'archichancelier de l'Empire, de maire de palais, et étaient les âmes de toutes les décisions de quelque importance. Lorsqu'ils joignaient à leur dignité un mérite personnel éminent, ce qui était assez ordinaire, leur crédit n'avait pas de bornes ; et les rois conservaient pour eux toutes sortes de déférences. Les abbés qui vivaient avec la réputation de sainteté possédaient aussi les premiers emplois et étaient en honneur, tant à la cour, que parmi le clergé et le peuple.

Quant aux laïques, il y en avait, sous les Romains, de trois espèces : de chrétiens, de juifs et de païens, qui faisaient les trois ordres politiques ; c'est-à-dire les trois États, dans lesquels tous les citoyens laïques étaient distribués ; savoir : celui des maisons patriciennes, celui des bons bourgeois et celui des artisans. Chaque cité, à l'exemple de Rome, avait son sénat particulier qui gouvernait ce district et y rendait ou y faisait rendre justice. Ces familles sénatoriales ou patriciennes composaient le premier ordre des citoyens et jouissaient de grandes prérogatives. Le second renfermait ceux qui, étant d'honnête condition, possédaient des biens fonds en toute propriété. Ces citoyens exerçaient les emplois municipaux et constituaient ce que nous appelons le corps de ville, dont l'autorité s'étendait sur tous les bourgs et sur tout le plat-pays dépendant de la cité. Enfin, le troisième ordre était composé des citoyens qui gagnaient leur vie en exerçant les arts et métiers. Comme chaque métier faisait un corps ou collège particulier, on appelait cet ordre le collège des métiers, *Collegia opificum*. Et les affranchis, qui devenaient citoyens romains sitôt qu'ils avaient été mis en liberté, ou les descendants des affranchis, étaient censés de ce troisième ordre.

Les cités avaient leurs revenus provenant de deux sources. La première était la levée de certains droits sur les denrées et les marchandises que le souverain avait accordés pour subvenir aux dépenses de la commune ; et la seconde, le produit des biens fonds, dont la propriété appartenait à la

commune. Ces revenus étaient employés aux besoins et utilités publics, soit à faire de nouvelles acquisitions, soit à construire des bâtiments, soit enfin à donner des spectacles. Outre cela, chaque cité avait sa milice ; et les empereurs s'en servaient contre les ennemis de l'État. C'est ce que nous apprenons de Tacite, qui dit que, lorsque Virginius Rufus battit Julius Vindex, il dut une partie du succès aux Belges qui l'avaient joint ; que dans cette bataille, les Gaulois avaient défait les Gaulois. *Fuisse inter Virginii auxilia Belgas, verèque reputantibus Galliam suismet viribus concidisse.*

Les cités avaient aussi leurs assemblées ou diettes particulières, et on y traitait ce qui concernait le bien de leur État. S'il arrivait que la nation dût s'assembler en corps, chaque cité y envoyait ses députés, et l'on y décidait ce qui était de l'avantage de la nation. Nous en avons un exemple dans l'assemblée tenue à Reims, au sujet de la révolte de Civilis, dont j'ai parlé, et où les Trévires furent d'un sentiment opposé à celui du reste des Gaules et demeurèrent en armes.

Mais pour une plus grande intelligence, il est nécessaire de remarquer que les Romains, étant maîtres des Gaules, changèrent eux-mêmes la forme du gouvernement, et ce changement se fit sous le règne de Constantin le Grand. Avant lui, les fonctions des officiers civils et militaires étaient différentes ; on y administrait tout autrement les affaires de la Justice, de la Police et des Finances. Et comme on ne connaît jamais mieux l'ordre nouveau que quand on est instruit de l'ancien, il faut que je donne quelque'idée de ces deux états.

Les premiers empereurs avaient coutume de confier à la même personne l'administration du civil et du militaire dans les provinces ; c'est-à-dire que l'officier, qui présidait à la guerre ou commandait les troupes, administrait en même temps la Justice et les Finances. Cet officier recevait ses ordres du *préfet du prétoire*, lequel était l'organe immédiat de l'empereur, et se tenait toujours auprès de sa personne. On voit aisément que cet emploi était le plus considérable de l'Empire. Celui qui le possédait, commandait les *cohortes prétoriennes* ; et ces cohortes faisaient un corps de neuf à dix mille hommes, destiné spécialement à la garde de la personne de l'empereur et à l'exécution de ses ordres.

Il est vrai qu'il y avait des provinces qu'on appelait armées et d'autres désarmées, parce qu'il y avait toujours dans les premières un corps de troupes réglé, au lieu qu'il n'y en avait pas dans les dernières. Avant Constantin, il n'y avait dans les Gaules que deux provinces armées : la Germanie supérieure et la Germanie inférieure ; les autres étaient désar-

mées. Ce gouvernement n'était pas sûr ; et un gouverneur, qui était à la fois général, juge et intendant, pouvait aisément soulever les peuples et se faire proclamer empereur. Aussi fut-ce dans des conjonctures si favorables qu'on vit une foule de tyrans s'élever sur l'Empire et usurper l'autorité suprême.

Constantin reconnut ce mal et tâcha d'y apporter le remède convenable. Il multiplia, dit Zosime, les grandes charges et il les dépouilla encore de la plupart des fonctions qui leur étaient attribuées. Avant lui, il n'y avait que deux préfets du prétoire, qui exerçaient conjointement le pouvoir attaché à cette préfecture, dont l'autorité s'étendait non seulement sur les troupes de la garde du prince et sur celles dont l'emploi était de veiller à la sûreté de la ville de Rome, mais aussi sur les armées qui gardaient les frontières de l'Empire. Il fit quatre préfets du prétoire au lieu de deux ; et il assigna à chacun de ces officiers un diocèse ou département particulier où il exerçait seul les fonctions de la préfecture. Zosime désigne ces préfectures : l'une était composée de l'Afrique ; l'autre de l'Asie, y compris la Grèce ; la troisième comprenait l'Italie, et la quatrième les Gaules, avec l'Espagne et l'Angleterre.

Après ce premier changement, Constantin cassa les cohortes prétoriennes et créa dans chacun des quatre départements, dont je viens de parler, un maître de cavalerie, un généralissime, un maître des fantassins ; et il leur subordonna non seulement les centurions et les tribuns, mais encore tous les généraux qu'on appelle ducs et qui, sous les ordres d'un officier supérieur, commandaient dans tout un district avec la même autorité qu'avaient autrefois ceux des préteurs qui étaient employés dans les provinces. Il attribua encore au généralissime de chaque département la fonction de veiller à la conservation de la discipline militaire et la connaissance des délits des soldats, qui fut ôtée aux préfets du prétoire. Par là, on voit que l'administration du civil était tout à fait séparée du militaire. Le préfet du prétoire et ses officiers ne commandaient plus les troupes ; et d'un autre côté, le généralissime et ceux qui lui étaient subordonnés n'eurent plus l'administration des affaires de Justice, de Police et de Finance, qui appartenait au préfet.

Les successeurs de Constantin maintinrent la forme de ce gouvernement. S'il arrivait que les officiers militaires, comme les plus forts et les plus audacieux, voulussent usurper les fonctions de ceux de la Justice, on y mettait aussitôt empêchement ; et nous avons une loi des empereurs Valentinien le jeune, de Gratien et Théodose, qui est positive là-dessus. Les

illustres comtes, disent-ils, ni les généralissimes d'infanterie ou de cavalerie n'auront aucune autorité sur les citoyens des provinces de leurs départements ; et d'un autre côté, les préfets du prétoire n'auront aucune autorité sur les troupes qui seront dans leurs diocèses. *Viri illustres Comites, & Magistri Peditum & Equitum in Provinciales nullam penitus habeant potestatem, nec amplissima Praefectura in militares viros.* Cette loi montre assez quelle était la juridiction du préfet du prétoire dans les Gaules.

Ce préfet faisait son séjour ordinaire à Trèves, qui était, dit Zosime, la ville la plus grande au-delà des Alpes. Il avait sous lui trois vicaires généraux, dont l'un était pour les Gaules, le second pour l'Espagne, et le troisième pour la Grande-Bretagne. Celui des Gaules s'appelait le vicaire des dix-sept provinces et avait sous lui les dix-sept gouverneurs de ces provinces ; six d'entre eux portaient le titre de président, et onze celui de proconsul. Les comtes, qui veillaient à l'administration de la Justice et aux affaires de Police et de Finance dans leur cité particulière, étaient subordonnés au gouverneur, soit que ce gouverneur s'appelât président, soit qu'il fût simplement proconsul.

Il y avait encore dans la Gaule plusieurs autres personnes soumises au préfet du prétoire. Tels étaient les quatre commis du trésorier général ; dont le premier, selon la notice de l'Empire, se tenait à Lyon, le second à Arles, le troisième à Nîmes et le quatrième à Trèves. Tels étaient les trois directeurs des monnaies, dont l'un demeurait à Trèves, l'autre à Lyon et le troisième à Arles. Outre cela, ceux qui forgeaient et fabriquaient les armes et les machines de guerre, les manufacturiers et autres ouvriers, entretenus par le prince, lui étaient encore subordonnés et en recevaient les ordres nécessaires.

Après de si sages règlements pour le civil, Constantin le Grand n'en fit pas de moins bons pour le militaire. Il crut ne devoir pas confier le commandement des troupes à un seul officier ; et il jugea à propos de le diviser en nommant, dans chacun des départements dont j'ai parlé, un généralissime de la cavalerie et un généralissime de l'infanterie. De savoir lequel de ces deux officiers commandait en chef, c'est ce que j'ignore. Apparemment que le maître de la milice, dont le siège était à Trèves, avait sous lui tous les militaires, et qu'en l'absence de l'empereur, il donnait les ordres. Quoiqu'il en soit, car la notice ne s'explique pas clairement là-dessus, ceux des officiers, qui servaient dans les Gaules sous les deux généralissimes, étaient le duc du commandement armorique et nervien, le duc de la province séquanais, le duc de la seconde germanique, le duc de Mayence, le duc de

la seconde Belgique et le comte militaire du district de Strasbourg.

Comme dans chaque cité, il y avait un comte subordonné au gouverneur de la province, et qui gérait sous lui les affaires de Justice, de Police et de Finance ; il y avait aussi dans chaque cité un comte militaire ou un tribun qui commandait les troupes et qui obéissait au duc et au général du district dont était la cité. Suivant l'apparence, ce comte commandait les tribuns et les chefs des corps particuliers qui s'y trouvaient. Les écrivains fournissent plusieurs exemples de ce fait ; mais je crois qu'il est inutile d'en faire mention.

Un point qui me paraît plus important à éclaircir est de savoir quels étaient les revenus de l'Empire dans les Gaules. Si le dernier livre d'Appien Alexandrin était parvenu jusqu'à nous, où il parlait des finances de chacune des Provinces, nous serions bientôt instruits à fond sur cette affaire ; mais ce livre ayant été perdu, en vain regretterions-nous une perte que le hasard seul pouvait empêcher ; et il ne nous reste qu'à avoir recours à d'autres monuments afin d'en tirer quelque notion.

Les revenus de l'Empire romain émanaient de quatre sources. La première et la plus abondante consistait dans ce qui se tirait des fonds de terre dont la propriété appartenait à l'État. La seconde était le subside réglé ou l'imposition annuelle que chaque citoyen payait aux empereurs à raison des terres qu'il possédait, comme à raison de ses autres biens et facultés. La troisième source des revenus du prince consistait dans le produit des différents bureaux établis dans les Gaules pour y faire payer les droits de péage ou de douane ; et la quatrième provenait des revenus qu'on appelle casuels et qui consistaient dans les dons volontaires que les peuples faisaient au souverain ou dans les réunions et confiscations. Je vais parler séparément de chacune de ces sources de revenus ; et nous verrons ce que les rois de la première et seconde races en ont retenu.

L'Empire romain a toujours été propriétaire d'une grande quantité de fonds de terres. Une partie de ces fonds venait de ce que les Romains avaient coutume d'approprier à la République certaines portions des terres dans les pays qu'ils conquéraient, et l'autre des terres réunies au domaine de l'État, soit par déshérence, soit pour autres cas emportant réunion. Outre cela, les Romains, dès leurs premières conquêtes, ôtaient ordinairement au peuple subjugué une partie de ses terres et réunissaient à leur domaine celles qui se trouvaient appartenir aux princes leurs alliés lorsqu'on réduisait leurs États en forme de province.

Voici l'usage qu'ils faisaient de ces terres. On les divisait, selon Appien,

en deux classes ; dont la première comprenait les terres qui étaient actuellement en valeur, et la seconde les terres en friche. Quant aux terres qui étaient actuellement cultivées et sur lesquelles il se trouvait la quantité d'esclaves et de bétail nécessaire pour les faire valoir, on les partageait en deux lots ; dont le premier se distribuait entre les citoyens des colonies, que la République établissait dans le pays conquis, pour le tenir dans le devoir. Le second lot se divisait en deux parties ; l'une était vendue au profit de l'État, et l'autre était affermée moyennant une redevance fixe, certaine et stipulée, payable en une quantité de denrées.

Quant aux terres incultes, comme il était impossible de faire au juste l'estimation de leur valeur, on ne les affermait pas moyennant cette redevance fixe, mais à des conditions telles que la République ne pouvait pas être trompée de beaucoup dans ces sortes de marchés ; et que d'un autre côté, ceux qui les prenaient ne couraient pas le risque d'y perdre excessivement. On les adjugeait ordinairement à ceux qui se chargeaient de les mettre en valeur, à condition de payer à l'État chaque année une redevance proportionnée à la récolte qui se pouvait faire. Cette redevance consistait ordinairement dans la dixième partie des grains et des légumes qui se recueillaient sur les terres données à défricher et dans la cinquième partie du produit des arbres et des plantes qui durent plusieurs années, lorsqu'elles sont une fois venues.

Rien n'était plus équitable que l'appréciation de cette redevance incertaine. On n'obligeait le tenancier qu'à payer la dixième partie des grains et des légumes qu'il recueillait, parce que la culture de ces fruits exige beaucoup de soins et demande beaucoup de dépense ; au lieu qu'on l'obligeait à payer la cinquième partie du produit des arbres fruitiers et de celui des plantes qui rapportent pendant plusieurs années sans avoir besoin qu'on les renouvelle, parce qu'on recueille ce produit avec moins de frais et moins de sueur. Il est vrai que suivant cette estimation, les vignes se trouvent taxées au cinquième de leur produit, ce qui nous paraît d'abord une redevance bien lourde. Mais on pense autrement dès qu'on a fait réflexion que la culture de la vigne ne coûte pas autant, à beaucoup près, dans les pays chauds où on la fait monter sur des ormeaux, que dans nos contrées, et particulièrement sur la Sûre et la Moselle.

Les métairies fiscales ou domaniales que la République tenait à elle et qu'elle faisait cultiver par des esclaves qui ne gagnaient point de gages, produisaient encore un bon revenu, de même que la vente des bois et des métaux. Car il est bon de remarquer que si l'État ne possédait qu'une partie

de la superficie de la terre, il semble qu'il s'en était approprié les métaux et toutes les matières profitables qui se pouvaient tirer de son sein. En premier lieu, il faisait valoir pour son compte les mines d'or et d'autres métaux, et il y employait ou des esclaves, ou des criminels condamnés aux travaux souterrains. En second lieu, il prenait dix pour cent sur ce qui se tirait des carrières de marbre ou de pierre ; savoir, cinq pour cent comme propriétaire du fond, et cinq pour cent par droit de souveraineté.

Il est parlé dans plusieurs lois des empereurs romains de ces fonds de terre. Nous statuons, disent Arcadius et Honorius, que la troisième partie des revenus des biens fonds appartenant à la République sera employée aussi longtemps qu'il en sera besoin à la réparation des thermes et des murailles des villes qui tombent en ruine par vétusté : *Ne splendidissima Urbes & Oppida vetustate labantur, de redditibus fundorum juris Reipublica tertiam partem reparationi manium publicorum, & thermarum deputamus*. Telle était la première branche du revenu de l'Empire.

La seconde consistait dans le produit d'un subside annuel et ordinaire qui s'appelait le tribut public et renfermait deux sortes d'impositions, dont l'une était la *cotisation de l'arpent*, et l'autre une taxe, ou *capitation personnelle*.

La taxe par arpent était proportionnée à la valeur du fonds, et plus ou moins forte suivant les besoins de l'État ; elle s'imposait sur tous les arpents de terre à qui qu'ils appartenissent. Ainsi ceux qui jouissaient des terres domaniales se trouvaient obligés à payer deux redevances au prince : l'une comme au propriétaire du fonds, et l'autre comme au souverain. Cela se pratique encore aujourd'hui parmi les laboureurs qui ont pris à ferme des terres du domaine et qui paient en même temps au roi, comme propriétaire du fonds, le prix de leurs baux et la taille comme au prince. Les fréquents dénombremens que les empereurs avaient faits des provinces de leur monarchie, leur faisait d'abord connaître quelle somme produisait cette taxe en la répartissant, selon la coutume, au *sol la livre*. Cette taxe ne se remettait presque jamais ; et lorsqu'il survenait quelque besoin urgent de l'État, on levait une imposition extraordinaire qu'on appelait les super-inductions, et personne n'était dispensé non plus de s'acquiescer de cette charge.

On ne peut douter que la capitation ne fut un impôt purement personnel après ces paroles de Salvien : Quand un pauvre citoyen a perdu tous ses biens fonds, il n'est pas déchargé pour cela de payer la capitation ; il est encore obligé d'acquiescer des charges lorsqu'il ne possède plus un arpent de terre en propriété. *Cùm possessio ab his recessit, capitatio non recedit*.

*Proprietatibus carent, & vectigalibus obruuntur.* Cette capitation consistait en une taxe mise sur chaque citoyen à raison de ce que, en tant que sujet, il était contribuable aux besoins de l'État, ou tout au plus à raison de sa profession, et cela sans avoir égard à ses biens réels, qui étaient chargés d'ailleurs. Sur quoi il faut observer que les esclaves étaient exempts de cette taxe ; et comme toutes les provinces de l'Empire n'étaient pas également pécunieuses, il est à croire qu'elle n'était pas également forte partout.

Ce que nous savons certainement, c'est que dans le temps où Julien vint commander dans les Gaules, les collecteurs du tribut public y levaient vingt-cinq sols d'or pour chaque tête ou chaque quote-part de capitation. C'est Ammien Marcellin qui l'assure : *Primitiis partes eas ingressus pro capitibus singulis, tribuli nomine, vicenos quinos aureos reperit flagitari.* Les sols d'or que les derniers empereurs romains faisaient frapper étaient, à peu de chose près, du même titre que les écus d'or de France ; et ils pesaient un cinquième de plus que les espèces qui ont eu cours jusqu'en 1689, c'est-à-dire qu'ils monteraient aujourd'hui à environ quinze livres tournois. Ainsi chaque citoyen, ou personne de condition libre, payait annuellement, pour sa capitation, trois cent soixante et quinze livres.

Outre cela, les cités avaient encore d'autres charges qui consistaient dans les corvées qu'il fallait faire pour le transport des denrées ; dans celles qui se faisaient pour l'entretien des grands chemins ; dans celles de prêter ses chevaux en certaines occasions, et enfin dans celles de fournir des hommes pour recruter les troupes. C'étaient là autant d'obligations dont les habitants des cités respectives n'étaient pas dispensés. Et s'il arrivait que les particuliers et même les communautés ne payassent pas la somme qu'ils devaient à son échéance, on vendait les héritages des particuliers débiteurs du fisc ; et les communautés étaient obligées à emprunter de l'argent à gros intérêt pour se libérer des vexations des collecteurs ; ce qui occasionnait beaucoup de mécontentements et quelquefois des révoltes.

La troisième branche du revenu impérial comprenait, outre les gabelles, les droits de douane qui se levaient à l'entrée de l'Empire, comme sur les marchandises qu'on transportait d'une province dans un autre ; et les droits de péage s'exigeaient au passage des fleuves et rivières avec le quatrième denier qui se prenait sur ce qui se vendait dans les marchés.

Il y avait plusieurs bureaux de douane ; et suivant une loi, publiée par Constantin le Grand en 322, les droits de douane et de péage, qui appartenaient au fisc, devaient être affermés après les publications convenables, au plus offrant et dernier enchérisseur. La durée des baux qu'on en faisait

ne pouvait être moindre que de trois ans, et durant ces trois années, les fermiers ne pouvaient pas être dépossédés. Au bout de ce terme, les fermes devaient être mises de nouveau à l'enchère.

Enfin, les dons gratuits que les communautés faisaient aux princes en certaines occasions, composaient la quatrième branche de son revenu. Voilà une idée de la puissance de l'Empire romain et de la forme de son gouvernement. Mais on me demandera peut-être à quelle somme, à peu près, se montait le produit de tous les revenus que les derniers empereurs tiraient annuellement dans les Gaules.

Je ne puis répondre à cette question qu'en disant qu'on ne le saurait déterminer. On peut cependant en raisonner par des conjectures qui ont de solides fondements. Nous voyons dans Eutrope que le tribut que Jules César imposa aux Gaules ne se montait qu'à dix millions de livres, quoique d'autres le fassent aller jusqu'à seize. Nous voyons même, par Velleius Paterculus qu'Auguste n'avait point augmenté ce tribut lorsqu'il conquit l'Égypte. Paterculus dit qu'Auguste, en faisant cette conquête, avait augmenté le revenu de l'État d'une somme aussi forte que celle que Jules César y avait ajoutée par la conquête des Gaules. Paterculus n'aurait pas comparé probablement ce tribut que Jules César imposa sur les Gaules avec celui qu'Auguste mit sur l'Égypte si le tribut que les Gaules payaient dans le temps de la conquête de l'Égypte n'eut pas été le même qu'il était sous Jules César.

Mais il y a deux choses à observer sur ce sujet. La première est qu'il n'est pas bien clair si Eutrope entend par le mot de tribut, le tribut public seulement ou généralement tous les revenus que l'empereur tirait des Gaules. L'autre, c'est qu'il est très probable qu'Auguste augmenta ce revenu quand il fit le recensement des Gaules l'an de Rome 727 et qu'il est certain que les derniers empereurs devaient tirer des Gaules beaucoup plus que n'en tirait Jules César, et cela pour plusieurs raisons.

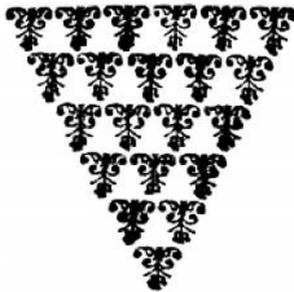
En premier lieu, les richesses des Gaules s'augmentèrent tellement dès que leur assujettissement aux Romains y eut établi une tranquillité inconnue auparavant et dès qu'elles purent commencer librement dans tout l'Empire, qu'on les citait ordinairement comme la province la plus riche. Lorsque l'empereur Claudius voulut faire approuver par le sénat le dessein qu'il avait de rendre ceux des Gaulois, qui tenaient le premier rang dans leur patrie, capables de posséder les plus grandes dignités de la République, ce prince, parmi plusieurs autres raisons, allégua celle-ci : « Ne vaut-il pas mieux pour nous, engager les Gaulois à venir consommer leurs revenus

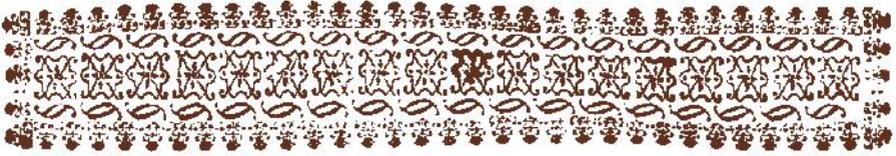
dans Rome que de les laisser jouir de leur or et de leurs richesses au-delà des Alpes ? » *Aurum & opes suas inferant potiùs, quàm separati possideant.* Cette raison montre l'idée qu'on avait à Rome de l'opulence des Gaules ; et comme on y trouve, sous les derniers empereurs, une taxe par tête et plusieurs autres impositions qui très probablement n'y avaient point été établies par Jules César, peut-on douter que les revenus de l'Empire n'y aient été augmentés, quand même ce pays n'aurait point été amélioré ?

En second lieu, l'Édit, par lequel Caracalla donna le droit de bourgeoisie romaine à tous les citoyens des Communautés et des États soumis à l'Empire, dut accroître de beaucoup le revenu dont il jouissait dans les Gaules. Ce droit s'acheta chèrement et obligeait ceux qui l'avaient à toutes les impositions payables par le citoyen romain, lesquelles étaient très onéreuses. On croit même que Caracalla, en publiant cet édit célèbre, n'avait d'autres vues que d'augmenter les revenus de l'Empire.

Ainsi, quoiqu'on ne puisse pas fixer au juste la somme que rapportaient annuellement les redevances et les droits que le fisc avait dans les Gaules, nous ne laissons point de juger qu'elle était considérable et sans doute plus de trois fois plus grande que celle qu'en tirait Auguste ; c'est-à-dire aux environs de cinquante millions. La raison en est claire ; le pays était devenu plus opulent, les redevances plus fortes et les droits multipliés.

Voilà ce que j'avais à dire sur le gouvernement des Romains dans les Gaules ; il ne me reste qu'à examiner les changements qui y arrivèrent sous les rois de la première et seconde races ; et ce sera la matière de la dissertation suivante.





## DISSERTATION TROISIÈME

# SUR LE GOUVERNEMENT DES ROIS DE LA PREMIÈRE ET SECONDE RACES

**P**OUR bien connaître les annales d'un État ou d'une province, il est nécessaire d'avoir une connaissance préliminaire de la forme de son gouvernement, puisque sans cela on ne peut pas juger du merveilleux des événements, ni rendre justice à ceux qui en ont été les mobiles ; et cela montre assez l'importance de la dissertation où j'entreprends de traiter cette matière. Non que je veuille en parler à fond, mais je prétends donner seulement une idée de la première constitution de la Monarchie française qui s'établit dans les Gaules sur les débris de l'Empire romain. On y verra quel était l'ordre civil, aussi bien que le militaire.

La division des Gaules en dix-sept provinces, laquelle avait eu lieu sous les derniers empereurs, cessa dans l'ordre politique, après le règne de Clovis. Ce fut apparemment l'effet du partage des enfants de ce prince qui divisèrent les Gaules entre eux et établirent leurs trônes dans diverses cités qui furent regardées comme les capitales de leurs royaumes. Thierry établit le sien à Metz et Clodomir à Orléans, Childébert résida à Paris et Clotaire à Soissons. De la sorte, les villes, qui étaient auparavant les métropoles, cessaient de l'être dans l'ordre politique : car l'ecclésiastique subsista toujours. Je m'explique. Quoique Metz, par exemple, devenu le séjour du prince et de son sénat, eût acquit une espèce de supériorité sur Trèves pour le civil, Trèves néanmoins, quant au spirituel, était toujours le premier siège où se traitaient les principales affaires ecclésiastiques ; et cette ville conserva son pouvoir, comme elle le conserve encore aujourd'hui sur tous les évêchés qui avaient été les suffragants de sa métropole.

La division des cités continua d'avoir lieu, comme sous les Romains,

tant au spirituel qu'au temporel ; et chaque cité subsista en forme de corps et resta divisée en cantons, ainsi qu'elle l'était avant que les Francs fussent les maîtres des Gaules. Mais, sans passer outre, il convient que j'examine d'abord quels étaient les peuples qui habitaient les Gaules et quelle était leur condition. Ce point est de la dernière importance.

Quoique le mot peuple et le mot nation signifient aujourd'hui la même chose, cependant leur signification était autrefois bien différente. On entendait par nation, une société composée d'un certain nombre de citoyens qui avait ses mœurs, ses usages et même sa foi particulière. On entendait au contraire par le mot de peuple, l'assemblage de toutes les différentes nations qui habitaient sur le territoire d'une même Monarchie. Ainsi les habitants des Gaules pouvaient être compatriotes sans être pour cela concitoyens ; ils pouvaient être régnicoles sans être de la même nation : et c'est ce qu'on a vu durant plusieurs générations et même jusqu'aux derniers rois de la seconde race.

Ces différentes nations, qui habitaient les Gaules, étaient Romains, Français, Ripuaires, Bourguignons, Allemands, Visigots ou Saxons ; et chacune avait sa foi selon laquelle elle vivait. Voici la peinture qu'en fait au neuvième siècle Agobard, qui présenta un mémoire à Louis le Débonnaire pour l'engager à abroger la loi des Bourguignons. « Je laisse à votre bonté à juger si la religion et la justice n'ont pas beaucoup à souffrir de cette diversité de lois qui est si grande, qu'il est commun de voir dans le même pays, dans la même cité, que dis-je, dans la même maison, des personnes qui vivent suivant des lois différentes. Il arrive souvent que de cinq personnes qui conversent ou qui se promènent ensemble, il n'y en a point deux qui vivent suivant la même loi temporelle, quoiqu'elles soient toutes de la même religion. »

Comme chacune de ces nations formait une société politique complète, il fallait que, suivant les usages de ce temps, il y eut des hommes libres et des esclaves. Ainsi, lorsqu'un homme libre devenait esclave, ce qui arrivait pour lors assez souvent, il devenait esclave de la nation dont était ou son créancier, ou celui qui l'avait fait prisonnier de guerre. D'un autre côté, selon le Droit commun, l'esclave affranchi était réputé être de la nation dont il était le maître qui lui avait donné la liberté. Toutes les nations avaient adopté la loi du Digeste qui ordonnait que la postérité des affranchis serait réputée être originaire du même lieu et de la même tribu dont était le maître qui les avait affranchis. *Filii libertorum, libertarumque, liberi paterni, patroni manumissoris domicilium, originemque sequantur.* Nulle différence

en ce point entre les nations.

Hors de là, chacune avait son code particulier ou sa loi nationale suivant laquelle tous les particuliers de cette maison devaient être jugés. On trouve dans la loi des Ripuaires, qui était celle de la partie septentrionale du Luxembourg, ce fameux article. « Tous les habitants de la contrée des Ripuaires, soit qu'ils soient Francs, Bourguignons, Allemands ou d'une autre nation, seront cités et jugés conformément à la loi particulière de leur nation, et ceux qui seront trouvés coupables seront condamnés à la peine infligée à leur délit par leur loi nationale, et non point à la peine prononcée dans la loi Ripuaire, contre le délit dont ils seront trouvés coupables. »

Les princes, à leur avènement à la couronne, promettaient, dans le serment qu'ils prêtaient avant leur inauguration, de se conformer à l'ancien usage en faisant rendre justice à chacun de leurs sujets, de quelque condition qu'il put être, conformément à la loi de la nation dont chaque sujet était citoyen.

Dès que Clovis eut été élevé sur le trône, son pouvoir et celui des rois, ses successeurs, consistait en ce que ces princes étaient non seulement rois des Francs, mais aussi en ce qu'ils étaient les rois ou les chefs suprêmes de chacune des nations dont le peuple de leur Monarchie était composé. Il en était alors comme il en est aujourd'hui de plusieurs États indépendants les uns des autres, lesquels n'ont tous qu'un seul et même chef politique ; par exemple, nous voyons que le Royaume de Hongrie, le Duché de Brabant et d'autres souverainetés qui composent le patrimoine de la Maison d'Autriche, ne reconnaissent que la reine de Hongrie pour maîtresse, quoiqu'elles ne soient point incorporées ensemble et qu'elles soient indépendantes les uns des autres. De même, l'on trouvait dans les Gaules, durant le sixième siècle et les suivants, différentes nations distinctes qui n'obéissaient qu'à un seul prince, le *roi des Francs*.

Comme la Monarchie fut héréditaire dès son commencement, il y eut une *loi de succession* qui établit ce droit et qui tire son origine de son premier fondateur. Je vais examiner brièvement cette loi.

Pendant que la nation des Francs habitait encore dans la Germanie, elle était divisée en différentes tribus, dont chacune avait son chef ou roi particulier. Il est probable qu'elles choisissaient toutes leurs rois entre les princes d'une même famille, qu'on nommait pour cela la maison royale : et les anciens écrivains sont si clairs là-dessus qu'on ne peut raisonnablement en former le moindre doute. Lorsque Clovis proposa aux Ripuaires de le prendre pour roi, il appuya sa demande de la raison que la postérité

de Sigébert, qu'ils avaient élu pour régner sur eux, était éteinte. Le discours de Clovis à cette tribu suppose qu'elle n'aurait point été en droit de l'élire s'il fût resté quelque descendant mâle de Sigébert. Quand Grégoire de Tours fait mention de l'avènement de Clovis à la couronne des Saliens, il se sert d'expressions qui donnent l'idée d'une succession et non point d'une élection. *Childéric étant mort, dit-il, son fils Clovis régna en sa place.*

Mais si ces preuves ne paraissent pas décisives et si l'on peut douter que Clovis et ses prédécesseurs aient été des rois héréditaires, on ne saurait douter au moins que ses successeurs ne l'aient été : car il est évident par l'Histoire que ces princes montèrent sur le trône par voie de succession et non point par voie d'élection. Cette succession était fondée sur la loi salique, de même que l'exhérédation des filles qui étaient exclues du trône.

Un usage suivi constamment en France, et pratiqué depuis la fondation de la Monarchie, suppose cette loi et en prouve assez l'existence. Après la mort de Clovis, sa fille Clotilde ne partagea point avec ses frères le Royaume de son père. Quand Childébert, fils de Clovis, mourut, ses filles ne lui succédèrent point ; et sa couronne passa sur la tête de Clotaire, son frère. Charibert, fils de Clotaire, étant mort sans garçons, ce ne furent point ses filles qui lui succédèrent, mais ses parents mâles collatéraux. À la mort du roi Gontran, frère de Charibert, Clodielde, fille de Gontran, et qui lui survécut, n'hérita point de la couronne de son père. Cette couronne échut à Childébert II, neveu de Gontran. Enfin, tout le monde sait que l'Histoire de France fait fréquemment mention de princesses exclues de la succession de leur père, par des parents collatéraux, et qu'on n'y trouve pas l'exemple d'une fille qui ait succédé, ni même prétendu succéder au roi son père.

Plusieurs demandent s'il est vrai que le texte des lois saliques contienne véritablement l'article de la loi de succession, qui jusqu'ici a toujours exclu les femelles de la couronne. À quoi on répond qu'il le contient implicitement. En voici le contenu.

« Si le mort ne laisse point d'enfant et que son père et sa mère lui survivent, que son père ou sa mère héritent de lui.

» Si le mort n'a ni frère ni sœur, que la sœur de sa mère hérite de lui.

» Si le mort n'a point de tante maternelle, qu'alors sa succession passe à sa tante paternelle. Au défaut d'héritiers dans les degrés énoncés ci-dessus, que les plus proches parents paternels du défunt héritent de lui.

» Mais pour ce qui regarde la terre salique qui se trouvera dans les suc-

cessions, il n'en saurait jamais appartenir aux femmes aucune portion ; ces terres doivent en toute sorte de cas passer aux mâles comme étant un héritage acquis spécialement à leur sexe. » *De terrâ verò Salicâ nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terra hæreditas perveniat.*

M. l'abbé du Bos tire de cette loi ce raisonnement : Si la loi de la Monarchie a voulu affecter les terres saliques, ou, pour parler abusivement le langage des siècles postérieurs, les fiefs servant aux mâles, comme étant seuls capables des fonctions, dont étaient tenus les possesseurs de ces fiefs ; à plus forte raison la loi de la Monarchie aura-t-elle voulu affecter aux mâles, dans la disposition faite à ce sujet, le fief dominant, celui de qui tous les autres relevaient, soit médiatement, soit immédiatement ; et qui ne relevait que de Dieu et de l'épée du prince qui le tenait. Ainsi l'on ne saurait guère douter que ce soixante-deuxième article de la loi salique ne regarde la couronne. Les Castellans disent que leur couronne est le premier majorasque de leur Royaume : et qui empêche de dire que la couronne en France est le premier fief du Royaume, et par conséquent qu'il doit être réputé compris dans la loi nationale que les Francs ont faite, touchant les fiefs ? Et c'est ce qui a fait dire à un célèbre magistrat, que *la couronne de France est un fief masculin & non pas un fief féminin.*

Il faut faire ici une remarque, savoir, que les terres saliques, qu'on appelle aujourd'hui fiefs, n'étaient autre chose, dans leur origine, que des bénéfices militaires établis dans les Gaules par les empereurs, en conséquence desquels les possesseurs étaient tenus de servir à la guerre ; et comme les femmes étaient incapables de remplir ce devoir, faut-il être surpris si elles étaient exclues de ces terres saliques ? Ce ne fut qu'après que les désordres, arrivés sous les derniers rois de la seconde race, eurent donné atteinte à la première constitution de la Monarchie, et que les terres saliques furent devenues des fiefs, qu'on trouva l'expédient de les faire passer aux femmes en introduisant l'usage qui leur permettait de faire, par le ministère d'autrui, le service dont elles étaient incapables et auquel néanmoins elles étaient tenues en vertu de la possession de ces bénéfices militaires. Mais pour le premier des fiefs du Royaume, qui est la couronne, on n'y a rien changé et il a toujours retenu la nature des terres saliques, comme il la retient encore aujourd'hui ; de sorte que c'est un proverbe commun en France, que *la couronne ne tombe pas de lance en quenouille.*

Le seul changement qu'on ait fait par rapport à cet article, c'est que, tant que les deux premières races ont régné, la Monarchie a toujours été partagée entre les enfants mâles du roi décédé. Ce ne fut que vers le milieu

du dixième siècle que ce partage cessa. Cependant, la couronne ne devint absolument indivisible que sous les rois de la troisième race. L'héritage présomptif, qui est l'aîné des enfants de France, est d'abord reconnu roi après le décès de son père, et on réduit les princes puînés à des apanages, dont il faut qu'ils se contentent. Quant aux autres articles de la loi salique et de celle des Ripuaires, on y a fait de temps en temps quelque changement. En l'année 798, Charlemagne en fit une nouvelle rédaction dans laquelle il ajouta beaucoup de sanctions ; et ceux qui voudront en avoir une connaissance plus particulière pourront consulter les savantes notes de M. Eccard.

C'est un préjugé vulgaire que Clovis, ayant conquis les Gaules l'épée à la main, les gouverna durement et même qu'il y réduisit les anciens habitants à une condition approchant de la servitude, attribuant à ses Francs une autorité sur le peuple gaulois, avec une distinction formelle, telle que du maître à l'esclave. Mais ce préjugé est absolument faux ; et si l'on excepte la dévastation du pays de Tongres, dont j'ai parlé ailleurs, les rois de France changèrent très peu de chose à la forme du gouvernement qui avait eu lieu sous les derniers empereurs.

L'idée donc qu'on se doit faire de l'État des Gaules sous Clovis et sous le règne de ses fils et de ses petits-fils, c'est qu'au premier coup d'œil, cet État paraissait à peu près le même qu'il avait été sous Honorius et sous Valentinien III. Le plus considérable changement qu'on pût y remarquer, c'était d'y avoir un prince étranger exercer les fonctions non seulement de maître de la milice, mais encore celles de préfet du prétoire, ceux de sa nation entrer dans les emplois civils, et le même officier exercer à la fois un emploi civil et un emploi militaire. Quant au reste, la face du pays était la même. Les évêques gouvernaient leurs diocèses avec la même autorité qu'ils avaient eue avant que les Francs fussent les maîtres des Gaules. Tous les Romains continuaient à vivre suivant le Droit romain. On y voyait les mêmes officiers qu'auparavant dans chaque cité. On y levait les mêmes impositions. On y donnait les mêmes spectacles. En un mot, les mœurs et les usages y étaient les mêmes que dans le temps que l'on obéissait aux souverains de Rome. Pour vérifier ces faits, je vais en rapporter les preuves en y gardant le même ordre de division que je viens d'exposer.

Outre ce que j'ai déjà dit dans ma dissertation précédente du pouvoir des évêques, c'est qu'ils faisaient une si grosse figure sous les rois mérovingiens, que les rois eux-mêmes leur portaient en quelque sorte envie. Au rapport de Grégoire de Tours, il échappait souvent à Chilpéric I<sup>er</sup> de

s'écrier : « Notre fisc a été appauvri pour enrichir les Églises. Il n'y a dans les Gaules de véritables souverains que les évêques. La dignité royale s'avilît, et ce sont les évêques qui règnent réellement, chacun dans son diocèse. » *Aiebat enim plerumque ; ecce pauper remansit Fiscus noster. Ecce divitiæ nostra ad Ecclesias translata. Nulli penitus nisi soli Episcopi regnant.* Aussi, ce prince, ajoute l'historien, mettait-il ordinairement le canif dans les testaments favorables aux Églises et lacérait ces actes lorsqu'ils lui étaient présentés pour être confirmés.

Quant aux Romains, on voit, par les Ordonnances des rois des deux premières races, qu'ils vivaient suivant le Droit romain, et on apprend par les historiens qu'ils remplissaient des postes distingués à la guerre. Vers l'an 560, Clotaire I<sup>er</sup>, après avoir réuni à son domaine les partages de ses frères et devenu souverain de toute la Monarchie, publia un édit, que nous avons encore, pour maintenir dans son Royaume la justice et pour y entretenir le bon ordre entre les différentes nations qui l'habitaient. Dans le quatrième article de cet édit, il est statué expressément que toutes les contestations que les Romains auront les uns avec les autres seront décidées suivant le Droit romain. *Inter Romanos negotia causarum Romanis legibus præcipimus terminari.* Et le dernier article de cette ordonnance porte : « Tous nos juges auront soin de garder et de faire garder la présente constitution. Ils ne rendront aucune sentence et, sous quelque prétexte que ce soit, ils n'ordonneront rien qui donne atteinte à ce qu'elle statue concernant le Droit romain, ni qui soit contraire aux usages pratiqués depuis longtemps parmi ceux de nos autres sujets qui vivent suivant les anciennes lois nationales. »

De plus, les rois mérovingiens n'avaient rien changé à la distribution des Romains en trois ordres politiques, laquelle ils trouvèrent établie dans cette grande province de l'Empire lorsqu'ils en firent la conquête. Il y avait toujours des sénateurs, des citoyens qui possédaient les emplois municipaux, et des affranchis qui ne s'étaient point encore élevés au-dessus de la condition de leurs pères, de même que des esclaves. On conférait souvent à quelques-uns d'eux les emplois les plus importants de la Monarchie, et on leur permettait de s'allier avec les Francs.

Clovis se servit des Romains dans les affaires les plus importantes. Il donna sa confiance à Aurélien, que l'abréviateur dit positivement avoir été Romain de nation. On voit par le nom des évêques qui ont siégé sous le règne de ses successeurs et par le nom des généraux et des ministres de ces princes, que la plupart de ces généraux et de ces ministres étaient Ro-

main d'origine. Il y a plus : les auteurs contemporains disent en termes exprès que ces généraux, que ces ministres étaient Romains. Par exemple, Grégoire de Tours parle dans plusieurs endroits de son Histoire d'un Lupus qui vivait de son temps, et qui, sous le règne de Sigébert, petit-fils de Clovis, était parvenu à l'emploi de duc de Champagne. Or, nous voyons par un mémoire que Fortunat, contemporain de Grégoire de Tours, adresse au duc Lupus, que ce Lupus était Romain. Le duc Lupus, dit notre poète, efface la splendeur des hommes les plus célèbres. Rempli des sentiments romains qu'il tient du sang dont il est sorti, il s'acquitte également bien des fonctions de général et de celles de magistrat.

*Antiqui Proceres, & nomina celsa Priorum Cedant cuncta Lupi munere victa Ducis. Antiquos animos Romania stirpis adeptus Bella moves armis, jura quiete regis.*

Dom Thierry Ruinart confirme ce que nous avançons dans la préface qu'il a mise à la tête de son édition des œuvres de Grégoire de Tours. « Lorsque les anciens habitants des Gaules, dit-il, ou pour parler le langage de ces temps-là, lorsque les Romains et les Francs eurent été associés de manière que les deux nations ne faisaient plus qu'un peuple, le peuple de la Monarchie se trouva composé en premier lieu des personnes sorties des maisons illustres et de celles que Grégoire de Tours appelle maisons sénatoriales ; en second lieu, de citoyens libres ; en troisième lieu, de personnes affranchies par leurs maîtres à différentes conditions ; et en quatrième lieu, de véritables esclaves. Ceux d'entre les Romains qui avaient de la naissance ou qui étaient riches, parvenaient aux principales dignités de la Monarchie, ainsi que les Francs descendus de ceux qui étaient venus d'au-delà du Rhin. L'Histoire de Grégoire de Tours fait foi que, dans les temps dont elle parle, plusieurs de ces Romains furent faits comtes et ducs. »

Pour vérifier que les Romains s'alliaient avec les Francs, il ne faut d'autre article que celui de la loi des Ripuaires, où il est dit : « Si un homme affranchi en face d'Église, si un Romain ou si un affranchi de la dépendance du domaine du roi, épouse une Ripuaire née libre ; ou si un Ripuaire né libre épouse, soit une Romaine, soit une affranchie, dépendante du domaine du roi, soit une femme affranchie en face d'Église, les enfants qui naîtront de ces sortes de mariages seront de la condition de celui des deux conjoints dont l'état sera le moindre. »

Au temps du gouvernement des rois de la première et seconde races, les cités avaient les mêmes usages que sous les Romains. On envoyait dans chaque cité pour principal officier un comte. C'était à ce comte que les

magistrats municipaux des Romains et les officiers militaires devaient s'adresser dans les affaires importantes. C'était à ce comte que les sénieurs des Francs et les autres chefs des essaims de Barbares devaient recourir. C'était lui qui dans les occasions leur intimait les ordres du roi et qui avait soin que la justice fût rendue et les revenus du prince payés. C'était encore lui qui commandait dans les occasions les troupes que son district fournissait ; car il est bon de remarquer que le pouvoir civil n'était point séparé du pouvoir militaire sous les rois mérovingiens, ainsi qu'il l'avait été sous les empereurs, successeurs de Constantin le Grand ; et c'est là le changement qu'on fit.

Chaque cité avait retenu son Sénat qui en était comme l'âme ; et quoique les rois conférassent les emplois de comte suivant leur bon plaisir, ils avaient néanmoins quelquefois la complaisance de laisser le choix de cet officier au peuple de la cité qu'il devait gouverner. L'autorité des comtes et des ducs s'accrut de beaucoup, et un des événements les plus mémorables de l'Histoire est celui qui arriva sous les derniers rois de la seconde race. Ce fut alors que les ducs et les comtes, abusant de la faiblesse du gouvernement, convertirent dans plusieurs contrées leurs commissions qui n'étaient qu'à temps, en des dignités héréditaires, et se firent seigneurs propriétaires des pays dont l'administration leur avait été confiée par le souverain. Non seulement ces nouveaux seigneurs s'emparèrent des droits du prince, mais ils usurpèrent encore les droits du peuple, qu'ils dépouillèrent en beaucoup d'endroits de ses libertés et de ses privilèges. Ils osèrent même abolir dans leurs districts les anciennes lois, pour y substituer des lois dictées par le caprice et dont plusieurs articles, aussi odieux qu'ils sont bizarres, montrent bien qu'elles ne sauraient avoir été reçues que par force.

Les tribunaux anciens eurent le même sort que les anciennes lois. Les usurpateurs se réservèrent à eux-mêmes, ou du moins ils ne voulurent confier qu'à des officiers qu'ils installaient ou qu'ils destituaient à leur bon plaisir, l'administration de la justice. Enfin, ils se mirent sur le pied d'imposer à leur gré les taxes, tant personnelles que réelles, et ce mal dura pendant quelques siècles en des temps de troubles.

Les cités de la Gaule, gouvernées de cette manière, produisaient un revenu considérable aux rois mérovingiens. Il était le même que celui dont jouissaient avant eux les empereurs romains ; car selon l'usage ordinaire, lorsque Clovis et ses successeurs se rendaient maîtres d'une province, ils s'y mettaient aussitôt en possession de tous leurs biens et droits appartenant aux souverains. Et comme les particuliers y restèrent en possession

de leurs droits, le sceptre y demeura aussi en possession des siens, quoiqu'il eût changé de main. La seule nouveauté qu'il y eut, c'est que ces droits et revenus devinrent les droits et revenus des rois de France, au lieu qu'au-paravant ils étaient ceux des empereurs.

Or j'ai marqué ailleurs les quatre branches des revenus des empereurs romains, dont le premier consistait dans les fonds de la terre, qui devinrent aussi le corps du domaine des rois de France. L'Histoire est remplie de preuves qui font voir que ces princes possédaient en propriété une infinité de fonds de terres, et qu'ils étaient, comme on le dit des particuliers, *de grands terriens*. Voilà ce qui leur a donné le moyen d'enrichir tant d'églises et de fonder tant de monastères dans un temps où il fallait assigner aux religieux des revenus un peu plus solides que ne le sont des loyers de maisons ou des rentes constituées à prix d'argent. On sait encore par l'Histoire et par les Capitulaires, que ces princes faisaient valoir les terres de leur domaine par des intendants et par cette espèce d'esclaves, appelés les *serfs fiscaux*, parce qu'ils appartenaient au fisc. Il y a même dans les Capitulaires tant d'ordonnances faites à ce sujet, qu'il suffit d'avoir ouvert le livre pour en avoir lu quelques-unes.

Cette première branche avait encore deux autres rameaux, savoir un droit qui se levait sur le gros et le menu bétail qu'on menait pâture dans les bois, prés et terres, dont le fond appartenait en propre à l'État ; et un droit qui se levait sur ce qu'on tirait des mines et des carrières.

Grégoire de Tours, après avoir raconté plusieurs miracles arrivés à Brioude au tombeau du martyr saint Julien, dans le temps que Thierry, le fils du grand Clovis, régnait sur l'Auvergne, ajoute ce qui suit : « Il y eut alors un diacre qui, après avoir abandonné les fonctions de son État, était entré au service de ceux qui faisaient le recouvrement des revenus du prince et qui abusait tellement de la commission qu'ils lui avaient donnée, qu'il s'était rendu odieux par ses vexations à tous les pays circonvoisins. Il arriva que s'étant transporté dans la montagne pour y lever le droit du fisc sur les troupeaux qui, suivant la coutume, y étaient allés paître durant l'été, il y fut puni de ses malversations. »

Quant aux droits que les rois levaient sur le produit des mines qui se fouillaient en vertu des concessions que le souverain avait faites, voici ce qu'on lit dans la vie de Dagobert 1<sup>er</sup> : « Outre ces autres présents que le roi fit à l'Église de Saint-Denis en France, il lui donna encore, pour l'entretien de sa couverture, la quantité de huit mille livres de plomb, à prendre tous les deux ans sur le produit du droit de marque qu'il levait en nature

sur ce métal. Ce prince ordonna même que cette quantité de plomb serait voiturée jusqu'à l'église Saint-Denis par des corvées dont il chargea aussi bien les métairies royales, que celles dont il avait déjà fait présent aux saints martyrs, et que dans cette église le plomb serait délivré aux agents des religieux. » Ces deux citations doivent suffire pour prouver la réalité des biens fonds qui constituaient la première branche du revenu royal.

La seconde consistait dans ce tribut public, ou dans ce subside, qui comprenait la taxe par arpent et la capitation que payaient tous les citoyens, à proportion de leurs biens et facultés. Pour faire une répartition juste, chaque souverain avait un cadastre, ou description de chaque cité, qui contenait la quote-part à laquelle chaque particulier d'une cité devait être imposé par proportion aux sommes que le prince voulait être levées.

Grégoire de Tours dit, en parlant d'un des fils et des successeurs de Clotaire 1<sup>er</sup> : « Le roi Chilpéric ordonna que dans tous ses États il fût dressé une nouvelle description et que les taxes y fussent ensuite imposées sur un pied bien plus haut que celui sur lequel on s'était réglé dans les descriptions précédentes. Cela fut cause que plusieurs de ses sujets abandonnèrent leurs biens pour se retirer dans les autres partages, aimant mieux y vivre dans la condition d'étrangers que d'être exposés, en demeurant dans la cité dont ils étaient citoyens, à des contraintes dures et inévitables. » On voit par ce récit de Grégoire de Tours que ce tribut public, ou capitation, augmentait et diminuait selon les besoins de l'État.

Sous les empereurs romains, c'était le comte de chaque cité qui se trouvait chargé de faire faire le recouvrement des deniers du tribut public, et qui devait, à un jour marqué, les faire porter dans la caisse du prince. Sous les rois mérovingiens, c'était le même officier qui était chargé des mêmes soins. Si à l'échéance du quartier, le comte n'avait pas encore ramassé toute la somme qu'il devait porter dans les coffres du prince, il fallait que le comte avançât le reste ; et s'il n'avait pas d'argent à lui, qu'il en empruntât pour remplir une obligation à laquelle il n'aurait pas manqué impunément.

Aucune personne n'était exempte par son état de payer le tribut public pour les biens qu'elle possédait, et l'Église même n'avait pas le droit d'affranchir de ce tribut les fonds dont elle était propriétaire. Il n'y avait que ceux à qui le prince avait, par un privilège particulier, accordé une exemption spéciale, qui ne fussent point tenus d'acquitter le *census*. En effet, le sixième canon du concile, assemblé dans Orléans l'année 511, parle de l'exemption du tribut public que Clovis avait octroyé à plusieurs fonds de terre et autres biens que ce prince avait donné à l'Église, comme d'une se-

conde grâce et d'un second présent qu'il lui avait fait. Il est sensible par la manière dont le canon allégué s'explique sur cette exemption, qu'elle n'était point de droit, et qu'un prince pouvait donner un fonds à une Église, sans que pour cela l'Église, qui jouissait de ce fonds, fût dispensée de payer sa quote-part du tribut public dont il était chargé.

Quant aux redevances et aux biens fonds, dit ce canon, que le roi notre seigneur a donnés aux Églises, en leur accordant encore l'exemption du tribut public pour ces fonds et pour les ecclésiastiques qui en jouirent : *De obligationibus vel agris, quos Dominus noster Rex Ecclesiae suo munere conferre dignatus est, ipsorum agrorum & Clericorum immunitate concessa.* C'est cette exemption spéciale qui fut accordée par les successeurs de Clovis aux monastères de Saint-Maximin, d'Echternach, de Stavelot, de Malmédy et de Prüm.

Mais il paraît par un usage reçu en ce temps que ces exemptions ne duraient que pendant la vie du prince qui les avait accordées, et que la redevance, dont chaque arpent était tenu envers l'État, était un patrimoine si sacré, qu'un roi n'avait point le pouvoir de l'aliéner. Il pouvait bien le remettre pour un temps, mais non pas l'éteindre et en priver la couronne pour toujours. En effet, nous voyons par diverses chartres que les monastères du Luxembourg, qui avaient été affranchis du paiement du tribut public par un roi ou un empereur, en obtenaient de son successeur le renouvellement ou la confirmation. Et si dans la suite on les a exemptés à perpétuité, ce n'a été que par une bienveillance et indulgence particulière des souverains qui, en privant leur couronne de ce tribut, ont trouvé en France le moyen de le faire compenser d'ailleurs par les dons gratuits.

La troisième branche du revenu des rois de France était le produit des droits de douane et de péage qui se percevaient à l'abord des denrées ou des marchandises en certains lieux, ou à leur passage sur certains chemins et sur certaines rivières. Ces droits consistaient en plusieurs sortes d'impositions, dont l'une s'appelait droit de bureau, l'autre droit de rivage, l'autre droit sur le charroi, l'autre droit des ponts, droit sur les bêtes ou les esclaves emmenés et sur les choses transportées ; une autre imposition se nommait droit d'heureux abord. Ces différents droits sont spécifiés dans une chartre de Charles le Chauve, octroyée à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, près de Paris ; et on en exigeait le paiement avec soin, excepté des officiers résidant à la cour et des monastères, qui en étaient exempts.

Les bureaux de douane et de péage étaient en si grand nombre dans les Gaules que le peuple s'y plaignait beaucoup de la manière dont les droits

qu'il fallait payer à l'État étaient exigés. Clotaire II ordonna par un édit qu'il publia dans Paris en 615, sur les représentations du concile qui s'y trouvait assemblé, qu'il n'y aurait des bureaux de douane et de péage que dans les lieux où il y en avait eu du temps de ses prédécesseurs. Les droits qu'on y lèvera, ajoute-t-il, seront les mêmes qu'on y levait de leur temps ; et il n'y aura que les effets qui devaient dès lors ces droits qui seront tenus de les acquiter. *De telonio, ut per ea loca debeat exigi, vel de speciebus ipsis, de quibus præcedentium Principum tempore est exactum.*

La quatrième branche du revenu royal consistait dans les confiscations et autres droits casuels, comme dans les présents volontaires ou réputés tels que les sujets offraient aux rois en certaines occasions. Quant aux confiscations, l'Histoire des rois mérovingiens fait mention très fréquemment de réunion de biens des personnes condamnées, faite au domaine du prince. On y lit même qu'en certaines circonstances, les rois se contentaient de confisquer ceux des biens du coupable qu'il tenait de la libéralité des souverains, et qu'ils lui laissaient la jouissance de son patrimoine et de ce qu'il possédait en toute propriété.

On voit aussi dans une infinité d'endroits de l'Histoire, que les dons gratuits, ou réputés tels, étaient en usage sous les rois des deux premières races. Pépin ayant assemblé un Champ de Mars à Orléans, y reçut des plus grands de l'État des présents considérables. L'usage était même que les religieuses fissent de temps en temps des présents aux rois. L'article VI du Concile, tenu en 755 par les soins de Pépin, ordonne aux religieuses de ne point sortir de leurs monastères ; et il y est dit, entre autres choses, que dorénavant elles feraient présenter au roi, par leurs agents, les dons qu'elles voudraient lui faire. *Et qualia munera ad Palatium dare voluerint, per missos suos ea dirigant.*

Enfin tous les usages établis dans les Gaules par les empereurs romains, concernant le gouvernement, furent quasi les mêmes sous les rois mérovingiens et carlovingiens. Telles étaient les maisons de poste, placées de distance en distance sur les grandes routes, afin de fournir des chevaux frais à ceux qui couraient pour le service du prince et qui avaient son ordre pour y en prendre. On appelait ces chevaux nourris dans les maisons de poste, *Veredi*, et les chevaux que les habitants des campagnes voisines étaient obligés à fournir pour le service des courriers, quand il n'y en avait point assez dans une de ces maisons, ou qu'ils prenaient des chemins de traverse, *Paraveredi*. On parle souvent de ces chevaux dans les chartres. Tels étaient encore les gynécées ou bâtiments publics pour les manufactures,

les thermes ou bains, les spectacles, les fabriques de monnaie, l'usage de la langue latine, en laquelle on écrivait tous les actes publics, lettres, testaments, chartres, lois et fondations pieuses, sans qu'on sache qu'on n'en ait jamais vu aucune en langue tudesque ou germanique. Tout cela passa des Romains aux Français, et les Gaules, en changeant de maîtres, ne changèrent presque point de coutumes.

Pour appliquer ce que je viens de dire du gouvernement des Gaules en général, il ne me reste qu'à faire remarquer que la contrée, qui constitue aujourd'hui la province de Luxembourg, était dépendante de trois cités différentes, savoir de Trèves, de Metz et de Tongres. Les ducs de la Moselle et les comtes d'Ardenne, dont les annales de saint Bertin et de Metz parlent, de même qu'une infinité de chartres, la gouvernaient pour le civil au nom du roi ou de l'empereur, et les évêques de ces trois cités régissaient le spirituel. Après l'établissement de la Monarchie française, la loi qui semble avoir été la dominante dans le Luxembourg est la loi des Ripuaires ; et tout ce qui se pratiquait ailleurs touchant la levée du subside ordinaire ou extraordinaire, dont j'ai donné la description, se pratiquait également dans cette contrée, dont les habitants ont toujours été réputés Germains d'origine, selon César, à *numero Germanorum*.

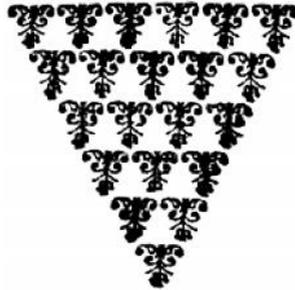
Mais une question curieuse à éclaircir, et par laquelle je vais finir, est de savoir comment il est arrivé que toutes les nations qui composaient le peuple de la Monarchie française aient été confondues en une seule et même nation. Voici quelle est l'opinion de M. Du Bos.

Ces nations qui, au bout de quelques générations, parlaient communément la même langue dans la même contrée, auront commencé en s'habillant l'une comme l'autre, à faire disparaître les marques extérieures qui les distinguaient sensiblement. Il n'y aura plus eu que les ecclésiastiques qu'on aura reconnus à leur habit, pour être de la nation romaine. Ainsi tous les citoyens laïques se seront trouvés être déjà semblables, quant à l'extérieur, dans le temps des derniers rois de la seconde race et lorsque les provinces du Royaume devinrent la proie des usurpateurs.

Alors les diverses nations ne différaient plus par la langue et par les vêtements. Elles ne différaient l'une de l'autre que parce qu'elles vivaient encore suivant des lois ou des codes différents. Mais la tyrannie des nouveaux maîtres, qui ne voulaient qu'il y ait dans le pays qu'ils s'étaient asservi d'autre règle que leur volonté, aura fait évanouir cette distinction plus réelle, quoique moins sensible que la première. Que presque tous les usurpateurs, dont il est question ici, aient gouverné despotiquement et tyranniquement

les lieux dont ils s'étaient rendus les maîtres, on n'en saurait douter. L'Histoire le dit et quand elle ne le dirait pas, la commission de rendre la justice, au nom du prince, à ses sujets, changée en droit héréditaire, et l'introduction de tant de droits seigneuriaux qui subsistent encore en partie, en feraient foi suffisamment.

C'aura donc été en un certain lieu, sous les derniers rois de la seconde race, et dans un autre lieu sous les premiers rois de la troisième, que les lois nationales auront cessé d'être en vigueur et que le Franc, le Ripuaire, le Romain et l'Allemand auront été réduits à vivre également suivant les usages et les coutumes qu'il aura plu au seigneur, devenu maître du canton où ils étaient domiciliés, de substituer dans son territoire aux anciennes lois. Mais une semblable révolution doit avoir été l'ouvrage d'un siècle, et elle ne saurait avoir été uniforme partout. De là est venue cette diversité de coutumes qu'on trouve dans chaque province et même presque dans chaque seigneurie.





## DISSERTATION QUATRIÈME SUR LE MONUMENT D'IGEL



DANS le désir de vous satisfaire, je vous envoie l'explication de quelques antiquités de votre province. Je me borne ici au seul monument d'Igel, le plus rare et le plus magnifique au-delà des Alpes qui mérite une description d'autant plus fidèle que nul historien n'en a écrit comme il faut.

Igel est un village à sept lieues environ de Luxembourg, situé sur la rive septentrionale de la Moselle, au pied de la montagne. Le confluent de la Sare est à son Orient, et celui de la Sûre à l'Occident. Il tire son nom du monument qui y est élevé : car *Igel* en Allemand signifie *Aigle*, et il y a au haut de cette antiquité un aigle posé sur un globe. Ortelius en parle avec éloge et l'appelle *un noble mausolée de la plus vénérable antiquité dont les Gaules s'applaudissent et peuvent défier l'Italie d'en posséder un pareil*. Braunius tombe dans la même pensée et dit que, *quoique Rome soit la mère et le théâtre des sépulcres les plus magnifiques, elle n'en a pas qui approche de celui-ci*.

Ce monument a été construit de pierres brutes, avant d'être ciselées ; c'est ce qui paraît par les jointures où l'on voit différents membres d'une même figure se réunir naturellement. Il est appuyé sur une base carrée de douze pieds qui s'élève en diminuant jusqu'à la hauteur de soixante-quatorze. Il y a quatre faces, chargées de diverses tailles à demi relief, et est entouré de plusieurs degrés. Les bords sont remplis de génies et autres divinités qui servent plus à son embellissement qu'aux hiéroglyphes. On lit l'inscription vers la base qui est conçue en ces termes :

D. M.

T. SECUNDINO. SECURO. ET. VOCATIE.

CONJUGL. EJUS. ET. SECUNDINO. AVENTINO. FILIIS.

SECUNDINI. SECURI. ET. PUBLIÆ PAGATÆ ;  
 CONJUGI. SECUNDINI. AVENTINI. ET.  
 I. SACCIO MODESTO. ET. MODESTIO. MACEDONI.  
 FILIO. EJUS.  
 JULIUS. SECUNDINUS. AVENTINUS.  
 ET. SECUNDINUS. SECURUS. PARENTIBUS.  
 DEFUNCTIS. ET. SIBI.  
 VIVI. HÆREDES. POSUERUNT.

Il faut remarquer que Bertels, Ortelius et Brower rendent cette inscription fort estropiée. Je me suis attaché à ce que le P. Wiltheim en a écrit qui atteste de l'avoir examiné pendant trois jours ; et par surcroît de précaution, je l'ai vue et relue moi-même sur les lieux. Les lettres majuscules y sont encore lisibles, mais les moindres sont suppléées pour le sens.

Quoique l'inscription prouve d'une manière évidente que ce monument est une tombe sépulcrale, quelques écrivains l'attribuent à divers sujets. Hérold dit qu'il est consacré à la naissance de Caligula, dont Agrippine, épouse de Germanicus, doit avoir accouchée sur le confluent de la Sare. Après en avoir donné l'explication à sa guise, il ajoute que les images qu'on y voit en sont des indices certains. *Le zodiaque avec le soleil, les génies, les divers triomphes, les sacrificateurs, le législateur qui publie la loi, le peuple qui l'écoute & l'aigle sur le globe terrestre, sont des figures, continue-t-il, pleines d'adulation & des symboles de l'heureuse destinée de Caligula ; par lesquels on pronostiquait que le jeune prince, né dans le camp, & élevé au milieu du tumulte des armes, serait un jour un illustre guerrier & commanderait à l'Univers en donnant la loi à l'Empire romain et en triomphant de ses ennemis. Hæc omnia adulationis plena, & vestigiâ certissima ostendunt nascentis Caligula.*

Outre qu'on ne convient pas du lieu de la naissance de Caligula, on ne peut certainement vérifier que ce mausolée ait été érigé en son honneur. Les uns disent qu'il naquit à Tivoli ou à Antium près de Rome, et d'autres dans un village du territoire du Meinfeld appelé *Ambiatinus*, où l'on dressa une colonne avec cette inscription : *ob Agrippina puerperium*. Quoiqu'il en soit, il n'est pas né sur le confluent de la Sare, et par conséquent on ne peut lui attribuer ce mausolée.

Campius avance que c'est l'apothéose d'un général, peut-être de Drusus ; il prétend le prouver par le hiéroglyphe de l'aigle et par les médailles qu'on y a trouvées. Quelques-une avaient pour inscription, *Consecratio*, et

sur le revers un aigle au sommet d'une montagne qui regardait le ciel et prenait son essor pour y voler. *Probat ab Aquila, quæ molis in fastigio insidet, esse apotheoseos Principis alicujus memoriam.*

Une troisième opinion, tirée d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Maximin, porte que cette pyramide a été élevée en mémoire du mariage de sainte Hélène avec Constance Chlore. Les trois portraits au centre en sont le fondement. L'un, dit-on, est celui de sainte Hélène et l'autre de Constance Chlore, qui se donnent mutuellement la main en signe de leur union conjugale ; et le troisième celui d'un génie bénissant cette alliance. À quoi l'on ajoute que *les figures, qui sont coupées sur les quatre parties, représentent les réjouissances publiques, les victoires, le souverain pouvoir de Constantin le Grand, qui devait être le fruit d'un si saint mariage.*

Mais ces opinions manquent même de vraisemblance et ne méritent aucune attention. En voici le vrai sujet. C'est un sépulcre que les Sécundins ont érigé à leurs parents défunts. Les Romains plaçaient ordinairement leurs tombes sur les grands chemins ou sur les bords des rivières, soit pour rappeler le souvenir des morts aux passants, suivant Properce :

*Hoc carmen mediâ dignum me scribe columnâ,  
Sed breve quod currens vector ab urbe legat.*

Soit parce qu'ils étaient dans la persuasion que les âmes descendaient aux Champs Élyséens par les chemins et les rivières. Sur cette créance, l'empereur Auguste se fit construire un mausolée entre le chemin Flaminien et le Tibre.

Les Champs Élysées ou Élyséens étaient un lieu dans les enfers destiné aux gens de bien, où ils recevaient la récompense de leurs vertus. Voici la description que Virgile en fait au VI<sup>e</sup> Livre de son Énéide :

*Devenère locos latos, & amæna vireta  
Fortunatorum nemorum, sedesque beatas.  
Largior hic campos æther & lumine vestit  
Purpureo, solemque suum sua sidera nôrunt.*

Ainsi quittes du don qu'exige Proserpine,  
À leurs yeux se présente une verte colline,  
Des bocages épais, des prés toujours fleuris,  
Le fortuné séjour des bienheureux esprits ;  
Un air délicieux, une lumière pure,  
Anime de ces champs l'agréable peinture,  
Ils ont des astres clairs, ils ont un clair soleil,  
Qui jamais ne couvrit son visage vermeil.

Le globe qui couronne la machine est de fer creux et sert d'urne aux cendres des Sécundins, conformément à la religion des gentils qui brûlaient leurs morts.

C'était des Grecs que les Romains avaient pris cette coutume. La cérémonie en était aussi lugubre que majestueuse : on dressait une pyramide ou une pile faite de bois ; on revêtait le mort de ses plus beaux habits et on le couronnait de fleurs. Ensuite on le portait sur le bûcher, et les plus proches parents devaient l'allumer, en détournant le visage pour témoigner la douleur qu'ils avaient de lui rendre ce dernier devoir. Le corps étant consumé, quelques femmes destinées à ces fonctions en ramassaient les cendres et les enfermaient dans une urne qu'on transportait au lieu de sépulture. Virgile parle de cette cérémonie au même livre :

Quelques-uns sur leur dos, pour honorer le deuil,  
Transportent au bûcher le lugubre cercueil ;  
D'autres, pour imiter les parents et l'usage,  
En approchant le feu, détournent le visage.  
Le grand amas s'enflamme et pousse jusqu'au Cieux  
Et l'huile répandue, et l'encens précieux.  
Ce grand feu ralenti, les cendres réservées,  
Avec les os brûlants, dans le vin sont lavées :  
Chorinée en approche, et de sa pure main  
Serre les restes saints dans une urne d'airain.

Ces deux lettres D.M. au haut de l'inscription signifient *Diis Manibus*, c'est-à-dire que la tombe est dédiée aux *Manes*, qui étaient les dieux des enfers. De là vient qu'on offrait des sacrifices pour se les rendre propices. Ce terme de *Manes* avait encore diverses significations ; tantôt on le prenait pour les ombres des morts, et tantôt pour les génies des hommes ou pour les divinités qui présidaient aux tombeaux ; et à cette occasion, Cicéron dit que leurs droits sont sacrés. *Deorum Manium jura sancta sunt.*

Quoiqu'on ne puisse pas déterminer quelle était la famille des Sécundins à cause qu'on ne trouve pas leurs noms dans aucune des hautes magistratures de l'Empire, on peut cependant assurer qu'ils n'étaient pas gens obscurs, comme l'a dit Fréhérous. Au contraire, tout semble prouver qu'ils occupaient à Trèves un rang distingué ; et les fréquentes inscriptions qu'il y a d'eux dans le Luxembourg, le font assez conjecturer. Leur emploi était celui d'agents dans les affaires ; emploi fort considérable selon la notice de l'Empire.

1° Ils avaient soin des voitures et veillaient à faire conduire le bagage

des armées et les vivres nécessaires. 2° Ils annonçaient aux peuples les vœux publics, les victoires, les noms des consuls, et publiaient les édits des empereurs ; on les appelait pour cela *Angeliophori*. 3° C'étaient eux qui devaient entretenir la paix dans les provinces et présider aux causes civiles et criminelles. 4° Leur chef était ordinairement créé sénateur, consul ou proconsul, et il avait la surintendance des affaires. 5° Leur conseil s'appelait *Schola Agentium in rebus & Deputati ejusdem Schola* ; et voici les noms de leurs offices : *Adjutor, Subadjuva Adjutoris, Curiosus Cursus publici in præsenti, Curiosus omnium Provinciarum*. Enfin, un des devoirs des agents consistait à fournir les habits aux armées et à faire teindre la pourpre.

C'est à ces différentes fonctions que les figures des quatre pans du monument d'Igel sont applicables. Je vais en donner l'explication, selon la mythologie des anciens ; mais il faut considérer avant tout que ceux qui l'ont élevé se nommaient, *Secundinus Aventinus, & Secundinus Securus*, fils et héritiers de leurs père et mère, dont on lit les noms au commencement de l'inscription. Je ferai des articles séparés de chaque face et j'aurai soin d'en donner les preuves.

#### PREMIÈRE FACE

L'aigle qui termine ce mausolée, les ailes déployées, avec un voile sur l'estomac, est le symbole de l'immortalité et de la déification des Sécundins. *Les Égyptiens*, dit Campius, *avaient coutume de représenter l'âme par le symbole de l'aigle, et les païens s'imaginaient que ceux qui avaient mérité d'être mis au rang des dieux, étaient portés au Ciel sur un aigle.*

Les cérémonies de l'Apothéose chez les Romains s'observaient mystérieusement. Dès que celui qu'on voulait déifier était mort, on lui couvrait la tête d'un voile et on le pleurait pendant sept jours, avec beaucoup de rites prescrits. Ensuite, dit Hérodien, on le mettait sur le bûcher qu'on allumait de tous côtés. Les aromates et autres matières combustibles prenant tout à coup, on lâchait du faite un aigle qui, s'envolant dans l'air avec la flamme, allait porter au Ciel l'âme du nouveau dieu. On ne déifiait de la sorte que les empereurs, les inventeurs des choses utiles au genre humain ou ceux qui avaient rendu quelque service important à la République. Mais ces Apothéoses devinrent dans la suite si fréquentes, que Juvénal, pour s'en moquer, plaignait le pauvre Atlas qui allait succomber sous le fardeau de tant de dieux qu'on plaçait tous les jours dans le Ciel. C'est par les principes de cette créance, qu'on met au haut du monument des Sécundins l'aigle avec le voile.

Le globe est rempli de leurs cendres, selon le témoignage de quelques

curieux qui en ont fait la visite. Un point de religion scrupuleusement gardé était de brûler les corps morts parce que ceux qui étaient privés des sépultures erraient pendant cent ans sur les bords du Cocyte, avant de pouvoir être admis dans les Champs Élyséens. Voici ce que Virgile en dit :

Ce Nocher est Caron, ceux que reçoit sa barque,  
Des funèbres honneurs doivent porter la marque.  
De ceux dont on n'a point enseveli les os,  
Nul n'a droit d'aspirer à l'éternel repos.  
Cent ans près de ces bords, leurs âmes vagabondes,  
Après ce terme enfin passent les noires ondes.

Cette première face est consacrée à Pluton, le dieu des enfers, et son image est placée dans une niche, au-dessus du globe, où il exerce un souverain pouvoir sur deux morts, prosternés à ses pieds. Pluton était fils de Saturne, frère de Jupiter et de Neptune. Les parties occidentales du monde lui ayant été assignées en partage, on feignit qu'il était dieu des ombres et par conséquent des enfers. Horace le dépeint comme un dieu inexorable : *Vous aurez beau, dit-il, faire chaque jour à Pluton un sacrifice de trois cents taureaux, il est insensible. Titius et Gérion, ce triple géant, sont au-delà des triples ondes, sans en pouvoir sortir ; nous y passerons comme eux, tous autant que nous sommes habitants de la terre, le monarque et le pauvre laboureur.*

*Non si trecenis, quotquot eunt, dies,  
Amice, places illachrymabilem  
Plutona Tauris, qui ter amplum  
Gerionem, Titionque tristi  
Compescit unda.*

La bordure plus bas est composée de six agents qui devaient fournir la pourpre à la cour. L'usage de cet habillement n'était permis qu'aux empereurs, et Néron l'avait défendu, sous peine de la vie, à tous ses sujets. Un morceau en pend ici de la frise d'en haut et on examine si elle est propre à la majesté impériale. La première fois que César, dit Pline, se revêtit de la pourpre, étant assis sur son trône, il tomba deux fois en faiblesse. Le même auteur vante la teinture tyrienne qui produit une couleur foncée, mais claire, *Laus ei summa color sanguinis concreti, nigricans aspectu, idemque susceptu refulgens.*

On voit au-dessous un lectisterne sous un dais frangé, quatre personnes à table et quatre épulons qui servent. Le lectisterne était une cérémonie de religion fort usitée. Elle se terminait par un festin qu'on préparait et que l'on donnait dans un temple. On y dressait des lits autour des tables,

et comme l'on mettait sur ces lits les statues des dieux, on l'appelait *Lectisternium*, qui signifie l'action de préparer des lits, de *lectus*, lit, et de *sternere*, dresser.

Les épurons étaient les ministres des sacrifices et faisaient les fonctions des pontifes qui, ne pouvant vaquer par eux-mêmes à tout, à cause de la multitude des dieux qu'on adorait à Rome, instituèrent trois ministres, qu'ils appelèrent *épurons*, parce qu'ils faisaient dresser les banquets sacrés qu'on offrait aux dieux. Les épurons portaient la robe bordée de pourpre et furent augmentés jusqu'au nombre de sept.

Tite-Live a décrit cette cérémonie et assure qu'on avait coutume de mettre trois lectisternes dans le Capitole consacrés à trois divinités différentes, savoir à Jupiter, à Junon et à Minerve. Le simulacre de Jupiter, dit-il, était couché sur un lit, mais ceux de Junon et de Minerve étaient placés sur des sièges. Nul cependant de ces dieux ne profitait du festin, mais seulement les sept épurons.

Quelques-uns avaient une autre créance et se persuadaient que les morts, dans les Champs Élysées ou au Ciel, mangeaient avec les dieux, et qu'ils étaient béatifiés par la jouissance des mêmes plaisirs qu'ils avaient aimés pendant la vie. Le Père Sirmond cite à ce propos les vers d'un rhéteur grec qui se glorifie de cette béatitude future.

Virgile en parle aussi dans son *Énéide* :

Sur le sable une troupe à la lutte s'exerce,  
On montre à mille jeux son adresse diverse,  
Un autre danse à l'ombre ou récite des vers ;  
Là le charmant Orphée entonne ses beaux airs.  
Les dards au fer rouillé sont piqués dans la terre ;  
Celui qui s'exerçait autrefois pour la guerre  
À conduire son char, à dresser ses chevaux,  
Dans ces beaux lieux s'exerce à ces mêmes travaux.

C'est conformément à cette prétendue béatitude, que le lectisterne, dont il est ici question, est le symbole de la félicité des manes de *T. Secundinus Securus*, de *Secundinus Aventinus*, de *Vocatia* et de *Pagata*, leurs femmes.

La bordure maîtresse contient trois portraits d'une taille humaine, dont deux se donnent la main. Ce hiéroglyphe peut avoir deux significations, toutes deux convenables aux *Sécondins* et à leurs emplois.

La première représente une alliance de commerce et de négoce. Personne n'ignore que la bonne foi étant l'âme du commerce, deux mains, l'une dans l'autre, sont la preuve de la fidélité. Et comme les mythologistes

disent que *Fidius* est le dieu de la bonne foi, la troisième image de ce cartouche est cette divinité qui approuve l'alliance mutuelle des agents dans les affaires.

Fidius était le fils de Jupiter, et les Romains lui avaient bâti un temple sur le mont Quirinal. Il avait trois noms : *Sancus*, *Fidius* et *Semicaper* ; Ovide en parle dans ses fastes.

*Quarebam Nonas Sanco, Fidione referrem  
An tibi Semicaper, tunc mihi Sancus ait.  
Cuicumque ex dederis, ego munus habebo,  
Nomina terna fero ; sic voluere Cures.*

Un moderne rapporte qu'il y a encore à Rome un marbre avec cette inscription : *Simulacrum Fidi*, qui a beaucoup de ressemblance à la figure emblématique dont je parle. On y voit dans une espèce de pavillon à droite, l'honneur sous la figure d'un homme fait ; la Vérité à gauche, couronnée de lauriers, et donnant la main à l'Honneur. Au milieu d'eux est l'Amour, avec la figure d'un enfant pour marquer que le dieu *Fidius*, ou de la bonne foi, n'est autre chose que l'amour de l'honneur et de la vérité.

La seconde signification de ce cartouche regarde le mariage de *Secundinus Securus* et de *Vocatia*, père et mère de ceux qui ont élevé la tombe. Dans ce sens, l'hymen au milieu préside à leur mariage. On invoquait ce dieu dans les épithalames ; et les nouveaux mariés portaient en son honneur des guirlandes de fleurs, à raison que la plupart des poètes, entre autres Catulle, lui donnent un chapeau de roses ou de marjolaine. *Cinge tempore floribus suavè olentis amaraci*. On le dépeignait ivre, languissant et affaibli par les plaisirs, avec une torche à la main, et on s'aperçoit ici des restes de cette attitude efféminée.

Dans la même bordure, au-dessus des portraits, il y a trois médailles de figure ovale, gravées en bas-relief ; celle du milieu est l'effigie de *Secundinus Securus* ; à droite celle de *Secundinus Aventinus*, et de *Pagata* à droite.

Pline met l'origine des médailles à l'an de Rome 259, sous le consulat d'Appius Claudius, qui plaça le premier l'image de ses pères dans le temple de Bellone. Il dit que de là est venue chez les Romains la louable coutume de ciseler dans les monuments publics les portraits de leurs ancêtres. M. Aemilius, son collègue au temps du consulat de Q. Lutatius, fit pareillement poser les siens, non seulement dans une basilique, à l'exemple de Claudius, mais dans son propre palais : *Invention honorable*, continue Pline, *si la représentation de la mémoire des ancêtres est la preuve de la gloire des descendants*.

Le cartouche, au-dessus de l'inscription, comprend plusieurs personnes autour d'une table couverte d'un tapis, avec un voile attaché à des anneaux, et un homme qui lit. C'est l'école des agents dans les affaires. Celui qui lit est le chef et les autres écoutent les ordonnances pour les faire observer. Le voile est le distinctif de leur dignité et de leur secret, selon l'usage de l'Empire, où les corps d'une profession publique ne traitaient aucune affaire de leur juridiction, sans être entourés d'un voile. Les grammairiens, dit saint Augustin, le pendaient dans leur école et s'en faisaient honneur, quoiqu'il fût plutôt un manteau à couvrir leur ignorance, qu'une marque de leur distinction. *Velares pendent ex liminibus Grammaticarum Scholarum, sed non illa magis honorem secreti, quam tegumentum erroris significant.*

Voilà la description la plus exacte que j'ai pu faire de la face méridionale. Je viens maintenant à celle d'Occident qui n'est pas moins symbolique.

### SECONDE FACE

On aperçoit, dans une niche en haut, le dieu Mars couvert de son casque, armé de son bouclier et de son épée, qui terrasse Adonis. Adonis était né d'un inceste de Cynire, roi de Chypre, avec sa fille Mirrhe. Et comme la vie voluptueuse ne convient pas à de braves guerriers, on feint que Mars l'a tué ; ce qui montre que rien n'est plus contraire à la valeur que la mollesse. Il est vrai que les Sécundins, par leur emploi, ne devaient pas assister aux combats ; mais comme ils accompagnaient les armées et qu'ils étaient chargés du soin de faire voiturer les vivres et les bagages, ils ne laissaient pas de courir beaucoup de périls et d'essuyer de grandes fatigues. De là vient que cette face est consacrée au dieu des batailles. Virgile nous le représente comme actif, inspirant l'horreur et le carnage :

Mars tient le choc douteux, et partout sa vigueur  
Au vaincu redoutable, est funeste au vainqueur ;  
Attaqués, attaquants, ou l'on meurt, ou l'on tue :  
À tous les deux partis la fuite est inconnue.

Au-dessous de la niche est un chariot attelé de deux mulets ; un cocher qui les frappe d'un bâton et un homme derrière lui, assis dans une espèce de basterne, voiture ordinaire des anciens. On voit à côté une colonne avec ces chiffres CLIIII.

Le code théodosien rapporte une ordonnance de Constantin le Grand, par laquelle il défend d'employer le bâton et ordonne de se servir du fouet en conduisant les bêtes de somme. Le mausolée dont je parle, ayant été érigé avant cette ordonnance, faut-il être surpris si le cocher tient un bâton

en main ? Valens et Valentinien avaient défendu qu'on mît plus de deux ou trois personnes dans les voitures de poste, afin d'éviter la surcharge. *Non amplius in singulis quibusque vehiculis quam binos ; aut ad summum ternos, sedere præcipimus.*

La colonne avec les chiffres CLVIII détermine la journée ou la marche d'une armée. Il y avait sur les grandes routes des colonnes milliaires où l'on mettait un certain chiffre qui désignait que de là au militaire doré, il y avait une telle distance : et c'est de ce milliaire doré, disent quelques savants, qu'on comptait les lieues romaines en Italie.

Pour un plus parfait éclaircissement, il faut observer que les mesures, qui faisaient le milliaire, étaient différentes ; les plus communes étaient le pied, le pas, le stade et le mille. Le pied est estimé la mesure du pied de l'homme. Le pas est l'espace que nous gagnons en marchant ; et le pas géométrique est le double du pas commun ou de cinq pieds de roi. Le stade était une mesure grecque de cent vingt-cinq pas géométriques de long ; aussi vingt stades font une lieue de France. Le mille est de mille pas géométriques ; la lieue des anciens Gaulois était de quinze cents pas géométriques. La lieue de France est aujourd'hui de trois mille pas, et chez d'autres nations on en compte quatre ou cinq mille pour une lieue.

D'où il résulte qu'une fonction des agents dans les affaires, consistant à suivre ou à précéder les armées, leur devoir était d'en marquer la journée dans leur marche. Elle n'excédait pas CLIV stades ou XX mille pas géométriques qui font environ sept lieues ; par conséquent, ce chiffre CLVIII sur la colonne fixe cette journée et convient à l'emploi des Sécundins.

Le second cartouche offre un sacrifice d'ouvriers, de charpentiers, de muletiers, de maquignons, d'écuyers ou de semblables gens, destinés aux voitures. Ils portent leurs victimes à la main et vont les sacrifier aux dieux *Lares*, que quelques-uns appellent *Viales*. On croyait que ces divinités assistaient les hommes, et on les révérait comme gardiennes des maisons. On les invoquait aussi afin d'avoir un heureux voyage. *Invoco vos Lares Viales*, dit Plaute, *ut me bene tutetis*. Les sacrificateurs, au nombre de sept, marchent à la file, et le prêtre est debout devant l'autel voilé, prêt à recevoir leurs victimes qui consistent en un lièvre, des poissons et un cochon de lait.

Chacune de ces victimes renferme son mystère. Un lièvre courant présageait quelqu'infortune aux voyageurs, et afin d'en détourner le pronostic, on en immole ici l'espèce ; outre que la rapidité de la course de cet animal peut être le symbole du désir qu'on a d'achever bientôt un voyage. Les

poissons s'offraient pour obtenir une heureuse navigation sur la mer ou sur les fleuves, ainsi que le porc, afin d'éviter les tempêtes qui causent les naufrages et désolent la moisson. Horace, au livre III de ses odes, s'en explique de cette manière :

*Rustica Philide  
Si thure placaris & horna  
Fruge Lares, avidaque Porca.*

*Laborieuse Philidé, si vous ne manquez pas d'élever les mains au Ciel à chaque nouvelle lune ; si vous offrez à vos dieux Lares les prémices de vos blés ; si vous brûlez de l'encens sur leur autel ; & si vous leur immolez un porc, le vent empesté du Midi ne gâtera point vos belles vignes, ni vos moissons.*

L'autre cartouche est presque entièrement effacé. On y reconnaît cependant l'image d'Esculape, portant un bâton entortillé d'une couleuvre. Esculape, comme tout le monde sait, Grec d'origine et habile médecin, fut mis au nombre des dieux après sa mort. Le bâton et la couleuvre, avec lesquels il est ici représenté, sont fondés dans la fable, et Hygin nous en apprend les circonstances.

« Sollicité de guérir Glaucus et manquant de remède efficace pour cette guérison, Esculape se cacha dans une caverne. Y étant rêveur, il voit venir à lui une couleuvre qui s'attache à son bâton. Il la chasse, la poursuit et lui donne de si grands coups qu'il la tue. Peu de temps après, une autre couleuvre se présente au même lieu, s'élance sur sa tête, y met une herbe médicinale et s'enfuit. Esculape comprit qu'il y avait là du mystère ; il prit l'herbe et en fit une potion à Glaucus qui, l'ayant avalée, ressuscita. Depuis ce temps, dit Hygin, la couleuvre a été consacrée à Esculape et mise au rang des astres. »

Les autres divinités, dont il reste quelques membres mutilés dans la même bordure, sont Minerve et Hercule. Minerve, appelée autrement *Pallas* et *Bellonne*, était fille de Jupiter, sortie de son cerveau, et servait de conseil à Mars. On l'invoquait contre ses ennemis pour en remporter, par son secours, la victoire. Hercule était un demi-dieu fort vanté dans l'Antiquité à cause de ses exploits militaires. Il tua Cacus, et Virgile au VIII<sup>e</sup> livre en décrit les triomphes :

C'est toi qui terrassas par tes bras indomptés,  
Les Centaures cruels, de la nue enfantés,  
Le prodige de Crète et l'effroi de Némée :  
Par toi dans les Enfers fut la terreur semée ;  
Ni l'horrible portier de ces lieux éplorés,

Étendu sur les os à demi-dévorés,  
 Ne te put étonner dans sa grotte sanglante,  
 Ni cent monstres divers de forme différente,  
 Ni l'hydre renaissante et féconde en serpents,  
 Ni l'énorme typhon n'ont pu troubler tes sens.

Ces trois divinités servent ici de symboles aux agents pour signifier la santé, la sagesse et la force dont ils avaient besoin.

La dernière bordure contient un char traîné par des quadriges, chargé de meubles et sortant d'une porte cochère, au-dessous d'un cyprès. Voilà la similitude de l'emploi des bastagaires dont on se servait chez les Grecs, et ensuite chez les empereurs romains. D'ailleurs, le cyprès était consacré aux funérailles ; et lorsqu'on le plaçait à côté de la maison d'un seigneur, il servait de signal à la mort et signifiait que de toutes ses richesses, il n'emportait que ce seul bien. Horace s'en explique ainsi : *Il nous faudra quitter la terre, nos maisons, nos aimables épouses ; & de tous ces arbres, que vous cultivez avec tant de soin, le funeste cyprès suivra seul son maître, hélas qui ne l'aura point été longtemps !*

*Linquenda tellus, & domus, & placens  
 Uxor, neque harum quas colis arborum,  
 Te præter invisas Cupressos,  
 Ulla brevem Dominum sequetur.*

### TROISIÈME FACE

Après la description des deux premières faces du célèbre monument d'Igel, je viens à la troisième, qui n'est point à la vérité aussi hiéroglyphe que les autres, mais qui ne laisse pas d'être très curieuse. Elle regarde le Septentrion et présente d'abord le soleil ou Phébus, dardant de ses rayons de toutes parts. Tertullien dit que les courriers publics et ceux du cirque adoraient le soleil et lui offraient des victimes pour être préservés des malheurs. Les poètes ont représenté ce dieu assis sur un char d'or massif et tout de feu. *Les quatre coursiers du soleil*, dit Ovide au livre II de ses métamorphoses, *Pyrois, Eous, Ethon & Phlégon, hennissant aux portes du jour, jetaient le feu par les narines, & d'impatience de sortir, frappaient du pied leur barrière.*

*Interea volucres Pyrois, Eous & Æthon  
 Solis equi, quartusque Phlegon, hinnitibus auras  
 Flammiferis implent, pedibusque repagula pulsant.*

Deux griffons, dont un géant tient les rênes, remplissent la bordure suivante. Cet animal fabuleux est peint avec quatre pieds, ayant des ailes, un

bec d'oiseau, la partie supérieure de l'aigle et l'inférieure du lion. Il était consacré au soleil, et Macrobe prétend qu'il veillait à la garde des trésors. Tout cela figure la fidélité des Sécundins, depositaires du trésor des empereurs dans les provinces et préposés pour soudoyer les troupes. Virgile fait mention des griffons :

*Fungentur jam gryphes equis, avoque sequenti  
Cum canibus tumidi venient ad pocula Dama.*

L'autre bordure contient deux chevaux de bât, conduits par leurs écuyers, dont l'un monte et l'autre descend une montagne.

Dans le centre, on voit les douze signes du zodiaque ; au milieu Phébus sur son char et aux côtés les têtes ailées des quatre vents qui soufflent. Le zodiaque est un grand cercle de la sphère divisé en douze constellations et dans lequel le soleil et les autres planètes se meuvent. Ovide le décrit ainsi : *Il te faut passer au travers des embûches de certaines bêtes farouches, dont les formes horribles t'effrayeront. Car si tu ne t'égares point, tu verras un taureau qui semblera dresser ses cornes contre toi. Tu verras un archer avec sa flèche en main, un lion, un scorpion et une écrevisse. Et ne pense pas qu'il te soit facile de manier avec la bride, ainsi que tu voudras, les furieux coursiers de mon char ; leur fougue semble indomptable lorsqu'ils sont une fois échauffés, & à peine veulent-ils me reconnaître quand ils commencent à mordre leur frein.* Ce sont les avis de Phébus à Phaéton.

Hygin dit qu'on représente les quatre vents ailés pour signifier la vitesse avec laquelle ils volent. *Zetes & Calais Aquilonis venti, & Orythia Erectei filia filii : Hi capita, pedesque desque pennatos habuisse feruntur crinesque caruleos.* On les dépeint aussi avec des cornes, parce qu'ils combattent de front, *prælia fronte gerunt.* Et on donne souvent au soleil une lanterne sur le bras, comme il l'a ici, pour marque de sa lumineuse clarté.

La dernière bordure est fort gâtée et à peine peut-on en reconnaître les figures. Il semble néanmoins qu'elle désigne les géants, *qui bouffis d'orgueil et de présomption, selon Ovide, voulurent aller planter leur enseigne au-dessus des lambris étoilés, afin de chasser les dieux de leur trône et d'y fixer leur séjour.* Pour cet effet, ils firent un amas de montagnes, qu'ils élevèrent, dit-on, jusqu'au cercle de la lune. Mais leur dessein fut confondu ; car Jupiter, d'un coup de foudre, que son courroux et sa crainte lui mirent en main, renversa les montagnes qu'ils avaient entassées les unes sur les autres, et les ensevelit sous ces orgueilleuses masses.

On peut encore conjecturer qu'on y a voulu représenter le combat d'Apollon contre les monstres que la terre produisit après le déluge : entre lesquels Python, cruel serpent, naquit, continue Ovide, pour effrayer le

monde. Il était d'une grandeur incroyable & couvrait une haute montagne, inspirant l'horreur & l'effroi aux peuples qui ne faisaient que de naître ; Apollon, pour en délivrer la terre, décocha bien mille de ses flèches contre cette hideuse bête & se vit presque sur le point d'épuiser son carquois sans rien faire. Mais enfin les ruisseaux du venin, s'écoulant par tant de blessures, laissèrent son corps sans mouvement & sans vie.

*Illa quidem nollet. Sed te quoque maxime Python,  
Tum genuit, populisque novis, incognite serpens,  
Terror eras, tantum spatii de monte tenebas.  
Hunc Deus arcitenens.*

Toutes ces figures allégoriques signifient les peines et les sueurs des bagataires dans leurs entreprises, et les secours qu'ils devaient attendre du Ciel pour en sortir heureusement.

### QUATRIÈME FACE

Enfin la face de l'Orient ne montre que peu d'objets, à cause que les orages, les vents et les pluies en ont rongé la plus grande partie. C'est ce qui m'oblige à me récrier contre la négligence de nos ancêtres qui ont laissé dépérir un monument si superbe, sans avoir eu soin d'en transmettre au moins la description aux descendants.

La lune, à moitié voilée et traînée par ses biges, éclaire de la niche d'en haut. Les poètes la dépeignent dans cette attitude, *cum niveis invecta micat Latonia Bigis* ; autrefois, les biges, ou les chars attelés de deux chevaux, étaient d'un usage fort commun pour courir dans la lice et combattre à la guerre. Homère, Hésiode et Virgile en parlent souvent.

Dans une autre bordure, on désigne un jugement d'un prince des agents. Chaque magistrature avait son code ou ses lois et connaissait de certains forfaits qui étaient de son ressort. Ici le juge est assis, deux criminels sont debout et une troisième personne semble mettre quelque argent dans un petit vase sur la table. Peut-être aussi exige-t-on la reddition des comptes ; car saint Ambroise dit qu'un agent dans les affaires présidait à la reddition des comptes portés par les rescrits des empereurs : *Legebaturscripti forma, directio magistri officiorum stabat, Agens in rebus imminabat.*

Ailleurs, on aperçoit cinq ouvriers dans une place occupés à la teinture de la pourpre. L'un verse de l'eau dans un bassin, l'autre la remue, et ceux-là font d'autres besognes près d'une table. La notice de l'Empire marque qu'il y avait des officiers constitués pour teindre la pourpre et elle les appelle *Procuratores Baphiorum*, d'où l'on voit que les Sécundins étaient chargés de cette commission.

Le principal cartouche contient l'image de Minerve, déesse des manufactures, et celle d'une autre divinité qui a une pomme à la main. Les autres sont effacées. On y a, sans doute, voulu graver les trois hespérides qui avaient, selon les poètes, un jardin où croissaient des pommes d'or, gardées par un dragon, qu'Hercule tua, et enleva les pommes. La réalité de cette fable est que les plus riches toisons et les plus belles laines, figurées par les pommes d'or, venaient de l'Hespérie ou de l'Océan occidental, d'où on les transportait en Italie pour les vendre.

Les différents degrés de cette machine contiennent des dauphins badiant avec des enfants, des tritons, des néréides, la Moselle couchée sur son urne, un navire chargé de tonneaux et le cri de *Celeuma*, qui est celui par lequel les matelots s'encouragent mutuellement au travail.

Tel est le monument d'Igel, si honorable à la province qui le possède et si estimable par son antiquité. Il est vrai qu'on ne fixe pas le temps de son érection ; Bertels insinue qu'il appartient au siècle de Noé, mais cet auteur fabuleux n'est pas plus recevable sur cette conjecture que sur une infinité d'autres qui se détruisent d'elles-mêmes.

Tout ce qu'on peut en dire de vraisemblable, c'est qu'il doit avoir été construit au commencement du quatrième siècle ; en voici les preuves. L'office des agents dans les affaires a été créé sous l'Empire de Dioclétien ; c'est Aurélius Victor qui le certifie : *Neque minore studio pacis officia legibus acquisissimis, ac remoto pestilenti frumentariorum genere, quorum Agentes rerum similimi sunt.* Saint Jérôme dit qu'on les substitua aux grainetiers ou à ceux qui fournissaient le blé aux armées, *eos enim, quos nunc Agentes in rebus, vel Veredarios appellant, veteres Frumentarios nominabant.* Par l'institution de cet office, on peut connaître l'époque de l'érection du monument d'Igel et dire qu'il ne peut avoir été construit que dans l'intervalle du règne de Dioclétien à celui de Constantin le Grand.

Cette raison paraîtra sensible si on l'examine de près. Car il n'y a nulle apparence que Constantin, après avoir abjuré le culte des idoles, eut permis qu'on dressât aux portes de Trèves un pareil sépulcre rempli d'idolâtrie et si injurieux à la sainteté de la religion qu'il y avait embrassée. Saint Agrèce, qui en était évêque ou ses successeurs, trop zélés catholiques pour souffrir cette impiété, s'y seraient opposés fortement ou l'auraient aussitôt abattu. Mais comme il n'a pu être élevé avant le règne de Dioclétien, puisque l'école des agents dans les affaires n'était point alors établie, il reste à conclure que cela a dû être au temps de Constance Chlore, père de Constantin le Grand, vers l'an 304.

Si j'avais vu quelques-unes des médailles qu'on a trouvées en quantité à proximité de cette tombe, j'en pourrais raisonner plus positivement ; mais ne m'en étant tombé aucune entre les mains, je ne puis en rien dire que par des conjectures, qui sont à la vérité soutenues de preuves de l'Histoire. Au reste, son antiquité est vénérable ; et Ausonius, qui vivait au IV<sup>e</sup> siècle, en a fait mention dans son poème de la Moselle.

*Quadro cinis in fastigia cone  
Surgit, & ipsa suas consumit Pyramis umbras.*



FACE MÉRIDIONALE



*P. A. Kilian sculp. dirigit. a. v.*  
*Vivite Luxemburgi, Fidos vos prisca per Orbem  
 Fama vocat, fidos posteritasque leget.  
 Nescia gens verti Sociis, Regique, Deoq,  
 Servastis semper foedera, jura, fidem.*

FACE OCCIDENTALE



FACE SEPTENTRIONALE



FACE ORIENTALE





DISSERTATION CINQUIÈME  
SUR LES ANTIQUITÉS  
DE LUXEMBOURG

 PRÈS l'explication du monument d'Igel, je viens aux autres antiquités de la province, et je commence par celles qui sont à Luxembourg ou dans les environs.

Deux objets s'y présentent d'abord, savoir le palais de Mansfeld et le collège des Jésuites, où l'on avait rapporté autrefois une partie de ces antiquités. Le palais de Mansfeld, qui pouvait être regardé comme l'hôtel des divinités païennes, est situé à la porte du château, au pied d'un roc fort escarpé. Son jardin se trouvait embelli de différents jets d'eau et orné de statues de marbre ou de pierre avec divers autels ou simulacres des dieux. Mais il est bon de remarquer que les autels dont je parle n'étaient que des tombes sépulcrales consacrées à la mémoire des défunts, autant qu'aux dieux mêmes. C'est ce que nous apprenons de Sénèque dans son épître à Lucinius : *In ipsâ Scipionis Africani villâ jacens, hæc tibi scribo, adoratis Manibus ejus, arâ, quam sepulcrum esse tanti viri suspicor.*

À l'entrée de ce palais est le fragment d'une pierre qui contient le sacrifice d'Iphigénie. Vous savez que les poètes ont feint que cette princesse fut conduite, en suite de l'ordre des dieux, par son père Agamemnon, pour être sacrifiée à Diane ; mais la déesse, dit Ovide, étant apaisée, enveloppa d'un nuage l'autel et les sacrificateurs et substitua une biche à sa place.

*Victa Dea est, nubemque oculis objecit, & inter  
Officium turbamque sacri, vocesque precantùm  
Suppositâ fertur matasse Mycenida cervâ. Ovid.*

On aperçoit ici Iphigénie à genoux, Agamemnon le cœur percé de la plus vive douleur, et un génie qui vient de l'air enlever la victime. Personne n'ignore que la fable de ce sacrifice est tirée du sacrifice de Jephthé dans l'ancien Testament.

Sur une muraille à main droite est un autel dédié à Jupiter et à ses trois fils Apollon, Hercule et Mercure. Les anciens ont appelé Jupiter, fils de Saturne et d’Opis, le père des dieux et le roi des hommes. Il avait divers surnoms, et entre autres celui de *Jupiter riciniatus, atque barbatus*, comme le dit Arnobe ; c’est-à-dire Jupiter en robe et barbu. Il tient ici la foudre en mains, et l’aigle est à ses pieds.

*Ipse pater mediâ nimborum in nocte coruscâ  
Fulmina molitur, quo maxima motu  
Terra tremit.* Virg.

L’aigle lui était consacré, et Horace en parle : *Tel que l’oiseau qui porte la foudre de Jupiter, & que ce souverain des dieux fit roi des oiseaux pour l’avoir fidèlement servi à l’enlèvement de Ganimède.*

*Qualem ministrum fulminis alitem,  
Cui Rex Deorum regnum in aves vagas,  
Permisit, expertus filelem,  
Jupiter in Ganimedè flavo.*

Apollon, fils de Jupiter et de Latone, avait beaucoup de fonctions dans le paganisme ; il était le soleil, le dieu et l’inventeur de la médecine ; tantôt on lui attribue l’invention de l’arc, et tantôt il préside aux beaux arts, ayant sous lui les muses. On le dépeignait jeune, sans barbe, et avec de longs cheveux, *Jovem barbaturum fingunt*, dit Lucain, *Apollinem verò semper puerum*. Il a le pied sur un bloc, sur les genoux la harpe qu’il tient de la main gauche et qu’il touche de la droite. Ovide en parle au livre II de ses métamorphoses : *Apollon se leva, il était couronné de laurier & vêtu d’une robe de pourpre qui traînait jusqu’à terre. Il tenait de la main gauche la lyre, enrichie de diamants et d’ivoire, & de la droite l’archet.*

*Distinctamque hynam gemmis, & dentibus indis  
Sustinet à lavâ, tenuit manus altera plectrum,  
Artificis status iste fuit.*

Hercule est représenté nu avec sa massue reposant sur sa droite, avec les dépouilles du lion qui en pendent. Cette nudité, dit Labianus, ne blesse pas la pudeur dans un héros qui méprise les plaisirs et ne butte pas sa valeur qu’à la gloire des armes. *Neque enim Herculi ulla cura verecundiæ suit, ad virtutem ceu scopum collimanti.* Les anciens ont chanté Hercule pour douze actions principales. Ces douze travaux sont le lion numéen tué ; l’hydre de Lerne tuée ; la sanglier d’Érimante tué ; la biche du mont Ménale prise ; les étables du roi Augie nettoyées ; les harpyes du lac Stymphale défaites ; le taureau de l’île de Candie pris ; Diomède, roi de Thrace, tué ; les ama-

zones vaincues ; les bœufs de Gérion emmenés ; les pommes du jardin des Hespérides enlevées ; et le Cerbère tiré des enfers.

*Nec verò Alcides tantum telluris obivit,  
Fixerit Æripedem cervam licet, aut Erimanthi  
Placarit nemora, & Lernam tremefecerit arcu.* Virg.

Mercure, fils de Jupiter et de Maia, présidait au négoce, et on a feint qu'il était le messager des dieux. Pour cela, on lui a donné des ailes et des talonnières, un caducée ou une verge entortillée de serpents. On le voit ici dans cette attitude, avec un mantelet qui lui couvre les épaules, et une bourse à la main gauche. C'est la description qu'Apuléius en fait dans sa première apologie. *En vide, quàm facies ejus decora, & succi plena sit ! quàm hilaris Dei vultus ! ut in capite crispatus capillus, sub uno pilei umbraculo appareat ! quàm autem festivè circà humeros vestis substricta sit !* Voici comme Virgile en parle :

*Primum pedibus Talaria nectit  
Aurea, quæ sublimen alis, sive æquora supra,  
Seu terram rapido pariter cum flamine portant :  
Tum virgam capit. Hac animas ille evocat Orco  
Pallentes, alias sub tristia tartara mittit,  
Dat somnos, adimitque, & lumina morte resignat ;  
Illa fretus agit ventos, & turbida tranat  
Nubila.*

Sous une voûte à l'entrée du même palais est l'inscription suivante :

D. M.  
LALLIO. ATTICI.  
NO. DEFUNCTO. FRA  
TRI. PIENTISSIMO. ET.  
POPAE. MATRI. POPILLI  
ANUS. MATRI. ET. FRATRI.  
FECIT.

Ensuite, on y voit quelques dieux ou monstres marins. Un triton tient par les rênes un cheval de Neptune, et un dauphin badine sur ce cheval. Hésiode et les mythologues ne reconnaissent qu'un triton, quoique les poètes en aient feint plusieurs. C'étaient les trompettes ou buccinateurs de Neptune, qui portaient ses commandements sur la mer. On les désignait demi-hommes et demi-poissons, avec une conque en main qui leur servait de trompette. Ovide la fait résonner bien haut et jusqu'aux rivages de la mer :

*Buccinaque in medio concepit ubi aëra Ponto,  
Littora voce replet, sub utroque jacentia Phæbo.*

Le dauphin est l'ami de l'homme ; et pour en voir, il va au-devant des vaisseaux et joue tout autour en sautant. Les poètes disent qu'Arion fut sauvé du naufrage par ce poisson qu'il avait attiré au son de sa lyre :

*Quamvis mutus erat voci favisse putatur  
Piscis, Arionæ fabula nota lyræ.*

Une autre pierre au même endroit représente la fable de Méléagre sous la figure d'un triton qui perce avec sa lance le sanglier. Méléagre était le fils d'Oenus et d'Althée. Dès qu'il fut né, sa mère vit les trois parques auprès du feu qui y mettaient un tison en prononçant ces paroles : *Cet enfant vivra tant que le tison durera*. Althée retira le tison et le conserva avec soin. Mais Méléagre, ayant tué le sanglier de Calydonie avec ses deux oncles, Althée, pour venger la mort de ses frères, jeta le tison au feu ; ce qui causa une mort lente à Méléagre, en sorte qu'il se sentit dévorer les entrailles par des douleurs insupportables. Sabin veut que cette fable s'entende de l'art magique ou du poison qui fit périr Méléagre ; et Bergier assure que les Romains employaient souvent sa figure dans leurs monuments.

*Inscius atque absens flammâ Meleagrius illâ  
Uritur, & magnos superat virtute dolores.*

Dans un coin, on voit une pierre carrée et les portraits d'un homme et d'une femme en robe avec quelques outils à la main. Les Grecs et les Romains, selon leur coutume, mettaient sur les tombes des indices ou des marques des fonctions que les morts avaient remplies pendant la vie. C'est pourquoi dans les funérailles de Misène, on brûla son harnais avec lui, comme servant à son distinctif.

Les Troyens cependant, sur la rive infertile,  
L'âme pleine d'ennuis, les yeux baignés de pleurs,  
À Milène rendaient les suprêmes honneurs.  
De chênes et de pins un grand bûcher s'amasse,  
Et de tristes cyprès on couronne la masse.  
Sur le sommet hautain luit son harnais brillant ;  
Ils allument le feu, près de l'airain bouillant,  
Ils réchauffent le corps, puis, suivant la coutume,  
On le lave d'eau froide, on l'embaume et parfume,  
La tristesse redouble, et le peuple gémit,  
Quand du haut du bûcher, on l'étend sur le lit ;  
Et qu'après on destine au feu des funérailles  
Son harnais signalé dans cent et cent batailles.

Si du palais on entre dans le jardin, on rencontre à côté un cryptoportique ou lieu souterrain voûté ; c'est là où étaient renfermés divers simulacres de dieux et de déesses, des inscriptions, des sacrifices et quantité de nobles antiquités dont je ferai le choix.

On aperçoit d'abord un soldat, armé de son bouclier et ceint de sa bandoulière, assis sur un cheval sans étrier ni éperons. C'est la marque d'un bon cavalier, suivant ce que Statius dit :

*Ipse ego te nuper Tyberno in littore vidi,  
Quæ Tyrrhena, vadis laurentibus, æstuat unda  
Tendentem cursus, vexantemque ilia nudo  
Calce ferocis equi, vultu dextrâque minaci.  
Si qua fides dictis, stupui, armatumque putavi.*

Ensuite vient une canéphore qui porte à un sacrifice une corbeille pleine de fruits. Les canéphores, selon Aristophane, étaient des filles de condition, et après elles suivaient une femme qui portait un parasol et un siège. Leur corbeille était ordinairement couronnée de fleurs ou de myrte ; et cela s'observait dans les sacrifices de Cérés.

*Pura coronatis portabant sacra canistris  
Vertice supposito.* Ovid.

À côté de la canéphore est un arc de triomphe d'une sculpture merveilleuse, sous lequel marche une troupe de légionnaires germains, avec la pique sur l'épaule et le bouclier en main. On reconnaît ceux de cette nation aux boucliers longs et quadrangulaires, tels qu'on les voit dans les médailles de Vitellius et de Marc Aurèle. C'est le triomphe de quelque empereur.

Dans le même cryptoportique, il y a un simulacre d'une femme étrangère, vêtue d'une robe à divers replis, qui traîne jusqu'à terre un bourdon à sa main droite et un génie ailé assis sur sa gauche. C'est Vénus, disent quelques mythologues, telle qu'Horace la dépeint avec son Cupidon.

*Ad Talos toga dimissa, & circumdata Palla.*

Venus était la mère des grâces et des amours, la déesse des plaisirs ; et l'Antiquité fabuleuse lui avait consacré plusieurs temples. Celui de Paphos était le plus superbe. *Venez*, dit Horace, *vous, autour de qui voltigent Cupidon et les ris ; venez, aimable Vénus.*

*Sive tu mavis Erycina ridens  
Quam jocus circumvolat & Cupido.*

On dépeignait, dit un moderne, Cupidon sous la figure d'enfant, parce que ceux qui s'abandonne à leurs passions agissent sans raison

comme les enfants. On lui donnait des ailes pour montrer que rien ne passe plus vite que les plaisirs ; enfin, les flèches dont il est armé apprennent que la volonté est suivie de remords et de chagrins.

Cupidon sous les lois de la simple nature,  
Régit tout ce qui fait soupirer ici-bas,  
Il ne punit jamais rebelle ni parjure,  
C'est un Empire, qui ne dure  
Qu'autant que ses sujets y trouvent des appâts.

Suit une jument sans frein et allaitant son petit. Une matrone vénérable, ceinte et en robe, est assise dessus : elle tient d'une main la crinière de la jument et de l'autre un panier plein de fruits. On prétend que c'est la déesse *Ops*, déesse de la terre, dont on représente ici la fécondité. *Ops* signifie secours, et par le secours de la terre, les hommes trouvent tout ce qui est nécessaire à la vie, selon Varron : *Terra Ops, quod hic omne opus ad vivendum, & ideò dicitur Ops mater, quòd terra nutriat*. On la nommait autrement *Rhèa* et *Cybèle* ; et quelques-uns l'ont figurée tendant la main droite, comme pour offrir son secours à tout le monde, et donnant de la gauche du pain à des pauvres. Elle avait un temple à Rome.

À droite de la jument est la statue d'un pauvre paysan vêtu d'une espèce de casaque en forme de manteau, telle que la portaient apparemment les colons de ce temps ; avec un capuchon pointu qui lui couvre la tête et un bâton qu'il tient des deux mains, conduisant deux bœufs. C'est le monument ou la tombe sépulcrale d'un laboureur.

Au même endroit, il y a sous le symbole de l'éternité, un dieu ou une déesse qui appuie une main sur un globe, et tient de l'autre la *corne d'Amalthée* ou la corne d'abondance. Amalthée, selon les poètes, était une chèvre qui allaita Jupiter, et pour récompenser les nymphes qui avaient eu soin de son enfance, Jupiter, devenu le souverain des dieux, leur donna une corne qui avait la vertu de produire sur le champ tout ce que les nymphes voulaient. On la vante dans l'Antiquité pour le signe des richesses et de la fertilité ; et on la trouve sur une infinité de médailles grecques et latines. Voici comme Ovide en parle :

*Ille ubi res cali tenuit, solioque paterno  
Sedit, & invicto nil Jove majus erat,  
Sidera natricem, nutricis fertile cornu  
Fecit, quod Domina nunc quoque nomen habet.*

Un fragment de pierre figure un jeu de mer. Une néréïde, assise sur un monstre, porte une grappe de raisins revêtue de ses pampres. Un triton

avec de longues oreilles et une queue fourchue marche à sa rencontre. Les néréïdes, filles de Nérée et de Doride, au nombre de cinquante, habitaient dans la mer et se montraient sur la surface des eaux en un temps serein.

*Placidisque natant Nereïdes undis.* Ovid.

Les autres antiquités, soit du palais, soit des jardins de Mansfeld, sont de peu de conséquence. Je passe maintenant au Collège des Jésuites où il y avait autrefois, c'est-à-dire avant la construction du bâtiment neuf, quatre arcades incrustées de diverses figures, dont le Père Wiltheim avait hérité après la mort de M. Binsfeld, son parent et l'un des plus savants magistrats du Conseil de Luxembourg.

La première arcade offrait d'abord les restes d'un monument magnifique comparable à celui d'Igel. La première face contenait les portraits d'un homme et d'une femme qui se donnaient mutuellement la main. Derrière eux pendaient des festons, et à côté, sur un pilier d'un ouvrage corinthien, il y avait un chasseur botté, vêtu d'une tunique retroussée et jouant du cor. Il faut que ce soit le sépulcre d'un homme lettré puisqu'on lui voit un livre en main. Martial se moque d'un avocat ignorant qui, pour preuve de sa science, portait toujours avec soi le livre :

*Hic libellis prægravem gerit lavam  
Notariorum quem premit chorus levis,  
Qui codicillis hinc & inde prolatis,  
Epistolisque commodat gravem vultum.  
Similis Catoni, Tullioque, Brutoque  
Exprimere, Rufe, fîdícula licet cogant,  
Ave Latinum, xxxxxx non potest Græcum.  
Si singere me istud putas, salutemus.*

Une autre face représentait un compagnon d'Actéon nu qui arrache des mains d'une nymphe un drap pour s'en couvrir ; son arc et son carquois sont pendus à un arbre, tandis qu'un garçon, qui regarde du haut d'un rocher, est puni de sa curiosité par des cornes qui lui naissent au front. Les deux bords avaient d'une part un chasseur, et de l'autre une nymphe qui s'enfuit. La fable d'Actéon, qui fut métamorphosé en cerf et déchiré par ses chiens pour avoir regardé Diane qui se baignait, est assez connue, et je ne me crois pas obligé de la déduire.

*Actæon ego sum, Dominum cognoscite vestrum.*

La troisième face de ce monument était un lectisterne, dont j'ai donné la description dans le monument d'Igel. Ce qu'il y a de plus remarquable

ici est que l'homme couché sur son lit recevait un pain de sa femme ; c'est la *Confarréation*, usitée chez les Romains lorsqu'on contractait un mariage. Cette cérémonie consistait en ce que le grand Pontife et le *Flamen Dialis* mariaient l'homme et la femme avec du froment et un gâteau salé, en prononçant une certaine formule en présence de dix témoins ; il leur faisait manger de ce pain ; après cela, le mariage était censé béni et l'union indissoluble. Ce lectisterne est sous un dais, soutenu par deux génies ailés ; et il y a vers le centre un portrait sur une médaille ovale.

La quatrième face contenait l'effigie de Neptune armé de son trident, cachant une nymphe avec un voile ; c'était Amymone, fille de Danaïs ; laquelle, selon l'ordre de son père, tua Encelade, son mari, la première nuit de ses noces. Pressée de remords de son crime, elle s'enfuit dans les bois et y blessa un satyre qui voulut ensuite la forcer ; mais Neptune vint à son secours et l'arracha des mains de son ennemi. Neptune était le dieu de la mer, selon cette description de Virgile :

Neptune cependant, au bruit que font les ondes,  
S'éveille, et se courrouce en ses grottes profondes...  
Insolent... Mais il faut mes ondes aplanir,  
Absous pour cette fois, tremblez pour l'avenir.  
Fuyez vers votre maître, et lui faites entendre  
Qu'à l'Empire des Mers il cesse de prétendre,  
Que par le choix du sort, le Trident n'est qu'à moi.  
C'est parmi mes rochers qu'il peut faire le Roi.  
Là peut tenir sa Cour celui qui vous gouverne,  
Et sur ses vents enclos régner dans sa caverne.

Sous la même arcade, il y avait une autre pierre, avec les effigies d'un homme et d'une femme. L'homme tenait entre ses bras une bourse, et la femme une bouteille. La bourse figurait son négoce ; et la bouteille, preuve d'une grande tristesse, servait à y faire couler les larmes qu'on versait pour les défunts.

Ces diverses antiquités étaient terminées par une inscription écrite à rebours, placée dans une espèce de niche gardée par deux lions :

M. D.  
SUNAITTA  
SULOIMMEM.

*Attianus Memmiolus* est celui à qui la tombe était dressée, et sans doute qu'il était guerrier d'une valeur reconnue puisqu'on lui donne des lions pour symbole ou pour supports.

La deuxième arcade renfermait quelques pièces assez curieuses. La première avait un lectisterne, le mari couché selon la coutume ; la femme assise en un siège, les cheveux serrés dans une vessie ; deux domestiques qui servaient à table ; une trompette qui jouait tête nue ; tout cela marquait quelques funérailles. Ces joueurs étaient ordinairement des gens vils, esclaves ou daces d'origine. Lucien en parle de la sorte : *Mox ingressus quidam de raso capite, pauculos capillos in vertice gestans, cosque cristæ in modum erectos, saltabat, atque inter saltandum rotans sese, circumagebat, distorquebatque. Tum Crotalo concusso, sonabat interim quiddam, linguam imitatus Ægyptiorum.*

La table de ce lectisterne n'avait que trois pieds, suivant la coutume des anciens ; et telle qu'Ovide la dépeint dans le repas que Baucis et Philémon préparèrent à Jupiter. *Les dieux, dit-il, se mirent à la table que Baucis, le bras retroussé et toute tremblante, avait dressée ; l'un des trois pieds était trop court, et on l'allongea en mettant une tuile dessous.*

*Mensam succincta, tremensque  
Ponit anus, sed erat mensæ pes tertius impar.*

La seconde représentait trois figures, celle de Diane, d'Hercule et d'une furie. Diane était la déesse de la chasse, des forêts et des montagnes ; on la voyait ici les cheveux noués par derrière, sans robe, retroussée avec une seconde ceinture, tenant un cerf par son bois ; un oiseau, dont on ne peut distinguer la figure, était perché à côté sur un arbre. Voici ce que Virgile en dit :

*Illa humeris de more habilem suspenderat arcum  
Venatrix, dederatque coman diffundere ventis,  
Nuda genu, nodoque sinus collecta fluentes.*

J'ai déjà parlé d'Hercule. Les furies étaient les ministres de Pluton et les vengeresses des crimes. On en compte trois : Tisiphone, Mégère et Alec-ton. Celle qu'on dépeignait sur cette tombe sépulcrale était vêtue d'une longue robe et ceinte à la hauteur de la poitrine, armée de deux serpents. *Cerbère, dit Horace, aux cent têtes, baisse lui-même ses noires oreilles pour l'entendre, & les serpents, entortillés dans les cheveux des furies, se redressent aussi pour s'égayer.*

*Quin mirum, ubi illis carminibus stupens  
Dimittit atras Bellua centiceps  
Aures ? & intorti capillis  
Eumenidum recreantur angues.*

Enfin, un autel comprenait les effigies de Jupiter, d'Apollon, d'Hercule et de la Fortune. Les Romains, dit Lactance, représentaient la Fortune avec

une corne d'abondance et le timon d'un navire ; symboles qui marquaient qu'elle donnait les richesses et gouvernaient les affaires de ce monde ; Horace en parle de la sorte : *La Fortune, qui se plaît à faire de cruels coups, & qui s'obstine à jouer un jeu bizarre, fait passer d'une personne à l'autre les honneurs & les dignités qui suivent son inconstance. Elle répand ses grâces sur qui bon lui semble. Est-elle stable à mon égard ? Je lui en sais bon gré ; veut-elle changer ? Je lui remets toutes ses faveurs, & je me munis de ma vertu contre ses disgrâces : j'épouse volontiers la pauvreté sans autre dot que la probité.*

*Laudo manentem, si celeres quatit  
Pennas, resigno quæ dedit, & mea  
Virtute me involvo, probamque  
Pauperiem sine dote quaero.*

Sous la troisième arcade du même collège, on trouvait la base d'un monument, tirée de Holrich avec plusieurs simulacres. On y voyait deux soldats, l'un armé de son bouclier, et l'autre de sa hache à deux tranchants, appelée en latin *Bipennis*.

On se servait anciennement de la hache, non seulement pour creuser la terre et renverser les murs d'une ville, mais encore pour frapper son ennemi. On dit que Clovis portait une hache pour sceptre ; il y avait aussi des *haches d'armes*, qui étaient une petite arme taillée d'un côté en forme de hache, et de l'autre en marteau, avec un manche tout de fer. La marque des magistrats romains était un certain nombre de haches entourées de faisceaux de verges. Sur la même base, il y avait les portraits de Cérès, dont je parlerai dans la suite, et du dieu Mercure.

Une autre pierre contenait une tombe dressée en mémoire d'un marchand de vin ; deux tonneaux en cercle en font foi, avec ces lettres *D.M. Diis Manibus*. Il n'en restait autre chose, sinon les figures de deux hommes assis autour d'une table carrée. Suivait un cippe, ou autrement une petite colonne, qu'on avait coutume d'ériger dans les grands chemins, et sur lequel on mettait une inscription. Ces cippes étaient ordinairement des tombes, et on lisait sur celui-ci ces paroles :

AVE. SEXTI.  
IVCVNDE.  
VALE. SEXTI.  
IVCVNDE.

Aux côtés, il y avait deux portraits nus, dont l'un élevait un enfant sur sa main, le saluait et badinait avec lui ; ce qui signifie *ave*. L'autre au contraire le portait à califourchon sur son cou, le regardait de travers, et

lui disait *vale*. L'*ave* des Romains dans de pareilles cérémonies représentait le jour de la naissance, et le *vale* celui de la mort ; l'un et l'autre la brièveté de la vie et marquait qu'on ne naît que pour mourir. Virgile s'en explique de cette manière :

*Salve æternum mihi, maxime Palla,  
Æternumque vale.*

Catulle mit sur la tombe de son frère ces courtes paroles : *frater ave, atque vale* ; et Gruter rapporte quantité d'inscriptions semblables : *ave Domina, vale Domina*.

On voyait dans la même arcade le faîte d'un portail travaillé avec art ; deux dragons y étaient ciselés, et la face d'Apollon pythien au milieu, surnommé pythien, parce qu'il tua le serpent python. Les dragons gardaient les pommes d'or du jardin des Hespérides et la toison d'or de la Colchide, que les Argonautes y allèrent enlever. On préposait les dragons à la garde des maisons à cause de leur vigilance. Théodose enseigne que la coutume des anciens était de mettre la statue d'Apollon sur les portes des palais à cause qu'on s'imaginait qu'il en conservait l'entrée et la sortie, *sicut Nigidius quoque refert, apud Græcos Apollo colitur, qui ουραϊνός vocatur, ejusque aras ante fores suas celebrant, ipsum existimantes exitûs & introitûs potentem*.

Enfin, la dernière arcade du collège commençait par un lectisterne dont le travail était de bon goût, relevé par des festons et des guirlandes. On y lisait cette inscription à rebours :

SUBIRTAP. E. IRTARF.

La table n'avait que trois pieds, selon la coutume ; deux hommes y étaient couchés et une matrone assise ; une servante derrière et appuyée sur le dos du siège ; et à côté un valet, près du buffet, tenant une cruche en main. Martial parle de ces cruches d'argile :

*Hic tibi donatur pandâ ruber urceus ansâ,  
Stoïcus hoc gelidam fronto bibebat aquam.*

Les deux hommes haussaient la main gauche et les doigt et regardaient la femme prête à boire, comme s'ils la bénissaient, selon cette formule ancienne, *bene tibi, bene mihi*. C'était une tombe qu'un héritier avait érigée en mémoire de ses père et mère et de son frère. Les palmes qu'on y trouvait marquaient la gloire de leurs exploits.

Un second cartouche désignait l'emploi des bastagaires. Trois hommes y liaient un gros ballot avec des cordes, et on voyait une roue au haut de la frise où il restait un fragment de cheval. Mais ce qu'il y avait de plus par-

ticulier, c'est qu'on remarquait au milieu de cette pierre un trou en concavité, conformément à la mythologie des anciens qui croyaient que les soupirs et les larmes des vivants passaient par là jusqu'aux mânes des morts. Une piété superstitieuse les engageait à jeter par ce trou des fleurs, des liqueurs odoriférantes et quelquefois à y pousser leurs gémissements, afin de témoigner leur affection, autant que la douleur qu'ils ressentaient d'être privés de leurs parents ou amis décédés. Gruter rapporte un mausolée de marbre en cette forme et avec cette inscription :

D. M.

*Inspice. si pietas. usquam. est. suspiria. & implei  
Mecum. hospes. lacrymis. marmoris. hoc. vacuum.  
Nam. forma. exemplum. periiit. cum. mea. Lyda  
Quam. periere. homines. vel. periere. Dii.*

Un troisième cartouche renfermait les occupations du ménage. Une dame assise à sa toilette, à qui une des femmes de chambre peignait sa longue chevelure, et l'autre tenait devant elle un miroir rond ; les aromates et autres attirails étaient dans des boîtes à côté. Il y avait en haut une corbeille et la moitié du corps de deux hommes. Martial décrit ces miroirs ronds :

*Addit & nitidum sacratis crinibus orbem,  
Quo felix facies iudice tuta fuis.*

Un autel terminait cette quatrième arcade. On y voyait les figures de *Jupiter Victor*, de Minerve couverte de son égide, d'Hercule et de Junon *pronuba*. Minerve avait ici la même attitude que Virgile marque dans ces vers au VIII Livre de l'Énéide :

D'autres refont les chars, dont Mars trouble les villes,  
Dont il va réveillant la fureur des combats.  
Ici l'on polissait les armes de Pallas,  
Son égide terrible à l'envi travaillée  
D'écaillés de serpents avec l'or émaillée,  
Où de Gorgone on voit les crins s'entortiller  
Dans sa tête tranchée encor ses yeux briller.

Junon *pronuba* tenait la ceinture d'une main et la torche de l'autre, et à ses pieds était un paon, oiseau qui lui était consacré. Entre plusieurs offices que les poètes lui assignent, on la faisait présider aux mariages, et on l'appelait *Cinxia* à cause de la ceinture qu'elle donnait aux nouvelles épouses.

*Dat Juno verenda  
Vincula, & insigni geminat concordia tæda.* Stat.

Dans la bibliothèque du même collège, il y avait beaucoup de vases d'argile et d'urnes avec des médailles ; mais il ne reste aux antiquaires que la douleur de se voir privés de ces trésors, et la faible consolation d'en retrouver ici quelque peinture.





## DISSERTATION SIXIÈME

### SUR LES ANTIQUITÉS D'ARLON



ARLON est une ville ancienne et célèbre dans l'Histoire. Assise sur une éminence à cinq lieues de Luxembourg, elle est aujourd'hui beaucoup plus resserrée dans son enceinte qu'elle ne l'était autrefois ; ses fortifications sont rasées, ses tours abattues ; et il ne lui reste que de faibles vestiges de son ancienne splendeur. Elle subsistait longtemps avant que les Romains eussent conquis les Gaules, et ils l'appellent dans leur itinéraire *Oralunnum Vicus*. Sur quoi il faut remarquer que ce mot de *Vicus* dénotait quelque chose de considérable. C'était, selon la notice de l'Empire, la capitale d'un pays ou d'un canton assez étendu, distingué de *Civitas*, cité, ou d'*Oppidum*, ville ; parce que les villes étaient enceintes de murailles, alors que les bourgs, *Vici*, n'en avaient point. Pour preuve de l'estime que le sénat romain en faisait, c'est qu'il leur adressait ses ordonnances, comme aux villes ; et Trebellius Pollio en fait mention en cette manière : *Senatus Populusque Romanus Proconsulibus, Præsidibus, Legatis, Ducibus, Tribunis, Magistratibus, ac singulis Civitatibus, & Oppidis, & Vicis, & Castellis salutem.*

On peut dire qu'Apollon a été le Panthéon de la Belgique et le centre des plus belles antiquités ; tant la multitude des dieux qu'on en a tirés est grande ! Mais le temps, qui consume les marbres les plus durs, en a détruit une partie, de même que les guerres, les incendies et les ravages. Le monastère de Saint-Hubert en a enlevé une autre ; et le comte de Mansfeld a fait transporter le reste à Luxembourg, de sorte que le vieil-Arlon est dispersé et que le nouveau ne conserve plus rien de ses antiquités. J'en recueillerai cependant tout ce qui a pu venir à ma connaissance, mais plus particulièrement ce que je jugerai digne de la curiosité du lecteur.

On voit à la tour de l'église paroissiale une pierre qui représente une alliance conjugale. Un homme et une femme s'y donnent mutuellement la main ; l'homme est vêtu d'une robe ou manteau dont les deux bouts lui traversent l'estomac et pendent jusqu'à terre ; et la femme porte un habillement blanc en forme de rocher.

Il y a dans la maison d'un particulier la moitié d'une conque avec la figure d'un homme ; l'autre moitié où était la figure de la femme est brisée. On se servait de la conque dans les monuments des gens mariés parce que, disent les poètes, d'abord que Vénus fut éclosée de l'écume de la mer et du sang de Cœlus, elle parut sur une conque avec tout l'éclat de la beauté la plus brillante. Elle fut portée en cet état sur la côte de l'île de Chypre, où ayant abordé, l'herbe et les fleurs naissaient sous ses pas ; et c'est là qu'elle a été spécialement honorée.

*Hæc est caruleis mecum consurgere digna  
Fluctibus, & nostra mecum considerare concha.* Stat.

On trouve d'ailleurs un amas d'armes et des dépouilles des ennemis, avec un captif nu et lié de cordes derrière le dos, tel qu'il y en a dans les médailles d'Auguste.

Dans le rempart, près des Capucins, est la figure d'un repas frugal. L'homme, contre la coutume, est assis, et la femme semble couper une pomme ou quelque autre fruit dont la table est chargée. Un domestique est debout près du buffet et un luminaire garni de deux chandelles, avec un chasse-mouches, éclaire la place.

On a transporté d'Arlon au Collège des Jésuites à Luxembourg trois pierres, dont voici les figures.

La première est d'une femme voilée en robe longue. C'est le symbole ou d'une vierge qui se marie, puisque telle était la coutume des dames romaines, *Mulier nubit*, dit Velius Longus, *quæ à pallio obnubit caput, genasque* ; ou d'une prêtresse qui offre un sacrifice ; puisque Varron assure que dans cette fonction, elles se couvraient la tête, *Romano ritu faminæ sacrificium cum faciunt, capita velant*.

La seconde contient la fable de Persée et d'Andromède. Persée était fils de Jupiter et de Danaé, héros fort vanté par les poètes. Muni des talonnières de Mercure et de la hache dont il avait tué Argus, il attaqua Méduse et lui coupa la tête. Il l'emporta avec lui, et ceux qui la regardaient étaient à l'instant pétrifiés. Comme il passait sur les côtes d'Éthiopie, il vit Andromède attachée à un rocher et sur le point d'être dévorée par un monstre

marin. Touché d'amour et de compassion, il courut à son secours, étourdit le monstre d'un coup de sabre et le pétrifia en lui montrant la tête de Méduse. *Tout le rivage, dit Ovide, retentit d'applaudissements ; le bruit en monta jusqu'aux Cieux. Cassiope & Céphée, qui avaient donné le jour à Andromède, pleins de joie pour une victoire si peu attendue, le reconnaissent & le saluent pour leur gendre & pour le libérateur de leur maison. Andromède, affranchie de ses chaînes, la cause & et prix de ce grand combat, parut ; & Percée lava dans la mer ses mains victorieuses.*

... *resoluta catenis*

*Incedit virgo, pretiumque & causa laboris,*

*Ipse manus haustâ victrices abluit undâ.*

La troisième pierre représente les effigies de deux cavaliers romains, couverts de leurs casques et armés de leurs cuirasses et de leurs lances.

Mais la pièce la plus curieuse est le fameux autel qu'on prétend avoir été consacré à la lune. C'est ici où je dois m'étendre plus au long pour combattre une tradition populaire qui n'a de fondement que dans une similitude ou jeu de mots. Les Arlonais, qui en sont de zélés défenseurs, disent que leur ville a été autrefois appelée *Oralunum*, *Arlunum* et tantôt *Arelunum*, *Aralunum* ; d'où ils infèrent que cette dénomination est formée d'*Ara* et de *Luna*, parce que la lune, disent-ils, y était autrefois adorée. Une preuve de ce fait, selon eux, c'est qu'on a déterré l'autel sur lequel reposait la statue de Diane, sous le symbole d'une vénérable déesse ; et on a mis à côté celle de la Sainte Vierge, Mère de Jésus, à qui, depuis cet heureux changement, la ville est dédiée. On voit, dit-on, une pierre de cet autel dans l'église des Capucins où est honorée Notre-Dame d'Arlon, célèbre par le concours des fidèles qui viennent en foule lui offrir leurs vœux.

Quoiqu'il soit constant que Diane a été la divinité propre d'Arlon, ainsi que de la forêt d'Ardenne, on ne peut pas néanmoins se persuader que l'autel en question ait été l'autel de la lune ; au contraire, si on examine les choses de près, on se convaincra que ce n'est qu'une pierre sépulcrale ou un reste de quelque monument.

Les autels de Jupiter, dit Pollio Vitruvius, et des autres divinités célestes, doivent être très hauts, mais ceux de Vesta et des autres dieux terrestres, doivent être fort bas. *Altitudines ararum sic sunt ordinandæ, un Jovi, omnibusque cælestibus quàm excelsissimæ statuuntur ; Vestæ, terræ, marique humiles collocentur.* Les antiquaires qui ont traité cette matière veulent que les autels des dieux célestes aient tous été élevés de trois, quatre ou cinq pieds sur la largeur d'un, et ceux des autres presque rampants contre terre. Or l'autel d'Arlon, selon ce que j'en ai vu par moi-même, n'a pas plus d'un pied de hauteur.

Quelle apparence donc qu'il ait été consacré à la lune, que Pline appelle la maîtresse du Ciel, *Magistra Cali* ? Cette raison, tirée de l'institution des autels, ne suffit-elle pas pour détruire l'opinion de l'*Ara Lunæ* ? Mais il y en a une autre fondée sur les figures, qui occupent les quatre coins, et qui prouvent évidemment qu'il n'y est pas question de la lune.

Le premier offre une basterne à deux roues, traînée par quatre chevaux, un homme assis ; un cocher conduit la voiture et un voyageur précède à pied, le bâton à la main.

Le second contient un sacrifice de six voyageurs aux dieux *Lares* ou *Viales*, dont j'ai parlé.

Le troisième est un autre sacrifice fait à la déesse Vesta, que les poètes disent être la terre.

*Stat vi terra suâ, vi stando Vesta vocatur.* Ovid.

Les sacrifices de Vesta, selon Théodose dans ses Saturnales, se faisaient étant assis ou courbé vers la terre, pour montrer que la terre est la mère commune des hommes et que c'est d'elle que nous devons attendre tous les secours. *Huic Deæ sedentes vota concipiunt, terramque de industriâ tangunt ; demonstrantes ipsam matrem terram esse mortalibus expetendam.* Les Grecs commençaient et finissaient tous leurs sacrifices par honorer Vesta et invoquaient la première de toutes des divinités, même avant Jupiter, comme Pausanias nous l'apprend ; et les Romains adoptèrent ce culte.

La dernière face de la pierre renferme le trépied d'Apollon, une prêtresse avec sa longue chevelure, un prêtre qui l'agite et deux hommes chargés de présents, avec un domestique. Le trépied chez les anciens était un siège fameux ; c'était la que dieu inspirait une sainte fureur dont les sibylles se disaient animées, afin de prédire les choses à venir. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que le trépied est vide et la prêtresse assise au lieu qu'on a toujours feint qu'elle ne rendait point d'oracle qu'étant debout.

L'action du prêtre qui l'agite est conforme à la mythologie ; car ces sortes de prophétesses ne prononçaient des oracles qu'autant que la fureur ou une vapeur toute céleste les remplissait d'une vertu divine ; et il fallait les y forcer pour qu'elles en fussent saisies. Lucain en parle de la sorte :

*Hærentem dubiamque premens in templa Sacerdos  
Impulit. Illa pavens aditi penetræ remoti  
Fatidicum primâ remplorum in parte resistit...  
Confugit ad Tripodas, vastisque adducta cavernis  
Hæsit, & insuctum concepit pectore Numen.*

Les deux hommes, suivis d'un valet, viennent consulter l'oracle. La croyance des anciens était que les dieux ne s'expliquaient pas sans présents ; ainsi les oracles étaient vénaux, et les prêtres s'en enrichissaient. Lucien dit à ce sujet qu'un imposteur, contrefaisant l'homme inspiré, abusait de la crédibilité des peuples et gagnait par an jusqu'à soixante et quatre-vingts marcs. Tertullien se moque des gentils de son temps qui achetaient de la sorte les réponses ambiguës des dieux. *Exigitis mercedem pro solo templi, pro aditu sacri. Non licet Deos nosse gratis.* Et les Actes des Apôtres font mention de ce négoce mercenaire : *Factum est autem euntibus nobis ad orationem, puellam quandam habentem spiritum Pythonem, obviam habere nobis, quæ quæstum magnum præstabat Dominis suis.*

Voilà quelles sont les quatre faces de l'autel d'Arlon. Je demande si l'on y voit le moindre vestige de la lune ? La première est un courrier public ; la seconde et la troisième représentent deux sacrifices ; et la quatrième une consultation de l'oracle, sans doute afin d'obtenir un heureux voyage, puisqu'Apollon présidait aux chemins, étant le dieu des voyageurs. Et tout cela ne montre-t-il pas que c'est une tombe de quelques agents dans les affaires, dont j'ai parlé dans le monument d'Igel ?

J'approuve néanmoins la pitié de ceux qui, quoique dans une supposition fautive, ont érigé un autel en l'honneur de la Sainte Vierge, avec une belle image par l'intercession de laquelle Dieu daigne faire de temps en temps des miracles. On y lit les vers suivants :

*Ara suit Luna, quæ nunc est Ara Maria  
 Virginis intactæ simbola Luna refert.  
 Sic urbs Arlunum, quæ à Lunâ diceris Aræ  
 Arluni Dominam ritè vocabis eam.  
 Nomen & à sacrâ jam jure resumito Lunâ,  
 Arlunum Luna quod dedit Ara Deæ.  
 Vestra ferunt Lunam Arluni monumenta profanam  
 Turmatim populos hic colnisse Deam.  
 Mistica Luna pari per vos celebretur in Arâ,  
 Quæ Virgo vobis arrha salutis erit,  
 Huc ergò celerate pedem, juvenesque, senesque,  
 Audiet una piâs mistica Luna preces.*

Cette similitude peut représenter, comme elle le représente en effet, que le paganisme du vieil-Arlon et toutes les divinités païennes qu'on y adorait, ont disparu lorsqu'on a commencé à y rendre un culte religieux à la Reine du Ciel et de la Terre ; laquelle, comme un soleil brillant, communique sa

lumière à la lune et dissipe les plus épaisses ténèbres de l'idolâtrie et du vice. Mais pour relever la gloire de cette ville, il ne fallait pas recourir à des monuments fabuleux, puisqu'il y en a assez de véritables pour la manifester.

Outre ce que j'en ai déjà dit, on y a trouvé des médailles de Néron, de Domitien et d'autres empereurs, des vases et des urnes d'argile, diverses inscriptions et une quantité d'autres raretés. La plus remarquable est une main de fer tenant un grand clou de même matière et prêt à l'attacher. C'est la déesse Nécessité, dont Horace donne cette peinture : *Partout où vous portez vos pas, la dure Nécessité marche devant vous ; elle tient dans ses mains d'airain de gros clous, des coins, du plomb fondu et un terrible croc.*

*Te semper anteit sava Necessitas  
Clavos trabales, & cuneos manu  
Gestans ahena, nec severus  
Uncus abest, liquidumque plumbum.*

En 1671, on rasa les fortifications d'Arlon et on trouva en terre des pierres quadrangulaires, triangulaires et de diverses autres formes, des fragments d'architraves, des frises, des piliers et des simulacres. D'abord on s'imagina avoir découvert les restes du temple dédié à la lune ; mais les inscriptions firent voir que c'étaient des tombes sépulcrales.

L'une comprend trois effigies ; un pédagogue corrige un enfant, un magistrat en robe lève le bras ; à côté paraît une porte ouverte qui est apparemment celle de l'école. L'inscription est telle :

ATTILIVS. REGVLVS  
PATRONUS. IDEMQVE.  
HERES.  
D. M.  
PAT.  
S. F. C.

Ces dernières syllabes, qui sont en bas, signifient *Diis Manibus Patroni sui fieri curavit*. Pour entendre cette inscription, il faut se souvenir qu'on appelait *patron* chez les Romains le maître qui avait affranchi son esclave. Les maîtres, en donnant la liberté aux esclaves, ne se dépouillaient pas de toutes sortes de droits sur eux ; au contraire, la loi assujétissait toujours les nouveaux affranchis à de grands devoirs ; et ils y étaient si rigoureusement obligés, qu'on les punissait quand ils manquaient à s'en acquitter. De plus, les patrons étaient appelés par la loi à la succession de leurs affranchis lorsque ceux-ci mouraient sans enfants ou sans avoir testé. Et

selon une ancienne coutume, qu'on croit venir du temps de Romulus, les Plébéiens choisissaient d'ordinaire un patron parmi les nobles, lui rendaient tous les honneurs, se mettaient sous sa protection et se nommaient pour cela *clients*. Ce droit de patronage passait quelquefois à la postérité du patron et pouvait s'étendre sur une nation entière.

Après cette explication, il est aisé de voir que cette tombe a été dressée par le client d'Attilius Regulus. Le pédagogue châtie l'écolier avec la paume de la main ; et les seules femmes corrigeaient avec la sandale. Lucien dit que Vénus punissait Cupidon avec une sandale d'or, *sandalio aureo* ; et l'enfant qu'on frappe ici était infailliblement le fils du client d'Attilius qui, pour preuve de son autorité, commande ou arrête la correction.

Entre plusieurs autres inscriptions que je passe sous silence, celle d'un cippe, semblable à un autre de Dollendorff, que Gruter rapporte, contient ces lettres :

I. O. M.  
GENIO. LO.  
CL. SECVND  
SIMILIS. M.  
LEG. XXX.  
BF. COS. IV.  
MAMERTINO. ET. RV.

C'est-à-dire : *Jovi, optimo, maximo, & genio loci, Claudius Secundinus Similis, Miles Legionis trigesimæ Beneficiarius Consulis quartum Mamertino & Rufo*. Celui qui a élevé ce cippe est *Similis*, soldat de la trentième légion. On trouve sur diverses médailles jusqu'à la XXXVI<sup>e</sup> légion, mais point au-delà. On appelait un *soldat bénéficiaire*, celui qui par la protection d'un préteur, consul ou tribun, montait, selon Végèce, à un degré plus haut dans les armes ; et *Similis* avait avancé quatre fois ce qui est signifié par *quartum*, sous le consulat de Mamertin et de Rufus l'an de J.C. 182.

Une pierre carrée en forme cube offre deux figures : l'une est un trophée avec un bouclier long ; et l'autre une biche qui allaite un enfant ; à côté un arbre, et devant une massue fort noueuse. C'est la fable de Téléphus, qu'Hercule eut d'Augée, fille du roi d'Arcadie. Le père, irrité de l'incontinence de sa fille, la chassa de son palais et exposa son fils dans les bois, où il fut nourri par une biche. Devenu plus grand, Téléphus combattit contre Achille dont il fut blessé et presque en même temps guéri.

... *Juvenis, qui cuspide vulnus  
Senserat, hac ipsâ cupide sensit opem.* Ovid.

Une colonne artistement travaillée représente Junon *Cinxia*, dont j'ai parlé. On voit en face les portraits d'un homme et d'une femme en robe ; à côté un pilier orné de festons et dont le chapiteau est un ouvrage corinthien ; au revers, des femmes nues et des garçons qui dansent avec des crotales. Les crotales qu'on voit ici ont la forme de deux clochettes creuses en-dedans qui, en se choquant, faisaient du bruit. Quelques auteurs disent que le crotale était différent du sistre et consistait en deux petites lames ou bâtons d'airain qu'on remuait de la main ; et d'autres prétendent qu'on en faisait d'un roseau fendu en deux, dont on frappait les deux parties l'une contre l'autre, et que bruit qui en résonnait imitait celui du bec d'une cigogne. Les crotales étaient fort anciens, et Clément d'Alexandrie en attribue l'invention aux habitants de Sicile, et en défend l'usage aux chrétiens, à cause des gestes indécents que l'on faisait en jouant de cet instrument. Les médaillistes au contraire assurent que c'était une espèce de tambour de basque qu'on trouve sur des médailles dans les mains des prêtres de Cybèle.

Quoi qu'il en soit, la véritable figure des crotales est ici représentée. Macrobe dit que les fils des sénateurs romains apprenaient à danser avec les crotales : *Filii Senatorum in ludum saltatorium commeabant ; & illic Crotala gestantes saltare discebant* ; et un poète a décrit cette danse de la manière suivante :

*Coppa Syrissa caput Graia redimita Mitella  
Crispum sub Crotalo docta movere latus.  
Ebria famosa saltat lasciva taberna  
Ad cubitum raucos excutiens calamos.*

Une pierre en hémicycle renferme deux mariages en deux faces différentes. Il y a dans la première le mari et la femme avec un enfant au milieu d'eux. La femme porte un vase plein de fruits, et le mari une bourse. Dans la seconde, un homme et une femme en robe se regardent mutuellement ; et un affranchi, avec un chapeau en forme d'œuf ou plutôt une calotte, conduit la charrue attelée de deux bœufs. C'est la tombe d'un laboureur ou *colon*.

Une autre pierre a quatre figures. En haut est une statue gigantesque mise sur un siège et dont le chef et les bras sont détruits. Au-dessous, un paysan mène une charrue avec un cheval ; et aux deux côtés sont deux ouvriers ; l'un avec une bêche ou hoyau remue la terre ; et l'autre assis paraît occupé à un travail plus sérieux. C'est le monument d'un potier de terre qui servait les armées et qui avait l'honneur du voile.

Un autel suit, travaillé en trois faces différentes. La première et la seconde contiennent deux hommes et deux femmes dans leurs attitudes ordinaires ; et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'une des matrones semble mettre un anneau sur une bourse qu'elle tient entre ses mains. L'usage des anneaux est fort ancien, mais Pline dit qu'on ignore celui qui les a inventés. Il est croyable que les Romains les ont pris des Grecs. Il y avait des anneaux d'or et de fer, mais les plus usités au commencement chez les Romains étaient ceux de fer ; et Pline dit que Marius n'en porta un d'or qu'à son troisième consulat qui tombait à l'année de Rome 650. Ils devinrent dans la suite plus communs, et ces anneaux servaient de cachets à sceller les actes, les contrats, les diplômes et les lettres. Il y avait aussi les anneaux des épousailles, *annuli sponsalium*, et les anneaux des noces, *annuli nuptiales*, tels qu'ils sont encore aujourd'hui en usage. Mais, selon Pline, on ne donnait aux fiançailles que l'anneau de fer, *quo argumento etiam sponsæ annulus ferreus mittitur, isque sine gemma*. Sans doute que l'anneau qu'on met ici figure les épousailles.

La troisième face de cet autel est partagée en deux, la partie supérieure désigne un festin : l'homme et la femme sont assis à table, et deux filles y servent. L'inférieure représente des enfants qui mangent ; un chat se mêle au repas qu'on chasse à coups de bâtons. Les anciens nourrissaient de ces animaux domestiques avec qui ils se familiarisaient, et Martial en a composé plusieurs épigrammes.

*Os & labra tibi lingit Manbella Catellus.*

Un esclave joue de la flûte à ce repas innocent. Lorsque la flûte était simple, on l'appelait *Monaulos*, et *Diaulos* quand elle était double. Elle est ici double, et Martial la dépeint ainsi :

*Ebria nos madidis rumpit tibicina buccis,  
Sapè duas pariter, sapè Monaulos habet.*

Ce joueur est d'une posture grotesque, bossu et a un grand nez ; il souffle tout à la fois dans ses deux flûtes. Apulée fait mention de cette sorte d'instrument et de celui qui en a été l'inventeur. *Hiagnis in canendo manus discapedinavit, primus duas tibias uno spiritu animavit, primus lavis & dextris foraminibus acuto tinnitu, & gravi bombo, concentum musicum miscuit*. Cet autel est une tombe, et par le défaut d'inscription, on ne peut dire en mémoire de qui il a été dressé.

Une autre pierre, d'une sculpture excellente, figure un homme malade, assis sur son lit et qui fait un codicille. Un greffier ou notaire, avec quatre autres personnes de la même profession, le lui présentent et le malade

l'examine. On voit ici l'usage des tablettes dont les anciens se servaient pour s'écrire les uns aux autres ou dresser des actes. Le greffier porte ses tablettes à la main avec son stylet ou crayon de fer, dont Martial a parlé.

*Hæc tibi erunt armata suo graphiaria ferro,  
Si puero dones, non leve munus erit.*

Enfin, je ne finirai pas si je voulais parler de tous les dieux et autres antiquités qu'on a transportés d'Arlon ailleurs. On y a découvert les effigies de Pallas, de Mercure, d'Apollon, de l'Automne ; de Dédale qui attache les ailes à Icare ; de Narcisse qui se mire dans une claire fontaine ; de Ganimède enlevé par un aigle ; de Jupiter, d'Hercule, de Minerve, de Cybèle, de la Victoire, d'un triton qui attaque un monstre marin, et de la louve qui allaite Rémus et Romulus. Quand je ne ferais qu'en décrire les figures qui sont travaillées avec autant d'art que de délicatesse, je croirais toujours avoir fait beaucoup ; mais en sauvant du naufrage ces monuments, et en les tirant des ténèbres, avec une courte explication de la fable, quel plaisir n'en recevront pas les naturels du pays et les antiquaires ? Pour ne pas cependant répéter deux fois les mêmes choses, je me contenterai de donner quelque'idée du reste de la mythologie dont je n'ai point encore parlé.

La déesse Automne est la troisième saison de l'année ; et Hésiode, dans sa Théogonie, dit que les saisons sont filles de Jupiter et de Thémis. Selon Nonnus, en ses Dionysiaques, *les saisons, aux yeux de couleur de roses sèches, sont filles de l'an inconstant, vites du pied, comme un tourbillon de vent.* L'automne est la saison où l'on fait la récolte des vins et des fruits, et Horace en parle :

*Immitis uvæ jam tibi lucidos  
Distinguit Autumnus racemos  
Purpuro varius colore.*

Dédale était un ouvrier fort ingénieux qui inventa plusieurs instruments mécaniques. Il bâtit le fameux labyrinthe, où ayant été enfermé avec son fils Icare, il s'appliqua des ailes et s'envola. Icare le suivit ; mais s'étant, contre l'avis de son père, approché trop près du soleil, et la cire qui tenait les plumes de ses ailes s'étant fondue, il tomba dans la mer et s'y noya. *Dédale*, dit Ovide, *inquiète de ne plus voir son fils, l'appela plusieurs fois : Qu'êtes-vous devenu, lui dit-il, en quel pays vous chercherai-je ? Il aperçut les plumes de ses ailes qui flottaient sur l'eau ; il détesta une invention si funeste, il rendit les derniers devoirs à son fils ; & la terre où il l'ensevelit fut appelée de son nom, l'île d'Icare.*

*At pater infelix, non jam pater, Icare, clamat  
Icare, clamat, ubi es, quove sub axe volas ?  
Icare clamabat, pennas aspexit in undis,  
Ossa tegit tellus, æquora nomen habent.*

Narcisse, fils du fleuve Céphise et de Liriope, avait été avantagé par la nature d'une beauté extraordinaire. Toutes les nymphes du pays le cherchaient, mais il les méprisa toutes et fit mourir la nymphe Écho d'amour pour lui. Un jour qu'il revenait de la chasse, las et fatigué, il s'arrêta près d'une fontaine ; et ayant vu sa figure dans les eaux, il devint si éperdument amoureux de lui-même, qu'il sécha de langueur ; après sa mort, les dieux le changèrent en une fleur de son nom. *Les Naïdes*, comme Ovide le marque, *le pleurèrent ; elles se coupèrent les cheveux et les jetèrent sur le tombeau de leur frère ; les Dryades le plainquirent ; Écho répondit à leurs plaintes. Elles préparaient déjà le bûcher, les torches et le cercueil de leur frère, mais son corps ne se trouva point. On trouva en sa place une fleur jaune qui avait dans le milieu quelques feuilles blanches.*

*Lumina mors clausit Domini mirantia formam...  
Jamque rognum, quassasque faces, feretrumque parabant...  
Nusquam corpus erat, croceum pro corpore florem  
Inveniunt foliis medium cingentibus album.*

Si nous en croyons les poètes, Ganimède, fils de Tros, roi de Troie, fut aimé de Jupiter. Ce souverain du Ciel descendit sur la terre sous le faux plumage d'un aigle, ravit Ganimède pour lui servir à boire ; et malgré la jalousie de Junon, il lui présente à table le nectar et l'ambrosie.

*Nec mora percusso mendacibus aëre pennis,  
Arripit Iliaden, qui nunc quoque pocula miscet,  
Invitâque Jovi nectar junone ministrat.*

Les effigies de Cybèle, de la déesse Victoire et du triton qui se défend contre un monstre marin, n'ont rien de particulier. Ce qui mérite quelque attention, c'est que les anciens dépeignaient ordinairement la victoire en jeune fille avec des ailes, tenant d'une main une couronne de laurier, et de l'autre une branche de palme. Sa statue est ici beaucoup mutilée. Virgile en parle :

Puisque tu m'as vaincu, soit content de ton sort,  
Et n'étends point ta haine au-delà de la mort.  
Je le déclare aux yeux de toute l'Ausonie,  
La victoire est à toi, possède Lavinie.

Mais l'objet qui doit me fixer davantage est la louve qui allaite Rémus et Romulus et qui est sans doute la tombe d'un citoyen romain. Romulus, fondateur et premier roi de Rome, était frère de Rémus et fils de Rhéa Silvia, fille de Numitor Amilius. Rhéa étant vestale, se trouva grosse et accoucha de ses deux jumeaux, que Numitor fit exposer sur le Tibre. Mais Faustule, intendant des troupeaux du roi, les sauva du naufrage et les fit nourrir par sa femme qui était communément appelée louve à cause de

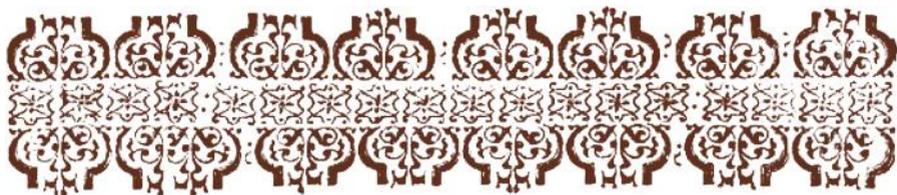
ses débauches. Voilà ce qui a donné lieu à la fable que ces deux enfants avaient été allaités par une louve. Denis d'Halicarnasse place la naissance de Romulus et de Rémus à la fin de la 11<sup>e</sup> Olympiade, c'est-à-dire à l'année 772 avant la naissance de Jésus-Christ. Voici ce que Virgile en dit :

Romule, fils d'Ilie, et dieu des combats,  
Soutenant son aïeul, signalera son bras :  
Vois que son front reluit d'une gloire immortelle,  
Et que déjà son père au rang des dieux l'appelle.  
Rome de hauts remparts les sept monts renfermant,  
Tiendra de ce héros son premier fondement :  
Sous son auspice heureux, cette Rome fameuse  
De l'Univers entier sera victorieuse :  
Et pourtant jusqu'au Ciel ses exploits triomphants,  
Se fera révérer dans l'heur de ses enfants.

Voilà quelque idée d'une partie des antiquités d'Arlon ; car pour celles qui sont perdues ou détruites, on ne peut en rien dire. Sur la fin de la décadence de l'Empire, vers l'an 408, cette ville fut entourée de quelques murailles et reçut le nom de *Castellum*, au lieu de celui de *Vicus*. Sa garnison était composée de soldats appelés *Lati Lingones*, de même que celle du château de Luxembourg ; et les *Lati Asti* séjournaient à Ivoix.

Les *Lati*, suivant M. du Cange, étaient des peuples originaires du Septentrion qui, ayant été introduits dans les Gaules, y reçurent, par la permission des empereurs, des habitations à charge d'en labourer les terres. On tirait d'entre eux les cohortes pour garder les forts ; et on nommait les terres qu'ils cultivaient *Laticæ terræ*, lesquelles étaient sujettes à certaines redevances annuelles. De là s'est formé *Ligius*, selon quelques-uns, ou homme lige, *vassal*, qui était obligé au service militaire envers celui à qui il était soumis ; nous en verrons les exemples en parlant des comtes de Luxembourg.

Quelques savants prétendent découvrir la première origine des fiefs dans la nature de ces terres létiennes ; car ceux, disent-ils, qui les labouraient ayant été de condition servile et obligés envers leurs maîtres à les servir à la guerre, les mêmes charges ont été renouvelées dans la suite et attachées à certains fiefs.



DISSERTATION SEPTIÈME  
SUR LES ANTIQUITÉS DE LA PROVINCE

**S**i je sors de Luxembourg et d'Arlon, où je me suis arrêté quelque temps, et si je me promène dans les divers quartiers de la province, j'y trouverai encore quelques pièces mémorables, surtout dans les endroits où les armées romaines ont campé. Des officiers de marque, y ayant séjourné avec les troupes, y sont morts et ont eu coutume d'y faire ériger leurs tombes ; et c'est là où ils ont bâti des forts et creusé des caveaux souterrains, aussi estimables en leur genre que dans les raretés qu'on y découvre de temps en temps.

Je vois d'abord quatre de ces campements, savoir : un à *Dalhem*, l'autre à *Alt-Trier*, le troisième sur le mont *Tittelberg*, et le quatrième à *Saint-Walfroy* près de La Ferté-sur-Chiers. *Dalhem* tire son étymologie, à ce qu'on prétend, des Dalmates qui y ont longtemps campé ; et voici ce qu'il y a eu de plus rare.

L'effigie d'une panthère avec un collier : c'était un présent usité dans les Saturnales. Les Saturnales, fêtes que les Romains célébraient trois jours, en l'honneur de Saturne, depuis le 17 décembre jusqu'au 19, étaient d'institution fort ancienne ; et les Romains les avaient reçues des Grecs. Les maîtres y servaient les esclaves ou se mettaient avec eux à une même table, et cela en mémoire du siècle d'or, ou du règne de Saturne, auquel temps tous les hommes vivaient en commun, sans distinction d'états et sans différence de conditions. Pendant ces fêtes, toute la ville de Rome ne retentissait que du bruit et du fracas que faisait le peuple abandonné à la joie ; le sénat ne tenait aucune assemblée, les écoles et les leçons publiques discontinuaient ; et on ne pouvait prendre les armes pour faire la guerre, ni punir un criminel.

Les Romains s'envoyaient aussi des présents les uns aux autres ; et on croit que c'est là l'origine des étrennes que l'on donne parmi les chrétiens. Ces présents consistaient en tablettes, en bourses, en dés à jouer, en cassettes, en étuis, en cachets, en cure-dents, en jetons, mais principalement, comme l'assure Macrobe, en cierges et en figures d'argile, *Traditum ut cerci Saturnalibus missitarentur, & sigilla arte fictili fingerentur*. On substitua dans la suite les métaux à l'argile ; et l'on tirait l'effigie d'un dieu ou d'une bête carnassière travaillée en fer, cuivre, argent ou or. La panthère était consacrée à Bacchus ; et comme ce dieu présidait aux Saturnales à cause de la débauche qu'on y faisait, il est croyable que c'est un présent qu'un officier romain avait reçu d'un de ses amis de Rome et qu'il laissa à Dalhem. On y voit aussi une cave voûtée de craie, et au-dedans une urne haute de trois pieds et remplie de cendres ; quelques lampes sépulcrales et un monument avec cette inscription au rebours :

M. D.  
 CNVFED EALOINAMREG AINAMREG.  
 V I V.

C'est-à-dire : *Germania Germaniolæ defunctæ*. Le nom de *Germaniola*, selon l'usage des Romains, était un diminutif de *Germania*, comme *Maximiola*, de *Maxima*, *Secundilla* de *Secunda*, et une infinité d'autres ; ce qui désigne un père ou une mère qui ont élevé cette tombe à leur fille. Aussi y trouve-t-on la figure de *Germaniola* assise et les cheveux retroussés dans une espèce de vessie ; celle du père en robe appuyé sur un oreiller ; et de la femme, ou bien d'un domestique entre deux, qui semble vouloir le consoler ; et à côté une cruche à deux anses.

Les lampes des anciens, dont il est temps que je parle, étaient enfermées dans les sépulcres ou tombeaux ; leur lumière s'y conservait toujours, et on les appelait pour cela des lampes éternelles, parce qu'on y mettait, à ce qu'on prétend, une huile qui ne se consumait pas et une mèche de même nature. Leur matière était d'airain ou de fer et quelquefois d'argent ou d'or, mais le plus communément d'argile. Il y en avait de différentes formes, de carrées, d'ovales, en tête de bœuf, en chef d'homme et comme une corne droite ou courbée. Elles étaient bien bouchées partout, à la réserve d'un petit trou, au milieu d'un petit goulot, où l'on mettait la mèche qui était faite avec l'amiante, selon les chimistes, c'est-à-dire avec une espèce d'alun incombustible, ou avec de l'or préparé qui devenait spongieux.

Plusieurs savants ont traité ces lampes sépulcrales de fables, et quelques-uns croient que ce ne sont que des phosphores qui commencent seule-

ment à brûler lorsqu'on les ouvre et qui s'éteignent aussitôt. Mais d'autres habiles écrivains ne sont pas de ce sentiment ; et il y en a qui ont fait de beaux recueils avec des observations très curieuses sur ces lampes. On en a trouvé à Rome et à Viterbe qui devaient avoir brûlé pendant seize siècles ; et sans sortir de la province, dont j'écris l'Histoire, l'on y a découvert quantité de ces lampes ; le Père Wiltheim en a conservé six d'argile et une de fer ; on trouve au fond les noms des potiers qui les ont faites en cette matière.

ATVSA. CARTO. SOLLVS. FORTIS. STROBII.

F. F. F. F. F.

Cette lettre F. signifie *fecit*. Après des témoignages si positifs, je ne crois pas qu'on puisse dire avec raison que les histoires qu'on débite des lampes sépulcrales soient de pures fables.

Les autres antiquités du camp de Dalhem sont remarquables dans des souterrains. On y voit un pavé long de quarante pieds sur la largeur de dix, construit de petits cailloux pointus, unis de ciment et de chaux. Un fragment d'un therme, ou bain en carré ; une infinité de tessons de pots cassés avec diverses figures de divinités païennes : entre autres celle de Junon, soutenue dans les airs et entourée de son Iris. *Iris* était sœur des Harpies, fille de Thaumante et d'Électre, que les poètes ont feint être la messagère de Junon. Virgile en parle de la sorte :

Soudain fait la Fortune éclater sa colère :  
 Tandis que le Héros, au tombeau de son père  
 Rendait tous les devoirs d'un cœur tendre et pieux,  
 Iris, sans être vue, abandonne les Cieux :  
 L'implacable Junon, qui l'anime et la presse  
 Fait par les Aquilons redoubler sa vitesse.  
 Pleine de sa fureur, la Vierge fend les airs,  
 Et cache dans son arc les coloris divers,  
 Observe le concours de la troupe attentive,  
 Voit la Flotte déserte, et descend sur la rive.

Aux deux côtés sont Ganimède et Cupidon, avec le nom du potier : VICTOR F.

Outre cela, il y a encore à Dalhem une quantité de tuiles brisées, des murs en terre, épais de six à sept pieds, qu'on croit par tradition avoir servi de fondement à une tour ; des pierres sépulcrales, des médailles. Et les villages voisins : Aspelt, Filstorff et Mondorff sont également remplis de pareilles antiquités.

Le deuxième camp des Romains était à Alt-Trier. La montagne sur laquelle on en voit des restes est d'une vue et d'une perspective admirables. Le général Beck, gouverneur de Luxembourg, en fit relever quelques terrasses dans les dernières guerres, afin d'y mettre une garde avancée. On y a trouvé des médailles du haut Empire, des fragments de tombes sépulcrales, beaucoup de vases, d'inscriptions et de tuiles.

Celui du mont Titelberg n'est pas moins fameux. Il prend son nom de l'empereur Tetricus qui y a campé, et non de Titus, comme on le débite par ignorance populaire. Les vestiges des murs et autres forts y subsistent encore ; et on y a trouvé des médailles de Tibère, de Caligula, de Trajan, de Gallien, de Victorin, de Posthume, de Tétricus, de Constantin le Grand, de Constant et de Constance. Mais ce qu'il y a de plus rare sont des restes d'un mausolée superbe, orné de divers festons et appuyé de grosses colonnes, dont les chapiteaux étaient d'un ouvrage dorique.

Quant au camp sur la montagne de Saint-Walfroy, j'ai dit que Jules César, avant de quitter les Gaules, y avait passé son armée en revue. Je n'ai maintenant, pour épuiser ma matière, qu'à parcourir les divers bourgs ou villages de la province et à examiner ce qu'il y a de curieux.

Entre Luxembourg et Useldange, sur la montagne d'Heiberg, où l'on tient tous les ans une foire célèbre, on voit un autel avec les simulacres d'Hercule et d'Iris. La déesse Iris était honorée particulièrement des Égyptiens ; et les poètes feignent qu'Io, changée en vache, étant venue en Égypte, Jupiter lui rendit sa première forme, et qu'elle épousa Osiris, roi du pays. On la dépeint ici avec une couronne de fleurs sur la tête, qu'elle tient d'une main, et le sistre de l'autre. Apulée dit que cette déesse était en vénération dans tout le monde, et parle des fleurs dont on la couronnait : *Corona multiformi, variis floribus, sublimen distinxerat verticem*. Le sistre était un instrument de musique de forme ovale et en manière de raquette, avec des bâtons qui traversaient sa largeur ; il rendait un son aigu, selon la description qu'Apulée en donne, et les anciens lui trouvaient de la mélodie. *Dextra quidem ferebat areum crepitaculum, cujus perangustam laminam in modum Baltbei recurvatam, trajectæ midiaë paucula virgulæ, crispante brachio terggeminis jactus, reddebant argutum sonum*. Un homme sacrifie aux pieds d'Iris ; c'est apparemment celui qui a érigé la tombe.

Sur le pont de la Sûre à Echternach, deux naïades, la queue en poisson, les ouïes ou nageoires rejetées sur le dos, élèvent de leurs mains une couronne. C'est pour couronner le dieu de la Sûre dont les eaux se trouvent là beaucoup grossies.

Entre Echternach et Bollendorf, vers le milieu de la montagne, est la statue de Diane, avec cette inscription :

DEAE. DIANAE.  
Q. POSTHUMIUS POTENS. V. S.

Ces dernières lettres signifient *votum solvit*, ou *voto soluto*.

À Bollendorf, il y a des restes d'un monument superbe, mais fort mutilé. Deux dames en robes traînantes, suivies d'une servante, et une table à côté, portent en main des victimes qui paraissent précieuses. Trois tritons, armés de tridents, jouent de leurs trompes. C'est le mausolée de quelques personnes d'une grande considération, à en juger par le symbole des tritons.

Plus haut que Bollendorf, sur la rive de la Sûre, on lit l'inscription suivante sur une grosse pierre :

D. M.  
MARCINIANAE. VICTORIANAE. CONIUGI.  
DEFUNCTAE. TERTIUS. SECUNDUS. CONIUNX.  
EIUS. SECUNDUS. URSIO. FILIUS. EORUM.  
SIBI. VIVI. FECERUNT.

Si on remonte vers la source de la même rivière, on voit sur les murs de l'église paroissiale de Bettendorf un autel de quatre divinités païennes. La première d'Hercule, avec sa massue et les dépouilles du lion. La seconde de la Victoire, le casque en tête, le bouclier appuyé sur une colonne, et qui écrit les vœux ou les trophées. La troisième de Junon, ceinte de sa robe, la cornette en tête, un long sceptre pour marque de sa puissance à la main gauche ; et à la droite une boîte d'où elle épanche quelques parfums sur des charbons. Son oiseau, qui est le paon, est perché sur un arbre voisin. Enfin la quatrième est Apollon qui appuie sa lyre sur son genou gauche, ayant le chef couronné de lauriers ; son arc et son carquois lui pendant au dos. J'ai déjà parlé ailleurs de ces divinités et je n'ai rien de nouveau à en dire.

À une lieue et demie de Bettendorf est situé le village de *Waldtbillich*, en latin *Billiacum*. On y avait élevé un monument qui ne cédait en rien à celui d'Igel, et même qui le passait pour la délicatesse du travail ; mais il est entièrement détruit et il n'en reste que quelques festons au milieu des pampres et des raisins, avec des génies qui s'élancent en l'air et se réjouissent à la vue d'une bonne vendange. L'inscription est telle :

G. SATTONIO.

Sans doute que ce Sattonius était un riche marchand de vin, et les diverses figures l'annoncent. Car on a trouvé ailleurs des inscriptions en mémoire des Sattonius, et entre autres celle-ci :

D. M.  
CACURONI.  
SATTONII.  
TREVERI.  
ANNORUM. XVII.  
SINILUS. DEFUNC.  
VIVUS.

Dans le même canton, vers les bords de la Sûre, on trouve Haller, Beaufort, Eppeldorf, Diekirch, Brandenbourg, Ingeldorf, où il y a pareillement quelques antiquités, mais de moindre conséquence.

Weyler-Saint-Laurent est recommandable par un autel que le conseiller Binsfeld a fait transporter dans son jardin. On y voyait quatre figures, savoir : de Cérès, de Vénus couronnée de lauriers, le carquois pendant au dos, et à ses pieds une colombe ; d'Hercule ayant en main le couteau avec lequel il dépouilla le lion de Némée ; et d'un centenier armé de pied en cap, lequel aura sans doute érigé cette tombe.

Cérès, selon Hésiode, était fille de Saturne et de Rhéa ; elle trouva l'art de cultiver la terre et on l'honorait comme la déesse des blés. On la représente ici avec un air triste et tenant un flambeau en main. Elle cherche Proserpine, sa fille, que Pluton avait ravie, et dont Ovide fait cette peinture : *Cérès éperdue cherche sa fille par mer & par terre ; elle court toujours, soit que l'Aurore éparpille ses tresses humides, soit que Vesper ferme les portes, d'où sort la lumière du monde. Pour la nuit, elle a en main deux torches de pin coupées sur le mont Etna, avec lesquelles elle se fait jour au milieu des ténèbres ; & lorsque le soleil est sorti du sein de Thétis, elle se sert de ses clartés, criant : Proserpine ! où es-tu Proserpine ?*

*Quas Dea per terras, & quas erraverit undas  
Dicere longa mora est, quarenti defuit orbis.*

La figure d'un esclave de ce temps mis en liberté est assez curieuse. Il est vêtu d'une casaque, tenant un bâton en sa droite, un sac avec du fruit en sa gauche et double bonnet sur la tête.

Le village de Mammeren, à deux lieues de Luxembourg à l'Occident, a eu quelques antiquités, et entre autres les effigies d'Eurydice et de Cassandre. Cassandre, fille de Priam, roi de Troie, et d'Hécube, fut aimée

d'Apollon qui lui donna l'esprit de prophéties, dans l'espérance d'en obtenir les dernières faveurs ; mais dès que Cassandre se sentit en possession de l'art de prédire, elle refusa de lui tenir parole.

*Tunc etiam fatis aperit Cassandra futuris,  
Ora, Dei jussu, non unquam credita Teucziz.* Virg.

On la dépeint ici jouant des crotales et dansant. C'était pour se remplir de l'esprit prophétique ; car il est bon de remarquer que l'inspiration des dieux, selon les poètes, saisissait différemment les prophétesses. Il fallait que les unes fussent frappées afin de rendre les oracles, et les autres s'agitaient d'elles-mêmes en dansant.

Eurydice était femme d'Orphée, lequel jouissait d'une manière si agréable de la lyre, que les rivières arrêtaient leurs cours et que les arbres marchaient pour l'entendre. Hygin raconte qu'Eurydice, fuyant les amours illicites du berger Aristée, fut mordue d'un serpent et en mourut aussitôt. On la représente ici dans sa fuite, le serpent attaché au pied :

*Illa quidem dum te fugeret per flumina præceps,  
Immanem, ante pedes, hydrum moritura puella  
Servantem ripas, altâ non vidit in herbâ.* Virg.

Je ne dirai rien de la déesse d'Orphée aux enfers pour en retirer sa chère Eurydice ; cela ne regarde pas mon sujet. Mais ce qu'il convient d'observer est que la tombe était érigée en l'honneur de deux mariés qu'on loue de leur continence. Les symboles de Cassandre et d'Eurydice, autant que les portraits du mari et de la femme en robe qui ont les traits et l'attitude d'une rare modestie, en sont de solides preuves.

On trouve encore quelques raretés à Pettingen, Alzingen et aux environs ; mais la tour de Weiler, dont une grande partie subsiste toujours, est ce qu'il y a de plus considérable. Elle est carrée d'une épaisseur énorme et servait de forteresse aux Romains qui y mettaient une garnison. On y voit cette inscription :

D. M.  
IUNIO SECUNDO.  
VOLLA. PRIMA. ET.  
... CIPIO.  
VIVS. SIBI.  
ET. CL. MOSSAE. DE.  
E. C.

On ne peut donner une explication nette des paroles qui manquent à

cette tombe ; mais on doit conjecturer par les fragments des figures qu'elle est dressée en mémoire d'un affranchi.

Parmi les villages du Luxembourg, mémorables pour les antiquités, je ne puis omettre Gérrouville. On y a découvert quantité de médailles, depuis l'empereur Gallien jusqu'aux fils de Constantin le Grand, et beaucoup de cachets avec divers génies. Mais les plus rares sont ceux de *Canopus* et du sphinx.

Canopus était le pilote d'Osiris, si l'on en croit Plutarque, lequel ayant fait naufrage sur la côte d'Égypte, y fut honoré comme dieu. Les anciens le représentaient tel qu'il est ici gravé, avec de fort petits pieds ; la tête d'homme, le ventre ceint, court et gros ; ayant un flambeau en main et une cruche sur les épaules. C'était le dieu des eaux et regardé en Égypte comme Neptune.

*Pellæi gens fortunata Canopi  
Accolit effuso stagnantem flumine Nilum.*

Suidas raconte comment un prêtre fit remporter à Canopus la victoire sur le feu. Un jour, dit-il, il s'éleva un grand différend entre les Égyptiens et les Chaldéens, touchant la primauté de leurs dieux. Les Chaldéens adoraient le feu et se vantaient qu'il était le plus puissant des dieux ; et en effet, il fondit aisément les divinités faites d'or, d'argent ou d'autre matière combustible. Mais un prêtre de Canopus, pour montrer que son dieu l'emportait sur le feu, s'avisa de prendre une cruche de terre, percée de plusieurs petits trous, la remplit d'eau et en boucha les trous avec de la cire. Il dit ensuite aux Chaldéens que c'était là le dieu Caponus, le plus puissant de tous et qui remporterait la victoire. Les Chaldéens acceptèrent le défi ; alors l'Égyptien mit son prétendu dieu sur le feu ; la chaleur fondit la cire, l'eau s'épancha et éteignit le feu. Depuis ce temps, Canopus fut reconnu parmi ces peuples pour le souverain des dieux. C'est conformément à cette fable qu'on donne à cette divinité le flambeau et la cruche.

Le *sphinx*, monstre fabuleux, avait été engendré par Tryphon. Il avait la tête de femme, des ailes d'oiseau, les griffes d'un lion et le reste du corps fait en forme de chien. Sa figure est telle ici. Il proposait des questions énigmatiques à tous les passants et il dévorait ceux qui ne pouvaient les résoudre. Le seul Œdipe en donna la solution. Son énigme consistait à savoir quel était l'animal qui avait quatre pieds le matin, deux sur le midi et trois sur le soir. Œdipe fit connaître que c'était l'homme, qui se traînait à quatre pieds avant qu'il sût marcher ; qui dans l'âge viril se soutenait sur deux, lequel prenait dans sa vieillesse un bâton pour lui servir de troisième pied.

Une autre antiquité qui mérite notre attention est un autel dédié à Cybèle, la fille du Ciel et de la Terre, et femme de Saturne. Il est surmonté de pommes de pin, et deux enfants badinent avec des oies, un troisième s'appuyant sur une faux. Le pin lui était consacré parce que le jeune Athys, qu'elle aimait, fut métamorphosé en cet arbre, ou qu'il se punit lui-même, sous cet arbre, de son infidélité envers la déesse.

Pour défendre mes nefs, ne courez point aux armes ;  
Troyens, et sans effroi recevez ces alarmes ;  
Plutôt Turne verra flamber les flots amers :  
Vous, mes pins consacrés, soyez nymphes des mers,  
Allez, courez les flots, Cybèle vous l'ordonne.

En mettant fin à cette dissertation, je dois avertir qu'il n'y a presque point de seigneuries dans le Luxembourg où l'on n'ait trouvé quelques antiquités. Mais comme la plupart représentent les figures des mêmes dieux, ou bien que les tombes n'en sont point rares, je n'en ferai aucune mention. Il me suffira d'indiquer les villages où elles se trouvent, et en voici le dénombrement : Osperen, Bekirch, Fuxheim, Monderkange, Rometer, Ech, Judenstein, Metzich, Kehlen, Berkum, Eth, Vieux-Virton, Étalle, Villers-sur-Orval, Contzich, Montfort, Oëtringen, Citringen, Antwen, Hostert, Saint-Hubert, Nassogne, Durbuy, La Roche, Marcour, Beslain, Tomen, Soleuvre et autres, qui sont situés sur les chaussées romaines.

FIN DU TOME PREMIER







